Félix BOULARD
*Administrateur adjoint à l'École Dentellière d'Alençon*

# La Dentelle d'Alençon

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE TREIZE HORS-TEXTE, QUINZE VIGNETTES
ET DE NOMBREUX CULS-DE-LAMPE

ALENÇON
IMPRIMERIE ALENÇONNAISE
11, Rue des Marcheries, 11

Richard Gunzer

Paris, 15 mars 1939

# LA DENTELLE D'ALENÇON

# LA
# DENTELLE D'ALENÇON

SES ORIGINES, SES DÉVELOPPEMENTS TECHNIQUES ET INDUSTRIELS
ARTISTIQUES ET HISTORIQUES

PAR

Félix BOULARD

*Administrateur adjoint à l'École Dentellière d'Alençon*

Ouvrage publié sous le patronage de la
Société Historique et Archéologique de l'Orne
et sous les auspices des Groupements Régionaux

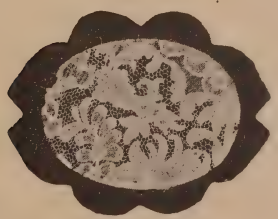

IMPRIMERIE ALENÇONNAISE
11, Rue des Marcheries, 11

# BIBLIOGRAPHIE

*Nous ne citons ici que les sources directement utilisées.*

*Histoire du Point d'Alençon*, par Mme Despierres. Imprimerie Herpin, Alençon, 1886. — Laurens, éditeur, Paris (*ouvrage épuisé*).

Mine abondante de documents constituant la substance nécessaire de tout écrit sur le sujet. Nous y avons ajouté peu de chose, trouvant la matière d'abord suffisante à notre modeste dessein. Celui-ci n'était, en effet, que de rééditer l'ouvrage de Mme Despierres, sous une forme plus attrayante et mieux ordonnée. Nous avons été entraîné plus loin, mais nous devons à l'auteur en question le principal de notre travail. Malgré tout, nous conservons notre liberté de jugement en certaines circonstances et sur quelques points historiques.

*Le Point d'Alençon, avant Colbert*, par Louis Duval, archiviste de l'Orne (2e *Bulletin de la Société Historique de l'Orne*, t. I).

*Le Point d'Alençon, après Colbert*, du même (4e *Bulletin*, t. I. — 3e *Bulletin*, t. II).

Matériaux très importants, réunis en vue d'un ouvrage auquel le livre précédent, annoncé le premier au public, a enlevé sa raison d'être. Ils nous ont offert, en même temps qu'une source copieuse de renseignements, l'essai critique des événements et de leurs influences sur l'industrie locale. Nous nous sommes parfois inspiré de l'esprit manifesté, sans partager toutes les opinions.

*Origine du Point d'Alençon*, par G. Le Vavasseur (4e *Bulletin de la Société Historique de l'Orne*, t. I).

Article très documenté, où l'on aperçoit, entre autres, la situation réciproque des deux auteurs précédents, sur le point de la priorité dans la question.

*La Dentelle d'Alençon*, par J. Poupet, docteur en droit, 1913.

Cet ouvrage présente une partie juridique et administrative à laquelle nous renvoyons ceux que peut intéresser cet aspect du sujet. Nous l'avons volontairement négligé comme trop spécial et déjà sans correspondance pratique avec les situations transformées.

*Mémoires historiques sur Alençon*, par Odolant-Desnos, 1787.

*Histoire d'Alençon*, par l'abbé Gautier, 1805.

*La France*, par Loriol. — Voir l'article sur l'Orne, par Odolant-Desnos, petit-fils. Voir l'article sur la Dentelle d'Alençon, par le même, dans le *Journal d'Alençon*, 1841-42.

*La Dentelle*, par J. Séguin, 1875.

*Les Dentelles anciennes*, par Alan S. Cole, 1878, traduit de l'anglais par Ch. Haussoullier.

*Histoire de la Dentelle*, par Miss Bury PALISSER, traduit de l'anglais par la comtesse de Clermont-Tonnerre.

*Broderie et Dentelles*, par Ernest LEFEBURE. — *Histoire de la Dentelle, à Bayeux*, 1878-90, par *idem*.

*Dentelles et Guipures*, par A. LEFEBURE.

*La Dentelle d'Argentan*, par l'abbé LEBOULANGER.

*Le Poinct de France*, par Mme L. DE LAPRADE.

*La Dentelle à l'aiguille, en Basse-Normandie*, par J. MOULINET, 1912.

*Les Dentelles en Normandie, en* 1913, par P.-L.-M. DROUET.

*L'Industrie de la Dentelle à la main, dans le Calvados*, par G. NOËL, Caen, 1910.

*L'Art de reconnaître les dentelles*, par E. BAYARD.

*L'Art dans la parure et le vêtement*, par Ch. BLANC.

*Histoire du Costume*, par QUICHERAT.

*Revue Normande*, mars-mai 1920. Voir un article par le Dr OZENNE.

*L'Ornement des Tissus*, par DUPONT-AUBERVILLE.

*La Dentelle en Normandie*, par F. ENGERAND (*Revue des Deux-Mondes*, avril 1900).

*La Dentelle en France*, par *idem* (*Le Correspondant*, avril 1902).

*Le Point d'Alençon*, par P. LALANDE (*Le Monde Moderne*, mai 1901).

*Légendes et histoire de la dentelle à travers les âges*, par France BERNARD (*Journal des Ouvrages de Dames*, janvier et juillet 1918).

*La Revue « Les Arts »*, juin-juillet 1908. *La Collection A. Lescure*, par Raymond COSS.

*Rapports sur les diverses Expositions, dans le courant du XIXe siècle.*

*Annuaire des cinq Départements de la Normandie*, années 1837, 40, 43, 44, 50.

*Archives Départementales de l'Orne.*
— *du Tribunal de Commerce.*
— *Municipales.*
— *des Hôpitaux.*

*Le Musée Galant du XVIIIe siècle*, chez Charpentier et E. Fasquelle, Paris.

*Les Dentelles anciennes de la Collection Beer*, par A. LEFEBURE.

*Dentelles et Guipures du Musée Galliera*, 1904, par Ch. SCHMID, Paris.

*Les Dentelles anciennes*, par J. BÉAL.

*La Dentelle*, par Ed. ROUVEYRE, éditeur.

*Alte Spitzen, herausgegeben von Marie Schuette*, verlag von KLINKHART und BIERMANN, in Leipzig.

---

*Qu'il nous soit permis de remercier ici les personnes, dévouées à l'art, qui ont bien voulu nous aider, de diverses façons obligeantes, dans le présent travail.*

*MM.*
*Tournoüer, président de la Société Historique et Archéologique de l'Orne.*
*Jouanne, archiviste départemental* [1].
*Richard, bibliothécaire, conservateur du Musée d'Ozé.*
*M. le chanoine Ch. Darel, professeur à l'École Saint-François de Sales.*
*M. l'abbé Duval, curé de Courteille.*
*... et d'autres, que nous regrettons de ne pouvoir nommer, mais que nous n'oublions pas.*

1. M. Jouanne a bien voulu corriger les épreuves de cet ouvrage et en surveiller la mise en pages.

# ILLUSTRATION

*Les pièces employées à l'illustration de l'ouvrage ont été complaisamment prêtées par M^mes de Bournonville, Lescure, Leurson, P. Romet, la baronne de Sainte-Preuve ; par M^lle Manoury, de l'École Dentellière, et par le Musée d'Ozé.*

## PLANCHES, VIGNETTES ET CULS-DE-LAMPE

*Nous avons pensé que des vues directes, relevées par la photographie sur l'objet lui-même, donneraient de celui-ci l'idée la plus exacte.*

*Dans certaines planches, les détails du travail, notablement grossi, sont devenus visibles à l'œil nu, pour la plupart des lecteurs.*

*En tous les cas, l'emploi de la moindre loupe peut y montrer à tous les yeux les secrets de l'ouvrage.*

*(Toute la partie photographique est due à M. l'abbé Duval.)*

# LA DENTELLE D'ALENÇON

*Divisions de l'Ouvrage :*

PARTIE ÉLÉMENTAIRE

PARTIE HISTORIQUE

PARTIE COMPLÉMENTAIRE

APPENDICE

AVANT-PROPOS

---

# AVIS AU LECTEUR

*L'histoire de la dentelle d'Alençon n'existe pas pour le commun des lecteurs ; on peut la chercher vainement chez les libraires de la ville, et même chez les éditeurs, parisiens ou autres.*

*On ne trouve sur l'objet qu'une courte notice, récemment parue, suffisante à la publicité envisagée, mais impropre à satisfaire entièrement les esprits curieux* [1].

*Ce n'est pas que le sujet n'ait tenté les auteurs. Il nous faut au moins rappeler les deux Odolant-Desnos, grand-père et petit-fils, dont les travaux sont bien vieillis ; nommer G. Le Vavasseur, aimable écrivain peu spécialisé dans la question, et donner une mention très particulière aux documents accumulés par L. Duval, notre célèbre historiographe.*

*Les patients chercheurs peuvent rencontrer, dans les monographies et les revues régionales, les études dont nous parlons, mais le public des lecteurs ne saurait chercher dans les savants grimoires l'aliment de sa curiosité.*

*On ne peut d'ailleurs citer que pour mémoire, en dépit de ses qualités littéraires et de son réel intérêt, la thèse de droit sur la dentelle d'Alençon* (1913) *de M. B.-J. Poupet* [2]. *Volontairement limitée par son auteur à un but très particulier, mise exclusivement au service de ses seuls amis, elle n'est pas à la disposition du public.*

*Le sujet ne laisse pourtant pas d'avoir été magistralement traité dans un ouvrage spécial, important et complet ; je veux dire l'*Histoire du point d'Alençon (1886), *par M*me *Despierres.*

*Ce travail est un monument de granit que le temps rend plus vénérable, sans l'entamer dans son solide ensemble.*

*Mais son aspect austère, hérissé de documents qui charment les érudits, séduit moins la foule. L'examen des titres et leur discussion, le contrôle et l'établissement des faits, labeur ingrat de cabinet, sont d'abord*

1. *La Dentelle d'Alençon*, par F. Boulard, 1918. Édité par la Chambre de Commerce.
2. *La Dentelle d'Alençon*, par B.-J. Poupet, docteur en droit, 1913.

*nécessaires ; il faut cependant en dégager finalement le précis attendu* [1].

*C'est à quoi nous avons visé délibérément, écartant les matériaux encombrants d'une documentation qu'on peut toujours retrouver, s'il en est besoin. Le livre de M^me^ Despierres demeure toujours, en effet, à sa vraie place, dans les bibliothèques publiques, à la disposition des archéologues ; mais il n'est plus dans le commerce, n'ayant pas été réédité.*

*Il subit le sort des ouvrages trop uniquement techniques qui n'intéressent que le petit nombre : leur succès de librairie n'est pas en rapport avec leur mérite.*

*L'*Histoire du point d'Alençon, *de M^me^ Despierres, restera, malgré tout, le fonds riche et sûr auquel devront toujours recourir ceux qui prétendront traiter le même sujet.*

*Je me plais à reconnaître tout ce que je lui dois, m'étant souvent contenté de mettre de l'ordre et de la clarté dans une matière touffue.*

*Pour répondre aux besoins actuels des esprits, curieux d'histoire et de généralisation, j'ai donné quelque développement à la recherche des origines de la dentelle, à son progrès à travers les temps, la rattachant incidemment aux milieux par ses manifestations artistiques et économiques.*

*J'ai de plus tenté de séparer les uns des autres tant d'objets différents, confondus ensemble sous le nom de dentelle, essayant de donner à chacun une identité propre, sous un vocable particulier. L'essai ne peut valoir, au point de vue pratique, que par la bonne volonté de ceux qui me suivront dans la voie ouverte, l'effort d'un isolé restant, en l'espèce, une abstraction pure. L'avenir seul dira ce que l'idée comportait de fécond.*

*Quels que puissent être les modestes mérites du présent travail, il a tout au moins l'avantage de remplacer opportunément le livre qui fait défaut.*

*Une réelle lacune dans nos moyens industriels, littéraires et artistiques se trouve ainsi comblée : le flambeau, toujours allumé, passe de mains en mains.*

*Trop heureux si mon effort, apparemment appliqué à un but très restreint, contribuait, par surcroît, pour sa faible part, à la renaissance de notre célèbre industrie locale.*

F. BOULARD.

1. « Il n'est pas nécessaire d'être un pédant et de hérisser un récit d'un formidable « appareil critique » pour être un bon et solide historien à la manière française. » (Sur le *Louis XIV de L. Bertrand*, par Jean GUIRAUD.)

*Nous prions le lecteur de ne pas se rebuter d'abord aux aridités des premiers chapitres, destinés à son instruction.*

*Nous aurions pu, sans doute, aborder d'emblée la partie historique, où se rencontrent les sources d'un intérêt au goût du plus grand nombre. Mais la logique du sujet et l'utilité mieux comprise des esprits ne nous ont pas permis de céder à des considérations de complaisance.*

*Quiconque voudra surmonter les difficultés du début, d'ailleurs légères, nous sera reconnaissant de se trouver bientôt, à peu de frais, à l'aise en une partie technique, où les intelligences féminines, tout au moins, ne seront pas sans rencontrer immédiatement quelques satisfactions.*

# PARTIE ÉLÉMENTAIRE

CHAPITRE PREMIER

# Notions sur la nomenclature des Ouvrages d'Art à l'aiguille et aux fuseaux compris sous le nom de Dentelle

Les auteurs qui ont traité de la dentelle ont appliqué ce mot à tant d'objets différents qu'il paraît utile d'indiquer avec précision celui dont on entend ici parler.

Il s'agit du célèbre travail d'aiguille pratiqué par l'industrie alençonnaise *tel qu'il est fixé dans tous ses éléments depuis les débuts du* XVIII^e *siècle*. On peut le définir : *Une étoffe à jours, faite de fils assemblés à l'aiguille, ornée de dessins plats ou en légers reliefs, sur des réseaux réguliers.*

Il diffère des *broderies* en ce qu'il est construit, pour ainsi dire, en l'air, comme la toile de l'araignée, le support, qu'on y emploie provisoirement, disparaissant à la fin sous un coup de ciseaux. Un fil et une aiguille y suffisent en somme essentiellement.

Il se différencie des *guipures* par les réseaux réguliers qui lui servent de fond, remplaçant les fils lancés et les barrettes de l'ancien Venise.

Il se sépare des travaux au *crochet* en ce qu'il se fait à l'aiguille. C'est d'ailleurs par un véritable abus que ceux-ci ont pu se trouver appelés dentelle, leur aspect épais et lourd ne permettant vraiment pas de les assimiler à des ouvrages aériens.

On ne peut assurément pas en dire autant des travaux aux *fuseaux*, nettement rejetés à part cependant à cause de l'instrument de fabrication. Il est d'ailleurs éminemment regrettable que des ouvrages représentant un genre important et riche, qui peut se suffire à lui-même, n'aient pas rencontré un nom particulier.

Un intérêt spécial indiquait pourtant la nécessité d'une désignation différente entre les ouvrages à l'aiguille et les similaires aux fuseaux : c'est que les deux se trouvent parfois fabriqués côte à côte, dans un même pays.

On pourrait appliquer aux derniers le nom vraiment léger et gracieux de *fuselles*, tiré de l'italien « fuselli », qui signifie *fuseaux* [1].

1. Voir à l'*Appendice : Classification*. — L'idée, émise ici, accessoirement, a été mise au point pratique au dit supplément, seulement. (Avis de l'auteur.)

Les dentelles, les broderies, les guipures, le crochet, les fuselles, etc..., formeraient autant de groupes que d'espèces différentes.

Chaque objet, ainsi établi sous sa véritable étiquette, se présenterait à l'esprit avec une précision qui fait jusqu'ici complètement défaut, les laissant tous ensemble en une confusion fâcheuse.

Si bien que l'impossibilité de saisir avec exactitude celui dont un auteur entend spécialement parler a causé tous les dissentiments entre les écrivains, laissant le champ libre à toutes les opinions dans l'histoire de la dentelle. En particulier, la question des origines, perdues, disait-on, dans la nuit des temps, restait simplement égarée dans l'ambiguïté des textes, où les différents objets énoncés prétendaient tous au même vocable, celui de *dentelle*.

Les dictionnaires où l'on aurait dû, semble-t-il, rencontrer la lumière, en défaut partout ailleurs, ne sont, en tous les temps, que le miroir de la confusion signalée, le mot *dentelle* ne s'y trouvant pas rationnellement défini [1].

L'usage n'ayant pu rien fixer absolument d'une part, de l'autre les autorités n'ayant rien établi en principe, chacun reste maître du terme, libre de le consacrer à l'objet de son choix. La seule règle, en une telle occasion, semble bien être de se tenir dans les bornes du sens commun, en ne tentant d'accorder définitivement que les choses et les mots déjà rapprochés par les habitudes du langage.

Sous le bénéfice de cette observation, je crois pouvoir proposer de réserver le nom de *dentelle* au travail d'aiguille, pratiqué depuis le début du XVIII[e] siècle, dans la ville d'Alençon.

Mais, dira-t-on, pourquoi ne pas tout simplement lui conserver le nom de *point*, adopté par M[me] Despierres [2] ?

L'objection mérite une explication particulière.

Il convient d'abord de noter que le mot *point*, en dépit de ce qu'on a pu prétendre, ne désigne pas spécialement les travaux à l'aiguille ; on le rencontre couramment accordé au travail des fuseaux [3]. Sur l'ordre

1. « Les dictionnaires et glossaires du commencement du XVI[e] siècle, tous antérieurs aux premières éditions de l'Académie Française, ne contiennent pas le mot *Dentelle.* » *Légendes et Histoire de la dentelle à travers les âges*, par France BERNARD (*Journal des Ouvrages de Dames* 1[er] janvier 1918).

2. M[me] DESPIERRES, *Histoire du Point d'Alençon.*

3. « Il y a eu confusion causée par la signification du mot « *Point*, lequel, pris seul, signifie dentelle à l'aiguille, mais qui, accolé à un nom de ville, prend une autre signification, suivant qu'on y travaille à l'aiguille ou aux fuseaux. » *Le Poinct de France*, par M[me] Laurence DE LAPRADE.

de Colbert, en 1665, tous les *passements* [1] indigènes, de toute nature et de toute fabrication, portèrent uniformément le nom de *point de France*.

D'autre part le mot *point* sert à nommer tantôt un ouvrage pris dans son entier, *point de Venise*, tantôt un détail du même travail, *point bouclé*. En cette sorte, la liste des *points* se montre innombrable : point de toile, point de feston, point tortillé, point de boutonnière, etc., etc... Il y a presque autant de *points* que d'aiguilles entre les mains des femmes de France.

On peut même voir le détail d'un certain ouvrage prendre le nom d'un autre ouvrage, considéré dans son entier ; par exemple, dans la description du *point d'Alençon*, on rencontre, non sans étonnement, un ornement qualifié *point d'Argentan*.

On voit déjà que par l'adoption du mot *point*, la question à résoudre, celle de la clarté, resterait tout entière [2].

Il est curieux de remarquer que Mme Despierres elle-même, desservie par la fatalité d'un terme équivoque, l'emploie avec un illogisme notoire.

En donnant à son célèbre ouvrage le titre : *Histoire du point d'Alençon*, elle entend assurément parler du travail que nous connaissons aujourd'hui.

Or elle explique formellement (p. 7) [3] que « le point d'Alençon... se faisait... avant la manufacture royale », c'est-à-dire avant 1665.

A la dite époque notre industrie locale inaugurait son effort vers « la merveille de l'aiguille », en fabriquant une simple guipure, qui prit immédiatement le nom de *point d'Alençon*.

Ne convient-il pas de laisser à ce premier essai, qui remonte à plus de deux siècles en arrière, le nom qui lui fut alors donné ?

L'assentiment général paraît dû à cette proposition.

La méthode est d'autant plus opportune en notre sujet que le désordre relevé dans l'emploi des mots *point* et *dentelle* ne constitue pas une exception : tous les noms attribués aux ouvrages d'aiguille sont également atteints du vice d'ambiguïté.

Vaguement désignés tous, sous les deux noms précédents, ils réclament chacun leur état civil régulier.

1. Nom donné à toutes les dentelles. (Mme Despierres, *Histoire du Point d'Alençon*, p. 3.)

2. Un écrivain, spécialisé dans la matière, applique simultanément à un même objet les deux termes « dentelle » et « point »; on peut lire, en effet, dans l'*Histoire de la Dentelle à Bayeux* (1913), par E. Lefebure, p. 33 : « fleurs... en dentelle point d'Alençon ».

3. *Histoire du Point d'Alençon*, par Mme Despierres.

C'est pourquoi je m'efforcerai de les classer spécifiquement d'après leurs caractères, qualifiant *broderie*, le filet brodé, le lacis et le point-coupé ; *guipure*, le travail de Venise et le premier point d'Alençon, etc...

Je pense enfin qu'il y a lieu de rajeunir le vieux mot *passements* [1] pour nommer les dits ouvrages, considérés dans leur ensemble ; le caractère imprécis et général de ce terme lui donne en effet qualité pour présider à un genre d'objets très différents et divers.

A titre expérimental, j'userai d'abord moi-même, autant qu'il se pourra déjà faire, de la nomenclature proposée. En attendant d'ailleurs que l'opportunité de la réforme soit admise par tous les esprits, les critiques auront beau jeu à s'exercer contre elle, appuyés justement sur les erreurs qu'il s'agit de réformer, erreurs quasiment consacrées par la faute commune des auteurs.

Je ne me fais pas d'illusion sur la portée immédiate de mon initiative. Il fallait tout au moins l'oser. Mais le temps seul, avec la collaboration soutenue des écrivains intéressés, semble pouvoir corriger un désordre séculaire, indigne des lettres françaises [2].

1. Nom donné à toutes les dentelles. (Mme DESPIERRES. *Histoire du Point d'Alençon.*)
2. Voir : *Essai de Classification*, à l'APPENDICE.

CHAPITRE II

---

# Notions Techniques

## Avis au Lecteur

## Broderie -- Guipure -- Dentelle

*Comme nous le verrons plus loin, à la* partie historique, *les origines de la dentelle peuvent être cherchées en une lointaine antiquité.*

*Mais dans la partie descriptive, où nous entrons, il ne peut être fait état que des travaux où l'on voit nettement l'origine prochaine de l'objet.*

*Dans les siècles qui précédèrent celui de la dentelle, l'industrie alençonnaise s'exerçait sur de nombreux* ouvrages [1], *dont le travail nous est plus ou moins connu. Les descriptions, transmises par les auteurs, ne s'accordent pas entre elles, restant toutes en une imprécision quasi constitutionnelle, en un temps où la littérature ne se piquait pas d'exactitude scientifique.*

*Quels furent exactement les ouvrages désignés sous les noms de* filet brodé, lacis, point-coupé, point de Venise ? *Quels procédés absolument particuliers, exclusifs pour chacun d'eux, les séparent les uns des autres ? Il est sans doute impossible de l'établir. Les dits ouvrages se présentent en une série continue dont les divers termes sont reliés entre eux par des essais intermédiaires, essais qui peuvent avoir pris leur nom d'un voisin ou de l'autre, au gré des auteurs.*

*La confusion était telle au* XVI^e^ *siècle, entre lesdits ouvrages, qu'ils furent tous uniformément désignés par le nom de* point-coupé [2].

*Depuis cette époque, la façon de chaque objet s'est modifiée de toutes manières, l'un prenant à l'autre un détail plus ou moins caractéristique et s'efforçant de suivre la mode aux dépens des qualités dérobées à un rival. C'est ainsi que le point de Venise et le point d'Alençon* [3], *s'imitant réci-*

1. *Ouvrages*, expression comprenant autrefois l'ensemble des travaux d'art à l'aiguille.
Dans *La Galerie du Palais*, de P. CORNEILLE, les termes *dentelle*, *passement*, *point-coupé*, sont employés concurremment avec le mot *ouvrages*.

« Madame, montrez-nous quelques collets d'*ouvrages*.
. . . . . .
« Venez ici, mademoiselle,
« J'ai de bellissime dentelle,
« Des points-coupés qui sont fort beaux. »

(Acte 1^er^, scène 6, 1634), cité par L. DUVAL.

2. Miss BURY PALLISER, *Histoire de la Dentelle*.
3. Point d'Alençon, guipure du XVII^e^ siècle.

*proquement pour s'accorder au goût des acheteurs, restent parfois très difficiles à différencier, sinon impossibles.*

*On ne peut donc pas exiger de nos descriptions une correspondance absolue avec des objets polymorphes, insaisissables aujourd'hui dans leurs anciennes réalités.*

*Nous croyons avoir apporté la lumière possible en une matière foncièrement obscure, ayant rempli toute notre prétention, si nous sommes parvenus à faire apercevoir la genèse de la dentelle à travers l'évolution des divers ouvrages présentés d'abord au lecteur.*

*Pour commencer en cet esprit de clarté désirable, il nous semble qu'on peut très rationnellement comprendre les dits ouvrages en deux classes seulement, les* Broderies *et les* Guipures, *dont procède finalement la* Dentelle.

# LES BRODERIES

1° *Filet brodé.*

Point de toile,
Broderie plate,
Filet à reliefs,
Filet à jours,
Points bouclés,
Fils lancés,
Fils tortillés,
Résel, réseau, réseuil,
Réseau à points comptés.

2° *Lacis.*

Fils tirés,
Quintins.

3° *Point coupé.*

Jours,
Point de Venise,
Mats et clairs,
Dessins géométriques.

On distingue dans les broderies deux éléments : 1° un support préalable qui peut être établi mécaniquement ou fait à la main, toile, filet, canevas, tissu quelconque... ; 2° un travail supplémentaire, additionnel au premier, fait à la main.

Par une telle constitution, les broderies se différencient complètement des guipures et de la dentelle, qui se suffisent à elles-mêmes, sans aucun support, rejetant finalement l'appui sur lequel on les construit provisoirement.

Nous n'avons à parler que des broderies dont la dentelle est plus

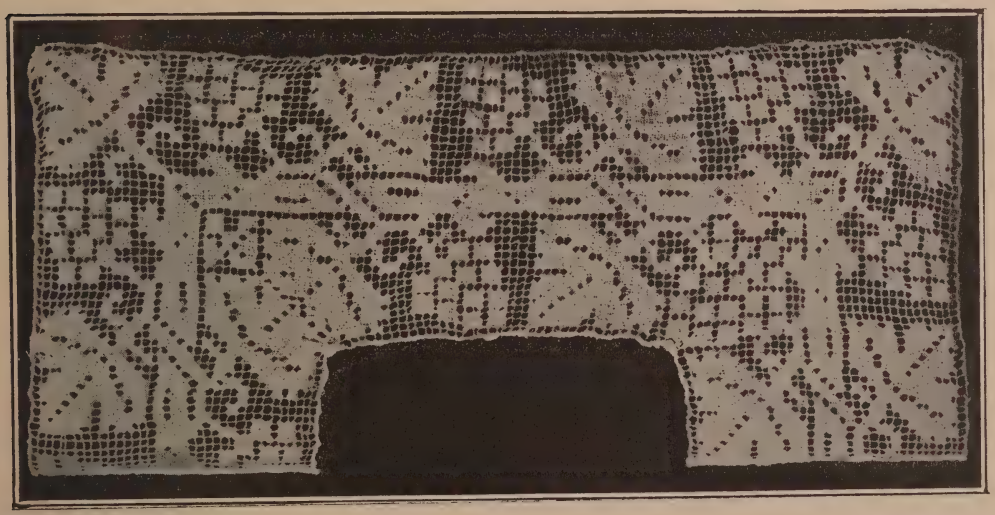

1. — Filet brodé au point de toile
(*broderie plate*)

particulièrement issue. Ce sont le *filet brodé*, le *lacis* et le *point-coupé*. Encore ne les envisagerons-nous que dans leurs rapports avec l'objet de notre étude.

Les nombreux ouvrages qui s'appliquent aujourd'hui à décrire leur technique, très riche et très variée, ne laissent rien à en dire ; ils

sont d'ailleurs tous plus ou moins atteints du mal constitutionnel d'imprécision, dans les termes et dans les objets.

Ils ne laissent pas d'être très intéressants à consulter [1] par les femmes, de plus en plus nombreuses, qui cherchent dans les travaux de luxe à l'aiguille le bon emploi de leurs loisirs et la satisfaction, la plus profitable, de leurs dispositions artistiques.

La mode sert heureusement sur ce point la renaissance d'habitudes ancestrales, peut-être un peu négligées pour des exercices moins utiles et moins nobles, plus étrangers assurément à la grâce féminine.

1° FILET BRODÉ. — Le filet qui se place à l'origine de tous les travaux manuels, ayant sans doute suivi de très près, sinon accompagné, la pratique du *tissage* à son début [2], mérite bien d'être envisagé comme le premier ancêtre de la dentelle. On peut voir en effet que, l'instrument mis à part, il correspond aux termes de la définition donnée de celle-ci. Il appelle d'ailleurs si naturellement la broderie, c'est-à-dire le travail d'aiguille supplémentaire, qu'on ne peut douter de l'antiquité du filet brodé.

Le filet se prête à toutes les fantaisies décoratives, pouvant sans doute porter tous les genres de points. Mais l'intérêt de la présente étude se trouve uniquement attaché aux points rencontrés dans les ouvrages anciens jusqu'aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. C'est d'abord le *point de toile*, ainsi nommé parce qu'il ressemble au travail fourni par le tissage, mais avec un aspect lâché, très artistique en sa naïveté. Il fut le seul élément de la *broderie plate*, à laquelle la faveur de la mode revient justement aujourd'hui, servant à rendre tous les motifs d'ornement, arbres, fleurs, feuilles, personnages, animaux, etc... Tout le monde connaît en ce genre les superbes modèles de Cluny, reproduits aujourd'hui par les journaux de mode.

Les broderies sur *filet à reliefs et à jours* qui vinrent ensuite utilisèrent les *points bouclés* et les *points tortillés*. Les premiers appelés aussi *points de feston*, *points de boutonnière*, consistent en boucles, plus ou moins serrées autour d'un fil tendu. Ils servent, en diverses manières, à faire les rosaces variées, qui sont le principal élément d'un dessin resté longtemps géométrique ; ils fournissent le relief aux parties en

1. Nous croyons pouvoir conseiller, pour la commodité des lectrices : *Dentelles à l'aiguille*, par Th. DE DILLMONT, à Mulhouse; prix : 1 fr. 25.

2. Le tissage est contemporain de l'âge de pierre.

saillie ; ils donnent le corps aux *fils lancés* et la fermeté plus ou moins marquée aux rebords.

Les *fils tortillés* sont des fils enroulés autour d'un fil tendu, soit simples, soit réunis, en torsades à un ou plusieurs tours, ou à tours sans fin, comme on le voit dans les lignes plus marquées aux dessins

2. — Filet brodé a jours

rectilignes, et dans les tiges des fleurs aux dessins de fantaisie. Ils s'emploient également à garnir les mailles du filet de petits motifs minuscules, prolongés en lignes de décor ; ils font aussi partie de combinaisons variées avec les *fils bouclés*.

On peut voir déjà, dans les divers emplois des dits points au filet ancien, l'ébauche de ceux qui, se compliquant d'un ouvrage à l'autre, se retrouveront finalement dans la dentelle en de multiples combinaisons.

Le filet brodé a reçu divers noms qui, comme celui de dentelle, en sa vulgaire acception, prêtent malheureusement à l'ambiguïté : *résel, réseau, réseuil, réseau à point compté*[1].

2° Lacis. — Le lacis est une sorte de filet, plus fin, formé aux dépens d'une toile, ajourée régulièrement par l'enlèvement de *fils tirés* dans la trame et dans la chaîne. Reliés à leur entrecroisement par un nœud fait à l'aiguille, les fils restant se prêtent à toutes les fantaisies de l'ornementation par la broderie[2].

1. Dans l'inventaire du mobilier de Nicolas Portier, vicaire de Cuissai, en 1641, on remarque « deux pièces de vieil raiseul » (Arch. Orne, série B, Bailliage d'Alençon). « Les Dames couvrent leur sein d'un réseul », dit Montaigne, III, 363 (Cités par L. Duval).

2. « Le lacis recouvert sert de filet aux Dames
« Pour les hommes surprendre et enlacer leurs âmes.
« Elles en font collets, coiffures et mouchoirs,
« Des tentures de lit, tamyoles, pignoirs,
« Et maint autre ornement dont elles les enlacent.
« C'est pourquoi en laçant les femmes ne se lassent. »

*Recueil* de Mathias Mignerak, Anglais (1605), sur le lacis, le point-coupé et les passements aux fuseaux.

3. — POINT-COUPÉ
(*Appartient à la Chambre de Commerce*)

Ce travail, à titre de filet, n'a pas échappé à la confusion des termes, appelé des divers noms que nous venons de voir donnés à son prédécesseur.

Il a été pratiqué sur tous les tissus, en particulier sur les *quintins*[1] de Bretagne, sorte de toile légère, dont les fils, plus écartés, peuvent se prêter, sans être *tirés*, au travail de lacis.

Par l'emploi de la toile, le lacis représente la transition entre le filet brodé et le point-coupé.

3° POINT-COUPÉ. — Le point-coupé est le premier essai de la *broderie à jours*, établie aux dépens d'un fond plein[2].

Les éléments du décor y sont obtenus en jetant sur une toile, suivant les lignes d'un dessin, des *fils lancés*, que l'on recouvre de points de boutonnière ou de points tortillés. Puis on coupe la toile, sous les motifs ainsi construits, lesquels apparaissent alors en clair, sur le fond plein. De là le nom de point-coupé.

On en vint, petit à petit, à enlever la toile dans des conditions si complètes que l'ouvrage finit par prendre l'aspect d'une *guipure*.

L'ouvrage utilise déjà les *picots*, ornement qu'on retrouvera plus tard dans les *dentelles*, avec les *points bouclés* et les *points tortillés*.

Le *point-coupé* ne comporte plus de *point de toile*, qui ne ferait plus suffisamment contraste avec le fond.

1. Quintin, ville des Côtes-du-Nord.
2. On ne connaît pas le pays d'origine du Point-Coupé.

En revanche, il présente une combinaison de *points bouclés et tortillés*, non aperçue dans le *filet brodé* : c'est le point que, bientôt, une célèbre ville italienne accaparera sous le nom de *point de Venise*.

Pendant que le point-coupé donnait, en Italie, naissance à la guipure vénitienne, il aboutissait, vraisemblablement, chez nous, au *point d'Alençon*, vers 1650.

Le point de Venise, détail pris au point-coupé, consiste en points de feston, suspendus à des fils tendus en rangs parallèles, les anneaux de chaque rang s'enchaînant à ceux du précédent. Avec ce système, plus ou moins varié, on obtient tous les effets.

Par exemple, en diminuant progressivement la longueur des rangs, on obtient les triangles allongés qui forment les rayons des étoiles, élément important des dessins rectilignes. En serrant plus ou moins les festons on obtient les *mats* ou les *clairs*. En négligeant de boucler un ou plusieurs festons, remplacés par des torsades sur le fil tendu, on obtient les petits jours dans les mats. Nous retrouvons ce point dans la dentelle, utilisé en nombreuses applications.

Le point-coupé, en s'allégeant de plus en plus et en s'entourant de garnitures dentelées, finit par prendre un certain aspect de dentelle, déjà fort intéressant.

Les dessins, toujours rectilignes et géométriques, lui conservaient cependant une physionomie propre, originale.

Mais finalement la suppression de toute toile de fond, laissant tout le travail *en l'air*, lui fit perdre son identité : en ce nouvel état en effet, il simule une *guipure*.

# LA GUIPURE

---

Point de Venise

Vélin

Point d'Alençon

Point de France

Dentelle Ancienne

La *guipure* n'est plus une broderie, puisqu'elle s'établit sans support préalable. Les éléments du travail, reliés entre eux par contact direct, ou par l'intermédiaire de *brides* ou de *barrettes*, se tiennent en un tout cohérent, par un effort commun.

Le dessin, établi sur papier, est doublé d'un parchemin ; puis on couvre la trace du crayon d'un fil attaché au fond provisoire et, dans le cadre ainsi formé, on construit la guipure.

Débarrassée de la contrainte des lignes droites, imposées au point-coupé par la disposition des fils de la toile, la fantaisie prit, dans la guipure, toute liberté, empruntant notamment à la flore les motifs de ses ornements en rinceaux.

4. — Point de Venise a rinceaux

Sous le nom de *point de Venise*, ce travail se fit, dit-on, d'abord, en Italie, probablement de 1650 à 1660[1].

Il fut inauguré, dans notre ville, vers 1650, et porta chez nous le nom de *vélin*[2], tandis qu'au dehors on l'appelait *point d'Alençon*.

1. *Histoire du Point d'Alençon*, par Mme Despierres, en note, p. 10.

2. Ce nom est exactement celui d'un parchemin, fait de peau de veau, sur lequel on établit le point d'Alençon; les ouvrières en ont tiré leur nom de *vélineuses*.

Les diverses parties du décor y sont faites à l'aide du *point de Venise* [1], décrit précédemment à propos du point-coupé, dont il provient.

Les bords des motifs s'y rehaussent en reliefs plus ou moins saillants, par un travail décrit plus loin sous le nom de *brode*, au chapitre de la dentelle.

Il faut noter d'ailleurs que ces reliefs, établis d'abord à l'imitation du Venise, s'abaissèrent progressivement jusqu'à disparaître parfois complètement.

Les *barrettes* du Venise furent bientôt remplacées dans le point d'Alençon par la *bride à picots*, qui devint hexagonale, et de plus en plus régulière, vers la fin du XVII[e] siècle.

Les réseaux réguliers, acquis à cette époque par le travail alençonnais, justifient le nom de *dentelle ancienne* appliqué à ce dernier. Il faut pourtant y remarquer l'absence des *modes* qui lui faisaient encore défaut, généralement.

Un dernier progrès, marqué par l'invention de celles-ci, nous donna finalement la *dentelle*, en sa forme parfaite, aux débuts du XVIII[e] siècle [2].

1. Par un illogisme fréquent dans la matière, le détail prend ici le nom de l'ensemble, — à moins que le nom de l'ensemble ne soit venu de celui du détail.

2. Voir au sujet des Modes et de leur origine, à la PARTIE COMPLÉMENTAIRE : *Point de Venise et point d'Alençon.*

# Planche I

Point de Venise ancien a dessins géométriques (XVI^e siècle)
(*Agrandissement de la vignette* 11)

*Collection de M^me la Baronne de Sainte-Preuve.*
*Photo abbé Duval.*

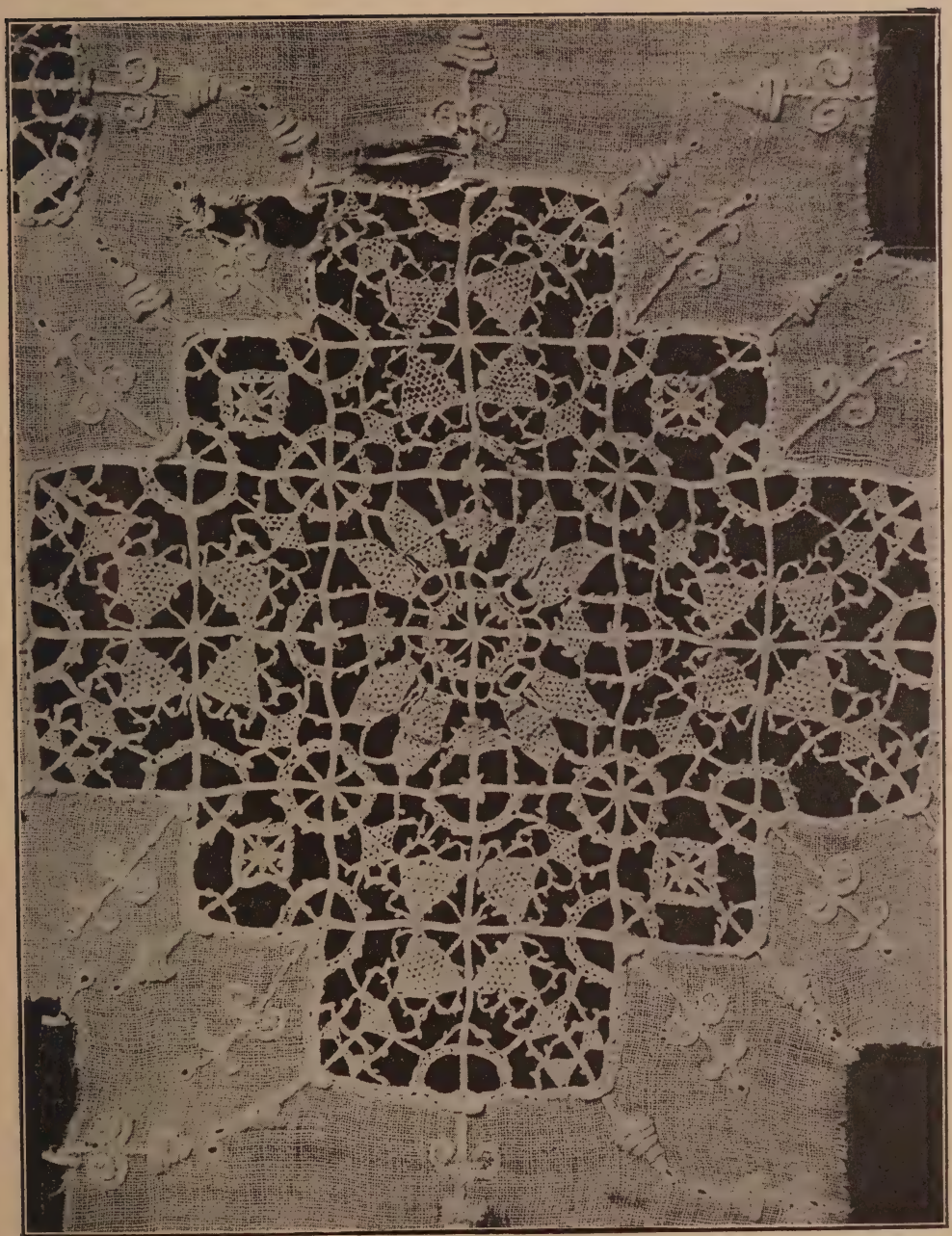

# LA DENTELLE

## Étymologie -:- Définition

1° *Éléments du travail.*

Points bouclés, Points tortillés,
Réseaux, Modes.

2° *Nature et ordre des diverses opérations.*

Dessin, picage, trace,
Réseaux, entoilage, rempli,
Bride à picots, Bride bouclée,
Bride tortillée, Modes,
Brode, enlevage, éboutage,
Afficage.

3° *Organisation du travail.*

Partage, Division,
Spécialisation.

4° *Matières employées.*

Lin, coton, crin de cheval.
Cheveux.

Le mot *dentelle* se trouve imprimé, pour la première fois, dans un recueil de modèles de point-coupé, édité, à Montbéliard, par Faillet, en 1598[1]. Mais on sait, par les Mémoires de Gilles Picot (1549-62) que le mot était en usage en 1561. (Voir *Partie historique*, ch. II.)

L'étymologie du mot *dentelle* paraît facile à établir.

L'un des ouvrages, dont il a été question, présenta quelque jour, sur ses bords, de petits ornements en forme de *dents*. Celles-ci, plus ou moins saillantes, multipliées en rangs *dentelés*, en vinrent à constituer, aux flancs du morceau, une construction en l'air, qui fut sans doute qualifiée *dentelure*[2] tandis que la pièce entière prenait le nom de *dentelle*.

Cette explication semble du moins autorisée par l'apparence des choses, sans qu'elle prétende d'ailleurs à la rigueur scientifique. Quoi qu'il en soit des origines du mot lui-même, nous essayerons de le réserver, autant que faire se pourra, au seul *travail d'aiguille fait à Alençon, depuis les débuts du* XVIII^e^ *siècle*.

Il s'est conservé jusqu'aux temps actuels, dans la forme acquise à ladite époque, avec tous les éléments alors adoptés, sans aucune addition ultérieure.

Il représente donc un ouvrage parfaitement défini depuis longtemps et nettement séparé des travaux analogues.

On peut espérer qu'un esprit de méthode, bien inspiré, le préservera désormais de toute modification dans ses éléments organiques, s'attachant à lui conserver, en principe, une individualité précise et invariable : originalité précieuse entre tant de rivaux incapables de se fixer en un état stable. A ce point de perfection, la dentelle répond exactement à la définition donnée[3] :

« Etoffe à jours, faite de fils, assemblés à l'aiguille, ornée de dessins plats ou en reliefs, sur des réseaux réguliers. »

1. *Le Poinct de France*, par M^me^ Laurence DE LAPRADE.
2. Ce terme, appliqué d'autre part malencontreusement à la bride à picots et aussi à la brode à picots, est pris ici dans un sens général.
3. Chapitre I^er^. Notions sur la nomenclature des ouvrages à l'aiguille et aux fuseaux.

## 1° Eléments du Travail.

Les lecteurs qui ont attentivement suivi nos explications ont pu saisir, à travers les ouvrages précédents, la genèse de la dentelle, depuis le filet initial, grossière ébauche de notre merveille.

Nous avons vu que les *points bouclés* et les *points tortillés*, à l'état simple ou en combinaisons variées, suffirent aux ouvrages qui préparèrent le plus directement la dentelle.

Nous allons retrouver lesdits points en dernière analyse, dans les éléments organiques de la dentelle même.

Par un phénomène analogue à l'atavisme [1], le travail revint quelque jour aux supports fermes, à mailles uniformes, rappelant le filet des origines : ce furent les fonds de réseaux réguliers.

Malheureusement ces nouveaux fonds ne firent plus contraste, comme les barrettes des guipures, avec les points (*entoilage et rempli*) eux-mêmes réguliers, seuls employés alors aux ornements du décor. Il fallut aviser au moyen de rompre la monotonie qui résulta, pour l'ensemble, de l'emploi d'éléments trop semblables entre eux.

Les *modes* naquirent heureusement de la situation critique, figures variées à l'infini par la fantaisie des maîtresses ouvrières.

## 2° Nature et Ordre des diverses Opérations.

Il paraît quelque peu futile de chercher le nombre exact des opérations nécessitées, à différentes époques, par la mise au point des ouvrages qualifiés *dentelle*.

Pour le travail actuel, étant donné les subdivisions possibles, on pourrait les estimer à plus de vingt, sans sortir des bornes raisonnables.

En pratique, on arrive aujourd'hui à réduire les diverses opérations à un minimum économique où les nécessités commerciales l'emportent sur celles de l'art. Il s'agit de traverser une crise passagère que l'histoire doit signaler, mais qu'elle ne doit pas regarder comme un état normal.

Pour trouver l'ordre régulier, pratiqué pendant plus de deux siècles, auquel il faudra sans doute revenir, quand une fabrication suffisamment rémunérée laissera toute latitude à la main-d'œuvre, nous croyons pouvoir

1. Tendance des êtres organisés à retourner au type primitif.

nous reporter au temps où Mme Despierres écrivait son *Histoire du point d'Alençon* (1886).

Nous adopterons la série des opérations qu'elle enregistre, en intervertissant toutefois l'ordre indiqué, en faveur du *réseau*, qui a pris place après la *trace* dans le travail actuel. La série type se présente ainsi : *le dessin, le picage, la trace, le réseau, l'entoilage, le rempli, les brides, les modes, la brode, l'enlevage, l'éboutage, le régalage, l'assemblage.*

Dessin. — L'ordre de marche impose ici le dessin. Nous nous contenterons de le signaler pour le moment à sa place de droit, nous réservant d'en parler plus loin, avec les développements, assez longs, qu'il comporte et qui seraient ici déplacés.

Picage. — Une bande de parchemin teint en vert, appelée *vélin*[1] placée sur un coussin est recouverte d'un dessin sur papier, fixé au fond par des épingles. A l'aide d'une aiguille, montée dans un manche, on pique le dessin de trous rapprochés, suivant tous les mouvements de la ligne ornementale.

Trace. — Le parchemin piqué passe aux mains de la *traceuse*, qui le coud d'abord sur deux toiles, entre lesquelles on coupera plus tard les fils pour détacher la dentelle. Puis armée de deux aiguilles, l'une à fil simple, l'autre à fil double, elle fixe ce dernier sur la trace, à l'aide du premier, passé dans les trous du picage. Le résultat de l'opération est un dessin fait d'un fil double qui remplace le trait du papier enlevé.

Réseau. — Ce nom qui devrait être, en un sens général, donné à tous les tulles qui peuvent recevoir les parties ornementales, a été accaparé par un de ces fonds. Il s'applique, de préférence, à un tulle fait de mailles *rectangulaires*, en séries parallèles, dont l'ensemble figure un pavage de dalles allongées *verticalement*.

Les rectangles du système apparaissent souvent déformés, présentant l'aspect d'hexagones à sommets plats, contrairement aux mailles hexagonales des tulles de *Brides*, dont les sommets sont pointus, et les rangs disposés obliquement. (Voir plus loin *Brides*, même chapitre.)

Les mailles du réseau sont renforcées de *fils tortillés* sur les lignes parallèles verticales.

1. Autrefois peau de veau, actuellement peau de mouton, très fine. D'abord employé dans sa couleur naturelle, le vélin fut teint en vert au cours du XVIIIe siècle. Les défauts du travail ressortent mieux sur un fond coloré, qui, d'autre part, fatigue moins les yeux.

Par exception, le réseau se rencontre construit *horizontalement*.

Il y a *trois réseaux* de cette sorte, *le petit*, *l'ordinaire* et *le grand*, le dernier se tenant à la dimension de la bride tortillée.

Deux autres réseaux de même façon, mais relevés d'agréments, se rattachent au *rempli*, par l'emploi qu'on en fait dans les motifs ; ce sont le *réseau mouché* et le *réseau avec bobine*.

Le réseau a fait son apparition dans une période qui comprend les dernières années du XVII^e^ siècle et les premières du XVIII^e^. Il paraît avoir été importé des Flandres, désigné sous le nom de *point plat*.

Il est quelquefois employé dans l'intérieur des motifs, mais surtout en remplacement des brides pour le travail des fonds ; il devient aujourd'hui prépondérant dans ce dernier emploi, caractérisant le point fait à Alençon même.

On a proposé d'appeler *champs* les brides et le réseau qui servent de fond à la dentelle, le mot *fond* ayant été, dès le début, accaparé par les motifs d'ornement. Ces derniers, constituant d'abord la partie principale de l'ouvrage, aux temps des barrettes de la guipure, étaient considérés comme travail de fond.

On conserve encore malheureusement cette dernière désignation ambiguë à l'entoilage et au rempli, par une habitude qu'il conviendrait de réformer, pour la plus grande clarté du langage.

Il faudrait simplement appeler chacun par leur nom : l'*entoilage* et le *rempli*.

ENTOILAGE. — Ce point faisait la base du point de Venise et du point d'Alençon qui le tenaient du point-coupé ; il formait le *mat* des fleurs, feuillages et autres ornements. Dans ces guipures, le dessin était réduit à ces parties élémentaires reliées entre elles par des fils lancés, recouverts de points bouclés ou tortillés (brides et barrettes).

La façon de ce point consiste en fils parallèles, recouverts de points bouclés, reliés ensemble, d'un fil à l'autre par l'enchaînement des boucles.

Les petits jours qu'on y ménage, en remplaçant quelques boucles par des fils tortillés, se nomment *portes* et *quadrilles*, ces derniers figurant un dessin de losanges en lignes claires.

L'entoilage s'emploie aujourd'hui pour les effets *ombrés*.

REMPLI. — Ce point constitue une simple modification du précédent, par l'emploi ordinaire des fils tortillés avec les boucles, en vue d'*effets clairs* recherchés.

Planche II

DENTELLE MODERNE

1. O à nez
2. Brode
3. Gaze claire (rempli)
4. Gaze serrée (rempli)
5. Gaze serrée avec portes
6. Dentelure
7. Venise (modes)
8. Réseau

(*Agrandissement de la planche* 9)

(*École Dentellière*).

1 2 3 4 5
6
7
8

Il paraît sans intérêt de décrire en particulier la façon de chacune des formes classées dans le *rempli : gaze serrée, gaze claire, point mignon, point à trou, point d'Argentan*, etc.

Remarquons, en passant, à propos de ce dernier *rempli*, la confusion qui fait ici qu'un menu détail prend le nom d'une dentelle entière.

Le rempli s'emploie, dans les ornements, à faire les parties claires ; dans les effets dits *ombrés*, il fait opposition aux *mats* de l'entoilage.

BRIDES. — Elles sont de trois sortes : *bride à picots, bride bouclée, bride tortillée*. Elles ont pour base commune un réseau de fils préalablement couchés obliquement, les uns sur les autres, se croisant à l'incidence de ceux du filet à mailles lozangiques.

BRIDE A PICOTS. — Nous avons vu précédemment, dans la guipure, cette bride isolément jetée, sans aucun souci d'ordre, pour servir d'attaches aux motifs, ornée de petits points relevés, appelés *picots*. En multipliant ces brides, lancées à l'aventure, on obtint d'abord par leur rencontre, des mailles multiformes. Puis on arriva, de 1665 à 1675, à la forme hexagonale plus ou moins régulière, appliquée au *point de France*, de la manufacture royale.

Signalons que cette bride fut d'abord appelée *dentelure*, à cause des picots sans doute. Elle porta en outre les noms de *bride à nez, bride à écailles, bride de point de France*.

BRIDE BOUCLÉE. — Vers la fin du XVII^e siècle, la bride du point de France perdit ses picots, mais elle acquit définitivement une forme régulière, en conservant ses points bouclés. En cet état de parfait hexagone, débarrassée d'un encombrant ornement, solide en sa tenue avec le soutien de ses nombreux points de boutonnière, elle présenta le type idéal. La maille portant 15 à 20 points bouclés sur chaque côté de l'hexagone, soit 90 à 120 pour le tour entier de la cellule, on comprend sa résistance à toutes les actions déformantes[1].

Cette bride paraît avoir pris naissance dans notre ville dont elle porte le nom, appelée *bride d'Alençon*. Exécutée en deux grandeurs, elle est connue du monde entier dans sa forme la plus petite, nommée partout *tulle d'Alençon*, ou même simplement *Alençon*.

Malheureusement le prix élevé de la main-d'œuvre la fait trop

1. La solidité de cette bride valut à la dentelle d'Alençon le surnom de *Dentelle éternelle*.

souvent négliger par la fabrication moderne. Notre cité lui doit pourtant une bonne part de sa gloire industrielle. Espérons qu'en retour de tant de services et d'honneur, un temps reviendra, moins *économique*, qui lui rendra, pour la renaissance finale de notre dentelle, sa juste place au travail.

BRIDE TORTILLÉE. — Simplification de la précédente, cette bride est aujourd'hui la plus employée. Elle est faite de fils simplement tortillés autour de ceux qui sont d'abord couchés par un premier temps du travail (voir à *Brides*).

La forme hexagonale y est obtenue à l'aide d'une épingle piquée dans le haut de la cellule (*bride épinglée*) et d'un point bouclé à chaque angle ; encore ces moyens de régularité sont-ils souvent négligés.

La bride tortillée porte le nom de *bride d'Argentan*, ayant été d'abord employée dans cette ville ; elle fait d'ailleurs le fond principal de la *dentelle* dite *d'Argentan*.

Avant l'époque Louis XVI, on faisait les brides sans guides et à vue d'œil. Elles sont marquées aujourd'hui aux dessins sur lesquels est exécutée la dentelle, ou sur le vélin même, ce qui explique l'étonnante perfection des actuels fonds de brides.

Malheureusement pour la variété et la légèreté de l'ouvrage, le *réseau* a presque complètement chassé les brides du champ de la dentelle actuellement faite à Alençon, les obligeant à se restreindre aux motifs d'ornement.

MODES. — On appelle ainsi des ornements variés, de minime importance, qui parurent nécessaires, après l'invention des champs réguliers, pour rompre la monotonie d'un dessin où les tulles étaient devenus trop prépondérants. Leur nécessité ne se manifesta donc qu'au début du XVIII^e siècle, sinon à la fin du XVII^e [1].

La création des *modes* est affaire d'imagination, toute ouvrière habile pouvant toujours innover dans le genre. (N^os 7 et 16 de la figure *Modes*.)

Elles procèdent en principe des fils lancés du point-coupé, sur lesquels, à l'aide des fils bouclés et tortillés, on peut établir toutes les figures

1. En 1921, nous avons signalé les premiers essais de *Modes*, dans les Broderies de Marguerite de Lorraine (*Marguerite de Lorraine et la Dentelle*).

# Planche III

Point de France

1 Dentelure
2. Entoilage avec portes
3 Bride à picots
4. Rempli ancien
5. Brode
6. O à nez
7. Bride à picots

(*Agrandissement de la vignette* 10 )

*Collection de M^me^ de Bournonville.*
*Photo abbé Duval.*

# Planche IV

DENTELLE LOUIS XV

1. Petit réseau
2. O à nez
3. Gaze serrée (rempli)
4. Brode
5. Entoilage
6. Bride bouclée
7. Engrêlure

(*Agrandissement de la vignette* 12)

*Collection de M^me^ P. Romet.*
*Photo abbé Duval.*

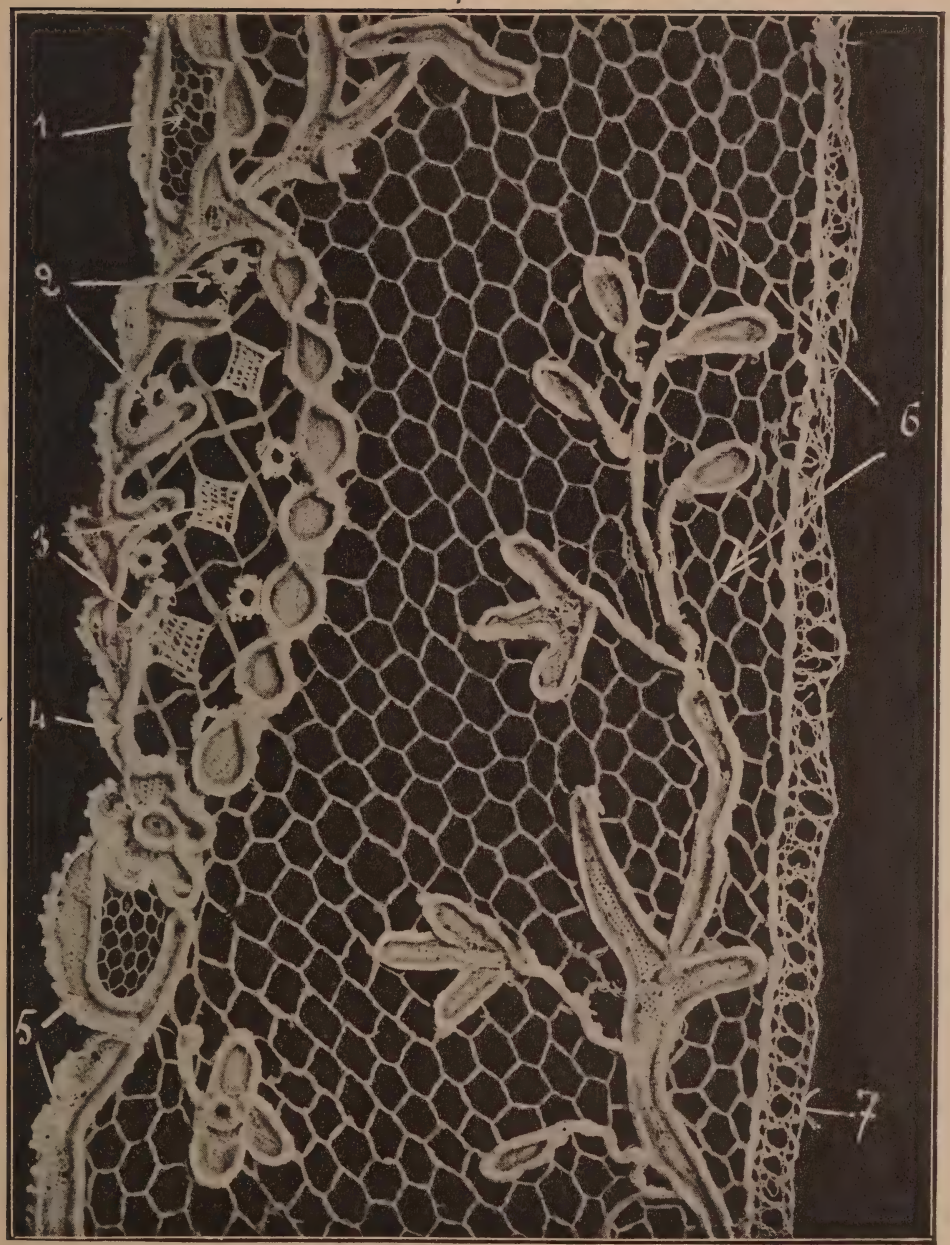
1
2
3
4
5
6
7

# Planche V

DENTELLE XVIII^e SIÈCLE

1. Bride tortillée
2. Brode à picots
3. Petit réseau
4. Réseau
5. Point à trous
6. Entoilage
7. O en chaînettes

(*Agrandissement de la vignette* 14)

*Collection de M^me P. Romet.*
*Photo abbé Duval.*

1
1
2
3
6
7
4
4
5

# Planche VI

## Modes

*Désignation des Modes*

1. Pavés avec cannetille
2. Chaînettes avec O
3. X en chaînettes
4. Pavés sans cannetille
5. Mouches
6. Boulettes
7. Figure de construction
8. O encadrés en diagonale
9. Chaînettes bouclées
10. Râteaux
11. O encadrés verticaux
12. Pavés
13. Ecailles
14. Saint-Esprit
15. Chaînette d'O serrés
16. Modes encadrées
17. Chaînette d'O encadrés avec X
18. O encadrés en diagonale
19. X avec barres bouclées
20. Saint-Esprit diagonale
21. O en râteaux

(*Agrandissement de la carte postale de l'Ecole dentellière*)

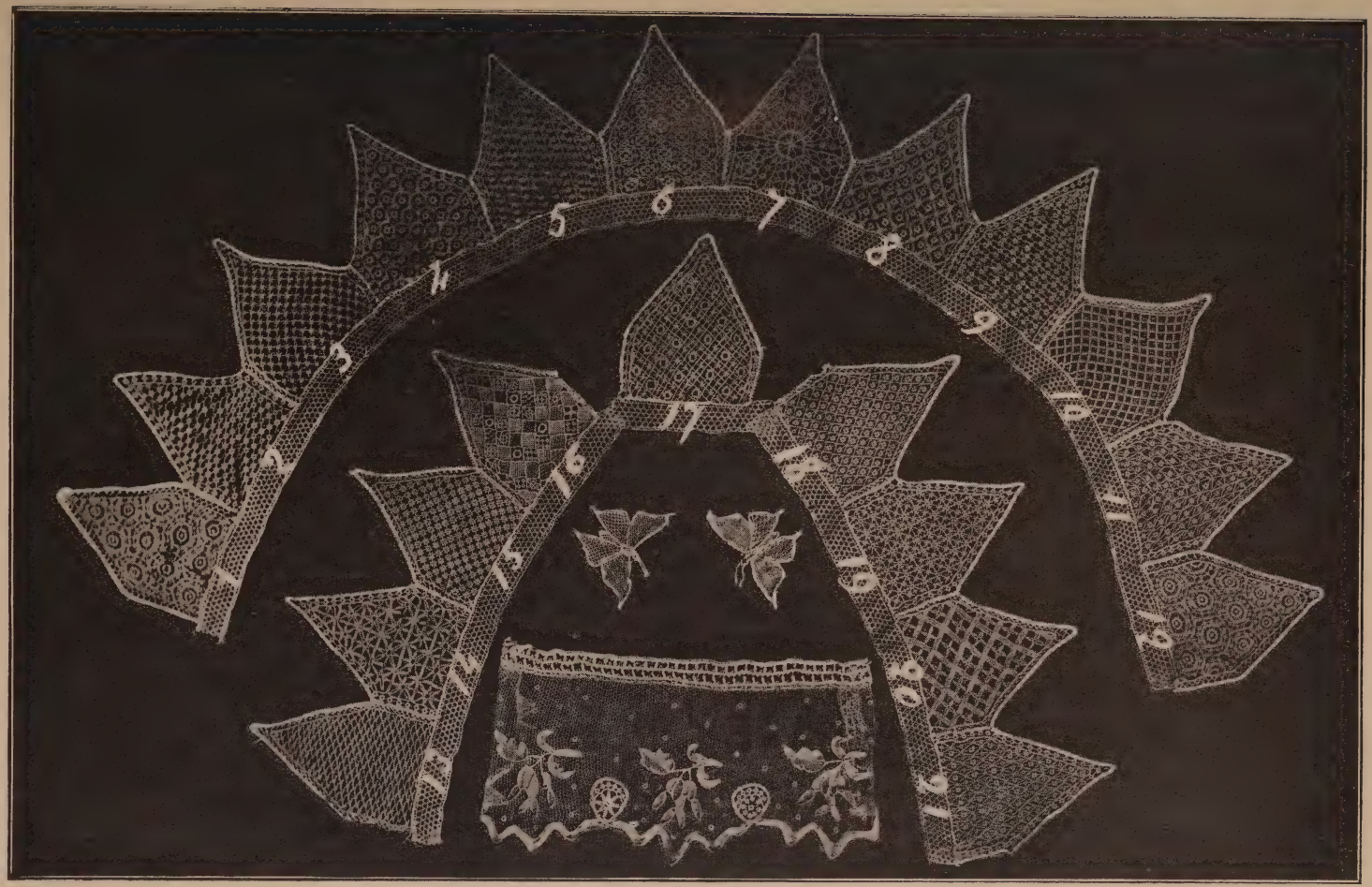

imaginables[1]. Un autre élément leur est fourni par le picot du point de France, qui s'y emploie à profusion.

Ce sont les modes qui donnent principalement au point d'Alençon sa richesse décorative, étonnante et originale.

« Les Venise, les rocailles, les mosaïques, les râteaux, les mouches, les rangs blancs, les boulettes, les pavés avec cannetilles, les étoiles à double nez, les Saint-Esprit avec rangs clairs, à six branches, avec gaze ordinaire, les couronnes d'o bouclés, d'o à nez, les o à nez en queue, bouclés en queue, en chaînettes, encadrés, à huit pattes, les x en chaînettes, etc..., » telles sont les modes, sur le nom desquelles on s'accorde aujourd'hui plus ou moins[2].

Brode. — Il s'agit du travail signalé à propos de la guipure, à l'aide duquel on donne un relief aux contours des ornements. On prépare d'abord un bourrage de fils, plus ou moins nombreux suivant l'effet cherché, puis on les recouvre de points de boutonnière très serrés, en prenant soin que la boucle soit presque sous les fils du relief.

Celui-ci était très accentué dans le point de Venise. Nous avons déjà vu que, dans le premier point d'Alençon contemporain de ce dernier, la *brode* était déjà moins relevée et plus ménagée que dans le modèle italien. Il arriva même, à la fin du XVII^e siècle, qu'on marquât les contours d'un simple cordonnet, remplaçant la brode. La brode présente souvent des picots (brode à picots).

On donne aujourd'hui le nom de *dentelure* à la brode à picots qui garnit les bords d'un morceau.

Enlevage. — Cette opération consiste à détacher du parchemin le morceau de dentelle achevé, en coupant les fils entre deux toiles.

Eboutage. — C'est l'enlèvement, à l'aide d'une pince, de tous les fils restant au morceau après l'enlevage. On dit aussi *ébarber*, *épeuler* les fils.

1. La découverte des premiers essais de *Modes* sur les Broderies de Marguerite de Lorraine, Duchesse d'Alençon, est finalement venue justifier cet apercu.

2. Cette nomenclature, prise à M^me Despierres, ne correspond pas avec celle qui m'a été fournie pour les Modes de la Figure.

RÉGALAGE. — Une ouvrière appelée *régaleuse* procède à la réparation des parties déchirées, au cours des opérations précédentes, ou négligées par les ouvrières peu soigneuses.

ASSEMBLAGE. — On réunit ensemble par cette opération, pour en faire une pièce unique, les morceaux d'abord séparés pour la commodité du travail.

La soudure doit être si parfaite qu'un œil exercé ne puisse en apercevoir la trace. Comme d'ailleurs la section a pu traverser des points de tous les genres, on comprend que des ouvrières particulièrement habiles, capables de tous les travaux de dentelle, soient nécessaires à l'assemblage. On peut vraiment appliquer aux assembleuses le nom de « fées dentellières ».

AFFICAGE. — Pour être complet, il faut signaler un tour de main supplémentaire, assez original par l'instrument employé. A l'aide d'une patte de homard, dont une des deux branches de la pince a été seule conservée, on opère des pressions et des frictions sur la dentelle, aux parties intérieures des motifs, les reliefs du tour habilement respectés. La manœuvre se traduit comme effet par un aspect plus apprêté des *mats* et par une saillie plus accentuée des contours.

ENGRÊLURE. — Bordure étroite, sans valeur, qui sert à coudre les dentelles à la toilette.

## 3o ORGANISATION DU TRAVAIL

PARTAGE. — Ainsi que nous l'avons vu précédemment à l'assemblage, chaque pièce à exécuter est, au préalable, séparée en un certain nombre de morceaux, pour la plus grande facilité du travail. Cette opération, appelée *partage*, est plus ou moins poussée, suivant l'importance de la pièce à fabriquer. On peut citer par exemple, d'après Mme Despierres [1], une pièce qui fut d'abord partagée en 155 morceaux. Il s'agit

1. *Histoire du point d'Alençon.*

d'une garniture de robe commandée, en 1854, par l'impératrice ; les volants avaient quatre mètres et demi de longueur sur plus d'un mètre de largeur. Le cas représente d'ailleurs une limite extrême qui n'a sans doute pas été dépassée.

DIVISION. — Cette opération est tout autre que celle du partage. Dans le chemin suivi du filet à la dentelle, les éléments allaient croissant d'un ouvrage à l'autre, augmentant progressivement en nombre et en difficultés. On put aisément rencontrer les ouvrières capables d'apprendre et de pratiquer tous les points employés aux broderies du début ; mais les femmes assez habiles pour conduire et mener à bien en entier un morceau de *guipure* furent déjà sans doute assez rares. Il s'en trouva moins encore pour l'exécution de la dentelle en toutes ses parties, bien qu'un certain nombre de dentellières en état de faire tous les points soient absolument nécessaires à la terminaison de l'ouvrage (voir *Assemblage*).

La question d'une capacité quelconque n'est d'ailleurs pas seule à considérer, quand il s'agit de la dentelle ; celle d'une adresse soutenue est principale. L'attention et l'effort réclamés par la ténuité des objets en jeu et par la minutie des manœuvres est au-dessus de ce qu'on peut longtemps demander aux yeux, aux nerfs et à la volonté. Un travail prolongé dans ces conditions de fatigue ne peut aboutir qu'à l'usure rapide de l'ouvrière et à la moins-value progressive de l'ouvrage.

SPÉCIALISATION. — La difficulté a été tournée par la *spécialisation* de chaque ouvrière à un point particulier. La répétition de gestes toujours les mêmes ne tarde pas à produire d'un côté l'effort inconscient, de l'autre, l'adaptation des organes à des actes d'habitude. L'ouvrière travaille finalement comme elle marche et comme elle respire, sans y penser, avec une dépense organique aussi ménagée que possible, acquérant, par un automatisme intelligemment réglé, la précision et la rapidité des mouvements mécaniques.

C'est le moderne système *Taylor* pratiqué chez nous, dès la moitié du XVII^e^ siècle ; le mérite en est attribué à M^me^ La Perrière, qui fut l'initiatrice de la dentelle d'Alençon.

La spécialisation du travail fut alors poussée à ce degré que chaque commune eut son point local, les familles s'en transmettant la pratique de génération en génération. L'entoilage se faisait, par exemple, dans les communes de La Lacelle, Carrouges, Ciral, Pré-en-Pail ; le rempli à La Roche-Mabile ; les modes et la brode à Damigny ; la bride à Argen-

tan, etc... On comprend à quel degré d'entraînement un pareil système amenait la main-d'œuvre.

### 4° Matières employées

Lin. — Le fil de lin était seul employé autrefois à la fabrication du point d'Alençon. Ce fil, d'abord tiré d'Allemagne, nous vint finalement de Belgique et du nord de la France.

Coton. — A partir de 1830, certains fabricants commencèrent à se servir du coton pour le rempli et pour les champs.

Cette innovation ne passa pas inaperçue, comme bien on pense ; les uns criant à la fraude, les autres, les novateurs, assurant qu'ils ne cherchaient que le réel avantage de la fabrication.

Les premiers, avec Odolant-Desnos, redoutaient que l'emploi du coton ne parvînt à « déconsidérer complètement le point d'Alençon ».

Les seconds, avec un certain M. Lefrou, avoué, répondaient : « La « facilité dans le travail, la beauté de la dentelle, l'absence fréquente de « solidité dans les fils de lin, les progrès dans la fabrication du fil de « coton, la préférence des ouvrières à se servir de celui-ci, pourraient « bien donner raison à ceux qui l'emploient. »

En 1858, M. de la Sicotière, dont l'autorité fut grande en toutes les questions intéressant Alençon et son industrie, ne crut pas pouvoir prendre parti dans la querelle : « Quelque opinion que l'on puisse avoir « sur le mérite du système... constatons... que nos fabricants actuels « n'en sont pas les inventeurs... et que ce système étant depuis longtemps « connu, discuté, pratiqué, ils peuvent en user en toute liberté. »

Il nous faut pour le moment nous ranger à cette opinion prudente, conforme aux nécessités présentes. Les conditions dans lesquelles resteront sans doute, pendant longtemps, les industries du Nord ne nous permettent pas de préférer actuellement le lin au coton.

Toutes les dentelles et tous les ouvrages similaires ont d'ailleurs précédé le point d'Alençon dans cette réforme, à laquelle notre industrie paraît s'être rangée surtout par nécessité pratique. Le zélé directeur actuel de l'Ecole dentellière, M. Perrier, a bien voulu nous donner sur l'état présent de la question les renseignements suivants : « Depuis « longtemps on remplace le fil de lin par le fil de coton dans la fabrication

« de la dentelle ; nos ouvrières d'aujourd'hui n'ont jamais employé « le fil de lin, si ce n'est peut-être Mlle Sénart [1].

« Lors de la fondation de l'Ecole dentellière (1902) M. Hédin, ingé- « nieur, nous proposa du fil de lin qu'il avait hérité des demoiselles « Boulay, anciennes fabricantes de point. Nous avons tenté de le faire « accepter par nos ouvrières, mais nous n'avons pu y réussir, malgré « toute insistance.

« Le fil de coton est plus souple et plus régulier, mais il est moins « fort.

« Nous avons employé pendant longtemps des fils anglais, plus « fins que ceux de France, mais, quelque temps avant les événements « actuels [2], une fabrique des Vosges a pu nous fournir les fils que nous « employons encore en ce moment. Nous utilisons plusieurs grosseurs, « représentées par les numéros 200, 300, 400. Ces numéros correspondent, « en 1.000 mètres, aux longueurs données par le paquet de 500 gr. Par « exemple, le nº 300 présente, à la livre, 300.000 mètres de fil. Prati- « quement, il faut savoir que, le fil n'étant pas simple mais retors en « trois bouts, la longueur réelle du fil fourni par ledit numéro ne ressort « qu'à 100.000 mètres par 500 gr. »

Ce renseignement nous a paru propre à fixer les idées sur l'extrême ténuité du fil qui sert à la dentelle : 1 kg. du fil nº 300 pourrait relier Alençon à Paris [3].

Crin de cheval. — Pour assurer la rigidité des *picots* en leur forme gracieuse, on les fait d'un crin de cheval recouvert de festons. Ce système assure encore la fermeté de la *dentelure*, qui fait parfois au bord d'une dentelle une garniture de petits picots.

1. Mlle Léonie Sénart est morte en octobre 1919, à l'âge de 80 ans.

Je dois lui rendre ici, en même temps qu'à sa nièce, qui lui succède en la difficile spécialité de la restauration des dentelles, mes devoirs reconnaissants d'écrivain, toujours aimablement renseigné sur les mystères du métier. Avec Mlle Sénart disparaît une « fée dentellière » de l'ancien monde ouvrier, délicate et distinguée autant que la dentelle.

2. La guerre de 1914-1918.

3. Un examen des fils employés pour la dentelle à Alençon, fait par M. Pesche, pharmacien de 1re classe, en 1922, fournit les conclusions suivantes :

1º Depuis la guerre, l'Industrie ne fabrique plus les fils de Lin dans la finesse convenant à la dentelle.

2º Sous le nom de Lin, le Commerce vend des fils de Chanvre et surtout de Jute qui conviennent très bien au travail et s'imposent.

Pour plus amples renseignements, voir un Rapport fait par nous à l'École Dentellière .(*Archives départementales de l'Orne.*)

L'usage du crin de cheval ne semble avoir été conservé que par le point d'Alençon.

CHEVEUX. — Pour la curiosité du fait, on peut terminer la liste des matières employées par la dentelle, en citant l'emploi, à titre très exceptionnel, sans doute, des cheveux de femme en remplacement du crin : l'aventure en arriva, dit-on, à Venise, pour une guipure commandée par Louis XIV. Nous ne saurions dire qu'elle ait été renouvelée.

CHAPITRE III

# Notions Artistiques

Éléments de l'Art
Dessin - Styles

*L'art qui resplendit dans la dentelle résulte du concours heureux des diverses parties. La ténuité des fils, la perfection du travail, la grâce des ornements, la fantaisie de leurs combinaisons décoratives ont chacune leur part dans le succès de l'ensemble.*

*L'esprit y accorde pourtant volontiers une place prépondérante au dessin, qui condense, en une forme saisie d'emblée par l'œil, l'impression totale artistique des divers éléments en jeu. Sa part dans le sentiment du beau provoqué est d'ailleurs telle qu'elle suffit seule à l'effet d'art mis à profit par les fausses dentelles, où font souvent défaut, à la fois, les qualités de la matière et celles du travail.*

*Nous pensons donc répondre à l'importance réelle du dessin dans notre sujet en donnant à son histoire un développement particulier.*

*Nous arriverons ensuite, par une déduction naturelle, à l'étude des* Styles, *lesquels représentent, à l'état de systèmes, les expressions figurées de l'idéal artistique, spécial à chaque époque.*

# DESSIN

Dessins à la main,
Impressions,
Livres de patrons,
Cartons établis par les peintres,
Livre des Métiers,
Les Grands Maîtres,
La Renaissance,
Le XVII$^{e}$ siècle,
Modèles réservés,
Presses pour le point,
Décalques à l'encre,
Écoles de Dessin,
Moniteurs,
Effets ombrés,
L'art dans la dentelle.

Aux temps lointains où la dentelle s'ébauchait dans les broderies dont elle tire origine, chacun imaginait les dessins dont il avait besoin, à moins d'en rencontrer autour de soi, dans la circulation. C'était l'usage en effet de passer de mains en mains les modèles en faveur, établis à la plume sur des parchemins, ou tracés à l'aiguille sur des morceaux de toile.

Il en alla ainsi jusqu'à l'intervention de l'imprimerie à la fin du XV^e^ siècle, où les presses commencèrent à tirer les *ymèges* sur bois.

Les premiers *livres de patrons* [1], où furent assemblés les plus anciens modèles de *broderies à fonds clairs* (filet brodé), parurent aux débuts du XVI^e^ siècle, l'initiateur du genre semblant être le travail de P. Quinty, imprimé en français, à Cologne, en 1527. L'année suivante vit paraître, en Italie, celui d'Antonio Tagliente qui parle le premier du point-coupé et du point en l'air, *punto in aria*, expression qui désigne un travail sur fils, séparés du fond [2]. Ces ouvrages, ainsi que nous l'avons fait observer, ont d'ailleurs été qualifiés improprement « dentelle » par tous les auteurs.

En France, nous voyons paraître, en 1530, le livre de Francisque Pelegrin, « noble home de Florence », qui obtint de François I^er^ un privilège pour sa « fleur de science de pourtraicture et patrons de broderie, façon arabique et italique. »

Un grand nombre de *livres de patrons* furent ensuite édités, dans le cours du XVI^e^ siècle, prouvant l'intérêt croissant attaché aux arts de l'aiguille. L'engouement fut tel, à cette époque, pour la lingerie brodée, ajourée, découpée et dentelée que certains *livres de patrons* ont pour auteurs des religieux et des reclus, étrangement préoccupés d'une vanité mondaine, à laquelle on ne pouvait sans doute échapper nulle part.

Les dessinateurs allemands travaillaient plus particulièrement pour

1. Ces livres constituaient alors les publications pour *ouvrages de dames*.
2. Voir l'art. *Punto in aria*, à l'APPENDICE.

le *filet brodé*, s'inspirant surtout de la nature vivante et prenant leurs modèles à la flore et à la faune indigènes.

Les Italiens dessinaient plutôt des motifs de fantaisie ornementale, rosaces, rinceaux, fleurs et feuilles imaginaires, vases, fontaines, instruments de musique et personnages fantastiques. Les saints y voisinaient volontiers avec les dieux du paganisme, ainsi qu'il en arrivait communément dans les sermons du temps. Tout en ne négligeant pas le *filet brodé*, les artistes italiens dessinaient surtout pour le *point-coupé* et pour la *guipure*.

Depuis longtemps déjà, les peintres travaillaient pour les brodeurs. C'était d'après leurs cartons que les artistes de l'aiguille établissaient les grandes pièces décoratives, où s'exerçait une maîtrise qui n'a pas été dépassée. Ils pratiquaient en effet, comme les peintres eux-mêmes, le modelé, le dégradé, les lumières et les ombres.

« En ces temps où la broderie était appliquée à tout... les peintres... « consacraient presque exclusivement leur talent à faire les cartons « qu'elle exécutait... ; c'est expliquer les rares mentions que les docu- « ments font des tableaux peints... [1] »

Sans parler des peintures murales françaises et italiennes, antérieures au XII[e] siècle, l'auteur cité semble trop oublier, malgré tout, les œuvres superbes, laissées par les peintres de cette période aux feuilles des manuscrits et aux baies des cathédrales. Il faut de plus faire une place aux cartons que les peintres durent préparer pour la *tapisserie*, tissée au métier de basse-lice, autre expression de l'art du dessin, sœur de la broderie, déjà pratiquée chez nous au temps des Gaulois.

Ces mentions données, en passant, à la mémoire de peintres aperçus seulement à travers les œuvres des verriers et des enlumineurs, des brodeurs et des tapissiers, nous retrouvons plus spécialement la matière de notre sujet dans le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau (1258-68).

Nous y voyons que les arts de l'aiguille et du pinceau se trouvaient fréquemment réunis dans les mêmes mains. Il nous apprend en effet que les « dames Margot et Aulès, brouderesses (brodeuses), étaient aussi « enlumineresses ».

Broderie et dessin semblent inséparables. Le chef-d'œuvre d'un aspirant brodeur, fils de maître, devait être une « image seule », tandis que le chef-d'œuvre d'un simple compagnon, prétendant à la maîtrise,

1. De Laborde, *Glossaire français du Moyen-Age*.

devait produire « une histoire entière, où il y eût plusieurs personnages. »

L'union intime de l'aiguille et du pinceau apparaît bien ici, dans le livre du Prévôt de Paris, au temps de Saint Louis. La collaboration des deux instruments d'art ne fit que s'affirmer, aux siècles suivants, chacun, toutefois, tendant à se spécialiser progressivement dans une seule main.

La Renaissance fournit à la broderie les modèles établis par les maîtres illustres, Raphaël lui-même, qui ne répugnaient pas à mettre leur génie au service des arts décoratifs. Pour la France, les peintres des Ecoles du Louvre et des Gobelins portèrent les styles français, dans leurs applications ornementales, aux sommets de l'art. Pour rentrer plus particulièrement dans la broderie blanche, on peut citer Jean Cousin[1], surnommé le Michel-Ange français, qui n'hésita pas à collaborer, en 1584, au livre de patrons de Dominique de Sera.

Au XVI^e^ siècle, la broderie traverse, grâce aux modes italiennes apportées par les Médicis aux Valois, une période particulièrement brillante et du plus grand intérêt pour notre sujet, puisqu'elle prépare à la dentelle une éclosion prochaine.

Le XVII^e^ siècle en effet s'efforce bientôt à produire des ouvrages qui se rapprochent de la dentelle, au point d'avoir été couramment confondus avec elle. Ils prirent d'ailleurs, à cette époque, une telle importance industrielle que les anciens procédés de dessin devinrent insuffisants. Les livres de patrons furent délaissés non seulement parce que le goût abandonnait les formes rigides de leurs modèles géométriques, mais parce que les fabricants de point durent créer, chacun pour le service de leurs clients particuliers, des types variés et nombreux.

La nécessité de protections légales, garantissant à leurs auteurs la propriété des modèles établis, ne tarda pas à s'imposer. En 1680 parut une loi par laquelle fut autorisée la poursuite judiciaire des marchands qui copiaient les modèles de leurs confrères.

Le dommage infligé de ce fait au propriétaire d'un dessin n'était pas minime en effet. L'avilissement du prix, causé par une exploitation à la baisse, obligeait bientôt le fabricant volé à retirer du commerce le

1. *Le livre de lingerie, composé par Maistre Dominique de Sera, enseignant le noble et gentil art de l'esguille, pour besongner en tous points : utile et profitable à toutes Dames et Damoiselles pour passer le temps et éviter oysiveté. Nouvellement augmenté et enrichi de plusieurs excelents et divers patrons, tant du point coupé, raiseau, que passement, de l'invention de M. Jean Cousin, Peintre à Paris.*

A Paris, chez Hierosme de Marnef, et la Veufve de Guillaume Canellat, au Mont Saint-Hilaire, à l'enseigne du Pélican 1584. — Avec Privilège du Roi.

modèle déprécié. L'opération souvent répétée pouvait finalement réduire à la gêne une industrie prospère, encombrée finalement de stocks, sans issues possibles.

Il fallait d'autre part remplacer les types supprimés, ce qui n'allait pas sans peines et dépenses.

Assurément les dessinateurs ne faisaient pas défaut. Sans parler des maîtres brodeurs qui exécutaient eux-mêmes leurs dessins, on sait, par les registres du tabellionage, qu'à la fin du XVIII^e siècle, Alençon comptait au moins cinq dessinateurs de métier. Mais les travaux de ces artistes avaient besoin d'une mise au point technique, à laquelle les fabricants, collaborant avec leurs ouvrières, pouvaient seuls pourvoir. Il ne suffit pas en effet d'imaginer de jolis effets de crayon, il faut encore que le dessin puisse être rendu par le travail de la dentellière. On comprend, par ce surcroît de soins, l'intérêt que les auteurs d'un modèle, bien mis au point, avaient à le défendre contre les concurrents.

La nécessité de reproduire, en de nombreuses copies, un dessin d'abord gravé sur cuivre, amena bientôt les fabricants à posséder des presses à imprimer. Cette innovation s'introduisit chez nous dès la moitié du XVII^e siècle, temps de prospérité intense pour l'industrie alençonnaise.

Le procédé se maintint sans doute tant que les besoins multipliés du commerce le rendirent nécessaire ; il était encore en usage à la fin du XVIII^e siècle, qui vit même s'établir, semble-t-il, des *imprimeries de point*.

La décadence progressive de l'industrie dentellière fit, petit à petit, abandonner les presses. On se contente actuellement de décalquer à l'encre, sur papiers transparents, les dessins établis d'abord au crayon.

On a pensé que des ouvrières connaissant le dessin seraient plus capables de rendre, avec toute sa grâce, l'œuvre du dessinateur. L'idée, généralisée à toutes les parties du domaine industriel, entre assurément pour une bonne part dans l'institution des écoles gratuites de dessin. Dès 1811, un tel enseignement fut organisé dans notre ville. Mais, outre que les ouvriers n'ont guère de temps pour un apprentissage supplémentaire, l'art du dessin, autant que celui de la musique, demande une disposition naturelle assez rare. A défaut de celle-ci, quelques pauvres leçons de hasard peuvent-elles suffire à l'affinement utile d'une collectivité, privée du sens artistique naturel ?

Les résultats obtenus dans cette voie restent très discutables. Au contraire la valeur d'une éducation artistique offerte à des sujets d'élite

apparaît incontestable. Pour l'industrie dentellière, en particulier, un moyen très propre à la favoriser est assurément la formation de dessinateurs techniques, capables d'établir des dessins originaux, adaptés au métier. Il est évident qu'une ouvrière connaissant à fond le travail de la dentelle, douée en même temps d'une disposition naturelle au dessin, constitue le sujet d'élite à développer pour l'emploi de dessinateur.

Vers la moitié du XIX^e siècle, un certain Beaumé [1] avait imaginé de donner à chaque ouvrière un dessin particulier montrant avec détails la partie qu'elle devait exécuter ; il appelait ces dessins *moniteurs*. « Ces moniteurs reproduisent non seulement les contours de l'objet « projeté, mais encore la place de tous les ornements et indiquent la « dimension qu'ils doivent avoir. Par des signes de convention, on voit « l'espèce de point qui devra figurer dans les modes et les jours, et même « la direction qui devra être imprimée au sens du fil, afin de produire « des « effets » et d'obtenir des « ombres » [2]. »

C'est à cet ingénieux fabricant qu'on doit la reprise de ces *effets ombrés*, déjà essayés pour le point dès 1811 [3].

La valeur de ce perfectionnement est loin d'être admise sans réplique. Nous croyons à ce propos devoir citer ici les réflexions suivantes, fort intéressantes au point de vue supérieur de l'art [4] : « Un principe de « goût à observer dans le dessin des dentelles, c'est de n'y pas mettre « des objets trop nettement définis, tels qu'un vase, une corbeille, une « couronne, un cœur de bœuf, une queue de dindon. Plus ces objets « sont fidèlement imités, plus ils sont malséants dans la dentelle. L'idée « de pesanteur qui s'attache à la figure d'un vase, d'une couronne, « d'une corbeille, est en contradiction avec la légèreté du tissu. D'ailleurs « un objet naturellement convexe a mauvaise grâce à figurer sur un « tissu qui est à jour et dont l'épaisseur est presque nulle... De nos « jours, le désir ou plutôt la passion du nouveau a conduit les fabricants,

1. Beaumé, Jules-Pierre, a cessé la fabrication vers 1860.

La liquidation de sa maison, conduite par M^e Lefrou, avoué, mit entre les mains de celui-ci les *Livres de Patrons* de l'ingénieux dessinateur. La fille de M. Lefrou, plus tard dame Monguilan, les remit, vers 1862, à l'École Dentellière.

Ils n'ont malheureusement pas été traités avec le respect dû à un document qui intéresse l'histoire de la dentelle Alençonnaise, en partie dépouillés des modèles qu'ils renfermaient. S'ils avaient pu être confiés à quelque Musée de dentelle, ils n'auraient pas subi pareil dommage.

2. *Rapport* de M. G. VILERS. Exposition 1858.

3. *Histoire du Point d'Alençon*, par M^me DESPIERRES.

4. *L'art dans la parure et le vêtement*, par Ch. BLANC.

« même les plus habiles, même les plus renommés par leur goût, à « introduire dans les motifs de leurs dessins pour dentelles des effets « d'ombre et des intentions de modelé. On a regardé, on a vanté comme « un progrès l'innovation que présentent les derniers ouvrages faits « à Bayeux, en dentelle de Chantilly, et qui consiste à rehausser le « dessin en y ajoutant les jeux de clair obscur, en y représentant, par « exemple, les fleurettes en raccourci, un bouton de rose à demi-caché « derrière une feuille, un convolvulus qui ouvre obligeamment sa cloche « évasée, en simulant, en un mot, divers plans au moyen de teintes « graduées et de nervures profondes. Eh bien, ce prétendu progrès nous « semble une malheureuse nouveauté susceptible de faire perdre à la « dentelle son caractère, car il en est de cet art décoratif, comme de la « plupart des autres, l'imitation littérale et la perspective y sont des « éléments de corruption.

« Les Vénitiens mettaient, il est vrai, des reliefs ressentis dans « leurs guipures et dans ces points noués (dans le filet brodé) qu'ils « appelaient *punto a gropo ;* mais ces reliefs portent leur ombre selon « l'incidence du jour. A chaque mouvement de la personne, ce qui était « l'ombre devient le clair et ce qui était le clair devient l'ombre. Aucune « prétention au modelé, aucune pensée d'imitation n'a guidé le dessi- « nateur, et il est probable que, si l'idée lui en était venue, cette simple « observation l'en eût détourné, à savoir que le modèle fixe d'une image « rendue par le travail de l'aiguille ou du fuseau est contrarié à tous « moments par les variations du jour, tombant de droite ou de gauche, « selon que la femme se meut dans un sens ou dans l'autre. »

# LES STYLES

Classification artificielle,
Première Guipure d'Alençon,
Style Louis XIV,
— Louis XV,
— Louis XVI,
— Empire,
— Moderne.

Les remarques ingénieuses que nous venons de lire établissent, en règles précises, l'idéal artistique spécial à la dentelle. Instruits sur les limites où la fantaisie doit se tenir en l'espèce, nous sommes à même d'apprécier la valeur des différentes formes fixées dans les styles.

Les caractères auxquels on s'attache pour la détermination de ceux-ci n'ont rien d'absolu, quant à leur correspondance avec l'époque indiquée. Par exemple, le style Louis XVI occupe une notable partie de l'époque Louis XV. On choisit les qualités spécifiques de chaque groupe dans un ensemble de circonstances, où celle qui sert d'enseigne n'entre que pour sa part relative.

Ce système arbitraire est d'usage courant dans l'histoire générale des manifestations de l'art. Il ne faudra donc pas s'étonner de le voir appliqué dans le domaine artistique particulier, dont nous nous occupons.

Par exemple, si nous refusons les *modes* au style Louis XIV, pour les réserver au Louis XV, ce n'est pas pour prétendre, en vérité historique, que les modes n'aient pas été connues dès la fin du règne du Grand Roi. L'apparition des dits ornements, au début du XVIII^e^ siècle, n'a sans doute pas exactement correspondu avec la mort dudit prince, précédant plus ou moins, sinon suivant l'événement.

Mais les modes donnent à l'ouvrage un aspect si particulier, leur présence ou leur absence caractérise si nettement une forme, qu'elles fournissent un moyen précieux de séparer deux styles. L'époque de leur admission normale et régulière à l'ouvrage ressortit bien d'ailleurs au règne de Louis XV.

Première Guipure Alençonnaise. — Le premier point d'Alençon, fait à l'imitation de celui de Venise, destiné à remplacer ce dernier sur le marché français, dut nécessairement s'appliquer à reproduire, le plus exactement possible, le travail italien.

A ce titre, étant donné les raisons qu'il eut de dissimuler son identité,

on ne peut en signaler que l'existence, ses caractères ne permettant pas de le distinguer du modèle.

Mais on peut séparer nettement de la forme vénitienne une guipure alençonnaise (1650), faite des mêmes points que la précédente.

Celle-ci répudie délibérément les ornements du travail italien, vases, animaux, personnages, etc... Elle cherche les éléments de son dessin dans une flore assez confusément rendue, où le mouvement des rinceaux n'est guère aperçu. Les motifs y sont rattachés par des brides irrégulièrement jetées, fines et nombreuses, garnies de picots. Enfin les

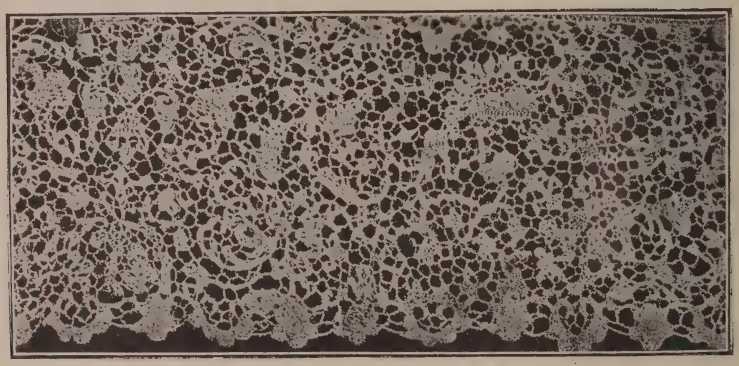

5. — Première Guipure alençonnaise
*Musée d'Ozé, n° 53*

reliefs, ordinaires au Venise, sont des plus atténués dans cette forme alençonnaise.

L'auteur croit apercevoir, dans cette guipure, un travail indigène original, qui ne doit rien à l'étranger, intéressant essai de l'industrie locale.

Style Louis XIV. — Mais bientôt, grâce à l'influence de la cour sur les travaux de la manufacture royale (1665), le dessin prit une autre allure. Les maîtres illustres, qui travaillaient, pour le roi, aux ateliers du Louvre et des Gobelins [1], établirent des cartons pour la dentelle d'Alençon, apportant à l'industrie locale le concours d'un art supérieur. C'est

1. Lebrun et Bérain notamment.

# Planche VII

Style Louis XIV

*Cliché Supot.*

# Planche VIII

STYLE LOUIS XV

*Cliché Supot.*

alors qu'apparurent ces superbes compositions où l'ordonnance riche et harmonieuse est rehaussée d'une majesté royale.

Les motifs, largement dessinés, s'étalent et se relient sur la surface des grandes pièces, alors usitées dans la toilette, en formant de véritables tableaux où l'opulence de la composition le dispute à la noblesse.

Les fleurs, de formes abondantes et lourdes, tantôt tirées du style Louis XIII, tantôt du vénitien, rehaussées de reliefs fortement marqués aux bords des pétales, sont parfois comme supportées par des rubans, dits *rivières*, dont les arrangements s'établissent en figures géométriques, ouvertes ou fermées, bien équilibrées et symétriquement ordonnées.

Les fonds, discrets et peu étendus, s'organisent progressivement en réseaux plus réguliers, perdant petit à petit les picots du Venise.

L'entoilage, avec les *portes* et les *quadrilles*, le rempli avec le *point d'Argentan*, le *point mignon*, le *point à trou*, jouent, vaille que vaille, dans les motifs, le rôle qu'on verra brillamment tenu par les *modes*, dans les styles suivants [1].

Style Louis XV. — Les dessins Louis XV conservent une belle ordonnance générale, toujours large et gracieusement arrangée en tableaux d'ensemble. Mais les motifs deviennent grêles et fluets, découpés sur des fonds étendus et variés, qui prennent dans l'effet vaporeux total un rôle de première importance.

L'élégance et la légèreté s'accordent ici en un goût suprême, où la grâce remplace la majesté du genre précédent.

Les rubans ou rivières se déroulent, à travers les bouquets déliés, en gracieuses ondulations formant, de-ci de-là, des boucles ou des nœuds.

De légers rinceaux, dessinés d'après le mobilier contemporain, s'infléchissent en doucines, se contournent en volutes, encadrant les champs clairs de lignes asymétriques, aux mouvements bizarres et pourtant harmonieux.

Les reliefs des guipures précédentes, trop marqués pour une dentelle ténue, s'y abaissent en légers rebords, dont un simple cordon fait parfois les frais.

1. Pour l'explication des divers termes employés dans ce paragraphe, se reporter aux *Notions techniques* (La Dentelle), pp. 52, 57 et 58.

Les fonds sont de brides hexagonales régulières, sans picots, ou de réseaux à mailles rectangulaires, de grandeurs variées.

Enfin les modes apparaissent, de plus en plus nombreuses et curieuses, apportant à la dentelle d'Alençon cette richesse décorative qui la sacre reine entre toutes.

STYLE LOUIS XVI. — Le style Louis XVI se sépare étrangement des précédents par une pauvreté ornementale, où l'on saisit l'influence de l'antique en sa simplicité voulue. L'air de distinction

6. — STYLE LOUIS XVI

*(Transition du Louis XV au Louis XVI)*

y remplace l'opulence. Les pièces de plus en plus diminuées, les dessins, de plus en plus éclaircis, ne se prêtent plus aux grands effets d'ensemble.

Des fleurettes frêles et délicates, des pois, tantôt isolément semés, tantôt disposés en séries courbes ou rectilignes, des bordures où les modes et les réseaux s'entremêlent à l'aventure, tels sont les caractéristiques d'un dessin volontairement léger.

Cependant on attribue au style Louis XVI beaucoup de modèles

riches qu'il convient de reporter au style Louis XV, de la deuxième époque, ou de qualifier *Transition.*

EMPIRE. — Sous la République et le Premier Empire, les dessins se font raides et compassés, au goût sévère du temps ; les motifs floraux sans variété, s'alignent, sur la bordure, en rangs uniformes, comme soldats à la parade. Un unique champ de bride ou de réseau pour fond, portant souvent, pour seul agrément, des pois disposés avec stricte méthode ; parfois quelques motifs, perdus en de vastes espaces ; peu ou pas de modes ; telle est l'ordonnance militaire du style en question [1].

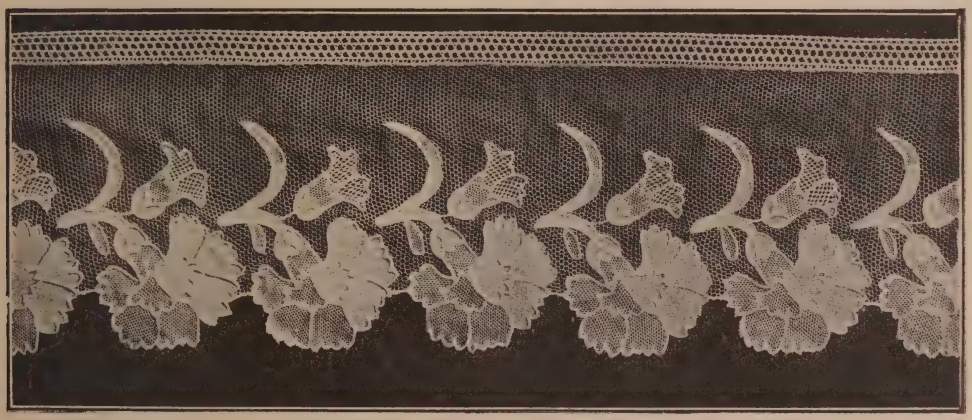

7. — STYLE EMPIRE
*École Dentellière*

STYLE MODERNE. — Le genre *moderne* se rapproche surtout du Louis XV, avec ses rinceaux emmêlés de petits bouquets ; mais les jeux de fond, qu'on admire audit style du XVIII[e] siècle, se font regretter dans nos présentes dentelles.

Le dessin y est composé des éléments d'une flore minuscule, gracieusement suspendus en guirlandes ou disposés en motifs épars çà et là, reliés, pour l'effet d'ensemble, par de petits rubans et des rivières de modes ; l'élégance y est faite de finesse et de mignardise, gâtées, trop souvent, par de lourds ornements.

1. Les pièces de Style Empire, très poussées de dessin, qu'on peut rencontrer dans le Commerce, sont, le plus souvent, le travail moderne.

Le réseau à mailles rectangulaires, triste et monotone, y apparaît presque pour unique champ, prenant partout, aux dépens de la variété, la place du fond dit *Alençon* [1].

On remarque parfois dans le travail moderne des prétentions au *modelé* et des *effets ombrés*, qui n'apparurent dans la dentelle qu'aux débuts du XIX^e^ siècle.

1. Voir *La Dentelle*, chap. II, p. 51.

# Planche IX

Réseau

*École Dentellière d'Alençon.*

# PARTIE HISTORIQUE

## CHAPITRE PREMIER

# De l'antiquité à la fin du XV^e^ Siècle

1° *Temps anciens.*

La Broderie, le Filet,
La Gaze, la Mousseline.

2° *Ère chrétienne.*

Ornements sacrés.

3° *Moyen âge.*

Filet brodé, Étoffes brodées,
Divers travaux d'aiguille,
Linge ouvré, Point-coupé.

*Il ne faut pas être surpris de rencontrer un résumé de l'histoire de la broderie, présidant aux origines de la dentelle.*

*Nous savons que, jusqu'au* XVIII^e^ *siècle, les « passements »*[1] *de toutes matières, soie, laine, fil d'or et fil d'argent, lin, etc... ont été pris pour dentelles par les auteurs en général.*

*La logique n'oblige pas à les ignorer ici, en prétextant de la confusion dont ils ont été l'objet, mais elle ordonne de les rendre à la broderie.*

*Ils font d'ailleurs tellement corps avec tous les ouvrages compris dans cette classe, tout au moins dans les premières époques, qu'il a paru impossible de les en séparer.*

*Le développement de notre sujet justifiera ce point de vue, auquel nous demandons d'abord l'assentiment obligeant du lecteur.*

1. Nom donné à toutes les dentelles (*Histoire du Point d'Alençon*, par M^me^ DESPIERRES, page 3).

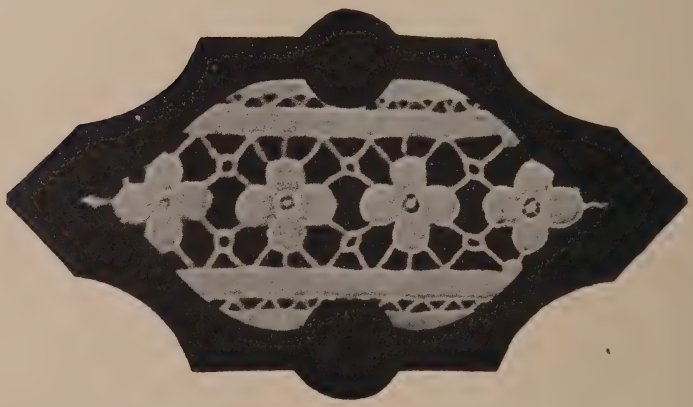

## Temps anciens

Il faut placer au delà des premières civilisations les débuts de la broderie, aux temps des premiers essais du tissage.

On sait que le métier à tisser, dans ses formes frustes et primaires, s'est toujours rencontré chez les peuples sauvages : l'impérieux besoin du vêtement confère à l'homme l'esprit d'invention mécanique.

Les tissus, sortis du métier, ne tardèrent guère à porter quelques ornements, si primitifs qu'on puisse les concevoir. En effet les chefs des premiers groupements humains durent ajouter au plus tôt à leur costume un signe de distinction. Les femmes ne purent longtemps résister à l'instinct de leur coquetterie native, essayant leur esprit d'élégance à de naïfs atours.

Et le plus simple procédé d'ornement des tissus est assurément la broderie ; quelques fils y suffisent, ajoutés en forme de dessins, plus ou moins en reliefs, plus ou moins colorés.

C'est dans l'Asie, berceau du genre humain, que la broderie est née et a pris son premier essor. Il paraît acquis que, plusieurs milliers d'années avant notre ère, les Chaldéens fabriquaient des tissus, brodés d'or et d'argent. Les vêtements des héros, représentés sur les pierres des palais babyloniens, nous apparaissent couverts d'ornements, fins et multipliés, qui ne peuvent être que des broderies.

L'industrie du brodeur se répandit de proche en proche, jusqu'à l'extrême Orient, où les Chinois et les Japonais, en possession de la soie, plus de mille ans avant les autres peuples, atteignirent, dans les arts de l'aiguille, une supériorité toujours conservée.

De l'Asie, l'art de la broderie paraît avoir d'abord gagné l'Egypte, où les hiéroglyphes nous instruisent de ses rapides progrès. Les tombeaux des Pharaons de la XVIII$^{e}$ dynastie (v$^{e}$ siècle avant Jésus-Christ) nous ont transmis des morceaux d'étoffes brodées à la main. Il convient de noter plus spécialement ici l'apparition en figure, sur les monuments

égyptiens, du *filet*, premier type des ouvrages à jours, dont procède plus particulièrement la dentelle.

C'est par les Grecs que l'Europe fut initiée à la broderie. Proches voisins de l'Asie mineure, ils y firent, dès les époques les plus reculées, des incursions militaires. La guerre de Troie (1184 avant Jésus-Christ) nous offre le gracieux souvenir de la reine d'Ithaque, Pénélope, fidèle épouse d'Ulysse, occupant à la broderie ses tristes loisirs.

Jusqu'aux guerres d'Asie et de Grèce (197-146 avant Jésus-Christ) les Romains vécurent en art sur ce qu'ils tenaient des Etrusques. La découverte des œuvres de la civilisation orientale, l'influence des mœurs policées de la Grèce inculquèrent à ces soldats-laboureurs des goûts plus relevés. Les tissus brodés leur vinrent d'abord de la Phrygie, province de l'Asie Mineure. Les Romains amenèrent bientôt à Rome les artisans brodeurs eux-mêmes, appelés *plumarii*, parce qu'ils représentaient sur la toile, avec leur aiguille, des oiseaux aux riches plumages. Les maîtres de l'empire recevaient aussi des Gaulois des tissus brodés. Pline nous apprend en effet que nos pères aimaient les parures éclatantes et les brillants costumes ; il assure en outre qu'ils fabriquaient des tapis brodés, où l'on voit l'origine des fameux *Arazzi*[1], célèbres dès les premiers siècles de notre ère.

Il faut signaler ici la première apparition d'un travail qualifié dentelle, le *scutulata vestis*, que portaient à Rome les gens de condition. C'était une espèce de toge dont « les bords étaient tissés en manière « de petits réseaux, joints les uns aux autres, et sur laquelle on les « brodait à l'aiguille[2] ». L'explication n'est pas d'une clarté suffisante ; nous ne devons pas nous en étonner, instruits sur l'impossibilité où l'on est d'ordinaire, quand il s'agit d'identifier les objets parés du nom de dentelle.

A propos des tissus extra-légers utilisés pour le costume, il faut citer la *gaze*, qu'un travail supplémentaire de broderie pouvait, avec facilité, arranger en passement. A Rome, les patriciennes en façonnaient un voile, appelé *flammeum*, dont elles se couvraient la tête pour aller au temple. La ville de Gaza, en Palestine, fabriquait ce tissu vaporeux, cinq ou six siècles avant notre ère.

La ville de Mossoul, en Turquie d'Asie, a donné son nom à la *mous-*

1. Tentures d'Arras.
2. DUPONT-AUBERVILLE, *L'Ornement des tissus.*

*seline* qui, depuis la plus haute antiquité, brodée et ajourée, de toutes les manières, a joué le rôle de dentelle, à travers les âges.

Strabon nous rapporte qu'au temps d'Alexandre le Grand, les femmes, chez les Perses, portaient des vêtements en mousseline brodée d'or et de pierreries [1], prises pour dentelle par tous les historiens.

## Ère chrétienne

La disparition du monde ancien, sous les coups des Barbares, laissa, pendant plusieurs siècles, les arts en décadence. Ils durent leur conservation principalement à l'Eglise qui recueillit les éléments de la civilisation disparue, pour les adapter à la société nouvelle.

Héritière du judaïsme, elle en suivit les traditions dans son culte. Les Livres saints nous apprennent la place tenue par la broderie dans les ornements sacrés, chez les Juifs. Parmi de nombreux textes décisifs, *L'Exode* nous dit, entre autres, que Moïse fit orner le tabernacle d'un voile de lin, pourpre, brodé de figures d'anges.

Entre l'Ancien et le Nouveau Testament, une légende touchant la Vierge Mère, offre une transition charmante. Quand l'archange Gabriel vint annoncer à Marie le mystère de l'Incarnation, il trouva la Vierge occupée à se broder un voile pour aller au temple [2].

Sous un tel patronage, la broderie ne put manquer d'être en faveur dans la religion nouvelle. Mais l'état de proscription où vécut celle-ci, pendant les premiers siècles, lui ayant interdit toute manifestation extérieure, nous a laissés presque sans documents. Cependant la découverte des cimetières des premiers chrétiens en Egypte, pendant la période romaine (coptes), nous a fourni des morceaux de tissus polychromes, ornés de motifs de broderie. On y voit les signes symboliques par lesquels la foi des néophytes trouvait moyen de s'affirmer, sans éveiller l'attention des païens : la colombe, emblème de l'innocence ; l'ancre, emblème de l'espérance, etc...

D'autre part les catacombes de Rome nous montrent des figures où les vêtements apparaissent ornés de quelques broderies.

Mais il faut arriver au règne de Constantin, à Byzance, pour voir la broderie briller du plus vif éclat dans les cérémonies du culte.

1. Strabon, livre X, chap. I.
2. E. Lefebure, *Broderies et Dentelle.*

## Moyen âge

Les artistes byzantins apportèrent bientôt à l'Occident, avec les autres éléments de leur génie national, la soie, suprême ressource de toute broderie, assurée à l'Europe par les soins de Justinien (565).

C'était le temps où nos artisans cherchaient, dans les monastères, asile et sécurité. Les moines accueillirent avec empressement les brodeurs, qui pourvoyaient, par leur industrie, à l'éclat des cérémonies. On vit même se constituer dans les communautés, avec l'appui des princes de l'Eglise, de véritables centres industriels (J. Blanqui).

Mais il arriva bientôt que, dans les châteaux de la féodalité, se révélèrent pour les brodeurs des occasions de travail nombreuses et tentantes. Les nobles dames réclamaient des maîtres, commençant à s'intéresser aux ouvrages d'aiguille, ne dédaignant pas de broder elles-mêmes leurs vêtements, quand elles ne travaillaient pas aux ornements d'Eglise. La mère et les filles de Charlemagne, la mère de Charles le Chauve, la femme de Hugues Capet, tiennent une place d'honneur parmi les brodeuses de cette époque.

Il ne nous reste malheureusement plus que le souvenir des travaux de ces princesses, la plus ancienne broderie, sortie de mains royales, datant du XI^e^ siècle. C'est la célèbre tapisserie (broderie) de la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant : « Une telle à ymages et « escriptaux, faisant représentation du conquest de l'Angleterre » ; on la voit au musée de Bayeux[1].

Le XII^e^ siècle nous fournit un document curieux. C'est le récit du moine Réginald, qui nous apprend qu'à l'ouverture du tombeau de saint Cuthbert on trouva le linceul orné d'une frange de fils de lin brodée. Il s'agit sans doute là de filet brodé, remontant au VII^e^ siècle, où vivait le saint évêque de Durham. La découverte n'a rien d'étonnant, puisque nous savons que le filet a été pratiqué dès la plus haute antiquité. Elle est cependant pour notre sujet très particulièrement intéressante, en ce qu'elle nous montre une des très rares broderies à fond clair, par lesquelles la dentelle se relie de façon plus positive à l'antiquité.

1. La tapisserie se distingue de la broderie en ce que les ornements y font partie intégrante du tissu, tandis que dans la broderie les figures se superposent à un tissu qui pourrait se suffire à lui-même (*La tapisserie*, par L. VAILLAT). La *telle du conquest de l'Angleterre* est bien une broderie.

Arrivés au temps des croisades, nous trouvons désormais la broderie entrée dans les mœurs de l'Occident, à titre courant et banal, employée à l'ornement des étoffes de tout genre et de toute destination : toilette, culte, blason, ameublement, etc... Le bénéfice acquis aux Croisades par l'art en général fut tel en effet qu'il semble compenser à lui seul, pour l'Europe occidentale, les sacrifices dont il fallut l'acheter. Mais les arts de l'aiguille en particulier, superbement représentés dans les tentures et les tapis arrachés aux palais des sultans et aux mosquées de l'Islam, retirèrent de la grande aventure historique un accroissement merveilleux. Tous les genres de broderie se donnèrent essor et rivalisèrent d'activité, pour la parure d'un monde ouvert à des besoins de luxe nouveaux : *le plumetis, le sablé, le damassé, l'ondé, le damier*, etc... furent à cette époque universellement pratiqués.

Les perles, le corail, les pierres précieuses, les paillettes, l'or et l'argent en lames et en fils, le lin, la laine et la soie, tels sont les éléments de travaux à l'aiguille, atteignant parfois une richesse inouïe. L'idéal visé en des œuvres magnifiques, encore étonnantes pour notre admiration devenue difficile, passe souvent l'éclat de la matière.

C'est le temps où les peintres, restés inconnus, ne travaillaient guère qu'à des cartons pour la broderie, malheureusement disparus. Il nous faut aujourd'hui chercher leur œuvre à travers le travail des brodeurs, en des tableaux retracés à l'aiguille, avec une adresse qui défie le pinceau.

Les musées de l'Europe sont remplis de ces pièces superbes où l'art de l'aiguille atteint, aux XIV^e^, XV^e^, XVI^e^ siècles, le niveau de beauté suprême.

La broderie finit par prendre une telle place dans les applications du luxe en général que toute bonne maison dut s'attacher un brodeur, les princes et les riches bourgeois entretenant chez eux de véritables ateliers.

En France, les chroniques indiquent, sous Charles V (1364-80), l'apparition de vagues *passements* où l'on peut seulement voir des ouvrages légers, à jours, de nature très imprécise.

En cette période, l'histoire de la broderie prend, dans la vie élégante, une importance qui déborde de beaucoup le cadre du présent travail. Il nous faut borner notre attention aux ouvrages dont procède plus particulièrement la dentelle, travaux de broderie sur fonds clairs, encore très rares, mais d'autant plus intéressants.

Au XIVe siècle, le *filet brodé* nous est signalé comme appliqué, en Angleterre et en Allemagne, aux ornements d'Eglise [1].

Sous Charles VI (1388-1422), apparaît dans la toilette un élément nouveau, qui fournira bientôt la plus belle carrière artistique ; je veux dire, la lingerie ouvrée et décorée de broderies. Jusque là le luxe du costume avait négligé la toile, tissu rude et grossier, à peine utilisable pour les vêtements de dessous.

Mais les toiles d'Alençon, de Lille et de Bretagne, celles surtout de Hollande s'étaient grandement perfectionnées, avec tous les produits du tissage. Dans le trousseau d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, les chemises en toile de Hollande furent particulièrement admirées. Le royal époux de la trop célèbre princesse portait encore des chemises de soie blanche, ornées, il est vrai, de broderies rouges et or.

La lingerie des *dessous* devint bientôt si intéressante que la mode s'arrangea pour la faire apercevoir, les vêtements s'écartant plus ou moins sur les côtés, ou bâillant même, sans plus de façons, par de larges taillades, sortes de fenêtres, ouvertes à la curiosité. D'abord découvert aux bras, le linge fut ensuite donné à l'admiration publique sur les épaules, sur la poitrine et jusque sur les cuisses. Comme il coûtait fort cher, les élégants, à bourse plate, faisaient apparaître à la fente de leur pourpoint quelque fin mouchoir, simulant la chemise absente [2].

Et le *point-coupé* naquit à propos pour servir la mode nouvelle. Connu simultanément dans les Flandres et en Italie [3], il fut d'abord une simple broderie sur toile, ajourée par places, de façon à mettre *en l'air* les principaux motifs.

Ceux-ci ne consistaient alors qu'en figures géométriques variées, semées sur le fond en plans rectilignes.

1. L. DE FARCY, *Lettre à l'auteur.*
2. QUICHERAT, *Histoire du costume.*
3. Les broderies de Marguerite de Lorraine, révélées au public en novembre 1921 seulement, nous ont appris que le Point-Coupé était connu chez nous à la fin du XVe siècle.

## CHAPITRE II

# Industrie Alençonnaise au XVI$^{e}$ Siècle

*Influence des Duchesses d'Alençon.*

Marguerite de Lorraine,
Marguerite d'Angoulême,
Catherine de Médicis.

*Exploitation industrielle.*

Points tortillés,
Points bouclés,
Filet plat et point-coupé.

*Application au costume.*

Passements à bas prix,
Cols et collerettes,
La Fraise.

## Influence des Duchesses d'Alençon

Dès la fin du XV^e^ siècle, Alençon paraît travailler à divers genres de broderie, sur étoffes et sur toile, pour la toilette, pour le culte et pour l'ameublement ; aux passements de soie et de laine, d'or et d'argent, travaux établis à l'aiguille ou par les procédés de la passementerie.

Les *fils tirés*, le *lacis*, le *filet brodé* commencèrent à paraître aux mains des ouvrières. Le dernier n'était encore qu'une *broderie plate* sur filet, simplement traitée au *point de toile*, pareille à celle que la mode a remise aujourd'hui en vogue, sous le nom de *filet Cluny*.

Enfin il faut ajouter à cette liste les divers genres de tapisserie sur canevas et sur tissus, au *point compté*, au *point de Hongrie*, au *point d'Angleterre*, etc..., qui, à proprement parler, sont de véritables broderies.

Les duchesses d'Alençon eurent, à cette époque, la plus heureuse influence sur le développement industriel de notre cité.

Nous savons qu'en 1492, Marguerite de Lorraine, femme de René, duc d'Alençon, fit don à l'église Saint-Léonard d'un « manteau de broderie, à fond d'or [1] » ; à l'église de Chailloué « d'une chapelle d'ornements d'autel, enrichis de passements d'or [2] ».

Il reste sans doute peu de traces de tous ces ouvrages, à la recherche desquels on ne paraît pas s'être beaucoup intéressé chez nous. On les connaît surtout par les documents écrits, qui nous en ont transmis le souvenir. Cependant le musée Henri-IV, à Pau, conserve des *ouvrages* sortis des mains de notre plus célèbre duchesse, la grand'mère du Béarnais.

C'est par Marguerite de Navarre qu'Alençon paraît avoir connu le point-coupé. La sœur de François I^er^ avait épousé, en premières noces (1509), le duc d'Alençon Charles IV, qui accompagnait le roi à Marignan et à Pavie. On sait combien François I^er^ s'intéressait aux choses d'art et d'autre part quelle affection il eut pour sa sœur. Or, au

1. *L'Antiquaire d'Alençon*, dans : *Annuaire de l'Orne*, 1868.
2. L'abbé Laurent, *Histoire de Marguerite de Lorraine*.

temps des campagnes d'Italie (1525-44), le point-coupé était pratiqué couramment au delà des Alpes, objet d'ouvrage et de parure pour les nobles dames, figuré, dès 1528, dans les *Livres de Patrons*.

Est-il excessif de penser que le roi ait mis à profit tant d'occasions renouvelées de procurer à sa sœur bien-aimée le fameux point d'Italie ?

Notre célèbre duchesse avait d'ailleurs une vraie passion pour les travaux d'aiguille, y consacrant les loisirs laissés par la littérature. Les historiens et les poètes ne l'ont guère moins louée pour ses œuvres d'aiguille que pour celles de l'esprit. Dans son *Ode à la Royne*, Ronsard nous dit, au sujet de Marguerite :

Elle adonnait son courage
A faire maint bel ouvrage,
Dessus la toile et encor
A joindre la soie et l'or.

Renseignée sur les choses de son temps, artiste autant que son royal frère, elle ne négligea pas sans doute les facilités qu'elle eut de faire venir d'Italie, avec d'autres joyaux, le point déjà célèbre [1].

Au moins dut-elle en être mise en possession par Catherine de Médicis, sa nièce, femme de Henri II. Celle-ci est en effet formellement indiquée par Mme Despierres [2] comme l'introductrice du point-coupé dans notre pays. Cette opinion, très justifiée pour ce qui est de la France, ne contrarie pas, au contraire, celle qui attribue à Marguerite d'Angoulême l'introduction du point-coupé à Alençon, en particulier [3].

Les deux princesses en effet vécurent ensemble à la Cour, depuis le mariage de Catherine (1533) jusqu'à la mort de Marguerite (1549). Cette dernière eut donc tout le temps de suivre les leçons que la princesse italienne donnait aux dames de la Cour sur les *ouvrages* de son pays.

Catherine était d'ailleurs experte à tous les travaux d'aiguille, connus au delà des Alpes ; elle répandit en France la mode du point-coupé. Elle n'était pas moins appliquée au filet brodé, dont elle laissa dans ses coffres, en mourant, près d'un millier de morceaux.

On sait d'ailleurs qu'elle avait reçu de Charles IX, en 1559, le duché d'Alençon, pour partie de son douaire [4].

1. F. B., *Marguerite d'Angoulême et la Dentelle*, dans le *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, janvier 1918.

2. *Histoire du Point d'Alençon*.

3. Nous avons appris, en 1921, que le Point-Coupé était connu, chez nous, dès la fin du XVe siècle; on peut en voir aux broderies de Marguerite de Lorraine, au monastère des Clarisses.

4. L. Duval.

## Exploitation industrielle des Ouvrages

Le *filet brodé* avait pris, vers la moitié du XVI^e^ siècle, des formes nouvelles, par l'addition des *points tortillés* et des *points bouclés* au point de toile. Sous le nom de *points à reliefs* et de *points à jours*, on en tirait des effets fort intéressants, en ce qu'ils prenaient de plus en plus l'apparence de la dentelle.

On associait communément le point-coupé et le filet brodé pour l'ornement du linge de table et d'ameublement, le dernier donnant au point-coupé l'élégance et la légèreté qui lui faisaient encore défaut.

Ce genre de travail devint même très en faveur dans les usages du culte ; on l'employait dans les églises, notamment à orner les autels et même les chaires.

La pratique des ouvrages dont nous venons de parler était descendue, par une pente naturelle, des châteaux aux maisons bourgeoises, des duchesses aux dames de l'entourage. Finalement ces travaux furent connus du monde ouvrier qui en tira la matière d'une exploitation industrielle importante. L'occasion servait d'ailleurs superbement l'initiative des artisans.

## Application au Costume

Le goût du linge et de la lingerie, plus ou moins décorée, commençait à se répandre dans la bourgeoisie et même dans le peuple, chacun pouvant dès lors, grâce à une fabrication variée, s'en donner pour son argent. Et ce n'étaient pas les femmes seulement qui faisaient un succès à la nouvelle mode ; les hommes, quelque peu soucieux de tenue, étaient déjà, paraît-il, obligés de s'y conformer.

Les Mémoires de Gilles Picot, sire de Gouberville[1] (1549-1562), nous donnent, sur le sujet, des renseignements très précieux. Ils nous montrent d'une part l'activité déjà prise à cette époque par le commerce des *passements*, d'autre part l'application commençant à s'en faire plus spécialement à la lingerie.

Le 14 octobre 1553, le sire de Gouberville consignait dans son journal l'achat de « 19 aulnes de passement de soie ».

1. Par l'abbé TALLEMER.

Le 12 janvier 1554, il note l'achat de « demye-aulne de toile rayée « jaulne et de passement jaune » et le 15 mars suivant, il écrit : « Je « bâille à Th. Drouet pour du passement noyer et blanc qu'il apporta « hier pour mettre à ma robe de droguet... »

A la date du 10 juillet 1561 : « J'achatte de Gaudin, de la dentelle[1] « pour mes chemises » et le 9 janvier 1562 : « J'achatte de Gaudin de la « dentelle pour mettre à des chemises... 4 solz. »

La dentelle à 4 solz du pauvre sire de Gouberville n'était assurément pas de celles qui se portaient alors à la Cour. Elle vient pourtant bien à point pour nous donner l'idée de l'état avancé d'une industrie capable de servir déjà des besoins populaires, nombreux et variés.

La dentelle mise aux chemises des gens de ce temps-là faisait probablement office de collerette. Depuis longtemps déjà, dès le XII^e siècle, cet accessoire de toilette apparaît à l'état de trace ; mais la collerette ne prend vraiment son nom et quelque importance qu'au cours du XV^e siècle.

A partir des Valois, les portraits qui nous sont venus des grands personnages de l'époque nous les montrent portant, pour la plupart, quelque collerette simple, plus ou moins découpée sur les bords.

Pendant longtemps elle ne présente qu'un seul rang de plis, souvent tuyautés.

L'ordonnance en forme rigide apparaît vers 1540[2].

La *fraise*[3], à plusieurs étages, s'aperçoit au mieux, pour l'étude, sur le portrait que François Clouet nous a transmis de la femme de Charles IX (1570). La célèbre toile du Louvre nous montre Elisabeth d'Autriche, dans toute la splendeur du luxe que les Valois mettaient à leur toilette, parée d'une fraise encore acceptable, bien que déjà débordante.

Le document est des plus intéressants pour nous, en ce qu'on y voit le point-coupé jouer dans la dite parure, un rôle déjà fort important.

La bordure de la fraise y apparaît faite d'un entre-deux clair, à dessins géométriques très visibles, et d'une dentelure marginale nettement dessinée. Malgré sa grande simplicité, cette dernière annonce bien la dentelle, qu'on peut, en effet, déjà dire prochaine. L'importance d'un

1. Première apparition du mot *dentelle*, dans l'usage courant.
2. QUICHERAT, *Histoire du Costume*.
3. Henri II l'avait adoptée pour cacher une cicatrice qu'il avait au cou (*Légendes et Histoire de la dentelle à travers les âges*, par France BERNARD, *Journal des Ouvrages de Dames*, du 1^er juillet 1908).

# Planche X

PORTRAIT D'ELISABETH D'AUTRICHE

*Collection Braun.*

siècle est minime dans le développement d'un travail dont nous suivons la marche depuis les premiers hommes.

D'autre part n'éprouve-t-on pas un sentiment d'étonnement en constatant qu'il nous faut parcourir encore plus de cent ans pour que ce point-coupé, si parfaitement élégant, admiré au col de la princesse royale, nous conduise à la dentelle ?

Nous arriverons d'ailleurs à celle-ci par un petit nombre d'étapes brillantes, de plus en plus intéressés par la beauté des travaux d'aiguille, aboutissant finalement à la merveille. Venise fabriquait, depuis quelque temps, des ouvrages à l'aiguille déjà remarquables ; broderies et même guipures, à dessins géométriques, dont elle avait rencontré les modèles en Orient.

Un demi-siècle encore sépare ces travaux du célèbre point vénitien à rinceaux qui devait ouvrir à l'aiguille une carrière nouvelle.

De leur côté, les Flandres s'essayaient au maniement des fuseaux en des sortes de dentelles qui, par leur légèreté, contrastaient avantageusement avec la tenue plutôt lourde des ouvrages italiens.

En ce déclin du XVI^e^ siècle, nous sommes au temps où la lingerie brodée, ajourée, découpée et dentelée prend une place prépondérante dans les préoccupations du costume.

Les femmes y trouvent les éléments de leurs plus jolis atours et les hommes ne s'en font pas faute, si tant est qu'ils n'outrepassent les excès du luxe féminin.

La *fraise* haute et large, à replis nombreux et à plusieurs étages, empesée et roide à souhait, prend bientôt autour du cou la forme d'une véritable roue[1].

Cette mode extravagante fut plus ou moins suivie jusqu'à Louis XIV, la fraise s'atténuant déjà dans sa raideur de *carcan* vers la fin du règne de Henri IV.

1. « Ces beaux mignons portaient... leurs fraises de chemise... empesez et longues d'un demi-pied, de façon qu'à voir leurs testes dessus leurs fraises, il semblait que ce fut le chef de saint Jean dans un plat. » (*Journal de Henri III*, PIERRE DE L'ESTOILE.)

## CHAPITRE III

# Industrie Alençonnaise au XVII[e] Siècle

*Luxe effréné.*

La fraise, Cols plats, Manchettes,
Gants, Pourpoints,
Hauts-de-chausses, Souliers,
Meubles et carrosses.

*Répression inefficace.*

*Ouvrages en faveur*

Point-coupé,
Passements aux fuseaux,
Point de Venise et Point d'Alençon,
Rapports du Point de Venise et du Point d'Alençon.

*Alençon, centre industriel.*

Nombreux marchands,
Travail des enfants, des vieillards, des hommes adultes,
Variété dans les « Ouvrages »,
Bisette, Gueuse, Mignonnette,
Campane, Point de Paris.

## Luxe effréné

Sous la régence de Marie de Médicis, les *fraises* des femmes commencèrent à s'abaisser en avant et à s'ouvrir sur la gorge, en même temps qu'elles se relevaient progressivement en arrière.

Sous Louis XIII, les cols Médicis des femmes remontent finalement en éventail derrière la tête, élégants et légers à plaisir, découvrant de plus en plus le cou, les épaules et la poitrine.

Puis ils retombent petit à petit, bientôt complètement assis sur les épaules, parfois prolongés d'un mantelet vaporeux.

Pendant ce temps-là, les hommes portent les grands cols plats, en fine toile de Hollande, plus ou moins ornementés.

Les manchettes, rabattues sur les manches, parfois très remontantes, sont l'accompagnement obligé des cols.

Les gants, les pourpoints, les hauts-de-chausse et les souliers eux-mêmes sont ornementés de fins ouvrages à l'aiguille.

Enfin les meubles et les carrosses se recouvrent de passements.

La dépense à laquelle une mode extravagante obligeait les gens était telle qu'elle ruinait les plus riches maisons :

Mais le maudit rabat
Me coûta plus que tout ;
J'en voulus avoir un
De ces points de Venise ;
La peste, la méchante
Et chère marchandise ;
En mettant ce rabat,
Je mis, c'est être fou !
Trente-deux bons arpents
De vignoble à mon cou ! [1]

1. R. Poisson, *Le Baron de la Crasse.*

## Répression inefficace

Une réforme des *mœurs* sur ce point de folie collective n'était rien moins qu'utile.

Aussi nos rois essayèrent-ils, à diverses reprises, de s'opposer, par des édits restrictifs, à une prodigalité sans mesure.

Henri III, Henri IV, Louis XIII, et bientôt Louis XIV [1] lui-même y perdirent leurs soins. Ils furent d'ailleurs mal servis, dans leur rigueur de principe, par leur goût personnel pour le luxe défendu, non moins que par leur faiblesse envers les délinquants.

Et ce ne fut pas pour ses trois cents parures de dentelles, que Cinq-Mars fut condamné à mort [2].

## Les Ouvrages en faveur

On imagine aisément la riche occasion donnée à l'emploi de tous les *passements* par ce grand étalage de lingerie de luxe.

Ce sont partout, à peu d'exceptions près, des entre-deux, bordés de dentelures plus ou moins pointues, qui font les frais du décor.

Le point-coupé domine dans les ajustements rigides, déjà remplacé, dans les parures souples, par le travail des fuseaux, importé des Flandres.

L'industrie alençonnaise était en mesure de répondre à tous ces besoins. Notre point-coupé indigène avait pris rapidement un aspect de plus en plus léger et clair. Celui qu'on destinait à la toilette se présentait allégé de sa toile avec un soin si poussé qu'on n'y pouvait plus apercevoir que des fils et des brides, plus ou moins brodées et ornées de picots.

On en vint, après les dentelures précédemment signalées, à y adapter, sur les bords, des arcatures doublées et triplées, à pointes longues et fines, qui s'établissaient absolument *en l'air* (*punto in aria*)[3] sur des

1. Oh ! que je sais au roi bon gré de ses décrets;
Et que pour le repos de ces mêmes maris,
Je voudrais bien qu'on fit de la coquetterie
Comme de la guipure et de la broderie.
(MOLIÈRE, *École des Maris.*)

2. Henri Coiffier de Ruzé, marquis de Cinq-Mars, fut décapité en 1642, pour intelligences avec l'Espagne contre Richelieu.

3. Voir à l'*Appendice.*

Planche XI

La Nourrice de Franz Hals

*Musée de Berlin*

*(Collection Braun.)*

fils pour tout soutien, comme on le fit plus tard pour la véritable dentelle. Ce travail avait finalement une allure élégante et aérienne qui peut encore aujourd'hui nous tromper sur sa nature exacte.

Le chef-d'œuvre du musée de Berlin « *La Nourrice de Franz Hals* » (1635), nous présente une enfant du premier âge, habillée d'une robe à floraisons d'or, sur fond brun, garnie en avant d'un point-coupé, dont le pinceau du peintre a suivi tous les traits. La collerette, la garniture du bonnet, les manchettes semblent du même travail, léger et clair à souhait, amenuisé en pointes de guipure d'une finesse extrême, offrant aux plus prévenus l'aspect d'une vraie dentelle.

Cependant un rival se levait, qui ne tarderait guère à supplanter le point-coupé.

Le point de Venise, dont il est question précédemment dans les vers de Poisson, était une *guipure*, nouvel ouvrage d'aiguille superbe, dont l'Italie commençait à nous inonder, à travers des frontières mal gardées.

Nous avons vu, aux notions techniques, comment on était passé du point-coupé à la guipure [1], par la suppression préalable de tout support de toile.

Il est malaisé d'affirmer où cet audacieux progrès se trouva d'abord réalisé. Si l'on s'en rapporte à l'opinion coutumière, c'est à la ville, reine de l'Adriatique, que revient cet honneur d'un travail auquel on a donné le nom de *point de Venise*.

Cependant les documents s'accordent d'un côté à fixer entre les limites de 1650 à 1660 la date de l'invention du point vénitien à rinceaux, pendant que M^me^ Despierres [2] fixe d'autre part également à 1650 l'apparition du point d'Alençon. Si ce dernier est tiré de l'autre, il a fallu que le secret du point italien ait été connu chez nous, dès la naissance de l'ouvrage à Venise.

En dépit de l'ingéniosité des chercheurs, de nombreux problèmes restent posés à l'histoire ; celui des rapports du point d'Alençon avec le point de Venise, et réciproquement, n'est pas éclairé.

On peut, à défaut de mieux, s'autoriser ici des différences d'aspect, le procédé restant le même dans les deux ouvrages, pour penser que

1. *Reticella* et *Punto in aria* paraissent avoir été des ouvrages intermédiaires entre le Point-Coupé et la Guipure de Venise (Voir à l'*Appendice*).

2. *Histoire du Point d'Alençon*, p. 10, en note. « D'après les monographies... sur les dentelles et les planches... le point de Venise à gros reliefs n'aurait été inventé en Italie que de 1650 à 1660. »

la guipure alençonnaise ne doit à l'italienne que des formes secondaires, à rinceaux, la *Colberte* et ses dérivés.

Tel morceau de guipure alençonnaise, assurément du début (pl. V de l'*Histoire du point d'Alençon*[1]), diffère à ce point de celle de Venise qu'on ne saisit pas d'abord entre les deux le moindre rapport. Dans la première, les reliefs font défaut ; des motifs floraux, vaguement figurés, remplacent les rinceaux italiens, les brides à picots tiennent lieu de barrettes ; est-ce donc là une imitation du point de Venise ?

Des circonstances identiques ont pu conduire, simultanément dans les deux pays, à des résultats analogues : le point-coupé, dont sortit celui de Venise, n'existait-il pas chez nous, en 1650, comme en Italie ?

L'Edit de 1660 inspira une satire[2], où nous trouvons un renseignement bien intéressant sur l'état avancé du point d'Alençon, à la date indiquée. Nous l'y voyons en effet tenir un rang fort honorable à côté du point de Venise.

Les dentelles prohibées se sont réunies, afin de concerter les mesures à prendre pour leur défense.

Et nous Aurillac et Venise
Si nous plions notre valise,
Qu'allons-nous devenir ?
Là-dessus, le Point d'Alençon,
Ayant bien appris sa leçon.
Fit une fort belle harangue.

Le point d'Alençon paraît bien considéré ici comme un ouvrage particulier, très distinct de celui de Venise.

Assurément il fallut bien que notre guipure indigène, tenue par nos princes en petite estime, s'accordât, pour se faire accepter, à l'altière italienne en faveur ; mais, tout en imitant à l'occasion, elle put être originale en principe.

1. L'original est au Musée d'Ozé, sous le numéro 53.

2. *La Révolte des Passements*, dédiée à M^lle de la Trousse, cousine de M^me de Sévigné, par un auteur inconnu, publiée dans le *Recueil des pièces en prose, les plus agréables de ce temps*, Paris, Charles Sercy (1661), a été réimprimée en 1855, dans la Bibliothèque Elzévirienne (*Variétés historiques et littéraires*, t. I, pp. 223-257). Cité par L. DUVAL dans le *Point avant Colbert*.

## Alençon, centre industriel

Il ne faut pas oublier qu'à ce moment Alençon constituait un centre industriel remarquable, milieu d'ouvrières aux doigts exercés, à la pensée artiste : ambiance de choix pour l'éclosion de quelque œuvre prestigieuse.

Presque toutes les familles se trouvaient intéressées à la fabrication des ouvrages par un ou plusieurs de leurs membres, de tout âge et des deux sexes également.

Toutes les conditions, tous les corps de métiers se trouvent en effet représentés dans le *Dictionnaire des noms des marchands et des fabricants de point d'Alençon*, établi par Mme Despierres[1].

En bornant nos recherches à la date de 1665, année de la fondation Colbert, nous voyons qu'en plus des nombreuses personnes auxquelles est expressément attribuée la qualité de marchand ou celle de fabricant, les professions suivantes sont tour à tour citées : « tailleurs, drapiers, « merciers, passementiers, filotiers, tisserands, teinturiers, cordonniers, « mégissiers, selliers, architectes, menuisiers, peintres, carreleurs, hôte- « liers, boulangers, bouchers, maréchaux, laboureurs, tabellions, greffiers, « huissiers, procureurs, écuyers, sergents, cavaliers de la maréchaussée, « chirurgiens et apothicaires... »

C'est à croire que tous les habitants d'Alençon fabriquaient ou vendaient des *ouvrages*, suivant l'expression consacrée à l'ensemble des travaux à l'aiguille.

On s'étonnera d'apprendre que les enfants et les vieillards, « de l'un et de l'autre sexe », y fussent occupés. Mais on admettra plus difficilement encore que les « hommes adultes » pussent s'y employer avec avantage. Pourtant cette intrusion des hommes, dans un travail qui semble leur être particulièrement étranger, est parfaitement établie.

Il nous faut, à l'appui d'un fait assurément bizarre, citer au moins un témoignage décisif.

1. *Histoire du Point d'Alençon.*

Dans le *Dictionnaire des noms*, précédemment consulté, nous trouvons la mention suivante : « Devalframbert Henri : il faisait du vélin « chez son beau-frère, Gilbert Poisson et apprenait en même temps « l'art de chirurger » (le dit Poisson était en effet fabricant de point et chirurgien).

Si les documents ne manquent pas pour certifier le fait du travail des hommes aux ouvrages, par contre ils ne nous renseignent pas sur les sortes auxquelles pouvait s'appliquer, avec succès, la main du sexe fort.

Pour ce qui regarde le point d'Alençon, Mme Despierres croit pouvoir penser que les hommes étaient employés au *piquage* et à la *trace* ; mais elle ne donne aucune sorte d'assise à son opinion.

La véritable explication me paraît se trouver dans la variété des *ouvrages* fabriqués, depuis le plus facile, à la portée de tous, enfants, vieillards, et même hommes adultes, jusqu'aux fins passements, réclamant les doigts des plus habiles ouvrières.

Comme nous l'avons vu précédemment, la clientèle à servir ne se composait pas uniquement des grands seigneurs et des riches bourgeois ; le petit monde y était le plus nombreux, faisant abondante dépense de passements à bon marché, que ne fournissait pas alors la machine, et qu'il fallait demander à une main-d'œuvre peu exigeante en salaires.

Quels étaient, avec précision, les ouvrages pratiqués alors à Alençon [1], si facilement qualifiés *dentelles* ? A vrai dire, je n'en sais rien exactement, après le contrôle des opinions aisément exprimées sur ce point. Tout ce qu'on peut dire, je crois, sur la question, c'est qu'il existait depuis longtemps déjà, des passements qui portaient les noms de *bisette*, *gueuse*, *mignonnette*, *campane*, *point de Paris*, etc...

Mais à quels genres de travaux les dites sortes appartenaient-elles, passementerie, ouvrages à l'aiguille, ouvrages aux fuseaux, etc ?... Peut-être aux uns et aux autres. On peut en effet penser que, la concurrence aidant, ces noms ont dû passer d'un travail à un autre et s'employer simultanément, dans tous les pays de passements, pour désigner des espèces analogues, rapprochées par l'aspect et par la matière, impossibles à identifier exactement aujourd'hui [2].

1. Il s'agit ici des ouvrages à *bas prix*, pour l'usage du populaire. Nous avons vu précédemment que la fabrication alençonnaise s'appliquait au filet brodé, au point-coupé, à la *reticella*, au *punto in aria*, à l'imitation du point de Venise, parures de *grand prix*.

2. On donnait autrefois le nom de *Bisette*, de *Campane*, de *Mignonnette* ou de *Gueuse*, aux dentelles étroites Il s'en faisait un grand débit... (*Le Poinct de France*, par Mme Laurence DE LAPRADE).

La *bisette* (bis, couleur bise), était, au XIV^e^ siècle, un travail de passementerie ; au XVIII^e^ siècle, ce nom désigne une petite dentelle commune.

La *gueuse* était, à la même époque, une dentelle de fil blanc, d'un prix si médiocre qu'il valut à l'objet son nom singulier.

La *mignonnette* paraît avoir été la sorte aujourd'hui qualifiée *mignardise*. Est-ce de ce nom qu'est sorti celui de « *mignonneuse* », parfois donné aux ouvrières alençonnaises ?

La *campane*, sorte blanche, étroite et légère, portant des houppes qui simulaient des grelots, d'où son nom [1].

Le *point de Paris* est noté dans une déclaration du 16 août 1665, visant le travail alençonnais, grâce à laquelle nous connaissons mieux l'ouvrage. Dans le document en question, il est dit que le roi « avait « encore eu la bonté de permettre aux particuliers de travailler, pour « leur usage, aux ouvrages de point de Paris, avec tissu et cordonnet, « sans aucune broderie ».

La mention d'un tissu et l'absence de broderie prouvent d'ailleurs qu'il s'agit là d'un travail n'ayant aucun droit au nom de dentelle.

Au XVIII^e^ siècle, le point de Paris devient une sorte commune aux fuseaux, imitant les Malines et les Valenciennes.

Ces explications sont au moins pour établir qu'il existait, à l'époque dont nous parlons, des ouvrages à bon marché. Ce point est au surplus absolument fixé par les différents édits somptuaires, octroyant des licences de faveur aux passements à bas prix.

En 1629, par exemple, on autorisa « l'usage des dentelles et des « passements, à condition qu'ils n'excédassent pas la valeur de trois « livres l'aulne ».

Ces parures d'ailleurs étaient loin d'avoir la qualité de notre dentelle « éternelle ».

> ..... On est fort surpris
> A ces sortes de points, si l'on n'a quelque fille
> Qui sache à tous moments y repasser l'aiguille ;
> En moins de trois savons, rien n'y tient presque plus. [2]

1. Le mot latin *campana* signifie *clochette*.
2. *La Galerie du Palais*, par Pierre CORNEILLE.

Les sortes de grand luxe, dont les seigneurs et les riches bourgeois faisaient emploi ruineux, étaient tirées des Flandres et surtout d'Italie. Mais une situation si préjudiciable aux intérêts du pays ne devait plus tarder à prendre fin. Les temps étaient proches où le point d'Alençon allait éclipser ses rivaux !

## CHAPITRE IV

# Industrie Alençonnaise au XVII[e] Siècle

(*Suite*)

*Apparition du Point d'Alençon.*

Madame La Perrière,
Division des morceaux
et spécialisation du travail.

*Fabrication des Ouvrages.*

Apprentissage dans la famille, dans
les ateliers et dans les ouvroirs,
chez les particuliers,
Salaires, pécules,
Bureaux,
Travail à la campagne,
Facteurs et factrices,
Communautés, Hôpitaux,
Région du Point.

*Commerce.*

Colporteurs, Marchands, Foires,
Courtiers, Comptoirs à l'étranger.

*Application au Costume.*

Point de Venise et point d'Alençon.

## Apparition du Point d'Alençon

Quoi qu'il en puisse être de l'événement, au point de vue de sa valeur intrinsèque, imitation ou invention, le point d'Alençon naquit au milieu du XVII^e^ siècle (1650), sous les doigts d'une Alençonnaise.

On imaginerait volontiers l'habile ouvrière gracieuse et poétique, auréolée de quelque légende. Il faut nous contenter des documents que M^me^ Despierres a pu recueillir sur elle, pendant dix ans de recherches, à travers les archives et les bibliothèques locales. C'est à ses travaux consciencieux et persévérants que nous devons de connaître, avec certitude, l'héroïne de l'aventure artistique, à laquelle Alençon dut sa célébrité mondiale.

Il est certain que M^me^ La Perrière ou de la Perrière est issue d'une ancienne famille alençonnaise, puisque ses ancêtres habitaient la ville dès 1526.

« A cette époque, Jean Mercier, bourgeois d'Alençon, trisaïeul « de Michel Mercier, sieur de la Perrière, habitait Alençon, où il exerçait « sa profession de boulanger. Après sa mort et celle de Jeanneton Chas- « sevent, sa femme, leurs quatre enfants, le 23 février 1548, se parta- « gèrent la succession, qui consistait en rentes, maison et four à ban, « nommé Lépine, situés rue à la Personne [1], et en biens situés à Colom- « biers, au faubourg de la porte de Sées, au lieu appelé les Perrières [2].

« Un de leurs fils, Pierre Mercier, bourgeois d'Alençon, boulanger, « épousa Symonne Boullemain. Il eut en partage le four à ban et le « bien situé au lieu des Perrières, moyennant des rentes foncières qu'il « fit à ses frères et sœurs.

« Michel Mercier, marchand bourgeois d'Alençon, fils des précé- « dents, eut de la succession de son père le bien des Perrières.

« Il épousa à Alençon, le 24 juillet 1572, Jeanne Duval, fille d'Israël

1. Actuellement, *rue du Bercail*, à l'emplacement où se trouve la maison Gardien, qui leur a succédé.
2. Ce terrain comprend aujourd'hui *le Plénitre* et la *ruelle Piquet*.

« Duval, sieur de la Héronnière et de Marie Duperche. De ce mariage « est issu Guillaume Mercier, sieur de la Perrière (premier qualifié du « dit surnom), marié à Louise Birée. Leur fils, Michel Mercier, chirurgien, « sieur de la Perrière, épousa à Alençon, le 18 mars 1633, Marthe Barbot, « qui, devenue veuve le 29 avril 1645 et ne s'étant pas remariée, fut « habituellement désignée sous le nom de Mme La Perrière, ou de la « Perrière.

« Elle était fille de Jean Barbot, procureur, et de Suzanne Hour- « debourg. Il est probable que sa mère, qui avait 500 livres gagnées « par son industrie, était fabricante de point-coupé.

« Marthe Barbot est décédée le 12 janvier 1677. »

Mme Despierres nous apprend en outre que Marthe Barbot habitait une maison située au carrefour de Lancrel, dans la rue dite actuellement « du Collège ».

Nous avons vu précédemment que Mme La Perrière fut non seulement *la créatrice*[1] du point d'Alençon, mais l'organisatrice du travail, ce qui fut une autre invention. Elle imagina le partage des pièces en un plus ou moins grand nombre de morceaux et la spécialisation des divers temps du travail en diverses mains, plus de deux siècles avant que les Américains s'avisassent d'une telle méthode générale.

L'entraînement de la main-d'œuvre, par ces moyens ingénieux, fut d'ailleurs si rapide que la fabrication du vélin se répandit autour de l'initiatrice en peu d'années, à ses dépens, son atelier fournissant des maîtresses, au sortir d'un court apprentissage, à tous les concurrents suscités par le succès d'un nouveau point.

## Fabrication

Depuis quelque temps déjà Alençon constituait un immense atelier[2], où tous les travaux d'art à l'aiguille étaient exploités, sous le nom général d'*ouvrages*.

Si bien que le dernier-né, sous les doigts habiles de Mme La Perrière, trouva tous les éléments d'une superbe industrie, dans son milieu natal.

1. Le mot est de Mme Despierres (p. 184) qui paraît attribuer ici à Mme La Perrière plus qu'un simple mérite d'imitation.
2. Voir chap. III : *Alençon, centre industriel.*

L'histoire d'une organisation ouvrière remarquable, dont l'apogée semble avoir justement coïncidé avec l'apparition du point d'Alençon, paraît avoir ici sa place. L'état de choses exposé appartient à un passé plus ou moins lointain, sans qu'il soit possible d'assigner une date précise aux débuts d'institutions, nées de circonstances variées et progressant au gré des besoins apparus. En se reportant aux faits précédemment aperçus, il semble qu'on puisse placer au commencement du XVI^e^ siècle le principe de l'évolution industrielle en question.

C'étaient surtout des sortes à l'usage du peuple et de la petite bourgeoisie que l'industrie alençonnaise fabriquait dans la première moitié du XVII^e^ siècle, y occupant la partie la plus nombreuse de la population ouvrière [1].

Au point de vue des intérêts de cette main-d'œuvre abondante et de moyenne valeur, la diversité dans les ouvrages et dans leurs difficultés constituait un véritable bienfait. Elle offrait non seulement un travail adapté à l'adresse de chacun, mais elle permettait en outre la vie en commun à tous les travailleurs, des plus jeunes aux plus vieux, qui demeuraient dans la maison paternelle, groupés autour du foyer. C'était bien là le métier moralisateur à tous les titres, conservateur de l'institution familiale.

Le système était non moins favorable au bien de l'industrie elle-même, assurant le recrutement ouvrier. Les premiers éléments du travail, à la portée des petites mains, la rémunération immédiate des premiers efforts, c'étaient là deux conditions pour inciter les parents à donner, de bonne heure aux enfants l'apprentissage du métier commun.

Aussi était-ce par les soins des familles que les apprenties les plus nombreuses étaient fournies à la profession.

Cependant les ateliers répartis à travers la ville, tel celui de M^me^ La Perrière, les ouvroirs établis dans les maisons religieuses prenaient des enfants, parfois à titre de pensionnaires, pour leur apprendre les travaux d'aiguille.

Les particuliers enfin se chargeaient aussi d'apprenties auxquelles on imposait des engagements dont la durée allait quelquefois à huit ou dix années, les périodes de un an à quatre se rencontrant le plus fréquemment.

De leur côté les maîtresses s'engageaient non seulement à loger,

1. Voir au chap. III : *Bisette*, *Gueuse*, etc...

nourrir et entretenir leurs apprenties, mais encore parfois, à pourvoir aux nécessités de leur éducation et de leur instruction élémentaire s'obligeant à envoyer leurs pupilles aux offices et aux catéchismes, à leur apprendre à lire et à écrire.

On ne peut rien établir d'absolu quant aux conditions pécuniaires de l'apprentissage ; elles variaient à ce point, suivant les circonstances, que l'apport d'argent provenait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

On rencontre sur la question des renseignements curieux assez étonnants pour nos mœurs :

« Le 11 juillet 1661, Marie Filoche, Louise Lambert, se sont obligées « solidairement envers Abraham Gérard, boucher, de faire montrer par « leurs filles l'ouvrage de veslin à Catherine Gérard. Le dit Gérard « fournira à sa fille toutes les choses nécessaires pour faire le dit ouvrage « et donnera aux veuves Marie Filoche et Louise Lambert, tous les « samedis, un morceau de viande de 4 sols[1]. »

## Salaires

Les salaires subissaient en ce temps-là, comme au nôtre, l'influence des conditions de milieu, de personnes et d'ouvrages, sans aucune règle fixe. Payés au morceau ou à la journée, on croit pouvoir estimer les salaires d'après un tarif allant de 4 à 13 sols par jour, soit de 1 franc à 3 fr. 25 de notre monnaie. Ces prix nous paraissent plutôt élevés pour l'époque, mais il nous faut remarquer qu'une journée de ce temps-là comportait un travail excessif. Un contrat de louage, de l'année 1664[1], nous apprend que la journée, tout au moins pour l'ouvrière en cause, commençait, en été, entre 4 et 5 heures du matin ; en hiver, à 7 heures pour ne se terminer le soir qu'à 10 heures ½ ou 11 heures ; ce qui fait un total de 16 à 17 heures ½, suivant la saison. En défalquant deux ou trois heures pour les repas, on reste à une somme de travail exagérée, qui ne paraît plus payée si avantageusement qu'on pouvait d'abord l'estimer, d'après le tarif indiqué.

Il convient peut-être, d'ailleurs, de ne pas trop généraliser le renseignement tiré d'un cas particulier et de ne pas en faire une règle absolue. On en peut toutefois garder l'impression d'usages sévères dans le régime imposé aux ouvrières.

1-2. *La Dentelle d'Alençon*, par B.-J. POUPET.

Cependant nous savons par les nombreux contrats de mariage, notant le pécule particulier apporté par l'épouse, que, dans ces conditions, les dentellières trouvaient le moyen de se faire, avec leurs salaires, une dot parfois importante.

L'initiatrice du point d'Alençon, Mme La Perrière, apportait ainsi 300 livres et sa sœur Suzanne 6.000 livres [1], acquises par leur industrie. Il fallait, pour permettre de telles économies, que le coût de la vie fût, à cette époque, inférieur à tout ce que nous pouvons imaginer aujourd'hui et que les besoins fussent bornés au vrai nécessaire... Autres temps, autres mœurs...

La perspective de cet argent gagné sans sortir de chez soi, décidait déjà, au XVIIe siècle, les filles des commerçants, et même celles des bourgeois, à travailler au point. Nous verrons que plus tard les demoiselles et les dames des plus hauts fonctionnaires ne s'en firent pas faute.

Le travail se faisait donc, le plus ordinairement, à domicile.

Cependant, ainsi que nous avons eu l'occasion de le noter à propos de l'apprentissage, il existait des ateliers appelés *bureaux*, organisés comme ils pourraient l'être aujourd'hui, avec leurs maîtresses, sous-maîtresses, dessinateurs et tous les employés nécessaires ; mais ils ne groupaient qu'un nombre d'ouvrières petit par rapport à l'ensemble.

Il y avait en effet 800 à 900 personnes occupées aux ouvrages rien que dans Alençon, soit environ le dixième de la population attribuée alors à la ville, proportion élevée qui donne une haute idée de l'activité industrielle en règne chez nous, à la dite époque, dans les arts de l'aiguille.

Il n'y avait sans doute guère de maisons où chomât l'aiguille, les gens qui ne travaillaient pas eux-mêmes aux *ouvrages* prenant chez eux une ou plusieurs ouvrières à l'année, quand ils n'y occupaient pas leurs filles. C'est là, sans doute, l'explication de tant d'artisans, si peu qualifiés, cités précédemment comme fabricants et marchands de point.

La campagne comptait en outre une grande quantité d'ouvrières, les ouvrages à l'aiguille, de qualité ordinaire, pouvant aisément accompagner les femmes aux champs, ou s'adapter, dans la maison, aux loisirs laissés par l'exploitation agricole.

Le service du personnel ouvrier, ainsi réparti plus ou moins loin de la ville, était fait par des *facteurs* et par des *factrices* qui distribuaient

1. *Dictionnaire de l'Histoire du Point d'Alençon*, par Mme Despierres. L. Duval, *Bulletin de la Société Historique de l'Orne*, 1882, p. 108, donne pour Marthe Barbot le chiffre 1.245 livres.

les morceaux, pourvoyaient aux fournitures nécessaires, surveillaient le travail au point de vue de son avancement, le payaient et le rapportaient à la ville, après son exécution.

Ces intermédiaires, attachés parfois plus particulièrement à certains bureaux importants, paraissent avoir été maîtres de leurs rapports entre les entrepreneurs de la ville et les ouvrières de la campagne.

C'était sous leur propre responsabilité et pour leur propre compte qu'ils vaquaient au placement des pièces dans les mains spécialisées au travail à faire, les gens de la ville ne connaissant qu'eux industriellement. Ils étaient payés de leurs soins par une commission établie d'après la valeur des morceaux et par quelque léger bénéfice prélevé sur les fournitures.

A titre d'élément de la production industrielle, il nous faut ajouter, aux sources indiquées, le travail des communautés religieuses et des hôpitaux.

En dépit des règlements corporatifs, à formules étroites et restrictives, l'exploitation commerciale des divers ouvrages avait trouvé moyen de s'exercer dans les maisons en question. Du reste depuis longtemps les travaux à l'aiguille étaient en honneur dans les couvents de femmes les plus austères [1].

Mais il n'y avait là, jusqu'au temps dont nous parlons, qu'une occupation adaptée aux dispositions féminines, sans but industriel.

Il semble qu'il faille attribuer à saint Vincent de Paul l'idée charitable d'employer les loisirs des religieuses à un travail au profit des pauvres. Si son initiative n'eut pas de succès en droit, la législation n'en ayant pas fait état immédiat, il faut bien penser qu'elle incita les corporations à moins de rigueur dans l'exercice de leur monopole.

Les lettres patentes, décidant que les hôpitaux pourraient s'occuper de travaux rémunérés et même organiser des ouvroirs, pour lutter contre le paupérisme, ne datent que de 1662. Or, nous voyons à Alençon, vers 1643-45, les religieuses Bénédictines de Sainte-Geneviève-de-Montsort obligées de travailler aux *ouvrages* pour soutenir leur existence. La dite communauté, fondée en 1636, était située au bout de la rue du Mans, dans l'emplacement occupé aujourd'hui par une école de filles [2].

Nous savons aussi que les Dames de la Visitation « étaient habiles

1. En 1633, M^me^ de Lisores, au couvent des filles Notre-Dame, fait venir du fil d'argent et de la dentelle (*Archives d'Alençon*, Dentelles, H. 4858).
2. L. Duval.

« dans l'art de la tapisserie et du point de France qu'elles durent aban-
« donner parce que ce travail altérait leur santé, et parce que la vente
« de cette dentelle de luxe n'était pas rémunératrice [1] ».

Nous verrons bientôt en effet que la fin du XVII[e] siècle fut critique pour la dentelle.

En attendant, l'Hôpital d'Alençon pensa trouver des ressources dans son exploitation.

Nous voyons que, le 24 août 1655, il prit des maîtresses laïques pour « instruire les filles de la dite maison à faire des ouvrages ». M[me] Despierres ajoute même à ce renseignement que les « dentelles n'étaient pas « déterminées ; elles pouvaient être d'or, d'argent, de soie, aux fuseaux », ce dernier détail nous indiquant, trop succinctement mais nettement, qu'on faisait chez nous, à la dite époque, des ouvrages aux fuseaux.

Le nombre des personnes finalement employées à la fabrication générale des ouvrages à l'aiguille est fixé dans un rapport adressé, en 1665, à Colbert, par l'Intendant de la Généralité d'Alençon.

Nous y voyons que plus de huit mille personnes travaillaient aux ouvrages dans la région alençonnaise, étendue d'un côté à Sées, Argentan, Falaise, de l'autre à Fresnay, Beaumont, Mamers et communes circonvoisines.

## Commerce

La production de l'industrie, précédemment décrite, dépassait de beaucoup les besoins du pays. Il nous faut voir par quels moyens les fabricants s'en débarrassaient au dehors.

Ce furent d'abord les colporteurs et les marchands forains qui pourvurent à la diffusion plus ou moins lointaine des ouvrages, autour du centre producteur. Nous n'avons pas de renseignements précis sur l'éloignement des localités visitées par ces agents de propagation, dans le peuple des villes et des campagnes. Mais la légèreté des articles alençonnais, leur volume des moins encombrants et leur valeur relativement élevée donnent à penser que la hotte et la roulotte leur faisaient bon accueil.

En second lieu les marchands d'Alençon, que nous avons vus presque

1. *Sur la Visitation d'Alençon*, par Ch. VÉREL (lettre du 11 janvier 1681). « Après avoir perdu un très bel établissement sur la place des Poulies, les Dames de la Visitation (fondées par la Ville en 1659) se sont réunies dans une maison qu'elles ont achetée rue de la Mairie. » (*Histoire d'Alençon*, par l'abbé GAUTIER, 1805).

tous occupés de la fabrication et de la vente des ouvrages, eurent assurément le grand rôle dans le placement de ceux-ci, chez les boutiquiers des autres villes de France.

En ces temps, où les moyens de transport étaient aussi difficiles que rares, les marchandises circulaient surtout par les soins particuliers des intéressés, obligés d'aller les quérir eux-mêmes aux pays d'origine, mettant à profit leurs déplacements pour propager au loin les produits de leur propre région.

C'étaient assurément des échantillons de toile et des *ouvrages* que nos commerçants d'Alençon emportaient avec eux aux foires de Normandie, d'abord à Caen et à Falaise, où la célèbre Guibray attirait encore, il n'y a pas bien longtemps, tous ceux qui, dans notre contrée, s'intéressaient aux affaires.

Mais les nécessités de leurs commerces conduisaient nos marchands bien au delà de leur province qui, malgré sa richesse industrielle et sa fécondité agricole, ne pouvait pas tout produire.

Aussi voyons-nous nos gens d'Alençon sur toutes les routes de France, vers Paris naturellement d'abord, mais aussi vers Lyon, où ils achetaient les soies pour leurs belles broderies, et jusqu'à Beaucaire, où se rencontraient à la fois toutes les productions du Midi et celles de l'Orient.

C'est probablement à cette grande foire internationale qu'ils trouvaient moyen de se procurer les dentelles italiennes, souvent prohibées, à la faveur desquelles ils écoulaient sans doute les imitations qu'on en faisait à Alençon : l'argent des princes se trouvait payer ainsi le travail national, leur procurant une marchandise française non moins belle que l'étrangère évincée.

On sait d'ailleurs que le commerce alençonnais tenait comptoir de toutes les dentelles, notamment de celles des Flandres, en plus des italiennes [1].

Enfin des courtiers et des courtières, en assez grand nombre, gens de toutes qualités et de toutes professions, s'employaient à placer le point dans tous les milieux possibles. Certains mêmes avaient à Paris des correspondants et des dépositaires.

1. « Pour chaque livre de dentelles fines ou passements de Flandres, Gênes, Venise, ou autres lieux, de valleur de cent sols chacune et de tout prix au-dessus, le fort portant faible, la somme de sept livres dix sols » (*Archives municipales*, 1er livre des délibérations, fo 161, V. Tarif, samedi 4 mai 1658).

Communiqué par M. Jouanne, archiviste départemental.

Ces intermédiaires paraissent avoir été peu exigeants sur la question des bénéfices, sans doute parce que la dentelle n'entrait que pour partie dans l'ensemble de leurs affaires. Ils travaillaient cependant à leurs risques et périls, responsables des marchandises qui leur étaient confiées.

Comme d'ailleurs ils en prenaient à tous ceux qui voulaient leur en remettre, peu experts d'autre part sur l'article, ils se trouvaient souvent empêtrés dans des confusions d'objets, de prix et de propriété, que les tribunaux étaient appelés à régler.

En raison sans doute de ces difficultés, les courtiers se virent, en 1665, obligés de prêter serment et de tenir registre des marchandises entreposées chez eux. Ils paraissent du reste s'être affranchis la plupart du temps de ce soin qui nous semble si rationnel ; que diraient-ils aujourd'hui des règlements fiscaux et autres qui entravent le commerce et l'industrie ?

Mme Despierres nous assure que les négociants français, dès avant 1664, commençaient à créer des comptoirs à l'étranger, pour le service de leurs affaires. Cependant Alençon ne paraît intéressé dans cette note que par un acte peu décisif du tabellionage. La question reste de simple probabilité, pour l'époque antérieure à l'établissement de la manufacture royale.

Le cours du récit nous amène justement à cet événement capital. Mais il nous faut d'abord connaître l'application des ouvrages d'aiguille au costume, pour apercevoir les raisons de l'intérêt que l'Etat prit à l'industrie du point.

## Application au costume

L'œuvre de beauté que vit apparaître le milieu du XVIIe siècle laissait assez loin derrière elle les ouvrages d'aiguille précédents.

Le rayonnement du point de Venise fut tel que le point-coupé lui-même disparut presque complètement et instantanément, dans l'éclat du nouvel astre.

Il faut pourtant remarquer que si le nouveau travail, par ses procédés de fabrication, se rapproche au dernier point de la dentelle, il n'en présenta pas tout d'abord l'aspect avec le même bonheur que le point-coupé.

Le dessin du point italien presque toujours disposé en rinceaux dans une seule direction, l'importance des motifs opulents mais lourds, la grosseur des attaches séparent cette première guipure de la toile d'araignée tissée chez nous, au XVIII[e] siècle, par la main des dentellières. Nous sommes en présence d'un travail superbe, riche et vraiment royal, mais qui ne devint aérien que progressivement, entre les doigts de nos fées indigènes.

Dans sa majestueuse allure, le point de Venise mérita la faveur de Louis XIV, épris surtout de noblesse et de pompe. Mais qui peut dire si la légère fantaisie de la véritable dentelle, plus artistique que fastueuse, eût d'emblée paru digne du cérémonial de Versailles ? Chaque chose vint donc à son temps, comme à l'ordinaire.

Le maître, qui domestiqua la noblesse de France, habilla du moins les seigneurs de livrées superbes, où le point de Venise eut sa large part. On sait que l'habit des courtisans était en rapport avec leur rang, d'autant plus orné de dentelles et enrichi de broderies qu'il revêtait plus grand personnage.

Les cols ne s'étaient pas relevés depuis Louis XIII. Les chevelures de plus en plus longues et bientôt les perruques, recouvrant entièrement les épaules et le dos, ne laissèrent plus à la lingerie de luxe que la gorge et la poitrine. Elle s'y étendit du moins largement en cravates, en rabats, en gilets, en jabots, de dimensions parfois très grandes et de toutes les formes. Et sans doute en dédommagement de ce qu'elle perdait par en haut, elle se suspendit aux hauts-de-chausses, et, en jarretières, autour des mollets, descendant même aux bottes et jusque sur les souliers.

A son entrevue avec Philippe IV, en 1660, à l'île des Faisans, Louis XIV se montra les genoux enveloppés de *canons* larges autant que riches, qui valaient 7.000 livres la paire.

Cet ornement extravagant excita la verve de Molière :

Et de ces grands canons,
Où comme des entraves,
On met tous les matins
Les deux jambes esclaves.

La toilette des femmes usa, peut-être plus discrètement, tout au moins plus heureusement que celle des hommes, des ressources de la dentelle, remplaçant volontiers les points de Venise par les points de

Flandre, beaucoup plus souples et onduleux, mieux adaptés aux formes féminines [1].

Les *volantes* s'attachaient aux robes par un seul bord ; les *tournantes* se fixaient à plat horizontalement ; les *quilles* s'étalaient verticalement, formant parfois de véritables tabliers.

Mais un accord d'élégance entre la femme et la dentelle cachait le défaut de mesure ; si bien que la Montespan, en voulant avoir pour son rang, se montrait « tout habillée de point de France [2] ».

Les coiffures se relevaient en *Fontanges* parfois très haut huppées, ou pendaient en *barbes*, plus ou moins longues suivant la dignité de la dame, les princesses du sang ayant sur ce point un privilège de dimensions vraiment royales.

Il faut signaler l'application du point de Venise, et bientôt du point de France, aux rochets des princes de l'Eglise ; ils firent au grand siècle une parure religieuse digne de sa somptuosité.

L'industrie alençonnaise eut sa grande part à ces magnificences. Elle fit d'abord une concurrence dissimulée au point italien, celui d'Alençon étant parvenu à imiter celui de Venise, dès l'apparition de ce dernier.

Mais, après 1665, l'ouverture de la Manufacture Royale imposa le point de France à la mode et proscrivit l'étranger. Nous verrons bientôt celui-ci prendre sa revanche en copiant à son tour son heureux rival.

1. La prise faite en 1678 par le marquis de Nesmond, d'un navire chargé de dentelles des Flandres, à destination de l'Angleterre, dut suffire pendant quelque temps à approvisionner toutes les boutiques de nos marchands de modes. La cargaison se composait de 744.953 aunes de dentelles, non compris les mouchoirs, cols, fichus, tabliers, jupons, éventails, gants, tout garnis de dentelles (*Mercure galant*, 1678).

2. Lettre de M^me^ de Sévigné (29 juillet 1676).

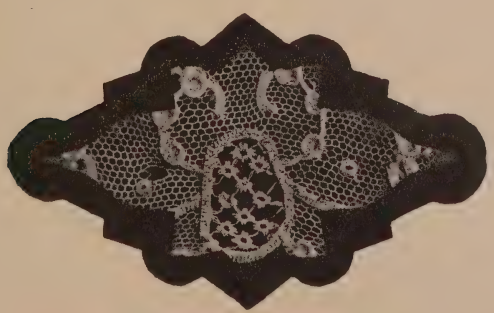

## CHAPITRE V

# Industrie Alençonnaise au XVII[e] Siècle
(*Suite*)

# Établissement du Monopole royal

*Les projets de Colbert.*

Le Point de Venise prohibé,
Ateliers privilégiés,
Dangers du monopole.

*Résistance des intéressés.*

Privilège accordé à une Compagnie,
Action maladroite de J. Provost,
Émeute du 30 août,
Colbert défend ses employés,
Généreuse opposition de Favier-Duboulay,
Lettre du dit à Colbert,
Essai de conciliation,
Colbert poursuit ses desseins,
Ouvrières vénitiennes,
Catherine de Marcq,
Marie Fillesac,
Point d'Alençon et Point de Venise,
Médiocres succès,
Lutte contre le privilège,
Tous les ouvrages interdits,
Contrefaçon du Point de France,
Fin du privilège.

*Résultats du monopole.*

Dans le monde ouvrier,
Pour les acheteurs,
Chez les particuliers,
Le monopole est sans vergogne,
La Compagnie fait des affaires d'or,
Perfectionnement du Point.

## Les projets de Colbert

En dépit de toutes les ordonnances prohibitives, le point italien avait conservé la faveur obstinée des princes, excitée sans doute par l'attrait du fruit défendu.

Par une anomalie singulière, chez un maître si jaloux de l'autorité de l'Etat, Louis XIV lui-même se montrait « passionné pour le point « de Venise[1] ».

Cependant Colbert méditait des projets grandioses en vue de placer l'industrie française en tous les arts et métiers, à la hauteur des progrès atteints chez les nations voisines.

Il finit par obtenir l'acquiescement du roi au vaste plan d'ensemble, conçu par lui, « pour le rétablissement du commerce au dedans et au « dehors du royaume », ainsi que l'expliquait, le 14 septembre 1664, une ordonnance de François de Matignon, lieutenant général de Normandie.

Le point de Venise se trouva de nouveau prohibé, cette fois rigoureusement, avec tous les ouvrages d'aiguille importés chez nous par les étrangers.

Mais, en sacrifiant le favori de la Cour au bien général, le roi ne voulut rien perdre et Colbert lui offrit une compensation magnifique : puisque les Français ne pouvaient se passer du point merveilleux, il le ferait fabriquer en France par des manufactures royales.

L'idée de centraliser, dans des ateliers privilégiés, tous les moyens d'un travail supérieur, en chaque genre d'ouvrages, pouvait paraître ingénieuse et opportune. Des maîtres, au fait de tous les progrès, seuls autorisés à pourvoir à l'outillage et à la formation des ouvriers, paraissaient vraiment propres à tirer l'industrie nationale de la routine où elle s'enlisait avec des procédés surannés.

Le privilège accordé n'allait pas en effet sans l'obligation de pratiquer les systèmes perfectionnés en usage chez nos voisins. L'Etat mettait les

1. L. Duval, *Le Point d'Alençon avant Colbert.*

dits systèmes à la portée des industriels français, non seulement en fournissant à ceux-ci tous les renseignements recueillis par des agents spéciaux, accrédités à l'étranger, mais encore en leur procurant, à ses frais, des maîtres-ouvriers, enlevés à nos rivaux.

La grande entreprise de relèvement national se présente ainsi sous un jour vraiment favorable aux auteurs des projets, Louis XIV et Colbert y paraissant bien mériter les approbations dont les historiens les comblent [1].

Il n'entre d'ailleurs pas dans le plan de notre sujet d'examiner s'il n'y aurait pas lieu à quelques réserves dans les louanges accordées [2].

Un monopole ne peut s'établir qu'aux dépens d'une ou de plusieurs branches de l'industrie à réformer, supprimées par le privilège. L'opération, généralisée à tous les métiers à la fois, ne doit pas laisser de causer des ruines simultanées, dont l'ensemble est d'abord un désastre provisoire, sinon absolu.

Quoi qu'il en puisse arriver plus tard, les bénéfices d'une mesure aussi radicale restent finalement achetés d'un prix excessif.

Mais nous entendons nous borner à la critique de l'événement dans ses rapports avec Alençon, nous autorisant des idées de L. Duval [3], si réservées soient-elles, pour établir notre jugement sur ce point particulier.

Le lecteur décidera lui-même par la suite s'il doit partager une opinion qui s'écarte apparemment du point de vue coutumier. Nous osons en effet penser que si le point d'Alençon lui-même put trouver un perfectionnement dans le monopole, l'industrie locale de l'aiguille y rencontra d'abord un désastre momentané.

## Résistance inutile des intéressés

Nous avons vu précédemment à quel point de prospérité était parvenue, dans notre ville, la fabrication des ouvrages à l'aiguille, auxquels était sans doute occupée toute la main-d'œuvre disponible. Au seul point

1. Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
Que payaient à leur art le luxe de nos villes...
(Boileau, *Épître au Roi.*)

2. Colbert créa les Compagnies des Indes Orientales... Elles ne réussirent pas parce qu'il leur avait constitué les monopoles; ce fut trop tard qu'il reconnut que « la liberté est l'âme du commerce » (Jean Guiraud).

3. L. Duval, *Le Point d'Alençon avant Colbert.*

de vue du travail et de ses avantages pour les travailleurs, on pouvait, semble-t-il, trouver la situation très satisfaisante.

On comprend donc aisément l'émoi causé, dans le monde ouvrier alençonnais, par les projets de Colbert. Leur opportunité, tout au moins contestable, le souvenir des édits passés toujours plus ou moins fâcheux aux affaires, la perspective du chômage pour le plus grand nombre, la suppression annoncée des entreprises particulières, excitèrent d'abord, non sans raison, la résistance des esprits.

La promesse de nouveaux et riches débouchés dans le monde de la Cour, réputé, trop exclusivement, client de l'étranger, n'était pas pour donner à l'opinion le réconfort escompté.

D'une part l'aubaine ne pouvait profiter qu'à la Manufacture royale.

D'autre part nos gens, mieux renseignés que Colbert sur une situation clandestine, savaient bien que leur point imitait si parfaitement celui de Venise qu'ils en vendaient autant qu'ils en pouvaient produire.

Il n'y avait donc qu'à les laisser faire, en dirigeant tout au plus l'industrie locale dans les voies des perfectionnements désirés [1]. Malheureusement, on négligea de prendre l'avis des intéressés.

Les pauvres gens apprirent bientôt qu'une déclaration avait été rendue, le 5 août 1665, par laquelle le roi établissait à Alençon, ainsi que dans les principaux centres de dentelle « des manufactures de toutes « sortes d'ouvrages de fil, tant à l'aiguille qu'au coussin, en la manière « des points qui se font à Venise, Gennes, Raguse et autres pays étran- « gers, qui seraient appelés points de France ».

Un privilège exclusif était accordé, pour dix années, à une Compagnie dont le siège était installé à Paris, dans l'hôtel de Beaufort.

Un nommé Pluymers, actionnaire de la Compagnie, Paul et Catherine de Marcq, négociants à Paris, furent désignés comme entrepreneurs pour notre ville.

Ils déléguèrent leurs pouvoirs à Jacques Provost et à sa femme, tous les deux originaires d'Alençon, établis à Paris depuis quelques années. Ces derniers ne semblaient pas qualifiés pour une besogne aussi délicate, ayant précisément laissé des souvenirs fâcheux dans le monde alençonnais de la dentelle [2]. Les décrets étaient assez cruels par eux-mêmes sans qu'on choisît, pour les appliquer, des personnes antipa-

1. « Il fallait guider les marchands par un bon règlement et les laisser faire. » (LAVISSE, *Histoire de France.*)

2. Avant d'épouser Jacques PROVOST, en 1662, Marie RUEL avait été condamnée, en 1660, à Alençon, pour voies de fait sur une entrepreneuse de point, sa rivale.

thiques aux gens sacrifiés. Il ne s'agissait en effet de rien moins que d'empêcher de « fabriquer, vendre ni user d'anciens points et ouvrages « à l'aiguille, autres que ceux faits dans la dite manufacture royale et « sur les dessins des entrepreneurs [1] ».

C'était bien la ruine des entreprises particulières et celle de la grande majorité des personnes vivant de tous les ouvrages d'aiguille, incapables de travailler au point perfectionné, uniquement maintenu par le privilège.

Jacques Provost n'était pas dépourvu de moyens d'action, apportant de Paris des lettres de cachet qui mettaient à sa discrétion les offices de l'intendant, du procureur du roi et des échevins d'Alençon. Il paraît d'ailleurs avoir agi dans l'affaire avec toute l'insolence que pouvait lui permettre la puissance royale, pour la petite part qui lui en revenait dans cette occasion. Mais, pour jouer du Louis XIV avec succès, il ne suffit pas d'un pouvoir emprunté : on le lui fit bien voir.

Sur l'avis donné par Provost que les ouvrières n'avaient qu'à se « soumettre aux volontés du roi, trop heureuses qu'on leur laissât le « moyen de gagner leur vie [2] », une véritable émeute éclata le 30 août.

L'intendant rendit compte à Colbert de la sédition, dans les termes suivants :

« Toutes les femmes se sont assemblées et ont poursuivi Provost « en telle sorte que, s'il n'eût évité leur furie, il eût été assurément « en mauvais état. Il a trouvé sa retraite chez nous et je l'ai préservé « de leurs mains et apaisé doucement cette multitude, qui ne sera point « en repos jusqu'à ce qu'il ait plu au Roy leur donner quelque assurance « qu'on ne leur ôtera pas la liberté de travailler. »

Mais Colbert n'était pas homme à revenir en arrière, plutôt excité dans ses entreprises par les résistances.

Il fit donc rendre, par le Conseil d'Etat, un arrêt qui mettait Provost et ses employés « sous la sauvegarde des habitants d'Alençon, leur « faisant deffense de leur mesfaire ni médire, à peine de punition exemplaire ».

Le dit décret fut lu et publié dans tous les lieux publics, « mesme

1. Décrets des 21, 25 octobre et 5 novembre 1665.
2. DEPPING, *Lettre de l'Intendant d'Alençon du 7 septembre* 1665. Il s'appelait Favier-Duboulay,

« aux prosnes des paroisses », et affiché partout, afin que personne ne pût arguer d'ignorance.

Les règlements établissant à Alençon, et « ailleurs où besoin sera », un ou plusieurs bureaux pour faire travailler au seul point de France, étaient maintenus dans toute leur rigueur.

On est heureux de voir qu'en une occasion si scabreuse, un homme se rencontra, de caractère assez ferme, pour présenter des observations au grand ministre irrité : ce fut justement le fonctionnaire chargé de l'exécution des décrets. Son nom mérite d'être conservé dans les Annales alençonnaises, au rang de nos bienfaiteurs.

Sa lettre à Colbert est d'ailleurs si intéressante, au point de vue non seulement de l'événement qui la motiva, mais aussi de la dentelle et de son exploitation à la dite époque, que nous croyons devoir la relever en partie[1] :

« Comme je crois qu'on ne vous a pas donné à cognoistre ce que « c'est en ce pays le point qu'ils appellent de vélin, permettez-moi, s'il « vous plaît, Monseigneur, de me donner l'honneur de vous dire qu'il « y a très longtemps que le point-coupé se faict ici, qui a son débit selon « le temps ; mais qu'une femme nommée Laperrière, fort habile à ces « ouvrages, trouva, il y a quelques années, le moyen d'imiter les points « de Venise, en sorte qu'elle y vînt à telle perfection que ceux qu'elle « faisait ne devaient rien aux étrangers. C'est qu'elle vendait chaque « collet 1.500 et 2.000 livres. Pour faire ces ouvrages, il lui fallait ensei- « gner plusieurs petites filles auxquelles elle montrait à faire ce point ; « parce que l'ouvrage était fort long à faire, elle ne pouvait pas seule « y parvenir. Toutes ces petites filles s'y sont rendues maîtresses, et « comme elles ont vu que la dite Laperrière y profitait beaucoup, l'envie « les a pris d'en faire pour elles-mesmes et pour leur profit particulier, « en sorte qu'elles ont été obligées d'en emploier aussy d'autres, qui, « de l'une à l'autre, ont transféré cette industrie à tant de personnes « petit à petit qu'à présent je puis vous assurer qu'il y a plus de 8.000 per- « sonnes qui y travaillent dans Alençon, dans Séez, dans Argentan, « Falaise, et dans toutes les paroisses circonvoisines. Cela s'est coulé « jusque dans Fresnay, Beaumont, Menars (Mamers) et paroisses circon- « voisines du pays du Maine, de façon que je puis vous asseurer, Mon-

1. Favier-Duboulay à Colbert, le 7 septembre 1665. G. B. Depping, tome III, p. 747.

« seigneur, que c'est une manne et une vraie bénédiction du ciel qui « s'est espandue sur tout ce pays, dans lequel les petits enfants mesmes « de sept ans, trouvent moyen de gaigner leur vie, et les autres de nourrir « leur père et leur mère et de faire entièrement subsister leur famille. « Les vieillards y travaillent et y trouvent leur compte. Mais, ce qui « est considérable est que dans toutes les paroisses la taille ne se paie « que par ce moyen, parce qu'aussytôt que l'ouvrage est faict, ils en « trouvent le débit et en sont paiez. C'est ce qui leur faict à présent crier « miséricorde, parce que toutes sortes de personnes ne seront pas propres « à travailler au point qu'on veut faire faire, et les enfants en seront « frustrez et esloingnez, parce qu'ilz ne peuvent estre assez habiles « pour s'aplicquer à ce point si fin ; et tous ceux et celles mesmes qui y « gaignent leur vie et leur subsistance ne pourront jamais y parvenir, « estant accoutumez au gros point dont néanmoins ils ont à présent le « débit ; c'est ce qui faict qu'ouvertement ils résistent à ces établis- « sements, croiant que par là on leur oste le pain de la main et le moyen « de paier leur taille. Les petites bergerettes des champs y travaillent « mêmes.

« C'est ce que j'ai creu en ma conscience estre obligé de vous repré- « senter et de vous faire cognoistre le tort que l'on veut faire à tout un « pays que le ciel a favorisé par cette industrie qui donne la vie et la « subsistance à tant de milliers d'âmes.

« Voilà la vérité des choses... »

Favier-Duboulay, l'auteur de cette lettre, était intendant à Alençon, depuis 1644, connaissant donc parfaitement les choses et les vrais intérêts du pays. Son témoignage prouve que le point d'Alençon, préalablement à l'établissement du Monopole, imitait le point de Venise en telle perfection « qu'il ne devait rien aux étrangers ».

On peut se demander, après ce clair exposé de la situation, ce qu'on prétendit réellement chercher, par des mesures injustifiées quant au but annoncé et si dures à ceux qui les subirent.

Comptant d'ailleurs imprudemment sur la justice de la cause et sur l'effet de ses observations, l'intendant n'hésita pas à essayer par lui-même, avant la réponse du ministre, des moyens de conciliation.

Il convoqua huit ou dix fabricants, avec autant de maîtresses uvrières, pour discuter de leurs intérêts, en sa présence, contradictoirement avec Provost. Celui-ci finit même par accepter une transaction

qui eût assurément tout arrangé, s'il ne se fût agi que du perfectionnement du point pour lui-même et du profit de l'industrie locale.

L'accord se fit sur la proposition suivante : « Si après que le roi « aura trouvé les 200 filles pour faire le point le plus fin, on veut donner « la liberté de travailler à tout le reste, comme on fait à présent, ils « se soumettront. »

L'expérience démontra d'ailleurs que le Monopole n'obtint guère davantage, en dépit de toutes contraintes.

Quoi qu'il en soit, la modération de l'intendant ne trouva vraisemblablement pas grâce auprès d'un pouvoir absolu, impatient des remontrances. La transaction équitable, intervenue entre les parties, n'eut pas l'agrément de Colbert. Le fonctionnaire, non moins osé que bon, paya sans doute son zèle pour le bien de la place qu'il occupait depuis vingt ans, car il fut remplacé peu de temps après, au poste d'Alençon.

Les événements poursuivirent leur cours dans la voie ouverte ; Catherine de Marcq envoya de Paris vingt ouvrières vénitiennes pour instruire les nôtres, dit-on, des procédés de leur pays. Les étrangères trouvèrent à Alençon un fâcheux accueil ; elles furent même assez maltraitées, frappées par des garçons, qui mirent tout de même un zèle excessif à la défense du point indigène. Le sort des malheureuses Italiennes était doublement triste. Pendant qu'elles étaient ainsi reçues en France, le sénat de Venise rendait contre elles le décret suivant :

« Si quelque ouvrier ou artiste transporte son art en pays étranger, « au détriment de la République, il lui sera envoyé ordre de revenir ; « s'il n'obéit pas, on mettra en prison ceux qui lui appartiennent de « plus près, afin de le déterminer à l'obéissance par l'intérêt qu'il leur « porte. S'il revient, le passé lui sera pardonné, et on lui procurera un « établissement à Venise; mais si malgré l'emprisonnement de ses parents « il s'obstine à vouloir demeurer à l'étranger, on chargera quelque « émissaire de le tuer, et, seulement après sa mort, ses parents seront « remis en liberté .»

Ce décret visait non seulement les dentellières, mais aussi les ouvriers en glaces et miroirs [1]. On comprend que les Italiennes, ainsi rappelées, ne se soient guère attardées chez nous, la portée de leur action, qui semble surtout anecdotique, restant pratiquement fort obscure.

1. E. Lefebure, *Broderies et dentelles.*

Catherine de Marcq, la préposée de la Compagnie pour notre ville, avait dû se décider à venir elle-même à Alençon, pour apporter à son directeur Provost le secours d'une autorité plus directe.

Elle ne paraît pas avoir été mieux vue que son subordonné du monde ouvrier alençonnais, si l'on en juge par un acte des échevins, qui poursuivirent les coupables « des violences et injures que la dite demoiselle « de Marc prétendait lui avoir été faictes ou à ses préposés ».

D'autres personnages apparaissent à ce moment dans l'affaire, Mme Raffy et Marie Fillesac, envoyées de Paris pour renforcer le bataillon royal.

Marie Fillesac nous intéresse particulièrement en ce que, dès le 29 octobre 1665, quelques semaines seulement après l'ouverture du bureau privilégié [1], elle adressait à Colbert une lettre où elle dit s'appliquer au succès de la manufacture royale, assurant que « dans peu de « jours il en sortira des échantillons qui ne le céderont en rien au véri- « table Venise ».

Ce résultat, si promptement signalé, n'est pas pour nous surprendre, après le témoignage de Favier-Duboulay sur la perfection du travail alençonnais qui, préalablement à toute ingérence administrative, « ne « devait rien aux étrangers ».

Il est de plus en plus permis de penser que le point d'Alençon, tel qu'il se pratiquait jusqu'ici, ne différait de l'italien que par des qualités de forme, le travail restant le même dans les deux, très connu des ouvrières locales [2].

Ce n'est d'ailleurs pas à l'imitation du dessin étranger que durent s'appliquer les Alençonnaises, à partir de 1665. On sait en effet que le point de France, inauguré à ce moment, adopta des dessins particuliers, plus en rapport avec le goût français. Qui sait même si la transformation opérée à Venise, où les dessins nouveaux ne se retrouvent dans aucun livre de patrons, ne fut pas en grande partie provoquée par les commandes parties de la Cour de France [3] ?

Venise se mit en effet, dans le même temps, à changer ses dessins pour les accorder à ceux que les grands maîtres français, au service du roi, faisaient pour la manufacture royale. Privée de ses débouchés chez

1. L'établissement dut se former du 14 septembre au 8 octobre (Mme Despierres, *Histoire du Point d'Alençon.*)
2. Se porter à la page 165.
3. E. Lefebure, *Broderies et Dentelles.* La Cour de France oublia-t-elle donc, à ce point, les décrets du roi de France?

nous, l'industrie italienne eut à son tour, par un singulier renversement des situations antérieures, intérêt à se mettre à notre école, en imitant le *point de France*, afin de lui faire concurrence.

En résumé, il paraît difficile de savoir, avec précision, ce que les leçons étrangères purent apporter à la fabrication française.

Les moyens de contrainte employés ne réussirent que pour une très faible part à rallier le monde ouvrier. Une lettre du 30 novembre 1665, écrite à Colbert par Catherine de Marcq, nous apprend que sur les 8.000 ouvrières employées aux *ouvrages*, dans le pays d'Alençon, 700 seulement se décidèrent à obéir aux ordres du roi, « dont je ne « saurais compter que sur 250 », dit-elle, « le surplus travaillant bien « plus mal que les filles qu'on enseigne seulement un mois dans nos « nouveaux établissements ».

Les causes de l'insuccès des projets de Colbert, dans le monde du travail alençonnais, tiennent d'une part, avec évidence, à l'inaptitude de la grande majorité des ouvrières, incapables d'exécuter le *point de France* ; d'autre part aux résistances de tous ceux dont la manufacture royale entraînait la ruine.

La fabrication se poursuivait clandestinement, en dépit de toutes les saisies, amendes et perquisitions, s'appliquant à copier le nouveau point, servie par la bonne volonté de toute une population sympathique aux victimes.

Les Maisons religieuses elles-mêmes, frappées d'ailleurs comme les autres dans leurs moyens d'existence, se mirent en révolte contre les prétentions royales. Nous voyons pourtant que, le 8 novembre, un huissier à la chaîne avait remis au conseil de ville un arrêt pour requérir « qu'il « fut d'habondant autorisé par le dit conseil de se pourvoir par censures « ecclésiastiques » contre les délinquants. On peut croire que les foudres spirituelles du dit huissier ne furent pas prises au sérieux par les communautés, car on dut procéder contre elles avec des moyens plus pratiques. Les Bénédictines de Montsort durent subir, comme de simples particuliers, bien qu'avec tous les ménagements, « à cause du privilège de « l'Eglise », une visite domiciliaire qui prouva leur complicité dans une concurrence faite à la manufacture.

Mais la lutte fut surtout menée avec âpreté par les anciens entrepreneurs, obligés à tout braver pour maintenir leurs situations. Ils furent d'ailleurs secondés par leurs ouvrières qui, fait remarquable, leur restèrent pour la plupart fidèles.

Les décrets enjoignaient aux filles « de se retirer aux bureaux « [royaux] [1] pour y prendre des dessins et y travailler... et que pour « les filles qui travailleront hors des dits bureaux, les pères et mères « interviendront cauption de garder le secret des dessins et de suivre les « ordres des dicts bureaux ».

Catherine de Marcq avait même établi des bureaux dans les campagnes pour que les ouvrières éloignées de la ville ne pussent pas trouver une excuse dans leur éloignement.

Tant de mesures excessives, pour ne pas dire plus de certaines d'entre elles, finirent par supprimer à peu près complètement la fabrication des *ouvrages* autres que le point de France, laissant les petites mains sans travail, en proie à toutes les conséquences du chômage.

Le perfectionnement du *point d'Alençon* fut payé de leurs misères et de la somme des salaires perdus.

D'autre part les mesures en question ne réussirent heureusement pas à empêcher la fabrication d'un *point de France* de contrebande, imité dans la perfection par les fines dentellières, rebelles au Monopole. Il est certain que la nécessité d'établir un travail parfait fut pour elles un stimulant de première valeur. Peut-on y voir un dédommagement suffisant aux inconvénients du Monopole? Des leçons, équitablement distribuées à tous les ateliers, n'eussent-elles pas été aussi efficaces et plus bienfaisantes ?

La lutte se poursuivit âprement, de 1665 à 1675, pendant les dix ans que dura le privilège. Il ne fut pas renouvelé [2]. Le souvenir en resta si odieux que l'on vit par la suite les fabricants, toujours unis contre l'ennemi commun, s'élever maintes fois avec force contre les tentatives de restauration, dans les formes les moins dangereuses, au profit de quelque ambitieux ou de quelque « fournisseur de la Cour ».

Instruites par l'expérience du passé, les autorités locales ne manquèrent plus à leur devoir mieux compris, prenant invariablement la défense de la liberté du travail, dans l'égalité des droits corporatifs.

1. Le principal bureau était situé rue de la Chaussée.

2. COLBERT reconnut tardivement que « la liberté est l'âme du commerce » ; c'est sans doute à cette circonstance que les fabricants de dentelle alençonnais durent la fin du monopole.

## Résultats du Monopole

Il nous faut enfin conclure sur les résultats d'une campagne administrative contre une organisation industrielle en prospérité notoire. On peut se demander où en allèrent les profits.

Nous savons déjà que ce ne fut pas au monde ouvrier, qui y fit une opposition invincible. Ce ne fut pas davantage aux acheteurs, dont la prodigalité ruineuse avait paru d'abord une des raisons de l'intervention royale. Sans doute leur argent ne passa plus la frontière, résultat assurément important, mais qui pouvait être obtenu par des mesures plus profitables à l'intérêt du travail alençonnais. D'autre part cet argent ne fut pas autrement ménagé par la situation nouvelle, devant, pour répondre à celle-ci, continuer à s'employer sans aucun souci d'économie. Les amateurs de dentelle furent en effet obligés, par contrainte légale, de sacrifier d'abord au succès du *point de France* leur ancien *point de Venise* interdit. On mit quelques formes à une rigueur si contradictoire au but annoncé ; le Roi daigna permettre l'usage des vieilles dentelles de Venise jusqu'à 1667, soit pendant une année environ après l'établissement de la manufacture.

Mais les nécessités d'une mode exigeante et celles non moins pressantes de l'étiquette, pour le monde de la Cour, n'en contraignirent pas moins les gens, obligés au luxe des dentelles, à renouveler bientôt leurs dépenses passées, devenues inutiles : aboutissement quelque peu ridicule des attentions royales. Les malheureux eurent, pour se consoler, la fable du « pavé de l'ours », que leur raconta justement à propos le bon La Fontaine.

En plus des ouvrières, fabricants et trafiquants, gens ne voyant dans l'affaire que salaires et bénéfices, en plus aussi des acheteurs, gens se croyant tout permis avec leur argent, catégories également dangereuses pour le protégé du Roi, les simples particuliers, par la logique impitoyable des faits, se trouvèrent en bloc affectés par les décrets.

« Il se faisait des fraudes chez les particuliers, auxquelles on mit « fin par des perquisitions et des amendes[1]. »

Dans le but de supprimer toute concurrence, tout moyen et toute excuse de concurrence, on interdit à quiconque de travailler aux *ouvrages*, pratiqués jusqu'ici communément dans les familles. Plus de filet brodé,

1. Mme Despierres, *Histoire du Point d'Alençon.*

plus de lacis, plus de point-coupé, plus de point de Venise, plus de point d'Alençon, ni chez les bourgeois, ni dans les châteaux, ni dans les communautés.

Nous avons vu précédemment [1] que le roi avait eu la « bonté de « permettre aux particuliers de travailler, pour leur usage, aux ouvrages « de point de Paris, avec tissus et cordonnet, sans aucune broderie ». Mais cela même, travail sur fond complètement différent des dentelles, fut déclaré subversif des lois et nuisible au *point de France*, par l'intendant d'Alençon, successeur du bon Favier-Duboulay ; il écrivait en effet à Colbert, le 25 novembre 1669 : « ...Lorsque l'on faict des visites « et que l'on trouve des filles travaillant au point de Paris, il est impos- « sible de justifier contre elles que ce n'est point pour leur usage... Je « scais bien que la liberté... des particuliers vous demande que vous « ayez la bonté de leur continuer la grâce portée par cette déclaration « (du 14 août 1665)... mais l'intérêt... de notre manufacture vous sollicite « de retrancher ces grâces. »

Le profit de la manufacture royale, à Alençon, n'alla donc ni au monde ouvrier, ni aux particuliers, ni d'une façon générale pas davantage aux acheteurs français de dentelle.

Il est d'autre part hors de doute que la Compagnie privilégiée fit des affaires d'or. « Si elle ne réussit pas à forcer les ouvrières à travailler « exclusivement pour la manufacture royale, elle n'en atteignit pas moins « le but qu'elle se proposait et réalisa des bénéfices considérables [2]. »

Ce résultat est assurément celui qui ressort le plus clairement d'une entreprise où par ailleurs les volontés imprudentes d'un pouvoir absolu causèrent de nombreuses ruines.

Finalement, après avoir fait la critique de l'action de Colbert sur l'industrie alençonnaise, comme le voulait justement l'histoire impartiale et complète de notre dentelle, nous devons rendre au ministre censuré la justice à laquelle il a droit.

Nous lui accorderons très largement, croyons-nous, le bénéfice des circonstances atténuantes, en prenant à Mme Despierres [3], qui ne lui refuse pas son admiration, le jugement final sur la question :

1. Décrets du 14 août 1665 - octobre 1666, « défendent de faire fabriquer, vendre ny user d'aucunts points et ouvrages de fil faits à l'aiguille, autres que ceux faits dans ladite manufacture royalle » (L. Duval, *IIe Bulletin de la Société Historique de l'Orne*, p. 128).
2. L. Duval, *Le Point d'Alençon avant Colbert*.
3. Mme Despierres, *Histoire du Point d'Alençon*.

« C'est à Colbert que la fabrique du point d'Alençon doit son per-
« fectionnement. Les ouvrières se formèrent le goût en exécutant ces
« magnifiques dessins Louis XIV qui sont restés la gloire de la fabrication
« alençonnaise. »

On peut se demander en effet si, du point de vue très élevé de l'art, la perfection de l'objet, en lui-même, n'est pas plus intéressante que la commodité de ses exploitants ; mais une telle abstraction sereine n'est pas, sans quelques réserves, possible à tous les esprits.

## CHAPITRE VI

# Industrie Alençonnaise après la disparition du privilège à la fin du XVII[e] Siècle

*Décadence industrielle.*

Baisse des prix,
Nombreux établissements nouveaux,
Clientèle de la Cour,
Décadence du Point de France.

*Résistances particulières.*

Certaines maisons résistent à la crise,
Édit protecteur de 1684,
Effets de la Révocation de l'Édit de Nantes,
Édit protecteur de 1688.

*Extension et progrès.*

Établissements Alençonnais à l'étranger,
Point à la reine et point royal,
Le Réseau,
Les Modes,
La Dentelle d'Alençon.

## Décadence industrielle

La fin du monopole trouva la plupart des anciens fabricants prêts à rouvrir leurs bureaux avec une élite ouvrière. La main-d'œuvre ordinaire avait disparu avec les *ouvrages* prohibés, la concurrence au travail de la manufacture ne pouvant s'exercer, de manière profitable, qu'à l'égard du point de France [1], seul maintenu et autorisé. Il semble d'ailleurs qu'elle dut avoir des succès faciles, en dépit des décrets, si on en juge par le nombre des bureaux qui purent se maintenir, pendant l'exercice du privilège. La nécessité d'accorder leur travail à celui de la manufacture fut d'ailleurs le meilleur stimulant au perfectionnement de la fabrication alençonnaise.

Mais pendant que le point lui-même profitait, pour son progrès, des difficultés du moment, l'industrie subissait un dommage, par la diminution des prix. La liquidation, vaille que vaille, des anciens passements interdits, la marchandise en excès produite par la fabrication clandestine, tout occupée à la seule contrefaçon du point de France, l'obligation de vendre celui-ci à un tarif réduit, pour en avoir l'écoulement, établirent un cours inférieur qu'il fut impossible de relever, quand prit fin le monopole.

L'événement fut contraire à l'espoir de nombreuses personnes qui avaient pensé que la succession de la manufacture royale ouverte offrait une occasion favorable à de nouvelles entreprises : l'idée, bonne en soi pour quelques-uns, se montra finalement mauvaise en ses résultats par le grand nombre de ceux qui s'y confièrent. La liste des professions qui fournirent les nouveaux trafiquants de dentelle s'allonge de certaines situations, plus inattendues encore que celles précédemment relevées [2], avec des « gens de robe et d'épée », un « ministre de la parole de Dieu » et nombre d'officiers subalternes des services du Château et de l'Etat.

1. Point d'Alençon fabriqué par la manufacture royale.
2. Voir chapitre III : « Nombreux marchands de Point. »

Les anciens employés du monopole ne furent pas les derniers, comme de juste, à emboîter le pas dans la voie laissée libre à tous, et, parmi eux, d'abord le célèbre Jacques Provost, ancien directeur de la manufacture abolie, celui-là même que nous avons vu traiter avec tant de hauteur le monde ouvrier d'Alençon. Il crut même pouvoir offrir une place auprès de lui à ses frères Pierre et René, qu'il associa à sa fortune. Il pouvait justement compter sur la faveur spéciale de la cour et des grands, qui ne cessèrent pas tout d'un coup de s'intéresser au point d'Alençon.

La clientèle des princes, en particulier celle de Colbert et de la duchesse de Chevreuse, sa fille, n'avait pas été pour une part médiocre dans le succès financier de la manufacture ; mais celle du Roi [1] était surtout d'importance.

La prodigalité des Princes continua si bien à soutenir la dentelle qu'en 1679 l'histoire enregistre une fête royale, donnée à Marly, où les dames de la Cour, invitées à changer de toilette, reçurent, chacune pour leur part, une robe en point d'Alençon.

On saisit là, sur le vif, le ressort vital des industries d'art, sous l'ancien régime.

Cependant, malgré de tels appuis, l'industrie alençonnaise, réduite au seul point de France, ne tarda pas à péricliter. La concurrence locale, s'exerçant entre fabricants indigènes aux dépens des prix, se trouva bientôt augmentée de celle faite par les étrangers. En effet le tarif protecteur de 1667, si favorable à la dentelle, disparut bientôt au traité de Nimègue (1678). On ne comprend guère que Louis XIV, vainqueur de la coalition européenne, ait alors oublié les intérêts de notre industrie, si rudement protégée autrefois.

La fabrication alençonnaise déclina rapidement, les maisons de moindre solidité disparaissant les unes après les autres. Leur faillite fut d'ailleurs une autre cause de ruine générale, par la grande quantité de marchandises jetées à vil prix sur le marché.

La crise fut telle que la maison de Jacques Provost dut elle-même entrer en liquidation, après quelques années (1679). On peut penser que l'antipathie du milieu commercial [2] servit, autant qu'elle put, le dénouement fâcheux ; mais là ne fut certainement pas la cause absolue de l'évé-

1. « Le roi achète tous les ans pour huit cent mille francs de tous les ouvrages de goût qu'on fabrique dans le royaume... » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.)

2. On sait que J. Provost avait été directeur de la manufacture royale privilégiée.

nement. On voit en effet aux pièces d'un procès, intervenu entre les associés de la maison Provost, que les prix, diminués d'un tiers, mirent à mal un stock énorme de marchandises, accumulées sans prudence.

Il ne faut pas oublier que la rareté est une qualité vitale pour l'objet de luxe : une production poussée sans mesure, hors de certaines bornes étroites, en fait un article quelconque, de valeur relative. Si bien que la disparition d'un certain nombre de fabricants fut, pour l'industrie dentellière, un mal particulier, compensé par un bien général. Les entrepreneurs qui purent résister à la crise, les Barbot, Marescot, Goujon, Clouet, Camusat, Blesbois, etc... profitèrent, pour rétablir leurs affaires, des facilités d'un marché, débarrassé des concurrents à la baisse.

Un secours opportun leur vint d'ailleurs en aide. L'année 1684 vit la promulgation d'un édit royal, qui semble avoir voulu réparer l'oubli, signalé au traité de Nimègue : l'entrée en France des passements de Flandre et d'Italie se trouva de nouveau prohibée.

Cette mesure, bien que tardive, ne resta pas sans résultats. Nous verrons en effet désormais la fabrication se poursuivre sans arrêt, pendant quelque cent ans, de descendants en descendants, au sein des familles dentellières dont nous avons cité les noms.

La révocation de l'Edit de Nantes (1685), où les historiens voient une autre cause de ruine pour l'industrie alençonnaise, ne semble guère avoir eu prise sur la fortune assurée des dynasties industrielles en question.

Sans doute la fabrication privée d'un certain nombre d'ouvrières, parties à l'étranger, dut subir une diminution. Mais, à cette époque, les besoins du commerce en général étaient trop aisément remplis, dans un pays intérieurement déchiré par les luttes religieuses et, sur toutes ses frontières, par des guerres malheureuses [1].

En attendant des temps meilleurs, les fabricants de dentelle mirent assurément à profit l'occasion d'écouler le stock encombrant, depuis longtemps accumulé. Le départ des « rossignols » fut une compensation à celui des ouvrières envolées.

D'ailleurs, le nombre des personnes ayant alors quitté Alençon pour l'exil paraît avoir été exagéré. On a parlé de 4.000 ouvrières chassées d'Alençon par la révocation de l'Edit de Nantes [2]. Mme Despierres pense que les chiffres de 500 ou 600 sont peut-être encore au-dessus de

1. « Rien ne semble indiquer que le commerce de la dentelle fut très prospère à Alençon au moment où la révocation de l'Édit de Nantes vint frapper un bon nombre de familles alençonnaises... » (L. Duval.)

2. *Histoire de la Dentelle*, par Miss Bury Palisser.

la vérité. La plupart des fabricants de dentelle étaient catholiques, n'ayant aucune raison de quitter leur pays, et la grande majorité des dentellières appartenait aussi à la religion d'Etat. Malgré tout, le nombre des partants dut être impressionnant.

D'après L. de La Sicotière, la population de la ville, qui comptait huit à neuf mille habitants, fut réduite d'un tiers [1], désastre sans excuse ! Il est cependant excessif d'attribuer à une mesure impolitique, déjà discutable en elle-même, des résultats contestables.

L'industrie du point dut supporter à Alençon, comme ailleurs, les effets de la mode et des goûts contemporains, détournés momentanément de la dentelle.

Nous voyons même l'Etat s'employer à combattre, par les moyens en son pouvoir, les causes de décadence signalées.

« Par ses tarifs, Colbert avait défendu contre l'étranger l'industrie « de la dentelle. En 1688, les droits furent élevés ; chaque livre de den- « telle des Flandres dut payer non plus 25 livres, mais 40 livres tournois, « par chaque livre pesant, aux bureaux de Mémin et de Condé.

« Les dentelles d'Angleterre furent prohibées d'une façon absolue. « Mais, malgré la protection, cette industrie qui faisait vivre tant de « femmes dans les villes et dans les campagnes de Normandie, de Bre- « tagne, d'Auvergne et du Velay, tomba en décadence. Les salaires « baissent à Argentan, les dentellières gagnent 5 à 6 sous, tout au plus « 10, et à Aurillac les journées de 30 sous ne sont plus connues. C'est « l'effet des causes générales et aussi d'un changement de mode : la « Cour de France et les pays étrangers auxquels elle donne le ton ne « portent plus de dentelles [2]. »

Le malheur des exilés ne fut d'ailleurs pas sans avantages pour l'industrie d'Alençon. C'est en effet à cette époque qu'on commence à voir s'établir en Hollande, en Angleterre, en Allemagne et même hors de l'Europe, des comptoirs de dentelle, au service du commerce local. Il ne fallait rien moins qu'une impérieuse nécessité pour décider les gens du temps à quitter la France ; mais le mouvement commencé ne

1. Le nombre des protestants payant la taille à Alençon, en 1624, est de 290, et le nombre des catholiques de 1143; vers 1680, on y comptait environ 2.000 chefs de famille et 8 à 9.000 âmes, et l'on calcule que, par suite de l'expatriation de beaucoup de familles protestantes, ce nombre fut réduit d'un tiers; ces familles faisaient le principal commerce et passèrent pour la plupart en Angleterre et en Hollande. Il est certain que l'on ne comptait plus que 135 chefs de famille protestants à Alençon, en 1699, la plupart sans fortune, et 58 seulement en 1737 (*L'Orne Archéologique et Pittoresque*, 1845, p. 304).

2. L. Duval, *Documents pour servir à l'histoire de la Dentelle.*

s'arrêta plus, élargissant tout au moins le marché de notre dentelle.

On ne voit pas d'autre part que le séjour de nos dentellières à l'étranger ait causé quelque dommage à notre fabrication. Celle des pays de refuge ne sembla pas mettre à profit la présence de nos ouvrières pour surprendre le secret de nos points indigènes : aucune modification n'apparut alors dans les dentelles étrangères.

Les difficultés particulières de l'apprentissage sont pour quelque chose, sans doute, en la réserve de nos voisins à l'égard du point d'Alençon. On peut toutefois observer que le point de Venise leur offrait depuis longtemps, comme aux Alençonnais, la facilité de modifier leur travail dans le même sens que nous, s'ils avaient cru devoir le faire.

Nos dentellières paraissent au contraire avoir pris certains secrets aux Flandres. D'abord celui du *point à la reine*, dont nous savons seulement, par Mme Despierres, qu'il était plus léger que le point de France. Le même auteur nous dit qu'il prit plus tard le nom de *point royal*, nous donnant à penser, dans une courte note, qu'il s'agissait là tout simplement d'une modification au *rempli* [1].

Il paraît probable que nous devons, en outre, le *réseau* à quelque ouvrière exilée, qui l'aurait rapporté des Flandres, en rentrant au pays.

Cependant il faut rendre à Colbert ce qui peut lui revenir en cette occasion. On a de lui en effet une lettre à l'intendant d'Alençon (1682), par laquelle il propose de faciliter l'envoi dans notre ville d'ouvrières flamandes pour y introduire « des manufactures de passements de « Flandre et d'Angleterre ».

L'histoire n'a pas enregistré les suites de cette proposition qui visait, semble-t-il, non pas seulement à une modification de notre point, mais à la fabrication de points tout autres, aux fuseaux, sans doute.

On peut d'ailleurs se demander si Colbert a pu s'intéresser à un détail de fabrication qui n'est pas, à tout prendre, un perfectionnement.

Nous avons vu [2] que la bride à picots servait de fond au point de France. En perdant ses picots, la dite se transforma en bride bouclée, vers l'époque dont il s'agit.

C'est cette dernière qui, sous le nom de *tulle d'Alençon*, est, dans sa plus petite dimension, célèbre dans le monde entier. Elle a des qualités de résistance qui ne s'obtiennent que par un travail long et difficile,

1. *Histoire du Point d'Alençon*, pages 82 et 173
2. Page 57.

très onéreux pour la fabrication. L'idée de la remplacer par le *réseau*, qui simplifie le travail, mais donne à la dentelle un tout autre aspect, n'a pu venir qu'à une ouvrière ou à un fabricant, soucieux d'épargne et d'économie.

Quoi qu'il en soit de sa voie d'introduction, le *réseau* apparut chez nous vers la fin du XVII^e^ siècle, sous le nom de *point plat*.

Ses mailles rectangulaires, couchées en largeur, ressemblent par leur forme, bien que claires et légères, à celles du *rempli*, plus ou moins massif et serré ; l'ensemble perdit au changement la variété apportée, dans la façon précédente, par la bride à mailles hexagonales, bien ouvertes, dans ses diverses dimensions.

Il apparut alors que ces deux seuls éléments, réseau et rempli, étaient insuffisants à l'ornement de la dentelle, qu'ils faisaient triste et uniforme ; et on y chercha d'autres agréments.

On se souvint à propos des figures variées de l'ancien *point-coupé*, construites sur des fils jetés à travers des espaces clairs, et les *modes* furent créées [1].

Leur emploi ne fut d'ailleurs pas négligé par le point à fond de bride, dont la fabrication se continua parallèlement à celle du fond de réseau, jusque vers la moitié du dernier siècle, usité beaucoup plus rarement à Alençon, depuis cette époque.

Avec les *modes* la dentelle d'Alençon apparut au commencement du XVIII^e^ siècle, complète et définitive, dans sa beauté sans égale, parée de toutes ses grâces et de tous ses ornements. Elle n'a pas changé depuis, se refusant à toute modification, comme à toute association déshonorante, s'accordant toutefois aux styles des divers temps.

1. En 1921, nous avons rencontré, dans les Broderies de Marguerite de Lorraine, les premiers essais de « Modes ».

## CHAPITRE VII

# La Dentelle d'Alençon au XVIII[e] Siècle

*I. — État parfait de la Dentelle.*

Limites des domaines artistiques,
État d'art idéal acquis

*II. — Les mêmes procédés techniques.*

Commerce florissant,
Esprit d'entreprise nouveau.

*III. — La fabrication élargie.*

Hôpital d'Alençon,
« La Providence ».

*IV. — Bienveillance de l'Église pour la dentelle.*

Saint François Régis,
Saint Vincent de Paul,
Les Casuistes.

*V. — Écoles de campagne.*

Sainte-Marguerite-de-Carrouges.
Saint-Denis-sur-Sarthon,
Helvétius à Voré.

*VI. — Lutte contre les essais de monopole.*

## I. — État parfait de la Dentelle d'Alençon

Si notre sujet se bornait à l'histoire de la dentelle d'Alençon, considérée en elle-même seulement, on pourrait, avec quelque raison, le croire épuisé.

Le degré de perfection, dont l'objet paraît susceptible, semble en effet avoir été atteint aux débuts du XVIII^e^ siècle. Il n'est guère permis d'espérer que notre dentelle puisse désormais rencontrer une modification d'importance, augmentant encore sa valeur d'art. Il est plutôt à craindre que les nécessités économiques d'une société transformée ne lui imposent des déformations où son identité séculaire se perdrait finalement.

Dans les domaines de l'art, certaines limites paraissent posées à nos moyens d'expression. En architecture et en sculpture, le terme ultime a sans doute été rencontré dès l'antiquité ; en peinture, les grands maîtres du XVI^e^ siècle n'ont pas été dépassés ; en musique, nous varions les formules, sans rien ajouter au génie du XVIII^e^ siècle.

Si nous descendons aux applications mineures de l'art, spécialement à celles qui nous rapprochent de la dentelle, nous voyons que le Moyen-Age a produit des étoffes dont la richesse et la splendeur artistique ne sont plus égalées aujourd'hui.

La tapisserie s'est arrêtée aux Gobelins ; la broderie n'a rien ajouté aux élégances du point-coupé.

En atteignant donc quelque jour, au XVIII^e^ siècle, l'état d'art idéal où elle peut prétendre, la dentelle d'Alençon a simplement suivi la loi commune. A ce terme, l'histoire rencontre une matière épuisée ; il n'y a plus rien à dire pour elle sur un objet réalisant son état parfait. Mais il reste à considérer la dentelle en toutes ses manifestations extrinsèques.

## II. — Les mêmes procédés techniques continués

En suivant l'ordre précédemment adopté, nous n'apercevons rien de remarquable à noter dans les procédés de fabrication. Les méthodes instaurées par Mme La Perrière restent en faveur soutenue pendant le siècle où nous entrons, les conditions économiques n'ayant éprouvé aucun changement important jusqu'à la Révolution.

L'organisation, dont nous avons vu précédemment le fonctionnement général, paraît s'être retrouvée plus ou moins intacte, après la disparition du Monopole, au service du travail de la dentelle. Le commerce de celle-ci fut assez florissant pour susciter de nombreuses maisons nouvelles. Cette période de prospérité [1] reste d'ailleurs étonnante en raison des événements, peu favorables aux affaires, qui marquèrent le cours du XVIIIe siècle. Les désastres financiers, les troubles entretenus par les querelles religieuses, la famine, la peste, les guerres toujours renaissantes font un tableau d'ensemble où les œuvres de luxe ne semblent guère à leur place. Mais la coquetterie ne perd jamais ses droits... « Une « Parisienne qui n'a pas 10.000 livres de rente (la livre valait vingt « sous) se passe souvent de draps; mais il lui faut des bas de soies et des dentelles [2]... » Ont-elles beaucoup changé ?

Les commerçants alençonnais firent preuve, à cette époque, d'un esprit d'entreprise plus osé que précédemment. Nous les voyons en effet former des associations avec des financiers pour l'exploitation commerciale de la dentelle, à Paris et même à l'étranger, établissant des comptoirs de vente jusqu'en Amérique. Parmi ces audacieux nous retrouvons les Blesbois, les Goujon et les Marescot, sans compter les fabricants nouveaux. « Le commerce du point d'Alençon était si lucratif que, malgré « les pertes subies par certains marchands, ils acquéraient presque tous « soit une grande aisance, soit une grande fortune [3]. »

Les prix étaient d'ailleurs rémunérateurs, si l'on en juge par l'extrait suivant : « On vend les manchettes d'hommes depuis 45 livres jusqu'à « 160 livres la paire, avec le jabot ; la coiffure de femme depuis 200 livres « jusqu'à 600 livres ; lorsque les manchettes et le reste de la garniture « y sont comprises, depuis 600 livres jusqu'à 1.200 livres [4]. »

1. « C'était la période la plus prospère » (Mme DESPIERRES, *Histoire du Point d'Alençon*, p. 134).
2. 1782. MERCIER, *Tableau de Paris.*
3. Mme DESPIERRES, *Histoire du Point d'Alençon.*
4. Novembre 1787. *Rapport des assemblées provinciales dans les Généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon.*

## III. — La fabrication élargie

La fabrication tout naturellement s'efforçait de répondre aux besoins de la vente, suscitant les apprenties par de nouvelles fondations d'écoles et d'ouvroirs.

L'atelier dont nous avons vu les débuts, en 1655, à l'hôpital d'Alençon, était en pleine activité. « En 1706, il y a 18 filles de la Charité, « à l'hôpital d'Alençon ; en 1720, outre les malades, elles gouvernent « 200 enfants occupés... à faire de la dentelle... [1] »

Entre 1753 et 1768, nous constatons la marche continuée de l'important ouvroir par la « nomination de Marie-Françoise Cerisé d'Alen- « çon, pour diriger la manufacture de point, à la place de Sœur Elisabeth « Retau, décédée, aux gages de 250 livres par an, plus la nourriture [2]. »

En 1769, nous voyons M^lle^ des Chapelles faire à l'hôpital un don de 1.000 livres « dont 700 pour la fabrication du point d'Alençon [3] ».

En 1771, les archives du Tribunal de commerce d'Alençon mentionnent les réclamations de Sœur Renaud, supérieure de l'Hôtel-Dieu, demandant à un client récalcitrant paiement d'une somme importante pour point de France à lui vendu par l'établissement.

« A côté des hôpitaux, qui fonctionnaient comme œuvres chari- « tables, prospéraient des communautés dont le but n'était pas offi- « ciellement différent, mais dont les tendances commerciales se mani- « festaient plus nettement [4]. »

L'abbé Belard, curé de Notre-Dame d'Alençon, avait acheté, en 1709, la maison occupée précédemment par les nouvelles catholiques [5] ; « il crut qu'il fallait profiter du bon marché de cette maison et la faire « servir à quelque œuvre pie ; il se détermina à en faire une maison de « travail, que le public a appelée « La Providence », et ayant mis trois « maîtresses, à ses dépens, il offrit de faire apprendre aux filles pauvres « plusieurs ouvrages qui étaient le veslin, la couture et les bas... Depuis « 1716, on s'est réduit au veslin... Depuis son établissement jusqu'à « ce jour, 21 mars 1721, on y a fait de dépenses pour plus de 28.000 livres « qui ont produit pour le moins autant [6]... »

1. *Archives de l'Orne*, C. 1091.
2. *Inventaire Fazy* (f. 38), communiqué par M. Jouanne, archiviste départemental.
3. *Inventaire Fazy* (H. 4, registre), communiqué par M. Jouanne, archiviste.
4. B.-J. Poupet, *La Dentelle d'Alençon.*
5. Maison située rue du Val-Noble, qui recevait les protestantes converties.
6. *Manuscrit* de l'abbé Belard. Bibliothèque d'Alençon.

L'établissement paraît avoir prospéré rapidement, sous l'habile direction de Marthe Ballain, supérieure, assistée des conseils du curé de Notre-Dame.

La dite Ballain était une personne intelligente et capable, dont les connaissances professionnelles étaient requises à l'occasion des conflits surgissant dans le monde de la dentelle.

A la fabrication proprement dite, elle avait joint le commerce du fil de lin, propre au travail du vélin.

Un document de 1765 nous renseigne sur l'opinion qu'on paraissait alors se faire de cette entreprise : « L'école des filles de la Providence... « est d'une grande utilité dans cette ville... trois personnes... élèvent « 40 jeunes filles qu'elles font travailler... à la fabrication du point de « France... Le produit de leur travail est abandonné à leurs familles, « et les sœurs, pour que l'apprentissage ne soit nullement à la charge « de leurs parents, leur fournissaient le fil, la lumière, et le charbon « gratuitement, et quand les jeunes filles étaient en état de gagner 6 sols « par jour, elles les donnaient à leurs parents[1]... »

Les succès obtenus donnèrent malheureusement à Marthe Ballain des vues ambitieuses, menaçantes pour les autres fabricants qui, comme il était naturel, regimbèrent.

Dans une assemblée générale, présidée par Potier du Fougeray, maire de la ville (18 mai 1779), il fut défendu à Marthe Ballain « de « s'attribuer la qualité de directrice du point de France, mais ordonné « de se tenir seulement, comme par le passé, dans le titre de fabricante « de point de France, ainsi que le font tous les autres fabricants d'Alen- « çon, sans pouvoir s'attribuer, par l'avenir, aucune qualité ni distinc- « tion à cet égard[2]... »

## IV. — Bienveillance de l'Église pour la Dentelle

Il est piquant de constater, en passant, comment la dentelle, objet de vanité mondaine, a toujours été bienveillamment accueillie et traitée par le monde religieux. L'Eglise n'a voulu délibérément y voir que les

1. *Archives départementales de l'Orne*, C. 1131. Registre de corresp. F° 80. Communiqué par M. Jouanne, archiviste départemental.

2. *Archives de la mairie d'Alençon.*

ressources de travail fournies tant aux fondations charitables qu'au peuple misérable des ouvrières à l'aiguille, estimant au surplus, comme il convient, les services rendus au culte par une blanche parure, ajustée si naturellement au décor liturgique.

On rapporte que saint François Régis (1640), à l'occasion d'une ordonnance somptuaire prohibant toutes les dentelles, aurait cru devoir se rendre du Puy à Toulouse, pour engager les membres du Parlement à faire rapporter une mesure qui ruinait les ouvrières. Cet acte de charité vaudrait encore aujourd'hui au saint en question d'être invoqué, comme patron, par les dentellières d'Auvergne [1].

Nous avons vu précédemment que saint Vincent de Paul (1650), pour combattre le paupérisme, avait eu l'idée d'autoriser la création d'ouvroirs dans les communautés.

On sait enfin que les Casuistes ayant mis en question, à propos de la dentelle, « s'il était permis de s'occuper de cet objet de luxe et d'en « faire... se sont heureusement prononcés pour l'affirmative [2]. »

Les âpres censures de quelques austères prédicateurs, tel en particulier le Père Eudes, notre compatriote ornais (1649), ne purent prévaloir contre une bonne volonté parfaitement justifiée [3].

Le caractère particulièrement moralisateur d'un travail familial est pour expliquer en surcroît les dispositions conciliantes de l'Eglise.

## V. — Écoles de campagne

Nous savons comment, dans les campagnes en particulier, les femmes, les enfants et les vieillards trouvaient dans la dentelle, avant l'application des procédés mécaniques, la ressource d'un gain assuré, pour la mauvaise saison [4].

Aussi voyons-nous les personnes zélées au bien public s'employer

1. *Dentelles, blondes, tulles*, par F. AUBRY.

2. *Histoire d'Alençon*, par l'abbé GAUTIER (1805).

3. « Dans un mémoire adressé à la reine-mère, en 1649, le P. Eudes s'éleva fortement contre le luxe des toilettes » (V. G. LE VAVASSEUR. *Notice sur les trois frères Eudes*, p. 17). Cité par L. Duval.

4. « Les branches principales du commerce dans le département de l'Orne sont ou plutôt étaient... celles « des Dentelles à l'aiguille ou point de France, qui se fabriquaient dans les villes d'Alençon et Argentan, et dont « les premiers cannevas (*sic*) étaient travaillés dans les bourgs de Carrouges, Boucey, Rasnes, etc..., et toutes « les paroisses avoisinantes (*Archives départementales de l'Orne*. L. 196 : Délibération du Directoire du Département, 1792, 15 juin (f° 41, v° et suiv.). Document relevé par M. Jouanne, archiviste départemental).

à doter leur pays d'une industrie recommandée par ses vertus d'assistance.

En 1756, Marie-Catherine Royer [1] établit à Sainte-Marguerite-de-Carrouges une école de travail. Il n'est pas douteux « que cet établis-« sement est pieux et ne peut devenir qu'utile pour ce païs, où il y a « beaucoup de pauvres qui, étant logés, pourront travailler de leurs « mains et qui souvent sont contraints de mendier leur pain, faute « d'avoir où reposer leurs têtes... » nous apprend un chroniqueur pitoyable et incohérent [2].

En 1785, Catherine Royer présente un mémoire au roi pour être autorisée à recevoir des dons et legs pieux. Le vicomte Le Veneur, seigneur de Carrouges, dans la note annexée par lui à la requête en question, nous renseigne sur le travail qui pourvoyait aux besoins de la maison : « Malgré la rigueur des temps, *malgré la chute du point*, malgré « les frais considérables d'un premier établissement, il s'est soutenu, « a fleuri et fleurit encore... »

Cette prospérité relative, fruit d'un travail acharné, a permis à cette fondation de vivre jusqu'à nos jours. Petite communauté originale, qui ne relève d'aucun ordre religieux, elle se recrute parmi les filles du pays, dans les communes avoisinantes. Composée du personnel strictement nécessaire au modeste but poursuivi, elle compte ordinairement sept à huit femmes de pur dévouement charitable, assemblées sans vœux ni règles monastiques, proprement dites. Tous les statuts tiennent dans la devise « Travailler, c'est prier » ; les sœurs donnent effectivement au travail le pas sur les oraisons, faisant à l'atelier leur *journée* avec les ouvrières.

Elles s'occupent aujourd'hui de broderies et de tricot.

Le fameux curé de Saint-Denis-sur-Sarthon, l'abbé Jean-Louis Coulombet (1726-1804 Alençon), ne pouvait manquer de tenter dans sa paroisse l'essai de la dentelle. Aux aguets de tous les progrès économiques, il fut un précurseur en nombre d'œuvres sociales, aujourd'hui florissantes. Bureau de charité, aide aux familles nombreuses, assistance médicale gratuite, primes à l'agriculture, justice de paix, etc... firent du petit bourg, avant la Révolution, un champ d'expérience aux idées modernes (1759-1790) [3].

Une maîtresse dentellière y fut appelée, en 1763, par l'abbé Coulombet

1. Les actes l'appellent aussi LEROYER.
2. Cité par la *Semaine Catholique* de Sées (11 décembre 1903).
3. *Cruce et aratro*, par l'abbé GERMAIN-BEAUPRÉ.

« pour apprendre, par charité, aux pauvres de la paroisse le point d'Alen-
« çon. »

Le seigneur, le curé, un syndic, un trésorier devaient être « chargés
« de prendre état des profits qui seront, par leur avis, distribués tous
« les ans aux pauvres. »

L'histoire ne nous renseigne malheureusement pas sur la suite de ces généreux projets.

La philanthropie, si fort à l'honneur, au XVIII^e siècle, se devait de ne pas négliger un remarquable instrument de relèvement social. C'est pourquoi nous voyons Helvétius, philosophe dont une réelle bonté démentait les théories sans douceur, s'efforcer d'établir un bureau de dentelle, à Voré, près de Rémalard, où il possédait une terre [1].

Bien que l'essai ne semble pas avoir eu d'autre succès, il convenait de le mentionner.

## VI. — Lutte contre les essais de monopole

Il est intéressant de signaler, au cours du XVIII^e siècle, les différentes tentatives de retour au monopole, toujours combattues par l'ensemble des fabricants, aidés par le conseil de ville, et toujours réprimées.

Un mémoire pour les marchands de point de France, assemblés dans la salle du Palais, le 10 février 1757, nous apprend :

1° Qu'en l'année 1708, le sieur Marescot « qui pour lors avait une
« des plus belles manufactures de la ville, obtint un privilège de sa
« Majesté... ; la consternation fut si grande que M. de Boudeville, pour
« lors intendant d'Alençon, en donna connaissance au Conseil qui sup-
« prima aussitôt le privilège du sieur Marescot... »

2° Qu'en 1757, « Alexandre Lacoste, pour ainsi dire le dernier
« et un des plus médiocres qui se sont mis à ce commerce en cette ville...
« paraît vouloir tirer avantage de l'exemption de logement des troupes...
« pour obtenir un privilège.

« Les marchands, sous-signés [2], supplient très humblement le

1. *Tablettes d'un curieux*, par Sentram de MARSY 1789.

2. Plus de 80 signataires figurent au mémoire, ce qui donne une grande idée de la prospérité du commerce de la dentelle, à ladite époque.

« Conseil d'observer l'important préjudice qu'ils recevraient si Sa « Majesté accordait au sieur Alexandre le privilège qu'il demande.

« Ils espèrent de ses lumières et de son équité naturelle qu'ayant « égard à leurs observations..., le sieur Alexandre sera rejeté et débouté « de sa demande purement et simplement. »

Parmi les nombreuses signatures, on relève celle de Marthe Ballain, maîtresse de la Providence, qui, vingt ans plus tard, ainsi que nous l'avons vu précédemment, attirait sur sa tête les mêmes réprobations.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, le commerce de la dentelle demeura, dans notre ville, absolument libre, aucune tentative de privilège n'ayant plus été enregistrée par la chronique.

## CHAPITRE VIII

# La Dentelle d'Alençon au XVIII[e] Siècle

(*Suite*)

*I. — Légèreté des dentelles.*

L'Alençon consacré à la saison d'hiver,
Les Flandres s'essaient à l'aiguille,
Les Blondes à Alençon,
Point de rose.

*II. — Les dentelles, dans le costume et dans l'appartement.*

Coiffures,
Robes,
Les dessous,
Costume masculin,
La guerre en dentelles,
Ameublement.

*III. — Simplicité sous Louis XVI.*

L'Alençon se réduit encore

## I. — Légèreté des Dentelles

Ce qui caractérise en général les dentelles du XVIII^e^ siècle, par rapport aux passements des temps précédents, c'est une tendance de plus en plus marquée à la légèreté. Entre les points-coupés, filets brodés et guipures du grand siècle, alourdis de fonds pleins, de reliefs parfois très épais, de barrettes plus ou moins grosses, et les nouvelles dentelles, plates et vaporeuses, il y a des différences notables d'aspect et d'allures.

Assises désormais sur des réseaux réguliers et fins, celles-ci présentent une souplesse qui non seulement les désigne de plus en plus spécialement à la toilette féminine, mais, en cette application, explique une extension, du goût le plus raffiné, aux vêtements de dessous et aux élégants déshabillés des mondaines.

Il nous faut remarquer qu'en cet emploi nouveau la dentelle d'Alençon, avec ses similaires à l'aiguille, se trouva distancée par les ouvrages aux fuseaux. La ferme tenue et la résistance aux différentes causes d'usure qui sont les qualités sérieuses de notre travail indigène le laissèrent, sur le mérite de la légèreté, en place inférieure.

Malgré tout, la dentelle d'Alençon eut sa part d'un engouement qui réclamait tous les passements de France et de l'étranger. Mais la mode la réserva plus spécialement aux toilettes d'hiver, dont la matière et les façons restaient plus soutenues et plus ordonnées.

C'est sans doute pour la suivre en ce champ réservé que les Flandres, spécialisées jusqu'ici dans le travail des fuseaux, s'essayèrent aux dentelles à l'aiguille, copiant sans vergogne l'Alençon, dans ses airs nobles et dans son maintien rigide, plus ou moins atténué.

Celui-ci, dans le même temps, sevré du marché d'été, cherchait, par une juste revanche, à se donner, pour la belle saison, des allures plus dégagées, aux dépens de sa solidité légendaire ; il abaissait ses reliefs épais, il adoptait la bride tortillée d'Argentan, plus légère que la bride bouclée ; il se réduisait même, à la fin, aux fonds de « petite bride » semés, pour tout ornement, de pois ou de fleurettes.

Certains fabricants alençonnais allèrent même beaucoup plus loin, dans cette concurrence aux travaux des Flandres, imitant les fuselles[1] de soie bise, appelées « blondes », quand elles s'imposèrent à la mode.

Le fait est attesté par les actes suivants[2] :

En 1754, inventaire de la fabrique de Jean Collet : « 5 aulnes 1/4 « de blonde, estimées 14 livres 8 sols ».

En 1754 encore, inventaire de Marthe Buat : « 10 aunes de blonde ».

En 1765, réclamation de « blonde en bride » et « blonde en réseau » par Bouillon de Lépinay à Geslin Pépinière.

Mme Despierres croit même pouvoir conclure des actes rapportés que la blonde, dès qu'elle parut, fut fabriquée à Alençon avec les procédés du point local, c'est-à-dire « à l'aiguille et en fil, faite de bride « ou de réseau ». Nous avouons n'avoir pu trouver le contrôle de cette affirmation, uniquement basée, ce semble, sur les textes cités.

Venise de son côté, cherchant le courant, créait le *point de rose*, où des fleurs fines et délicates, relevées de petites bouclettes fantaisistes, parfois sur des réseaux réguliers (Burano), remplacent les lourds et vastes rinceaux de l'ancienne guipure italienne[3].

On saisit, dans ces divers essais, l'action de la mode obligeant les dentelles rivales à s'imiter réciproquement et créant entre les espèces une confusion qui déroute les chercheurs. On peut croire d'ailleurs que l'imitation a souvent été jusqu'à la copie parfaite, où se perd la subtilité de l'expert[4].

## II. — La dentelle dans le costume et dans l'ameublement

Le luxe de la dentelle sévit alors dans tous les milieux, particulièrement chez les femmes.

Les paysannes, autant que les dames de la ville, faisaient des folies pour la mode en cours. « Les fermières de la plaine de Caen et du Bessin,

1. Dentelles aux fuseaux.

2. Tribunal de commerce. Extraits cités par Mme Despierres.

3. Certains auteurs attribuent le *point de rose* au XVIIe siècle; je suis d'avis, avec M. Lefebure (*Broderies et dentelles*), qu'il constitue plus probablement une création du XVIIIe siècle.

4. Il est par exemple impossible de dire si le point à l'aiguille, nommé *point de rose*, n'a pas été fabriqué parfois chez nous, à titre de concurrence à Venise; certains auteurs l'ont qualifié *point de France*.

« au XVIII^e siècle, dit-on, mettaient 400 livres dans la garniture de « leur coiffe de noce, quand elles avaient 1.000 livres de dot[1]. »

On peut imaginer que les bergerettes ne s'en privaient pas davantage, car nous savons que les sortes communes, « à 4 solz[2] », justement fabriquées dans les champs par des mains paysannes, tenaient alors la place occupée aujourd'hui par les produits de la machine.

Les chroniques nous apprennent que des sortes, à bas prix, servaient à payer les services des femmes de charges, faisant, pour leurs dames, emplettes de vraies dentelles.

« La fine mouche s'accommode fort bien d'un beau collet que la « mercière lui donne comme arrhes du marché à conclure avec sa maî- « tresse[3]. »

Les maîtresses de ces élégantes soubrettes mettaient d'ailleurs à s'habiller un goût exquis, prodiguant avec un art si gracieux la profusion des dentelles que l'œil ravi n'y aperçoit pas l'excès.

Entre les Fontanges à quatre ou cinq étages du règne précédent et les ridicules coiffures *à la frégate et à la victoire*, dont on chargea bientôt les têtes légères de nos princesses, les petits bonnets du temps de Louis XV ont tout le prix de la mesure aimable et juste.

On voit, sur un tableau de Perronneau[4], la plus charmante coiffure ! A peine un fond pour soutien ; un ruban de dentelle, large de trois doigts, ondule autour du visage, se joue sur les épaules et se perd en *badinant* dans les replis du corsage.

Discrètement décolleté, celui-ci découvre une jolie gorge, encadrée de volants nuageux, pleins de mouvement et de fantaisie. La manche, arrêtée au coude, laisse échapper l'avant-bras nu, dans un flot mouvant de dentelles et de rubans.

Les veuves mondaines jetaient par-dessus le tout le voile noir d'un opulent Chantilly, largement drapé autour de la tête et du buste, ouvert en avant pour laisser apparaître, en touches blanches, les autres parures de dentelles[5].

La vie anime ici ces capricieux chiffons, autrefois inertes et morts sur les *poupées* glacées du grand Roi.

1. G. Le Vavasseur, *Bulletin de la Société Historique de l'Orne*, t. I, p. 337 (1882).
2. Voir au ch. II (*partie historique*) : « Passements à bas prix. »
3. G. Le Vavasseur, *ibid.*
4. *La femme au collier*, Collection Armand Mame.
5. *Portrait de M^me de la Boisière*, par La Tour (Collection de M. Parmentier, d'Alençon).

Mais ce qui constitua surtout l'innovation, ce fut l'emploi prodigieux de la dentelle dans les dessous.

Lorsque, en 1739, Mme Louise-Elisabeth, aînée des filles de Louis XV, épousa l'infant d'Espagne, don Philippe, fils de Philippe V, la note du « trousseau de corps » s'éleva à 625.000 livres. Le cardinal Fleury eut quelque étonnement, à la lecture du compte :

« Etes-vous bien sûr, — demanda-t-il, — que ce trousseau-là ne « soit pas pour marier toutes les sept *Madame*[1] ? » Louis XV avait en effet sept filles.

Le costume masculin ne demande plus guère aux dentelles que de frêles tulles ornés ou des cravates abondantes, descendant en frou-frou dans l'ouverture des gilets ; des garnitures de manches où la souplesse et l'air négligé sont toute la tenue.

Les armures en métal sont presque disparues. *La guerre en dentelles*, où il faut surtout voir une expression qualifiant un esprit frivole autant que cavalier, en marque bien la fin.

« Le gentilhomme allait au feu, en manchettes, poudré à la maré- « chale, les eaux de senteur sur son mouchoir en point d'Angleterre ; « l'élégance n'a jamais fait tort au courage et la politesse s'allie noble- « ment à la bravoure[2]. »

On aperçoit pourtant encore aux portraits de l'époque quelques cuirasses théâtrales dont émerge, autour du col et des emmanchures, une courte dentelle ondulante.

En plus de ses applications au costume et à la lingerie, la dentelle envahit tout dans l'appartement : oreillers, draps, dessus de lits, rideaux, tables de toilette, etc.

Le lit de la reine absorbait 30.000 francs de dentelles, remplacées, chaque année, au bénéfice de la première femme de chambre. On cite, à ce propos, la discrétion de Mme de Luynes faisant, à son détriment, l'économie de cette dépense[3].

Naturellement les maîtresses du roi ne restaient pas en retard sur l'intérêt porté, par la Cour, à l'industrie dentellière ; en quoi du moins elles donnaient quelque raison économique à leur institution : les taies d'oreiller de la du Barry valaient 300 livres.

Et les simples marquises étaient à la hauteur, puisque la garniture des draps de Mme de Créquy était estimée 40.000 livres.

1. *Le point d'Alençon*, par P. LALANDE (*Monde moderne*, mai 1901).
2. CAPEFIGUE (J.-Baptiste) (Louis XV, 1842).
3. *Broderies et Dentelles*, par E. LEFEBURE.

## III. — Simplicité sous Louis XVI

Un débordement sans mesure dans tous les appétits de la vie luxueuse appelait une réaction, qu'on pouvait prévoir terrible. Déjà les dentelles semblent la pressentir, se faisant plus réservées et de moindre dépense. La période qui s'ouvrait n'était pas pour favoriser *l'Alençon*, la plus chère de toutes.

Légère autant que charmeresse, Marie-Antoinette, aussi peu reine que Louis XIV avait été grand roi, ne pouvait partager la passion de ce dernier pour notre point sévère. Elle ne demanda plus à la dentelle de rehausser la majesté royale, mais de s'accorder à sa propre grâce élégante. Aussi la vit-on, négligeant le travail alençonnais, donner sa préférence aux vaporeuses fuselles [1].

Pour se mettre au goût de la Cour, en réduisant ses prix, notre dentelle fit un nouvel effort. Elle remplaça ses grands motifs d'ornement par de simples fleurettes, et même par des pois, de plus en plus espacés, ne conservant finalement qu'une bordure ouvrée autour de vastes réseaux vides, comme on le voit aux fichus, dits *Marie-Antoinette*. Les souples garnitures, en tulle à peine orné, *badinaient*, comme de simples rubans, aux bords des corsages ; à travers les replis des jupes et dans les arrangements compliqués des extravagantes coiffures.

Mais ce luxe discret lui-même parut bientôt hors de saison. Assagie par des événements tragiques et fulgurants, la Reine, trop malheureuse, réduisit sa toilette à l'indispensable.

Le couperet égalitaire ne trouva guère de dentelles aux fichus dont les princesses se couvraient les épaules sur la dernière charrette.

Tandis que les tapisseries, les ornements d'Eglise et les broderies d'art étaient livrées au feu, les dentelles, grâce à leur petit volume, passaient à l'étranger, dans les valises des émigrés. C'est ainsi qu'un grand nombre de familles purent sauver leurs dentelles et transmettre à leurs descendants ce que les besoins de l'exil ne leur firent pas abandonner.

Il ne faut pourtant pas croire, sans de bonnes raisons, en dépit des déchirures et des trous, que les dentelles dites *anciennes*, toujours nombreuses sur le marché, soient toutes contemporaines de Marie-Antoinette, sinon de Louis XIV.

1. Dentelles aux fuseaux.

## CHAPITRE IX

# La Dentelle d'Alençon pendant la Révolution

*Manuscrit Lesage Du Parc. — Opinions exagérées sur les temps révolutionnaires.*

*Fabriques pendant la Révolution. — Bonne entente des fabricants entre eux.*

*Les relations extérieures. — Patience et persévérance des correspondants. — Difficultés des transactions.*

*Une famille dentellière pendant la Révolution.*

*Rareté du numéraire. — Fabrication poursuivie.*

*Le fil et sa provenance.*

*Les affaires se gâtent. — Civisme. — La fabrication clandestine. — Pessimisme.*

*Broderies sur blanc. — Les Incroyables.*

*Fin de la période révolutionnaire.*

## Manuscrit Lesage du Parc

L'histoire de l'Industrie dentellière, à Alençon, pendant la Révolution, nous est excellemment racontée dans un manuscrit, opportunément offert à notre curiosité [1].

Tout en nous donnant des renseignements sur les conditions du travail, dans ces temps critiques, le document nous apporte sur l'état d'esprit et sur la vie de nos artisans, sur les circonstances générales régissant alors l'industrie, des lumières très suffisantes.

En ce qui regarde la dentelle alençonnaise, nous restions assez dépourvus sur la crise révolutionnaire, mal renseignés sur la véritable situation, pendant une dizaine d'années, particulièrement difficiles.

## Opinions exagérées sur les temps révolutionnaires

Sur la foi d'écrits, alarmistes à l'excès, on était porté à exagérer encore un état de choses, déjà très critique en réalité.

« Sous les derniers jours de la monarchie, l'industrie des dentelles « touche à son déclin... La Révolution... fut fatale à son commerce... ; « pendant douze ans, les manufactures dentellières restèrent fermées [2]... »

Nous citons à dessein une opinion si positivement erronée qui montre l'état d'esprit du commun des auteurs sur l'époque en question.

Dès 1789, l'arrêt du travail apparaissait complet dans les campagnes alençonnaises :

« Autrefois le point d'Alençon occupait nos femmes et nos filles et

1. L'auteur du document est un nommé Lesage du Parc, grand-père maternel de M. L. de la Sicotière. Nous devons le précieux mémoire à M^me^ la baronne de Sainte-Preuve, fille de ce dernier. Nous la prions de recevoir ici nos bien sincères remerciements pour l'aide obligeante apportée, en toutes circonstances, à notre travail. C'est grâce à son intelligente intervention que nous avons pu ajouter à l'histoire de la dentelle un chapitre inédit sur la Révolution.

2 .*Légendes et histoire de la Dentelle à travers les âges*, par France BERNARD.

« attirait quelque argent ; aujourd'hui cette branche de commerce est « éteinte [1]... »

Dans la ville même, le mal était signalé comme excessif. Dans une délibération sur la triste situation financière de l'hôpital d'Alençon, nous lisons : « La cherté du blé et la difficulté que l'on a à vendre le « point, qui faisait vivre cette maison, mettent l'hôpital hors d'état de « pourvoir à la nourriture des malades [2]... »

En 1790, on peut lire dans un rapport du Bureau de charité : « La « manufacture du point d'Alençon ayant éprouvé le sort des manu- « factures qui dépendent de la mode et du luxe, les ouvriers des deux « sexes et de tout âge, qu'elle alimentait, se sont trouvés sans occu- « pation et réduits à « la plus affreuse misère » ; il était du devoir du « Bureau de venir à leur secours et la filature a paru le meilleur moyen. « On a fait un premier essai, dans le mois de mai, avec 216 livres de « chanvre, donnés par MM. Bidou et Lecointre. Le succès de l'entre- « prise a été tel qu'à l'époque du 1er février (suivant), le nombre des « fileuses s'élevait à 800 [3]... »

Enfin on peut lire dans une délibération du Directoire du département, au 15 juin 1792 : « La fabrique de dentelles à l'aiguille..., connues « sous le nom de point d'Alençon ou d'Argentan, est totalement tombée « et sans espoir de pouvoir la relever [4]... »

## Fabriques pendant la Révolution

Cependant on sait qu'un certain nombre de fabricants ont pu traverser la tourmente, sans cesser le travail.

« Sur quatre-vingts marchands et fabricants, que l'on comptait « avant la Révolution, il n'en restait plus que 24 en 1800 [5]... »

Cet auteur entend assurément parler des fabricants indiqués comme tels dans les registres publics, sans qu'une indication théorique puisse

1. Saint-Didier-sous-Écouves.Cahier des doléances du bailliage d'Alençon (Communiqué par M. Jouanne archiviste).
2. Hôtel-Dieu. *Inventaire Fazy* (Communiqué par M. Jouanne, archiviste).
3. *Archives de l'Orne* (Communiqué par M. Jouanne, archiviste).
4. *Archives de l'Orne*, L. 196, f° 42, V° (Communiqué par M. Jouanne, archiviste).
5. *Histoire du Point d'Alençon*, par Mme Despierres.

permettre une opinion ferme sur l'état réel d'une fabrication effective [1].

Celui qui nous donne ensuite son avis ci-dessous ne prétend évidemment désigner que les fabricants connus pour avoir continué le travail, pendant la Révolution : « Le nombre des fabricants se réduit « à 5 ; avant la Révolution, il y en avait 8 ou 10 [2]. »

Lesage du Parc, l'auteur du copie de lettres commercial dont nous faisons l'analyse, nous présente d'autre part les ateliers suivants :

9 janvier 1789. Lettre à d'Ocagne, marchand de dentelles, à Paris : « La lettre... nous avise de la réception du petit article livré « à Mlle Dupré [3]. »

23 janvier 1789 : « Nous paierons à la supérieure de l'hôpital le « montant de ses trois paires de manchettes... 342 livres... »

4 avril 1789 : « ...ouvrages de Mme Lombard... nous sommes obligés « de nous rapporter à la note qu'elle nous a donnée... 1.342 livres... »

6 novembre 1791 : « Vous avez... deux échantillons que nous a remis « Mme Cottet... »

28 mars 1792 : « ...Mme Cottet nous remettra au premier moment « quelques-uns de ses articles. »

7 mai 1794. A d'Ocagne : « Mlle Dupré, votre commise à Alençon... »

Dans ces divers extraits on trouve l'indication, bonne à relever, de quatre ateliers : l'hôpital, Mme Lombard, Mme Cottet, Mlle Dupré. Nous rencontrerons encore, plus loin, une Mme La Veille, recommandée par Lesage à un marchand de fils. Mais ce n'est pas de ces cinq artisans que J. Mercier entend sans doute parler ; il s'agit plutôt des suivants [4] :

1° L'auteur du manuscrit, Lesage du Parc (1767-1802).

2° Les Mercier, père et fils, Thomas (1760-98), Jacques (1798-1850), dont la suite du récit nous montre qu'ils travaillaient pendant la Révolution.

3° Mme Launay-Ratier, tout particulièrement citée par Mme Des-

1. Mme Despierres donne, dans son ouvrage, d'abord à la page 138, en note, ensuite au Dictionnaire annexé, les noms d'une trentaine de personnes, qualifiées « fabricants, commerçants, marchands », lesquelles paraissent avoir passé, à Alençon, le temps de la Révolution, sans qu'on puisse induire du fait qu'elles aient activement vaqué à l'exploitation de la dentelle, pendant ladite période. L'exception faite en faveur de Mme Launay-Ratier, dont il est dit (p. 164), qu' « elle n'a pas cessé la fabrication du point de 1790 à 1845 », tend à démontrer que Mme Despierres pensait autrement des autres, quant à leur activité commerciale pendant la Révolution.

2. État adressé au Préfet, en 1809, par J. Mercier.

3. Marguerite (Madeleine), dite Dupré, factrice pour M. d'Ocagne jusqu'en 1822.

4. Dans l'ensemble, on retrouve les 8 ou 10 indiqués par J. Mercier, comme existant avant la Révolution.

pierres, avec cette mention : « n'a pas cessé de fabriquer du point, de « 1790 à 1845 [1] ».

4° Clérambault (Charles-Pierre) (1795-1847), dont par une singulière fortune, les débuts correspondirent avec le milieu de la période réputée « sans affaires ».

5° Jean-Benjamin d'Ocagne, lequel, « en dépit de la perturbation « produite dans une industrie de luxe, par la période révolutionnaire, ne fit à aucun moment cesser la fabrication [2]. »

L'enquête reste toujours ouverte, l'avenir pouvant y apporter de nouvelles précisions [3].

Celles que nous possédons dès maintenant suffisent à ce point d'histoire : « La fabrication de la dentelle, à Alençon, n'a pas été arrêtée « par la Révolution. »

## Bonne entente des fabricants entre eux

Nous sommes édifiés, par le document analysé, sur la cordialité des rapports existant entre tous les fabricants de la place ; ils se portaient un mutuel secours, pour le meilleur service du commerce, en ces

1. *Histoire du Point d'Alençon*, p. 164.

2. Renseignement provenant de M^lle^ MARCHAND, dernière commise de la famille d'Ocagne.

3. *Note remise par le D^r^ Beaudouin, en novembre* 1920.

(*Elle a trait aux ascendants dudit, expressément compris dans les personnes dont il est question à la note* (1) *de la page* 207 *au présent chapitre. Cette note offre d'ailleurs un intérêt si marqué, tant au point de vue de la fabrication locale qu'à celui de la diffusion de la dentelle d'Alençon dans les pays étrangers que nous n'hésitons pas à la donner tout entière, certain que nos lecteurs y trouveront, comme nous-même, profit et agrément.*)

Mon grand-père paternel, Beaudouin,Charles-Joseph, époux en deuxième noce de Louise-Françoise-Pauline-Marguerith dite Dupré, fut fabricant et marchand de point, de 1780 à 1818.

Comme il n'avait à peu près rien en se mariant, il ne peut avoir gagné sa fortune entre 1780 et la Révolution, époque pendant laquelle les affaires durent être peu prospères. Je pense donc, malgré ce que me disait M. Félix Boulard, qu'il s'enrichit surtout pendant l'Empire (*à faire de la broderie surtout, comme les autres dentelliers.* F. B.).

Sous la Restauration, le point était presque tombé ! Il reprit sous Louis-Philippe. Mais quelques points semblaient perdus (*Il n'y a aucun point de perdu*, cf. *H^re^ du Point d'Alençon*, p. 80).

Une des tantes de mon père, peut-être Marguerith-Anne-Hyacinthe, qui savait tous les points, forma, avec de vieilles ouvrières pour sous-maîtresses, une école dentellière, à Alençon.

Mon père se souvenait d'avoir vu, dans son enfance, ces vieilles dentellières, formant les *très jeunes* ouvrières. Il n'y avait point de dentellières d'un âge moyen. (*Elles dataient toutes de la Révolution.* F. B.)

Au bout de quelques années, le commerce était si prospère que les hommes faisaient le ménage et s'occupaient des enfants, parce que les vélineuses se faisaient de meilleures journées que les ouvriers. (*Souvenirs de mon père.*)

Launay, Charles-Joseph, dit Cephas, épouse, le 3 septembre 1793, Marie-Anne-Marguerith dite Dupré, cousine germaine de ma grand'mère. Ils étaient tous deux fabricants et marchands de point. Ils cessèrent le commerce en 1820.

circonstances tragiques. Nous les voyons, entre autres, utiliser en commun les rares occasions de correspondre avec l'étranger, pour le besoin des affaires.

Faut-il admirer ici la douceur des mœurs ancestrales, conservée chez les individus, en dépit d'événements politiques atroces ; ou doit-on voir là seulement l'exercice d'habitudes corporatives, particulières à un groupe limité [1] ?

## Les relations extérieures

La question des transports n'était pas aisée à résoudre, changeant incessamment avec les conditions générales de la politique intérieure ou extérieure : frontières ouvertes ou fermées, guerres avec tel ou tel peuple voisin, routes encombrées par les troupes ou par les foules en mouvement, etc.

Le service des Postes et celui des Messageries paraissent avoir fonctionné, pendant la Révolution, mieux qu'on ne pourrait le penser.

Le 29 octobre 1791, à propos d'une lettre de Londres, nous lisons : « Nous observons que votre lettre est restée en route pendant 9 jours, « ce qui n'arrive pas ordinairement. »

La lenteur et l'irrégularité avaient bien fini par devenir la règle,

On se demande, quelquefois, comment se faisaient les transports et les commissions. Launay, Cephas, était un grand marcheur devant l'Éternel. Il voyageait à pied, en portant son *commerce* sur son dos. Il partait d'Alençon pour Paris en même temps que la diligence et arrivait en même temps qu'elle (48 heures de voyage, je crois) en prenant des raccourcis, mangeant sur le pouce tout en marchant.

Il allait,à pied, en quinze jours à Leipsick et en deux mois à Moscou; car il vendait du point dans les capitales.

A Moscou, il fut pris avec sa femme (avait-elle aussi voyagé à pied?) par l'incendie de Moscou. Fait prisonnier, il fut relâché comme non combattant. Sa femme fit toute la retraite de Russie avec la Grande Armée. Ils se retrouvèrent sains et saufs à Alençon. (Il y avait d'ailleurs beaucoup plus de femmes qu'on ne s'imagine, dans la retraite de Russie.)

Hortense, fille de Launay,Cephas, fabricante et marchande de point, épousa, le 1er septembre 1819,Gautier, Jean-Pierre, né à Nogent-le-Rotrou, demeurant depuis plusieurs années à Leipsick, *pour raisons de commerce*, dit Mme Despierres.

Il avait gagné, par des valeurs à lots, des baraques servant à la foire de Leipsick, *et ne pouvant appartenir qu'à un bourgeois de Leipsick*. Pour conserver ce bien qui était très avantageux, il s'était fait naturaliser bourgeois de Leipsick.

Sa famille revint à Alençon, sous Louis-Philippe. Sa fille aînée épousa un magistrat d'Alençon. Le fils se maria à la fille d'un juge de paix (Dumont) et habita rue de l'Air-Haut. Il est mort à Paris, étant resté de nationalité allemande.

Ses fils ont fait retour à la nationalité française.

Dr F. Beaudouin.

1. Le climat d'Alençon, calme et tempéré, a, sur les caractères, une influence pacifiante reconnue.

mais l'organisation officielle se maintenait, comme il en arrive aujourd'hui, toutes proportions gardées, avec nos transports en général (1918-1920).

La moitié des envois, lettres ou paquets, signalés comme égarés, finissaient par revenir à l'expéditeur, qui les dirigeait par une autre voie.

22 novembre 1793 : « Nous vous avions expédié, le 19 octobre « dernier, par la messagerie, à l'adresse de M. Van Moorset, à Ostende, « un paquet... ; ce paquet... nous étant revenu, nous profitons de l'oc- « casion de Mme d'Ocagne, négociant à Paris, qui s'est chargée de vous « le faire parvenir, par la voie de son correspondant de Basle, en Suisse... »

Il s'agissait d'un pli contenant pour 3.765 livres de marchandises (environ 15.000 francs de notre monnaie).

Le 21 novembre 1790, un paquet, contenant pour 5.714 livres de dentelles (plus de 20.000 francs de notre monnaie), fut expédié d'Alençon pour Londres, par la Belgique. Le 11 janvier 1791, les destinataires signalèrent qu'ils ne l'avaient pas encore reçu. Mais la suite permet de comprendre que l'affaire s'est finalement arrangée, au gré des intéressés.

Les plis, enveloppés de toile cirée, très faciles à identifier, portaient toujours des valeurs importantes, capables de tenter la cupidité, sinon la réelle détresse des intermédiaires, en ces temps de grande misère.

A cette époque où tout fut étrange, il est agréable d'apercevoir la conscience individuelle toujours agissante chez les agents des transports, cheminots de la Révolution.

## Patience et persévérance des correspondants

Il ne faut pas moins admirer la patience et la persévérance des audacieux expéditeurs, jamais rebutés par un insuccès, toujours cherchant de nouvelles routes.

Le manuscrit nous donne, sur leurs moyens d'action, des renseignements intéressants. Lesage du Parc ne travaillait qu'avec l'Angleterre, ayant à Londres deux clients principaux. Le plus important fut la maison Hilyard et Nourse, à la Custom-House. Les envois d'Alençon n'étaient jamais expédiés directement à cette adresse, mais transmis à des correspondants communs, résidant à Dunkerque, Lille, Ostende,

Anvers, Amsterdam, etc... ; suivant l'occasion, on choisissait la voie possible !

Nos gens d'Alençon envoyaient un premier avis pour s'assurer de la liberté de la route, ne risquant le pli chargé qu'après avoir reçu la réponse : « *voie libre !* ». L'intermédiaire recevait sans adresse le pli à transmettre et se chargeait de le faire passer au véritable destinataire. Il donnait ensuite les mêmes soins, en sens inverse, au retour des réponses, des échantillons renvoyés et même des effets de commerce ou du numéraire fourni en paiement.

Parfois il se chargeait lui-même de pourvoir aux règlements.

Une autre maison de Londres, Hopkins et Bathers, était en rapports avec Alençon, par l'intermédiaire de correspondants, différents de ceux qu'on employait avec Hilyard et Nourse. Ces amis communs résidaient à Lille, Paris, Bruxelles et Berne. Dans cette dernière ville, l'intermédiaire était un fonctionnaire de la République Helvétique, dont la qualité administrative devait endormir les soupçons d'une république amie. Il s'appelait Fuetter ; il était directeur de la Monnaie de Berne.

Les autres clients de Lesage du Parc avaient aussi leurs correspondants particuliers.

Au surplus on utilisait quelquefois, pour ces correspondances, les services obligeants des banquiers de Paris et de Hambourg, qui se prêtaient volontiers à des manœuvres servant leurs propres affaires difficiles.

On suit avec intérêt, dans une telle organisation, les ressorts cachés par où se soutient le mouvement indispensable à la vie, dans les pays où tout semble mort à la surface, dans le domaine industriel.

## Difficultés des transactions

Dans les conditions indiquées, les transactions demandaient des mois, des années (4, 5 et 6) avant d'aboutir au terme normal, c'est-à-dire au solde de compte.

A la correspondance faite en français, les Anglais répondaient dans leur langue, ce qui créait parfois des malentendus. Et quand, par étourderie, l'expéditeur intervertissait les adresses entre les destinataires,

l'imbroglio prenait les proportions d'une catastrophe. Comment tirer au clair une situation embrouillée, quand d'autre part on s'efforce à ne dire que le nécessaire ?

On ne peut trop s'étonner de la placidité reflétée par le style des écrivains, dans les circonstances les plus difficiles. S'agit-il là d'une tranquillité de parade ? Ou faut-il croire que les événements, par ailleurs énormes, ne laissaient plus aux gens la faculté d'émotion dans leurs propres affaires ?

## Une famille dentellière pendant la Révolution

On n'aperçoit rien de notable en la maison de notre Alençonnais, qui ne parle jamais des siens à ses correspondants, tous pourtant parents, alliés ou véritables amis.

La plus exquise politesse, celle du XVIII[e] siècle, avec ses formules élégamment obligeantes, illustre ces lettres de commerce. Il faut voir comment on réclamait alors le règlement d'une créance de six années : « Quelque pressés que nous soyons du remboursement de cette somme, nous prendrons toujours le temps de votre commodité. »

L'auteur de ces aimables façons, Lesage, François-Pierre, sieur du Parc, était de bonne bourgeoisie, gendre du sieur de La Blanchardière[1]. Il habitait, rue de Bretagne, la maison portant actuellement le n° 20. Esprit libéral, fortement imprégné du sentimentalisme humanitaire qui sévissait depuis J.-J. Rousseau, il était très disposé à servir la Révolution dans les bienfaits qu'il en espérait pour le monde, résigné à l'égard des excès inévitables, plein de confiance dans la venue d'une ère de bonheur général et de liberté.

On peut se demander si sa tranquille « philosophie », qui nous surprend un peu, ne tint pas à quelque condition de sûreté particulière, conférée par ses fonctions municipales ; il apparaît au registre des Délibérations de la municipalité, le 6 septembre 1789, et disparaît après le

1. Les filles de LESAGE DU PARC furent M[mes] Hudebert des Bois, de Frileuze et de la Sicotière, cette dernière mère de M. Léon de la Sicotière.

Cette famille descend de noble René de Boyville, sieur de la Pesantière et de la Landelle. La fabrication du point s'y est perpétuée, sans interruption, de 1660 à 1810 environ.

2 novembre 1791 ; il signait alors Duparc-Lesage [1]. On s'expliquerait ainsi, par sa situation de notable citoyen, bien considéré des pouvoirs publics, la facilité relative avec laquelle il paraît avoir traversé la crise. Les intérêts de la dentelle alençonnaise s'étant trouvés bien servis en même temps que les siens propres, on ne peut que lui savoir gré de son habile entregent.

Le 31 mai 1792, à l'occasion d'un événement personnel important, il sort un instant de sa réserve de convention, se laissant aller à l'expression de ses sentiments... aussitôt dissimulés sous des ratures. Il écrit à son cousin Houssemaine, marchand de point à Paris :

« Je vous félicite bien de tout mon cœur d'être... tiré des embarras « de votre municipalité. Par les peines que j'ai éprouvées, dans notre « petite ville, en pareille place, je juge de celles que vous avez dû éprouver « à Paris. Pour moi, je crois que je suis destiné à passer le reste de ma « vie dans de perpétuelles contradictions. A peine sorti de la municipalité, j'ai été nommé commandant de bataillon et c'est bien le genre « de vie pour lequel je me sentais le plus de répugnance... Nous serions « assez tranquilles à Alençon ; malgré cela, on s'aperçoit d'une fermentation intérieure, qui à chaque moment peut faire explosion... »

## Rareté du numéraire

Jusque-là du reste les difficultés n'avaient eu rien d'insurmontable. Une des principales s'était révélée dans la rareté du numéraire.

25 janvier 1792 : « Une autre raison se joint encore pour empêcher « l'accélération de nos ouvrages ; depuis l'émission du papier-monnaie, « le numéraire est devenu très rare et disparaît presque complètement. « Cependant il n'est pas possible de payer les ouvrières avec du papier. « Nous sommes donc obligés d'acheter à très grands frais de l'argent « et nous n'en trouvons pas au besoin... »

28 mars 1792 : « Le numéraire a tout à fait disparu et le papier a « perdu, dans notre province, jusqu'à 60 %. Par une suite nécessaire « de cette pénurie, la main-d'œuvre a presque doublé et vous apercevez « combien doivent être affreuses les entraves que notre commerce « éprouve dans un moment de crise comme celui-là... »

1. Dans *Les habitations du Dr Desgenettes à Alençon*, le Dr Beaudouin nous dit : « A la Révolution... comme beaucoup d'autres... le Dr Desgenettes s'était contenté d'écrire son nom en un seul mot. Il ne faisait d'ailleurs qu'imiter Dumouriez, Davout, Desaix, etc... Danton lui-même signait alors quelquefois d'Anton. »

## Fabrication poursuivie

Malgré tout, la fabrication se poursuivait, permettant l'envoi d'échantillons et la proposition de nouveaux articles.

Les Anglais, dans leur costume, continuaient les modes de Louis XV et de Louis XVI. Il leur fallait toujours des barbes, des jabots, des manchettes et même des vestes et des gilets, ouvrages de grand travail et de grand prix.

Nous voyons du reste, dans une lettre du 2 avril 1792, que la fabrique Lesage du Parc est restée à la hauteur des besoins : « Notre fabrique « éprouve encore un autre inconvénient résultant du prix excessif des « fils et même de la difficulté de s'en procurer, cependant notre fabrique « va son train ordinaire... »

## Le fil et sa provenance

Les fils étaient tirés en partie de Paris, fournis par Caccia et Blommans. Lesage du Parc en avait reçu, en 1788, une certaine quantité de cette provenance.

En 1789, il remercie de ses offres les Noë Cruysmans, marchands de fils, à Anvers, alléguant qu'il en a encore une bonne quantité, reçue de son prédécesseur.

En 1790, il règle une facture de fils à Simon et Hièves, de la Neuville, près Guise, en Picardie, les informant que M^me^ La Veille, marchande de point à Alençon, manquait de fils pour satisfaire aux demandes qui lui sont faites. La dite dame La Veille mettait à profit le bon esprit de confraternité, précédemment signalé.

## Les affaires se gâtent

Cependant les affaires commencèrent bientôt à se gâter. Le 14 décembre 1792, un envoi de marchandises, montant à 3.950 livres, somme importante pour le temps (15.000 à 20.000 francs du nôtre), est accompagné des réflexions suivantes : « Nous voyons dans les papiers publics « que la Révolution occasionne de grands mouvements en Angleterre...

« L'impulsion est donnée et ceux qui sont à la tête des gouvernements « sont trop faibles pour résister, s'ils veulent employer d'autres voies « que celles.. indiquées par la raison et par la philosophie. Au surplus, « c'est un beau projet que celui de faire du genre humain un peuple « de frères, et il est bien doux de se laisser aller à cette espérance... »

Mais hélas ! 1793 ne réalise pas les espoirs de notre philanthrope. Le 3 février, tout en avisant son correspondant que « son ajustement « sera magnifique et fini dans trois semaines », le fabricant s'excuse des prix excessifs sur ce que « le prix de la vie est augmenté de près « de moitié ; il faut bien que la main-d'œuvre augmente à proportion... « Nous partageons vos sentiments relativement aux événements qui « se succèdent en France... mais il n'est pas permis de confier au papier « des pensées qui ne peuvent être déposées que dans le sein de l'amitié. »

Le 22 novembre 1793, une expédition de marchandises pour l'Angleterre, montant à 3.765 livres (15.000 à 20.000 francs de notre monnaie) éprouve des difficultés plus grandes qu'à l'habitude ; les circonstances exigent des mesures nouvelles. Mais cette fois tout esprit d'entreprise et d'audace reste inutile.

La correspondance s'arrête, 13 décembre 1793, sur une lettre sans adresse, où l'on relève ces mots : « communications avec l'étranger défendues... »

## Civisme

La France n'offrait pas à Lesage du Parc un marché compensateur ; on y vivait sous l'esprit de *civisme*, auquel la fantaisie de la mode elle-même devait se soumettre.

En son *Voyage dans les Départements* le ci-devant marquis de Bois-Robert parle d'Alençon, en 1793.

« Les dentelles, plus connues sous le nom de point d'Alençon et « d'Argentan, faisaient un grand article de l'élégance des hommes et « des femmes, dits du haut parage. Les draps des courtisanes, les jabots « des débauchés se composaient de ce tissu précieux par sa délicatesse « et l'élégance de ses dessins. Ainsi le laboureur vertueux semait et « recueillait le lin, la fille innocente le filait et l'employait et la débauche « et le crime l'usaient[1]... »

1. Cité par L. Duval.

Ce morceau de littérature jacobine nous montre au mieux l'état officiel des esprits à l'égard du point d'Alençon, pendant la Révolution. On comprend pourquoi la fabrication des dentelles dut s'arrêter, au moins en apparence, continuée, non sans risques, dans le secret des ateliers.

Quelques jabots de simple tulle apparaissent encore aux gravures de l'époque [1], mais la dentelle est proscrite chez nous pour longtemps.

## La fabrication clandestine

Lesage du Parc est, malgré tout, obligé de réfréner prudemment son zèle. En 1794, le mémoire nous offre une seule lettre, au cousin d'Ocagne, marchand de dentelles à Paris. Elle suffit à prouver que notre fabricant ne renonce pas aux affaires.

En 1795, deux lettres seulement. La première s'occupe des moyens de faire parvenir des marchandises à Hopkins, à Londres. La seconde, adressée à la maison Hilyard dans la même ville, présente de l'intérêt :

« Il y a bien longtemps que vous n'avez reçu de nos nouvelles et « que nous sommes privés des vôtres... Aucune lettre de l'étranger ne « parvenait en France et aucune ne partait de France... Nous avons « essayé de vous envoyer nos articles ; nous vous avons écrit plusieurs « lettres, mais elles nous ont été renvoyées, les unes six mois, les autres « huit mois après... et ce n'est qu'avec beaucoup de peine que nous « avons pu recouvrer notre paquet de dentelles... Nous tenons toujours « ces articles à vos ordres, mais nous ignorons encore le moment où « nous pourrons vous les expédier en sûreté... Veuillez nous indiquer « une maison, soit en Hollande, soit en Suisse, par le moyen de laquelle « nous puissions communiquer... »

Assurément notre fabricant alençonnais ne renonçait pas... Le 27 janvier 1796, une lettre de van Moorset, d'Anvers, nous montre que les tentatives continuent de part et d'autre : « Nous recevons une « lettre... de Hillyard qui nous ordonne d'expédier à votre adresse « un paquet de point que nous tenons à leurs ordres depuis trois « ans... »

1. *Le musée galant du XVIII^e siècle*, chez G. Charpentier et E. Fasquelle.

## Pessimisme

Le 30 janvier 1796, une lettre qui nous présente une écriture autre que celle de Lesage du Parc, probablement celle de sa femme [1], nous donne une information très pessimiste, qui n'est pas dans l'esprit ordinaire de la correspondance : « Notre commerce est anéanti, mais « il ne serait pas prudent de s'étendre sur cette question... »

Doit-on conclure de cette note alarmiste que toute fabrication de dentelle fut arrêtée à Alençon ? Nous ne le pensons pas.

En effet, dans la même lettre, nous avons l'avis d'une expédition de marchandises, faite à tous risques, par des gens absolument déterminés à continuer les affaires.

Le 6 août 1796, Lesage du Parc reprend lui-même la plume et nous renseigne nettement sur la continuation du travail dans ses ateliers : « Si vous avez besoin de quelque article de 1re qualité » (les maîtresses-ouvrières étaient seules occupées [2]) « veuillez ne pas différer à nous donner vos ordres... »

Le 3 septembre 1796, Mme Lesage du Parc revient à la correspondance : « Le cours du peu d'affaires que nous faisions... est tout à fait « suspendu. Ne trouvant pas même le repos et la tranquillité dans « notre ville, nous avons pris le parti de nous retirer dans une de nos « terres, à une lieue de là (à la Dormie, sur la vieille route d'Argentan [3]), « où nous nous occupons de l'agriculture, en attendant que le commerce « reprenne... »

## Broderies sur blanc

On sait, par les gravures du temps, qu'à défaut de dentelles la lingerie ouvrée commençait à reparaître à certains costumes audacieux, ceux entre autres des Incroyables (Carle Vernet). Tout engoncés dans une haute cravate de mousseline, portant jabots et manchettes, ces excentriques *collets noirs* paraissent avoir inauguré la vogue des broderies sur blanc. Celles-ci prirent une importance considérable, pendant la

1. Marie-Louise Lenfant de la Blanchardière (Contrat, 16 janvier 1770).
2. Voir page 206 du même chapitre, le *Rapport du Bureau de Charité.*
3. Renseignement fourni par Mme de Sainte-Preuve.

première moitié du XIX^e siècle, dans l'industrie alençonnaise, retardant pendant près de cinquante ans la renaissance de la dentelle. Nous ne sommes pas renseignés sur la part qui revient en ces débuts à la fabrication locale ; il fallait pourtant signaler un mouvement dont Alençon tirera bientôt le plus grand profit.

## Fin de la période révolutionnaire

Mais revenons à la dentelle qui, pour être officiellement disparue, ne continue pas moins son effort caché. Le 1^er octobre 1796, expédition de marchandises pour 1.695 livres (7.000 à 8.000 francs).

L'année 1797 nous offre une douzaine de lettres, consacrées surtout au recouvrement des créances en retard. Mais une expédition faite à Hopkins, à Londres, marque les affaires continuées, par une facture de 6.469 livres (25.000 à 30.000 francs de notre monnaie).

La correspondance s'arrête complètement en 1798-99 ; mais on peut être certain que Lesage du Parc n'a pas laissé, pendant ces deux années, ses bonnes mains sans travail. Il a fait du stock dont il cherche à se débarrasser. En effet le 26 septembre 1800, il écrit à Hopkins : « Les offres de service que nous vous faisons... si vous avez besoin de « nos articles... »

Même avis à Hilyard, le 4 décembre suivant. Enfin, le 8 février et le 10 septembre 1801, expéditions à Hilyard pour une valeur totale de 2.525 livres (10 à 12.000 francs). Et le copie de lettres se termine ici... Mais la Révolution était officiellement close depuis le 9 novembre 1799 (18 brumaire, an VIII).

Le relevé des affaires de la maison Lesage du Parc, depuis 1789, tel que nous le présente, avec des lacunes certaines, le manuscrit analysé, nous donne un total de 75.000 livres environ. On peut estimer que ce chiffre équivaut au moins à 300.000 francs de notre monnaie actuelle (avant 1919-20) soit à 25.000 ou 30.000 d'affaires par an, pour les dix ou douze années contrôlées.

Ces résultats modestes suffisent à notre prétention d'établir, sur des bases solides, la permanence de la fabrication alençonnaise, pendant la Révolution. Les bénéfices restèrent d'ailleurs nuls pour l'entrepreneur, absorbés par des frais énormes, change, intérêts des capitaux immobilisés, faillite des assignats, etc..., mais la dentelle d'Alençon fut sauvée.

La démonstration reposant sur les données fournies par la seule maison Lesage du Parc pourrait être reprise avec les livres des Mercier, des d'Ocagne, etc... si quelque hasard heureux les remettait en lumière, à leur tour. On sait du reste que les deux dernières maisons citées tenaient, sur le marché local, une place plus importante que celle occupée par Lesage du Parc. On peut donc estimer pour chacune, sans danger d'erreur, le chiffre de leurs affaires, pendant la même période, au total acquis par Lesage du Parc, soit à 600.000 francs pour les deux. Si l'on ajoute à ce chiffre et au précédent (600.000 plus 300.000) celui des affaires faites par toutes les autres petites maisons de la place réunies, on arrive aisément à conclure que, pendant la Révolution, le total des transactions dont la dentelle d'Alençon fut l'objet put passer un million de francs.

## CHAPITRE X

# Les Industries de l'Aiguille à Alençon pendant la première moitié du XIX$^{e}$ Siècle

*Les Broderies sur blanc prennent la place de la Dentelle.*
*La Dentelle essaie de résister.*
*Mémoire du Maire d'Alençon sur la décadence de la Dentelle* (1809).
*Visite de Napoléon I$^{er}$ à Alençon.*
*L'Empereur rétablit l'étiquette de Cour, pour favoriser la Dentelle.*
*Les Broderies l'emportent malgré tout sur la Dentelle.*
*Mousselines et tulles brodés.*
*Broderies au crochet. Plumetis.*
*Blondes et Fuselles* (ouvrages aux fuseaux).
*Fabriques de mousseline.*
*Visite de la Duchesse d'Angoulême à Alençon en* 1827.
*Action des Pouvoirs publics en faveur de la Dentelle.*
*La Mode reste prépondérante.*
*Le tulle mécanique dans la dentelle. Marlys.*
*Les Mercier.*
*Légende de Lonrai et de la Dame Gilbert.*
*Exploitation commerciale et Maisons exploitantes.*

## Les broderies sur blanc prennent la place de la Dentelle

Au sortir de la Révolution, la condition de l'industrie dentellière, à Alençon, ne fut pas celle qu'on eût pu logiquement espérer ; elle se montra, par un sort exceptionnel, d'autant plus mauvaise que les affaires générales prirent meilleure allure.

Nous avons vu que la fabrication s'était maintenue pendant les temps les plus critiques, s'attachant surtout à ne pas laisser les bonnes mains dans l'inaction. Il s'agissait de conserver des maîtresses-ouvrières, capables de former de nouvelles apprenties, au temps de la reprise escomptée.

Il faut rendre cette justice aux Lesage du Parc, d'Ocagne, Mercier, Clérambault, Launay-Rattier et quelques autres qu'ils se dévouèrent à cette lointaine perspective d'intérêt commun, se donnant mutuellement secours et assistance. Mais leur zèle, s'il ne fut pas perdu pour la conservation de l'industrie dentellière, n'eut pas la récompense immédiate espérée.

Nous verrons qu'on dut attendre pendant près d'un demi-siècle les temps propices à la restauration de la dentelle, en sa prospérité.

Provisoirement il fallut se soumettre au goût du jour et remplacer la dentelle, dans la fabrication alençonnaise, par l'exploitation des broderies sur blanc, en tous les genres. Celles-ci se trouvèrent en effet mieux adaptées aux moyens d'une clientèle nouvelle, moins riche et moins artiste que celle du XVIII^e^ siècle, et soucieuse, d'abord, d'un luxe à frais modérés.

## La dentelle essaie de résister

Ce n'est pas que la dentelle ne fît l'effort nécessaire pour ressaisir la faveur de la mode. Dès l'année 1800, nous la voyons rejeter toute la prudence à laquelle l'esprit de civisme la tenait précédemment obligée et s'étaler, même avec prodigalité, au mariage de la générale Junot.

Nous lisons en effet dans les *Mémoires de la Duchesse d'Abrantès* : « Pour aller à la mairie, j'avais une robe en mousseline de l'Inde, brodée « au plumetis (*hommage à la mode du jour*) ; cette robe était à queue « montante, avec de longues manches qu'on appelait amadis ; la fraise « était en magnifique point à l'aiguille. Sur ma tête, j'avais un bonnet « en point de Bruxelles ; au sommet du bonnet se trouvait attachée « une petite couronne de fleurs d'oranger, d'où partait un long voile « en points d'Angleterre, qui tombait à mes pieds et dont je pouvais « presque m'envelopper. »

Voilà bien la reprise de la dentelle décidée dans la classe au pouvoir ; on saisit avec empressement toutes les occasions de la sortir des cartons et de la produire en public.

Cependant le succès ne répond pas à l'espoir des promoteurs du mouvement : il semble que la dentelle reste encore *suspecte* au populaire.

En 1804, à l'occasion du sacre, on ne signale, dans la fabrication alençonnaise, qu'un essai de *rabats*, préparés, pour la circonstance, par la maison Clérambault.

Les premières expositions, ouvertes sous le Directoire par François de Neufchâteau, n'avaient eu garde de montrer des dentelles. Elles ne furent officiellement présentées au public qu'à l'exposition de 1806, où celle d'Alençon figura dans les vitrines de J. Mercier, « en grandes « pièces d'une très belle exécution[1] ». L'exposant eut l'honneur de la première récompense accordée à la dentelle. La pièce la plus remarquable de cette collection fut un « tableau allégorique », où il faut d'ailleurs voir un geste d'ambition personnelle et non pas la manifestation d'un luxe en faveur.

Dans un rapport au ministre, le préfet de l'Orne donne du morceau une intéressante description : « Il présente d'abord le commerce mari- « time sortant triomphant de la lutte causée par les prétentions de « l'Angleterre ; le palmier du delta, cher aux amis de ce brillant patri- « moine de gloire, qui n'est pas borné à l'Europe ; les pampres unis à « l'épi nourricier, qui indiquent la fécondité de notre agriculture, et « le bras d'une justice toute puissante, qui tient une balance égale « contre laquelle un serpent s'élève et s'épuise en vains efforts.

« Au milieu du tableau paraît un trophée d'armes, appuyées sur « deux cornes d'abondance. Le Code Napoléon figure avec éclat sur ce

1. Extrait du *Rapport*, ch. v.

« trophée, auquel se rattachent les enseignes de la Victoire, sur les-
« quelles on lit les noms à jamais mémorables de Marengo et d'Aus-
« terlitz. Le faisceau de lances que surmonte une lance plus forte pré-
« sente l'image du Grand Empire fédératif. Au-dessus du faisceau, et
« sous les serres d'un aigle intrépide et calme, éclate une bombe qui
« lance la foudre. Plus haut, on distingue une couronne d'étoiles à
« laquelle sont unis, par un indissoluble nœud, le laurier des triomphes
« et l'olivier de la paix. »

Ce remarquable morceau de lyrisme administratif était suivi d'un envoi : « M. Mercier prie Son Excellence le Ministre d'en faire hommage « à Sa Majesté, pour être placé dans un de ses palais [1]. »

Si l'industrie locale ne ressentit pas immédiatement le bénéfice de cette générosité, l'auteur y gagna du moins la faveur impériale et bientôt le titre de « baron d'Empire ».

L'intérêt de la dentelle ne préoccupait d'ailleurs pas moins J. Mercier que la satisfaction de son amour-propre. En 1809, en effet, il adressa, comme maire d'Alençon, au préfet de l'Orne un mémoire où la condition critique de l'industrie dentellière apparaît si clairement qu'il fait partie obligée de notre histoire.

## Mémoire du Maire d'Alençon sur la décadence de la Dentelle (1809)

« La fabrique de dentelles d'Alençon éprouvait, depuis plusieurs « années, une stagnation affligeante ; aujourd'hui et surtout depuis un « an, elle est dans un état voisin de son anéantissement. Cette fabrique « qui entretenait, avant la Révolution, 6.000 à 7.000 femmes et encore, « il y a un an, 3.000 tant dans la ville que dans les campagnes, n'en « occupe pas en ce moment 1.500 ; une grande partie ne peut trouver « d'ouvrage ; celles qui travaillent encore gagnent seulement 20 centimes, « jusqu'à 60 centimes par jour ; c'est malheureusement le plus grand « nombre qui ne gagnent que 20 centimes, tandis qu'auparavant elles « gagnaient depuis 60 centimes jusqu'à 1 fr. 50 et même 2 francs ; ce

1. Il faut espérer qu'un Musée de Dentelles, installé bientôt dans notre ville, recueillera ce précieux document, oublié depuis un siècle dans les combles de quelque Louvre.

« tableau de la diminution si considérable de la main-d'œuvre doit faire « juger à quelle extrémité cette fabrique est réduite.

« Il faut en chercher la cause dans la guerre qui, depuis plusieurs « années, a ruiné l'Allemagne et le Nord, où cette dentelle trouvait ses « principaux débouchés. La Russie qui en tirait aussi une grande quantité « est obligée d'y renoncer, à cause de la perte excessive du change qui « est toute à son désavantage.

« Le rouble, qui produisait il y a quelques années 3 fr. 25 à 3 fr. 50 « de France, ne rend plus aujourd'hui que 1 fr. 50 à 1 fr. 55 ; cette diffé- « rence cause donc aux négociants russes une augmentation de plus du « double dans les prix des marchandises qu'ils tirent de France, et « c'est par cette raison qu'ils ne font aucune demande de nos dentelles. « En France cette dentelle n'est guère portée qu'à Paris et dans la « saison d'hiver ; l'absence de l'Empereur et de la Cour pendant plusieurs « hivers consécutifs a rendu cette vente nulle.

« Avant la Révolution, l'étiquette voulait que les princes, les sei- « gneurs, les personnes employées dans le gouvernement ne pussent se « présenter l'hiver à la Cour sans porter des dentelles de point d'Alençon ; « la parure des femmes et les étoffes qu'elles portaient en habit de Cour « exigeaient aussi des dentelles ; si le gouvernement ne rappelle pas cet « usage, qui a fait la prospérité des belles étoffes de Lyon et des dentelles « d'Alençon qui étaient alors inséparables, la fabrique d'Alençon s'anéan- « tira [1].

« Les tuls, les blondes ont remplacé les dentelles parce qu'ils les « imitent de loin et qu'ils flattent l'amour-propre du petit particulier « qui les porte. C'est pour cette raison qu'ils devraient être exclus du « costume des personnes qui sont reçues à la Cour ; les vraies dentelles « reprendraient faveur et l'exemple de la Cour de France, qui a toujours « été le modèle du goût, influerait beaucoup sur les personnes les plus « aisées de l'Empire et sur les cours étrangères.

« Cette dentelle qui se fabrique entièrement à l'aiguille et passe « successivement par huit ou dix mains, n'est, pour ainsi dire, que le « résultat de l'industrie : les fils avec lesquels elle se fabrique n'entrent « que pour un huitième dans la valeur de cette dentelle, tout le reste « étant le produit de la main-d'œuvre : combien son exploitation dans

1. Nous verrons plus loin que Napoléon goûta ce conseil et s'en inspira dans l'organisation de la Cour Impériale.

« l'étranger n'est-elle pas avantageuse à l'Etat ? encore il faut dire que « le fil se tire du sol français (de l'ancienne province de Picardie), et « il faut calculer le bénéfice qu'a dû déjà faire le fabricant de fil. Ces « fils valent depuis 150 francs la livre jusqu'à 1.200 francs. A l'époque « de la campagne de Prusse (1806), Sa Majesté avait eu la pensée de « répandre ses bienfaits sur les villes dont les manufactures languissaient. « Son Excellence M. de Champagny, alors ministre de l'Intérieur, avait « proposé de faire exécuter à Alençon pour une somme d'environ « 300.000 francs de commandes importantes, pour Sa Majesté l'Impé- « ratrice, et pour servir à des présents aux Cours étrangères ; la paix « survint et tout resta sans exécution, quoiqu'on dut bien penser que « la paix ne pouvait si promptement faire ressentir ses heureux effets « à la fabrique d'Alençon, puisque les pays qui étaient auparavant ses « débouchés venaient d'être le théâtre d'une guerre qui avait affaibli « leurs ressources.

« Quelques commissions pour Sa Majesté l'Impératrice ont cepen- « dant eu lieu à Alençon ; mais ces commissions, quelque faibles qu'elles « fussent, qui auraient dû être la récompense des fabricants qui s'étaient « distingués aux Expositions, ont passé par plusieurs mains avant « d'arriver au fabricant ; d'où il est résulté que ces objets sont payés « par le gouvernement le double de leur valeur, malgré la précaution « illusoire de faire estimer à Paris ces objets par des experts qui, étant « marchands, estiment toujours plus que moins, parce qu'ils peuvent, « au premier instant, se trouver dans la même situation.

« Le nombre des fabricants se réduit à cinq ; avant la Révo- « lution, il y en avait huit ou dix. La stagnation de cette fabrique a « fait redescendre, à peu de choses près, les prix de 1809 à ceux de « 1789... Les sommes que cette fabrique mettait en circulation en « 1789 étaient de plus d'un million ; cette année elle n'a pas employé « plus de 200.000 fr. »

Le 13 octobre 1810, le maire put communiquer au Conseil une réponse du ministre de l'Intérieur, l'avisant des bonnes dispositions de l'Empereur pour le travail alençonnais.

Et, le 18 mai 1811, il informa l'assemblée municipale « que L.L. « M.M. passeraient en cette ville, vers la fin de ce mois ou dans les pre- « miers jours de juin, et qu'elles accepteraient les fêtes qui leur seraient « données par la ville. »

Le Conseil décida « qu'il sera disposé un appartement destiné à

« recevoir les différents produits de l'industrie, que les fabricants... « désireraient exposer [1] ».

Jacques Mercier présenta divers articles, dont un voile que l'Empereur paya 4.000 francs. Mais la pièce capitale fut un lit exécuté par la maison Clérambault. Le morceau avait été précédemment commandé par l'Impératrice Joséphine, mais il avait été arrêté, en cours d'exécution, par le divorce de l'Empereur. Ce dessus de lit, parsemé d'abeilles et bordé de branches de lilas, portait les initiales de Joséphine. Lorsque le fabricant apprit la visite de Napoléon, il s'empressa de faire remplacer le chiffre de l'Impératrice répudiée par celui de Marie-Louise ; la pièce, ainsi mise au point historique, fut payée 35 à 40.000 francs par l'Empereur.

Celui-ci pouvait faire cette dépense pour la nouvelle épouse qui ne lui coûtait que 300.000 francs de toilette par an, très modérée par rapport à la première qui ne le tenait pas quitte à moins de 1.000.000 de francs.

## Visite de Napoléon 1er à Alençon

Ce fut le 31 mai 1811, vers sept heures du soir, que Napoléon entra dans notre ville. On se figure le décor magnifique dont Alençon fit les frais pour l'Empereur. Le montant des dépenses fut de 21.950 francs (valeur actuelle, 80.000 francs environ), somme énorme pour un temps économe des deniers publics.

Un trait nous donne l'idée qu'on peut se faire des foules, accourues de toutes parts pour voir le Grand homme. Il n'y eut pas de messe, à Sées, le lendemain 1er juin, jour de Pentecôte, tout le clergé ayant suivi l'évêque à Alençon ; aucun prêtre ne se trouva pour célébrer l'office, dans la ville épiscopale, en une fête si solennelle [2].

L'événement valait d'ailleurs tous les déplacements, à une époque où les provinces n'avaient guère l'occasion de pareils spectacles : « On « roule sur les chemins, en grand cortège, composé de 50 voitures attelées « de 250 chevaux de poste, 17 bidets pour les piqueurs, 6 brigades de « chevaux de selle, 6 berlines de ville, 3 calèches à la Daumont, et

1. Archives de la Mairie.
2. G. Le Vavasseur, *Revue Normande et Percheronne*, mai-juin 1895.

« 50 chevaux de carrosse. Il y avait pour les escortes 150 grenadiers, « 230 chasseurs, autant de dragons et 15 gendarmes d'élite[1]. »

Quel beau défilé ce fut, dans la rue Saint-Blaise, par où l'Empereur gagna l'hôtel de la Préfecture ! Les foules ne regrettèrent pas leurs peines.

Mme Ch. Clérambault et ses ouvrières, installées dans les appartements du préfet, montrèrent à l'Impératrice comment on fabriquait la merveilleuse dentelle.

## L'Empereur rétablit l'étiquette de Cour

L'Empereur parut impressionné par la beauté de l'ouvrage. « Comme « on travaille bien en France », dit-il à son entourage, et il déclara qu'il importait de favoriser un art dont le pays pouvait tirer tant de profit et d'honneur. Il n'en était pas du reste à chercher les moyens de servir notre industrie ; il avait déjà rétabli, en 1804, l'étiquette de cour, précédemment usitée par les Bourbons.

Sous les rois, ses prédécesseurs, les présentations et les réceptions se faisaient en un grand apparat qui comportait une profusion de dentelles. Ce luxe théâtral, réglementé jusque dans son outrance, paraît d'abord futile et ridicule ; mais, à la réflexion, il se révèle comme un puissant facteur de prospérité commerciale. L'Empereur ne s'y trompait pas ; on peut croire que ces magnificences ne l'intéressaient que par leur répercussion sur l'industrie nationale.

Les mœurs de l'Empire, qui n'avaient rien de folâtre, ne pouvaient d'ailleurs s'arranger des costumes du XVIIIe siècle, de si légère fantaisie, avant son déclin. Les toilettes de cour, réglées par David, durent s'accorder aux goûts sévères du moment, dignes de l'ancienne Grèce.

Une ancienne estampe, ici reproduite, nous donne l'idée des costumes de Cour, sous Napoléon Ier.

L'Empereur, au milieu du groupe, se présente avec un col plat et rigide, à peine tuyauté, qui n'est pas autre chose que le rang supérieur d'une *fraise* des Valois ; on le dirait découpé dans une feuille de tôle.

Les femmes ont des cols Médicis, déformés au goût du jour. Au lieu d'envelopper gracieusement la tête en une courbe élégante, comme

1. Frédéric Masson.

ils le faisaient autrefois, ils se dressent raides et menaçants, comme des arêtes de poisson, rejetés au delà d'épaules trop découvertes, jusqu'à la naissance des manches.

Le portrait de Marie-Louise, par Naudet, nous montre bien la robe Empire, dans sa grâce sévère, accentuée par la raideur du col.

## La broderie l'emporte

En examinant attentivement ces parures, on découvre qu'elles appartiennent autant et même davantage à la broderie qu'à la dentelle.

L'action de l'Empereur, dans le domaine du luxe, ne fut pas maîtresse, comme sur les champs de bataille.

La broderie s'était si bien imposée qu'elle rivalisait, même à la Cour, la faveur donnée à la dentelle, par la volonté impériale.

Les gens du « haut parage [1] », comme disait de Bois-Robert, trouvaient, non moins que le populaire, le compte de leur vanité dépensière dans les parures nouvelles, enrichies au besoin de *modes* par les ouvrières en dentelle.

## Mousselines et tulles brodés. — Broderie au crochet Plumetis

Dans tous les rapports sur les Expositions, où nos fabricants alençonnais figurent très honorablement, il est fait mention, jusque vers 1850, des broderies sur tulle et mousseline, des voiles, fichus, robes et autres objets ornés de broderies, de mousselines brodées pour meubles, d'imitations de point d'Alençon, sur mouchoirs, cols, bonnets d'enfant, etc.

La ville comptait encore environ 400 brodeuses au crochet [2] qui préparaient du travail aux ouvrières à l'aiguille, à celles entre autres qui faisaient le plumetis. Inauguré chez nous par Fontaine-Dugas, le plumetis occupait, tant à Alençon qu'aux environs, 2.000 femmes qui gagnaient 1 franc par jour en moyenne [3].

Les ouvrages au crochet, d'abord rehaussés de plumetis, s'enrichis-

1. Voir ch. X : Civisme.
2. *La France*, par LORIOL. — *L'Orne*, par ODOLANT-DESNOS.
3. *Annuaire des cinq départements de Normandie*, année 1837, p. 314.

# Planche XII

La Famille Impériale

*D'après un vieux document.*

Famille Impériale

saient souvent de jours et de modes, qui finissaient par donner au morceau certaine valeur d'art.

Cet affinement du travail de lingerie était l'œuvre des vélineuses, occupées pour la plupart à cette ressource opportune, quinze à vingt suffisant au service de la pure dentelle.

Cette dernière n'entrait plus en effet que pour une petite part dans l'ensemble des ouvrages établis par l'industrie alençonnaise. Sur les vingt-quatre fabricants retrouvés après la tourmente révolutionnaire, vingt déclarèrent, de 1800 à 1822, cesser la fabrication, afin de ne pas payer patente.

## Blondes et Fuselles

Il est bizarre de constater la prospérité dont les *fuselles* [1] profitaient, pendant l'éclipse de notre dentelle.

« Une statistique officielle, dressée par la Préfecture, sous l'Em-
« pire, dit que de 1800 à 1810, il y avait dix à douze mille dentellières
« dans l'arrondissement de Bayeux, que la production était d'environ
« 40.000 pièces, d'une valeur de 1.800.000 à 2.000.000 de francs dont
« plus de 10.000 pièces étaient vendues pour l'exportation. Quelques-
« unes de ces dentelles étaient en soie blanche ou noire et portaient
« alors le nom de blondes [2]. »

La raison de cette vogue particulière tenait assurément au bon marché des *fuselles*, qui se trouvaient, par leur bas prix, à la portée de la clientèle, alors servie par les broderies alençonnaises sur mousseline.

Nous avons vu que certains fabricants d'Alençon s'étaient essayés, dès le XVIII^e^ siècle, à l'imitation des blondes, par les procédés de l'aiguille ; la tentative dut être reprise, aux débuts du XIX^e^ siècle, mais avec une variante.

Nous verrons bientôt, en effet (p. 238), qu'une « mantille imitation « de blonde » fut offerte, en 1827, par le Conseil municipal, à une Altesse royale visitant notre ville. Il est évident que l'objet, accompagnant d'autres produits de l'industrie alençonnaise, n'avait sa raison d'être, comme présent de nos édiles, que dans sa qualité d'article indigène.

1. Dentelles aux fuseaux.
2. *Histoire de la Dentelle à Bayeux*, par E. LEFEBURE.

Or cette mantille, qu'on peut toujours examiner dans la collection de Mme de Sainte-Preuve, a été fabriquée *aux fuseaux* et ne présente pas le moindre point à l'aiguille. On travaillait donc aux fuseaux, chez nous, dans la première partie du XIXe siècle.

Cette constatation doit être reliée à celle que nous avons déjà faite, à propos d'un ouvroir installé, en 1655, à l'hôpital, — ouvroir dont il est dit « que les dentelles... à apprendre... aux enfants... pouvaient « être... aux fuseaux [1] ».

Cette dernière note, visant le XVIIe siècle, est suivie d'une autre, au XVIIIe, par laquelle nous apprenons que « Agathe Hubert de Lasse, « demoiselle, décédée chez les sœurs de la Visitation, le 24 mai 1785, « avait un métier à dentelles, garni de fuseaux [2]. »

Est-il permis de conclure des faits ainsi rapprochés, qu'Alençon ait plus ou moins pratiqué le travail des fuseaux, depuis son origine jusque dans la première moitié du XIXe siècle [3] ?

Les résultats obtenus ne furent, en tous les cas, pas encourageants, puisque nos fabricants, gens d'entreprise audacieux, déjà lancés à fond dans les broderies, se décidèrent à chercher, dans une voie toute nouvelle, l'emploi de leur activité.

## Fabriques de Mousseline

Les mousselines employées par le travail local étaient de dépense importante, grevant la fabrication alençonnaise d'une charge très lourde.

En 1816, Ch. Clérambault et Lecoq-Guibé [4] fondèrent une manufacture de mousseline, en Montsort, dans les bâtiments occupés dernièrement, rue des Tisons, par la maison Espagne.

En 1837, les deux associés se séparèrent [5], Clérambault restant à la même place, Lecoq transportant son établissement à côté, dans la maison occupée depuis par M. Fresnais, cirier.

La première fondation suscita, par son succès, quelques imitateurs,

1. *Histoire du Point d'Alençon*, Mme Despierres, p. 15 en note.
2. *Archives d'Alençon*, H. 518 (Note fournie par M. Jouanne, archiviste).
3. Mlle Gautier (Adèle), ancienne fabricante de dentelles, aujourd'hui âgée de 88 ans, nous dit n'avoir jamais eu connaissance d'essais de blondes, à Alençon.
4. En 1843, Lecoq-Guibé réunit en atelier les brodeuses au crochet de Bourg-le-Roi, pour exploiter leur travail à son profit.
5. *Annuaire des cinq départements de Normandie*, 1837.

entre autres MM. Venot et Hulot. Mais le plus important fut J. Mercier [1], toujours sur les voies du progrès industriel.

Il établit sa fabrique, route du Mans, dans les bâtiments occupés actuellement par une Ecole supérieure de filles [2].

On voit figurer le nom de J. Mercier, à côté de ceux de Clérambault et de Lecoq-Guibé, sur la note des objets offerts, en 1827, à la duchesse d'Angoulême, visitant notre ville.

La simple mousseline, fabriquée par nos Alençonnais, fut jugée digne de plaire à une princesse royale, ce qui nous renseigne sur la valeur intrinsèque attribuée alors à l'article.

Il faut ajouter que J. Mercier, opportunément généreux avec les princes de tous les régimes [3], offrit à la Dauphine, à ses propres frais, une belle pièce de broderie sur mousseline. Il avait, à l'hospice, un atelier que la princesse voulut bien visiter :

« Dans la grande cour se trouvait la supérieure, entourée de deux « cents enfants, composant l'atelier... Ces enfants, après avoir adressé « à S.A.R. un compliment qu'elle a écouté avec une touchante bonté, « lui ont fait hommage d'un superbe couvre-pieds, brodé sur mousseline, « entouré d'une guirlande de lys avec le chiffre de Son Altesse Royale, « au milieu d'une couronne de fleurs. M^me^ la Dauphine a paru étonnée « de la perfection d'un travail dû à d'aussi jeunes mains et a daigné « accepter cet hommage [4]. »

Le Conseil municipal avait, comme nous venons de le voir, décidé d'offrir à la duchesse d'Angoulême « une corbeille, présentée par douze « jeunes demoiselles..., garnie » (entre autres spécimens du travail local) « en point de France, dit dentelle d'Alençon, le plus beau et le « plus moderne qu'on pourrait trouver... »

1. Voir plus loin, au même chapitre : *Les Mercier*.

2. Les débuts de cette nouvelle industrie nous sont racontés par l'abbé Gautier, dans son *Histoire d'Alençon* (1805), en un supplément.

« M. Mercier qui vient d'acheter de M. Richard la belle manufacture de Montsort, emploie deux à trois cents ouvrières à fabriquer des basins et des calicots...

« M. Beaumé fils a introduit à Alençon cette nouvelle branche de commerce; en voyageant pour se perfectionner dans l'art de tisser, ce jeune homme, en passant par Tarare, travailla dans des fabriques de mousselines; plein de goût et d'intelligence, il suivit avec attention les différents apprêts, et parvint à saisir tous les procédés de l'art.

« De retour à Alençon, M. Beaumé fit quelques pièces de mousseline qui furent trouvées de bonne qualité. Alors MM. Clérambault et Lecoq, négociants, se sont déterminés à faire élever, à Montsort, un joli bâtiment pour y établir une fabrique de mousselines, sous la direction du jeune Beaumé. Soixante-dix métiers sont en pleine activité. Celui qui aurait reçu des honneurs, à Athènes, mérite bien une petite mention... »

3. Voir, à la page 224, le tableau offert à l'Empereur par J. Mercier.

4. *Relation sommaire touchant le séjour de M^me^ la Dauphine à Alençon*, 1827, imprimé par Poulet-Malassis.

## Corbeille offerte à la Duchesse d'Angoulême en 1827

Les Archives de la mairie nous ont conservé la note des objets offerts à la princesse royale. Cette note nous intéresse par l'inattendu de certains articles, attribués à la fabrication alençonnaise, gants, chapeaux de paille, en plus de la mousseline [1].

| | | |
|---|---|---|
| 1° M. Lebart : Corbeille et mantille, imitation de blonde | 445 | 50 |
| 2° Mercier, manufacturier : 3 pièces de mousseline .... | 201 | » |
| 3° Clérambault et Lecoq : 3 pièces de mousseline.... | 233 | » |
| 4° Chanteau, fabricant de toiles : ½ pièce de toile de 32 aunes..... | 256 | 35 |
| 5° Chollet, marchand gantier : 3 douz. paires de gants | 61 | 70 |
| 6° Bouillon : Chapeaux de paille..... | 200 | » |
| 7° Clérambault : 3 aunes 1/16 de point d'Alençon.... | 245 | » |
| Total ..... | 1.642 | 55 |

Les dentelles figurant à cette note sont revenues dans notre ville léguées par la duchesse d'Angoulême à sa première dame d'honneur, belle-mère de la baronne de Sainte-Preuve. Nous avons pu les voir dans la superbe collection de celle-ci, qui nous les a très obligeamment présentées, en même temps qu'un voile en réseau de la même provenance [2].

Je dois dire que ces diverses pièces, si tant est qu'elles aient rempli le vœu de la municipalité, ne donnent pas une très haute idée du travail de l'époque.

La Cour de Louis XVIII était naturellement revenue au cérémonial observé par les Bourbons avant la Révolution. Les jabots et les manchettes en dentelle avaient repris leur place au costume des courtisans, et les barbes pendaient de nouveau à la coiffure et à la taille des princesses et des dames d'honneur.

Deux magnifiques barbes, dont la fabrication paraît remonter au XVIII[e] siècle, héritées sans doute de sa famille par la Dauphine, se voient à la collection citée.

1. La mousseline, les gants, les chapeaux de paille, ont disparu du tableau de notre industrie; la toilette s'en va vite et la dentelle suit. Que restera-t-il bientôt de nos gloires commerciales?

2. M. Ch. Clérambault, manufacturier en mousseline, façon Suisse, et dentelles, avait envoyé à l'Exposition de cette année un très beau voile, point réseau d'Alençon, et l'avait ensuite offert à S. A. R., Madame la Dauphine, lors de son séjour en cette ville. Cette auguste protectrice de l'industrie avait daigné l'accepter et témoigner à M. Clérambault sa satisfaction. A son retour à Saint-Cloud, elle lui en a fait adresser la valeur (*Journal d'Alençon*, 9 septembre 1827).

## Action des Pouvoirs publics en faveur de la Dentelle
## La Mode reste prépondérante

A titre d'étude sur les influences réglant l'évolution des industries d'art en général, remarquons encore ici l'action des gouvernements qui s'emploient, les uns après les autres, à favoriser la dentelle.

La Restauration, non moins que l'Empire, s'est appliquée à ce devoir protecteur, sans plus de résultats apparents. L'insuccès de l'effort a lieu d'étonner plus particulièrement chez un gouvernement de légitimité. Pourquoi les anciennes dentelles de la noblesse négligèrent-elles la belle occasion de se montrer largement, pour l'honneur de leurs princes ?

Il faut bien croire que la mode seule est décidément maîtresse dans le domaine du costume en général et de la dentelle en particulier : tel paraît être l'enseignement de l'histoire, utile à noter.

Au moins l'attention des pouvoirs soutint-elle l'industrie, en attendant le retour de la faveur publique.

Les fabricants alençonnais ne se croisaient pas les bras, pendant cette crise de la dentelle. Nous voyons, en 1827, à l'Exposition du Louvre, d'Ocagne, Clérambault et Mercier récompensés pour leurs mousselines brodées et brochées.

## Le Tulle mécanique dans la Dentelle. — Marlys

Les conditions commerciales inférieures où nous voyons réduite notre dentelle, en ces temps critiques, sont tout de même pour étonner nos habitudes admiratives. Nous admettons difficilement les soins donnés aux concurrents de notre « merveille » par nos fabricants eux-mêmes, dont il conviendrait d'abord d'admirer l'esprit d'entreprise étonnant. Que n'essayèrent-ils pas pour soutenir leurs affaires ?

Après la mousseline, le tulle mécanique, ce mortel ennemi de la dentelle, fut introduit dans la place par J. Mercier lui-même [1].

On peut penser que les intentions de l'imprudent imitateur furent

1. Mlle Gautier (Adèle) assure qu'il s'occupa de la fabrication des chapeaux de paille.

bonnes, puisque le brevet pris par lui, en 1839, est dit « de perfection-« nement ».

La fin du XVIII^e siècle avait vu les tulles à l'aiguille, en particulier le *tulle Alençon*, très en faveur, sous le nom de *Marlys*. Souvent à l'état simple, à peine ornés parfois de petits pois ou de fleurettes, bordés de picots, les tulles dits *Marlys* constituaient, à la fin du règne de Louis XVI, la parure à la mode, très aimée de la Reine. Mais la machine allait déclasser toutes ces élégances.

La mécanique commençait à prendre sa place dans les diverses catégories du travail alençonnais.

La première machine à broder date de 1821, inventée par un mécanicien français dont le nom reste inconnu.

La machine de Thimonier, qui faisait le point de chaînette, date de 1825. Ce dernier point, connu de tous par son application banale à la lingerie d'ameublement, commençait à remplacer le travail des ouvrières au crochet, encore nombreuses à Alençon, comme nous l'avons vu précédmement.

Quant à la dentelle, les premiers essais de sa fabrication mécanique, s'il est vrai qu'ils remontent au XVI^e siècle [1], bien naïfs et primaires sans doute, ne prirent une importance industrielle qu'en 1816, avec les métiers de Douai qui exécutaient la maille claire. Il y avait encore loin du tulle ainsi fabriqué à la véritable dentelle.

Mais en 1839, le tulle mécanique s'introduisit dans la dentelle même, en attendant que Saint-Pierre-les-Calais, Lyon, Saint-Quentin et Caudry pussent prétendre à la remplacer complètement.

Très mal inspiré par un zèle industriel aveugle, J. Mercier imagina en effet d'employer le tulle mécanique, à titre de réseau, dans la dentelle à la main. Il recouvrait les mailles du tulle mécanique de points bouclés ou tortillés à la main, obtenant ainsi un fond de bride [2] d'une régularité parfaite et d'un prix de revient très avantageux.

Mais, au lieu d'un perfectionnement apporté, c'était bien une diminution infligée à notre dentelle, laquelle tient essentiellement d'une main artiste ses droits à l'admiration.

Heureusement pour le bon renom de notre industrie, le procédé ne réussit pas à s'imposer ; il fut complètement abandonné dès 1846.

1. *Larousse illustré*, Article *Tulle*.
2. Voir *Bride*, à la Partie technique.

J. Mercier quitta bientôt les affaires. L'erreur finale de sa carrière industrielle ne peut lui faire perdre sa juste place en l'histoire de notre dentelle. Il est d'ailleurs le dernier représentant d'une famille de fabricants, si intéressante par ses diverses fortunes, qu'elle a droit à une mention spéciale, dans les fastes de notre industrie.

## Les Mercier[1]

C'est vers 1760 que la famille Mercier prend place dans notre histoire. Quatre frères s'emploient simultanément à la dentelle : Jean, Pierre, Jacques et Thomas.

Jean n'offre pour nous d'intérêt que par sa qualité de fabricant de point ; il travaillait pour son propre compte, à Alençon. Il eut un fils, également nommé Jean, qui fut aussi marchand de point.

Pierre nous montre plus d'originalité. Il était, à Saint-Cloud, jardinier du duc d'Orléans. A Versailles et à Paris, il vendait du point pour le compte d'un cousin d'Alençon. Celui-ci, Barbot Noterie, est indiqué comme potier, tandis que sa femme Madeleine Ravet est désignée comme fabricante de point. Nous voyons ici le curieux exemple de l'ingérence, déjà signalée, de toutes les professions possibles dans l'exploitation de la dentelle.

Jacques tenait à Alençon, au faubourg Cazault, un bureau de point dont les ouvrages étaient vendus, à Paris, par son frère Thomas, auquel il était associé.

Thomas, le plus intéressant des quatre, était qualifié, en 1785, écuyer, fourrier des logis de la reine, Seigneur des fiefs et terres du Plessis, de Cuissai et de Saint-Nicolas. Tout cela n'est pas banal déjà pour un marchand de point. Mais en 1786, voilà que le duc de Montmorency le constitue son procureur général pour vendre et affermer le château de Lonray, avec ses dépendances...

Il ne fit l'opération qu'en 1792, à son profit, rattachant au marquisat de Lonray les terres précédemment acquises aux Montmorency. Il habitait alors Alençon, resté seul à la tête du bureau de point où son frère Jacques était mort, en 1790. Thomas laissa sa fabrique à son fils, en 1798, et mourut, en 1819, au château de Lonray. Son fils

1. Tiré des Documents de Mme Despierres, et divers.

Jacques est l'industrieux fabricant dont nous avons montré l'esprit d'entreprise.

Il fut maire d'Alençon de 1808 à 1845, et baron d'Empire. La ville lui doit son théâtre [1], construit, dit-on, sur les plans établis par sa fille. Pendant les Cent jours, il fut membre de la Chambre des Représentants ; il se tint à l'écart après la seconde rentrée des Bourbons, jusqu'en 1827. Nous le voyons ensuite député, de 1837 à 1848, et membre du Corps législatif, en 1852. Il avait quitté les affaires en 1850. Le commerce du point s'éteignit avec lui, en cette famille, après un exercice de près de cent ans.

Il est piquant de constater que le nom se rattache à la légende dentellière du château de Lonray. On a en effet prétendu que le Bureau de point de Thomas Mercier avait été installé dans cette demeure seigneuriale. On sait aujourd'hui que le dit Bureau fut toujours situé à Alençon, rue Cazault.

## Légende de Lonrai et de la Dame Gilbert

Il nous faut saisir l'occasion de fixer les esprits sur une question où se sont engagés tous les écrivains qui ont parlé de la dentelle, avant 1886 [2].

Nous n'entrerons pas dans une discussion qui nous paraît aujourd'hui sans objet. Nous retenons seulement les conclusions, sorties des recherches de M^me^ Despierres, à laquelle revient le mérite de la situation éclaircie.

Le Dictionnaire Larousse (1874) résume ainsi, la prenant pour son compte, la légende de Lonrai : « C'est près d'Alençon, au château de « Lonrai, propriété de Colbert, que fut montée, en 1665, la première « manufacture du point de France, dirigée par M^me^ Gilbert [3]. » Tout, à part l'existence du château, est faux dans la phrase citée.

On sait aujourd'hui que :

1° Colbert n'a pu disposer, en 1665, d'un château qui ne lui appartenait pas, mais était propriété de la famille Matignon. Le château de Lonrai ne passa dans la maison de Colbert que quatorze ans après l'éta-

1. *Mémoire sur les travaux et embellissements de la ville d'Alençon*, par M. MARCHAND, docteur-médecin.
2. Les deux ODOLANT-DESNOS, Miss BURY-PALISER, F. AUBRY, L. DUVAL, etc...
3. « J'ai cherché vainement quelques renseignements sur cette dame Gilbert »; L. DUVAL, dans *Le Point de France avant Colbert* (*Bulletin de la Société Historique de l'Orne*, première année, p. 115, en note).

blissement de la manufacture à Alençon, par le mariage de Thérèse de Matignon avec le fils aîné de Colbert, le marquis de Seignelay.

2° Le centre de la fabrication, établie par Colbert, en 1665, fut bien fixé d'emblée dans la ville même d'Alençon. Si Lonray a pu recevoir quelque bureau secondaire, ce bureau eut une si petite importance qu'il n'a laissé aucune trace historique.

3° Il n'y eut jamais de maîtresse d'ouvrage au château, ni aux environs, avant 1857.

4° C'est seulement à cette date que M. Donon, financier parisien, établit une école dentellière, dans le parc du château ; elle était dirigée et fournie d'ouvrage par M. Huignard, fabricant de dentelle, à Alençon, représentant de la maison Verdé-Delisle et C^ie^. Cette école fut fermée en 1885.

Pour ce qui regarde la dame Gilbert, il paraît surabondamment établi que la créatrice du point d'Alençon fut M^me^ La Perrière, vers 1650, et non une Gilbert quelconque, dont les tenants ne sont pas parvenus à identifier le personnage.

Ces propositions, énoncées en 1886 par M^me^ Despierres [1], avec les preuves à l'appui, n'ont été, je pense, relevées par personne, loin d'avoir subi la moindre atteinte. Trente années écoulées sans qu'une objection y ait été faite semblent nous autoriser à les regarder comme valables.

## Exploitation commerciale et maisons exploitantes

L'ordre chronologique nous oblige à nous reporter en arrière.

Nous avons laissé le baron Mercier sur son initiative malheureuse en faveur du tulle mécanique. Cet esprit d'économie animait tous les fabricants d'Alençon et guidait leurs efforts à la recherche d'articles de prix relativement modérés.

La dentelle apparaît rarement dans les rapports des diverses Expositions précédant celle de Paris, en 1844, tandis que tous les autres ouvrages à l'aiguille y tiennent une place prépondérante.

A lui seul, le plumetis d'Alençon fournissait, de 1832 à 1837, cinq cent mille francs à l'exportation.

« Parmi les entrepreneurs qui se distinguent... en ce genre... (Laruaz-

1. *Histoire du Point d'Alençon.*

« Tribout, Fontaine-Dugas, etc...)[1] » est citée la Providence, qui travaillait alors pour Ch. Clérambault. Jusqu'en 1865, nous verrons cette communauté s'employer à la fabrication, tantôt pour Mme Douville, et tantôt pour Delisle.

Nous avons vu précédemment l'Hôtel-Dieu travaillant à la mousseline brodée, avec 200 pupilles, pour le compte de J. Mercier.

L'écoulement des produits fabriqués à Alençon se faisait par les voies les plus courtes, évitant les intermédiaires encombrants et coûteux : les courtiers étaient disparus depuis 1808.

Les communications entre la province et la capitale, plus faciles qu'au siècle précédent, permirent, dans les deux sens, des relations plus suivies.

J. Mercier, châtelain de Lonray, habitait surtout Paris, où le retenaient les nécessités de sa vie politique.

Il en vint même, vers 1835, à passer à d'autres le soin de la vente à Paris ; la maison Ferrières-Penona reçut le dépôt des dentelles fabriquées à Alençon pour le compte du baron Mercier.

Sa fabrique, en notre ville, gérée au début du siècle par Mlle Radigue, passa, vers 1806, entre les mains de René Gautier ; puis, vers 1836, sous la direction de Mlle Poitrineau qui s'adjoignit bientôt sa nièce, Mme Douville ; cette dernière ne tarda guère à remplacer sa tante, dans ses rapports avec J. Mercier ; mais elle se réserva la faculté de fabriquer et de vendre pour son compte particulier ; elle exerça les affaires de cette façon, jusqu'en 1875, époque à laquelle elle travaillait, entre autres, pour la maison Lefébure.

La plupart des fabriques alençonnaises, maisons importantes comme celle de Ch. Clérambault, artisans et maîtresses travaillant avec leurs ouvrières, attendaient sur place la visite des négociants parisiens ou étrangers, servant les uns et les autres indifféremment et vendant même aux particuliers. Tel fut le genre de commerce pratiqué par les dames Amiot, Gouhier, Henriet, Launay-Ratier, Richer-Lévêque, etc.

Les d'Ocagne habitaient Paris, faisant négoce des dentelles en général. Ils eurent pour directrices de leur fabrique, à Alençon, au commencement du siècle, Marguerith, Madeleine ; puis, vers 1822, la nièce de celle-ci,

1. *Annuaire des cinq départements de Normandie*, 1837.

2. Nous savons, par une note du Dr Beaudoin insérée au ch. x, que certains artisans portaient eux-mêmes leurs marchandises à l'étranger.

Marguerith, Anne, dite Dupré ; finalement Mlle Joséphine Marchand, décédée vers 1891-92.

La maison Videcocq et Simon, de Paris, avait, à Alençon, un bureau spécial, tenu par Mlle Hutin.

C'est avec ce personnel que l'industrie alençonnaise avait exploité les broderies, les ouvrages à l'aiguille et quelque peu la dentelle, pendant la première moitié du XIXe siècle, environ.

## CHAPITRE XI

# L'Industrie de la Dentelle dans la deuxième partie du XIX$^{e}$ Siècle

*Reprise de faveur.*

Éclipse depuis 1823,
Premiers symptômes de renaissance, en 1842,
Début du style moderne,
Visite de la Duchesse de Nemours, à Alençon,
Triomphe de la dentelle d'Alençon.

*Les d'Ocagne.*

*Période de prospérité.*

Videcoq et Simon,
Verdé-Delisle et C$^{ie}$ (C$^{ie}$ des Indes),
A. Lefébure et Fils,
Les fabriques Alençonnaises.

## Reprise de faveur de la Dentelle

En 1844, le rapporteur de l'Exposition de Paris put écrire, sans contradiction, que la dentelle d'Alençon n'avait pas paru dans les concours depuis 1823. L'assertion était heureusement erronée ; mais nous la citons pour donner la mesure d'une éclipse où les gens les plus avertis purent voir une disparition totale et définitive.

Assurément la fabrication de la dentelle fut de minime importance pendant la dite période, puisque, en 1830 notamment, tous les fabricants réunis n'en produisaient pas pour plus de 25.000 à 30.000 francs [1-2].

Il faut arriver à 1842 pour constater quelques symptômes décidés de renaissance industrielle. Cette année-là, nous voyons la maison d'Ocagne obtenir une médaille d'argent, grand modèle, à l'Exposition d'Alençon, où elle avait présenté 14 pièces variées de point d'Alençon.

Ch. Clérambault, Mme Richer-Lévêque, Mme Henriet, MM. Videcoq et Simon, le baron Mercier présentèrent aussi des échantillons de dentelle.

Mais les honneurs furent pour la maison d'Ocagne, auquel le rapporteur, Odolant-Desnos, consacra les lignes suivantes : « Le Jury a « dû tout particulièrement fixer son attention sur les magnifiques pièces « présentées par M. d'Ocagne, qui soutient avec honneur la vieille « réputation de sa famille. C'est cette maison qui seule ou presque « seule [3], pendant la stagnation des affaires, a eu le courage d'occuper « toujours, à Alençon, un certain nombre d'ouvrières en dentelles. Elle « continue d'y faire travailler sur une assez large échelle, sous l'habile « et intelligente direction de Mlle Dupré. Le Jury a regretté de n'avoir

1. Odolant-Desnos, *Journal d'Alençon* du 10 juillet 1842.

2. *Annuaire des cinq départements de Normandie*, 1837. *Point d'Alençon.* « Quelques ouvrières en point son employées à former, au milieu des fleurs brodées (en plumetis), quelque point à jour de leur magnifique dentelle. C'est, à peu près, le seul point qui occupe encore les vélineuses. »

3. Nous savons que « presque seule » est un correctif insuffisant à une proposition erronée (Voir ch. IX : *Fabriques pendant la Révolution*).

« pu voir qu'en passant un magnifique manteau de cour, destiné à une « princesse d'Allemagne et qui ne pouvait rester exposé que vingt- « quatre heures. »

Le rapporteur ajoute : « Si la maison d'Ocagne et la maison Ferrière- « Penona (articles de J. Mercier) cherchent à baisser les prix de leurs « points, la maison Videcoq et Simon, au contraire, s'est appliquée à « surcharger ses échantillons de points tellement riches et tellement « variés qu'elle en a fait de véritables chefs-d'œuvre, d'une admirable « beauté, mais d'un prix fort élevé. »

Cette dernière maison s'essayait évidemment au style moderne, autrement riche et décoratif que le Louis XVI et l'Empire, encore retenus par les autres fabricants.

Tout en signalant l'audace du novateur, et même son succès, le rapporteur constata naïvement que sa tentative n'eut pas l'agrément du Jury, qui donna la première récompense à d'Ocagne. L'incident montre avec quel souci des nuances, il convient de procéder au lancement de formes nouvelles, qui, si belles puissent-elles être, contrarient inévitablement les habitudes de l'œil et de l'esprit.

En 1843, la visite à Alençon du duc et de la duchesse de Nemours affirma nettement le retour de la mode à la dentelle. Contrairement à ce que nous avons vu précédemment, lors de la visite de la duchesse d'Angoulême, la dentelle n'eut pas de concurrents à subir dans la corbeille offerte cette fois aux Altesses Royales par le Conseil municipal. Certaines pièces restaient assurément modestes pour la circonstance : « un mouchoir 150 francs ; $3^{m}10$ point d'Alençon à 45 francs ». Mais un réseau, de 220 francs le mètre, était déjà intéressant comme symptôme de reprise.

Les broderies sur tulle et sur mousseline s'effacèrent rapidement du marché. Elles ne seront plus citées par les rapporteurs des Expositions qui suivirent celle de Paris, en 1844.

Ce fut à l'occasion de celle-ci qu'on célébra officiellement la faveur nouvelle accordée à la dentelle.

« M. Clérambault... aujourd'hui peut à bon droit revendiquer le « mérite d'avoir puissamment contribué à ressusciter la belle industrie « de la dentelle...

« M. le baron Mercier... a puissamment contribué, dans ces derniers « temps, à la reprise de faveur dont jouit en ce moment le point d'Alen- çon... »

Tout le monde se mettait dans le mouvement, décidé par la mode, même ceux que le rapporteur oublie de citer, comme d'Ocagne et Videcoq.

C'est enfin, à Londres, en 1851, la constatation d'un véritable triomphe : « Les points d'Alençon étaient l'objet de l'attention géné- « rale ; ils brillaient entre tous par la richesse de leur dessin, la régu- « larité du réseau et la variété des jours. »

Cette fois c'est à la société Videcoq et Simon que le rapporteur fait l'honneur de cette mention, le style moderne l'emportait décidément sur l'Empire et le Louis XVI. Il s'agissait d'une toilette complète, du prix de 22.000 francs. La pièce figura dans la corbeille de mariage de l'Impératrice, en 1853, don de joyeux avènement à nôtre industrie restaurée.

Georges Vilers, le rapporteur de cette exposition de Londres, termina son travail par un mot resté célèbre : « La dentelle d'Alençon « est la reine des dentelles. »

Un dernier venu, qui devait bientôt prendre une place principale dans la fabrication du point d'Alençon, Auguste Lefébure, partagea les lauriers de Videcoq. Fabricant de fuselles[1] à Bayeux, il avait surtout exposé ces sortes bayeusaines, mais quelques pièces d'Alençon se mêlaient à celles-ci.

Une nouvelle génération dentellière s'élevait pour l'exploitation de la « veine » ouverte à la dentelle, remplaçant petit à petit les anciens fabricants qui faisaient défaut l'un après l'autre.

La maison Clérambault était disparue en 1847. Jacques Mercier avait cessé les affaires en 1850.

Les d'Ocagne parurent pour la dernière fois à l'Exposition d'Avranches en 1854.

L'histoire de cette « dynastie dentellière », qui s'employa pendant près de deux siècles à notre industrie, se trouve heureusement présentée dans l'article suivant[2].

## Les d'Ocagne

L'industrie du point, dans le pays d'Alençon tout au moins, a, comme celle du verre, constitué pour certaines familles un apanage plusieurs fois séculaire. Tel a été, entre autres, le cas de la famille d'Ocagne

1. Dentelles aux fuseaux.
2. Journal *La Dentelle*, 30 novembre 1903.

dont, de père en fils, les membres n'ont pas cessé de diriger une importante fabrication de point, depuis le milieu du XVII^e siècle, date du début de cette industrie, jusqu'au milieu du XIX^e.

Cette famille est originaire des environs d'Argentan [1], où l'on retrouve sa trace dès le XIII^e siècle. La branche, d'où sont issus les maîtres dentelliers ici mentionnés, embrassa le protestantisme dès l'époque de la Réforme (pour s'y maintenir jusqu'au chef actuel de la famille inclusivement [2]).

Il est d'ailleurs à remarquer que plusieurs familles protestantes se consacrèrent entièrement à la nouvelle industrie, ayant sans doute à réparer les pertes à elles causées par les guerres de religion. Ces familles eurent, comme de raison, de nombreuses alliances entre elles. C'est ainsi que les Boisville, les Leconte, les Lesage du Parc, les Taunay, les d'Ocagne, etc., qui, au XVIII^e, siècle, tenaient la plus grande partie de l'industrie du point, à Alençon, avaient tous un ancêtre commun en la personne de noble René de Boisville, sieur de la Pesantière et de la Londelle, marié à Anne Richer.

Voici maintenant la suite ininterrompue de maîtres dentelliers fournie, de père en fils, par la famille d'Ocagne :

1° Charles d'Ocagne, marié à Magdeleine de Cléray (vers 1620).

2° Abraham d'Ocagne, marié à Marie Thouars du Plessis (3 novembre 1652).

3° Gabriel d'Ocagne, sieur du Plessis, marié à Marthe Deprez (8 janvier 1684).

4° Jacques-Pierre d'Ocagne, sieur du Plessis et du Verger, marié à Marie-Marthe Leconte de la Fontenelle (vers 1720).

5° Jacques-René-Benjamin d'Ocagne, marié à Marie-Catherine Molinier (17 août 1761).

6° Jean-Benjamin d'Ocagne, marié à Anne-Charlotte de Cavailhès (27 février 1794).

7° Philibert d'Ocagne, marié à Adèle Defer de Maisonneuve (5 septembre 1827).

Jacques-René-Benjamin, qui figure dans cette liste sous le n° 5, fut

1. « L'Hôtel de la sous-préfecture d'Argentan appartenait, avant la Révolution, à une dame d'Ocagne, qui le légua à son cousin le chevalier de Corday d'Armont, frère de Charlotte Corday. C'est celui-ci qui s'en défit en 1813, pour l'installation de la sous-préfecture. » *Le Poinct de France*, par M^me Laurence DE LAPRADE.

2. Le chef de famille dont il est ici question est M. Mortimer d'Ocagne, décédé en 1919, à l'âge de 88 ans, après avoir embrassé la foi catholique, qui était celle de sa femme et de ses enfants (Baronne de Sainte-Preuve).

le premier de la dynastie à s'établir à Paris, vers le milieu du XVIII^e siècle ; son fils Jean-Benjamin, en dépit de la perturbation produite dans une industrie de luxe par la période révolutionnaire, ne fit à aucun moment cesser la fabrication, afin d'assurer l'existence des nombreuses ouvrières qui ne vivaient que de ce genre de travail. Les d'Ocagne possédaient d'ailleurs, dès le XVIII^e siècle, une sorte de cité ouvrière, dite le Petit Versailles [1], où ils logeaient à très bon compte les travailleurs du point.

En raison du rang éminent tenu de tout temps par la famille d'Ocagne, parmi les dirigeants de l'industrie du point, Jean-Benjamin fut, lors de l'organisation du Conseil royal des Manufactures par le gouvernement de la Restauration, appelé à y représenter cette industrie. Il ne cessa d'y siéger jusqu'en 1830.

## Période de prospérité

La disparition des maisons Clérambault, Mercier, d'Ocagne, laissa le marché de la dentelle d'Alençon entre les mains de Videcoq et Simon, Verdé-Delisle et C^ie (C^ie des Indes), A. Lefébure et C^ie, principaux exploitants.

M^me Launay-Ratier, en 1845, M^me Amiot, en 1848, avaient cessé les affaires. Les autres maisons, d'importance analogue, précédemment nommées, s'étaient petit à petit effacées devant une nouvelle génération d'artisans.

Nous nous proposons d'étudier le rôle des nouveaux venus, proportionnellement à la place tenue par chacun dans notre industrie.

## Videcoq et Simon

Cette maison parisienne tenait, depuis une vingtaine d'années, un rang de premier ordre dans notre dentelle alençonnaise.

Nous avons déjà vu ses succès, en 1850, à l'Exposition de Londres, où elle obtint la médaille d'or.

Elle avait, à Alençon, pour directrice de sa fabrication Mlle Hutin.

1. Rue Grande-Sarthe, n° 9.

A l'Exposition de Paris, en 1855, cette Compagnie remporta la médaille d'honneur, avec une brillante collection dont la pièce principale fut une robe, commandée par l'Impératrice.

*Le Journal d'Alençon* nous fournit sur l'objet les renseignements suivants : « On imaginerait difficilement un dessin à la fois de cette « richesse, de cette légèreté et de cette originalité ; il figure des branches « d'arbres exotiques encadrant des bouquets d'impériales, motif heu- « reusement ramené dans les volants, dans la berthe et dans la garni- « ture des manches ; il a été considéré à Paris comme un défi à notre « industrie. Jusqu'au dernier moment on a exprimé des doutes sur la « possibilité de rendre, par le travail compliqué du point, le bel effet « qui avait motivé la préférence dont il était l'objet. Nos ouvrières fées « ont répondu victorieusement à ces doutes injurieux ; cette garni- « ture de robe est, au dire des personnes compétentes, le chef-d'œuvre « de la fabrique alençonnaise ; elle n'a jamais rien entrepris d'aussi « considérable, ni rien produit de plus achevé ; même dans les petites « pièces, elle n'avait pas encore approché de la perfection de ce travail, « qu'il n'a pas fallu moins d'une année et demie pour mener à fin, dont « les volants ont quatre mètres et demi de longueur sur un mètre un « centimètre de hauteur, dont la berthe a six mètres de long et qui « n'est pas composée de moins de cent cinquante-cinq morceaux « assemblés.

« L'honneur de faire exécuter ce travail unique est revenu juste- « ment à M. Videcoq et à M^lle^ Hutin. M. Videcoq, il y a 16 ans, fai- « sait réunir, par M^lle^ Hutin, les quelques ouvrières en point survi- « vantes à une période de 25 années durant laquelle cette industrie « était tombée peu à peu [1], et grâce à son initiative, le point d'Alençon, « dont la fabrication occupe aujourd'hui plus de 1.200 ouvrières, dans « la ville seulement, a repris une faveur que la distinction, dont S.M. l'Im- « pératrice l'a jugé digne, va consacrer. »

Cette robe fut payée 75.000 francs [2].

L'Exposition d'Alençon, en 1858, nous montre les derniers succès de la maison Videcoq et Simon, sous la nouvelle raison sociale Simon, père et fils.

Le rapporteur, Georges Vilers, leur tresse une dernière couronne.

1. Prétention injustifiée : chacune des maisons de l'époque a droit à sa part dans la restauration de la dentelle (ch. x).

2. Fernand ENGUERAND, *La dentelle en Normandie.*

« La position exceptionnelle de MM. Simon leur imposait le devoir « de prendre part à votre exposition d'une manière magistrale. Noblesse « oblige. Tous leurs articles brillaient par la riche légèreté des dessins, « la finesse des réseaux, la variété et le fini des ornements, qualités « indispensables à toutes les dentelles de ce genre, mais bien difficiles « à obtenir constamment dans une pièce de l'importance du volant « exposé, et dans l'œuvre collective d'une aussi grande quantité de « mains. Heureux MM. Simon d'avoir eu, comme interprètes de leurs « pensées, comme dépositaires de leur confiance, des mandataires aussi « intelligents, aussi dévoués que Mme Hutin.

« Le Jury s'empresse de reporter à cette habile directrice une part « du succès de la maison qu'elle représente et il décerne à MM. Simon « une médaille de vermeil. »

La maison Simon s'est endormie sur ces derniers lauriers ; du moins la dentelle d'Alençon ne paraît plus désormais dans les Expositions, sous le nom de cette Société.

La mort de Mme Hutin, survenue en 1860, décida sans doute du sort de cette compagnie commerciale.

## Compagnie des Indes

### Verdé-Delisle et Cie

Sous le nom de Cie des Indes, MM. Geffrier, Walmez et Delisle frères, marchands de cachemires des Indes, commencèrent, vers 1853, l'exportation des dentelles françaises.

En 1854, ils s'assurèrent, à Alençon, le concours de Mme Besnard, pour la fabrication de notre dentelle.

Mme Besnard, née Gouhier, avait fondé son bureau de point vers 1843, après avoir été factrice des demoiselles Boulay.

En 1865, sous la nouvelle raison sociale Verdé-Delisle frères et Cie, la Cie des Indes obtint une médaille de vermeil, à l'Exposition d'Alençon, tandis que Mme Besnard, directrice de la fabrication, recevait une médaille d'argent.

Nous retrouvons la Cie des Indes, en 1867, à l'Exposition universelle de Paris, emportant une médaille d'or.

L'Exposition de Vienne, en 1873, où elle représentait seule la dentelle française, lui valut le Grand Diplôme d'honneur pour la France. Il nous faut citer ici les passages du rapport, spécialement honorables pour notre pays et pour Alençon en particulier :

« Le point de France se fait à Alençon ; c'est la seule dentelle « française qui soit entièrement travaillée à l'aiguille ; elle est d'une « richesse et d'une perfection sans égales et certains morceaux prennent « des proportions d'œuvres d'art. Cette dentelle est somptueuse entre « toutes ; ajoutons qu'elle est d'une solidité qui défie le temps et le « blanchissage. Le plus beau morceau... était exposé par MM. Verdé « Delisle ; il se composait d'une toilette en bride bouclée, reproduisant... « une robe ayant appartenu à Mme de Pompadour...; elle attirait l'atten- « tion et l'étude, sans qu'il soit possible au public de se rendre compte « des dépenses de temps, de soins et d'argent nécessités... Grand diplôme « d'honneur pour la France. Mme Besnard, médaille de bronze pour sa « collaboration. »

L'Amérique, après l'Europe, devait montrer son admiration pour les dentelles alençonnaises exposées, en 1876, à Philadelphie, par la Cie des Indes. « Toutes les variétés de dentelles sont représentées dans « leurs vitrines ; on y remarque... une reproduction exacte d'une toilette « de Mme de Pompadour... Il n'est pas possible de porter d'une manière « plus brillante le drapeau de la France, dans les concours interna- « tionaux. »

La superbe pièce, deux fois signalée, établie d'abord pour l'Impératrice, était restée pour compte aux fabricants, à la déchéance de l'Empereur. Après avoir paru dans diverses expositions, elle finit par être vendue 40.000 francs à une Américaine.

A Paris, en 1878, à Alençon, en 1881, la Cie des Indes fut classée hors concours. Le directeur alençonnais de la fabrication reçut une grande médaille d'argent ; c'était M. Huignard, gendre de Mme Besnard, à laquelle il avait succédé, en 1873.

Mais déjà commençait à faiblir la grande prospérité de l'industrie dentellière. La confection pour dames, le costume tailleur exerçaient leur influence néfaste sur la fabrication des soieries et des dentelles. D'autre part les métiers arrivaient à produire des imitations suffisant aux vêtements de dessous, qui conservaient seuls l'ornement de la lingerie ouvrée.

M. Georges Martin qui avait succédé, vers 1855, à la Société Verdé-

Delisle et C^ie^, se laissa tenter par les innovations mécaniques, aux dépens de la dentelle véritable.

Cependant la C^ie^ des Indes parut encore aux expositions de Paris, en 1889, et de Chicago, en 1893, avec des dentelles d'Alençon.

## A. Lefébure et C^ie^

L'histoire de cette maison, célèbre entre toutes dans la fabrication dentellière, nous offre un intérêt particulier, par une action ingénieuse et entreprenante qui peut être offerte en exemple.

Les initiatives qu'elle a prises en inaugurant le point de Bayeux, en relevant le point d'Argentan, si elles n'ont pas nui à la renommée de notre dentelle, plus ou moins présentée sous son nom véritable, ont assurément desservi l'industrie d'Alençon. A ce titre, la leçon donnée à notre quiétude indigène par un tel esprit d'entreprise, ne doit pas être perdue. Nous nous proposons de la faire valoir.

Le fondateur de la maison fut Auguste Lefébure, qui succéda, en 1829, à M^me^ Carpentier, dans une fabrique de fuselles, à Bayeux.

La dentelle à l'aiguille ne se faisait pas encore en la dite ville, à cette époque. Ce fut seulement vers 1855 que cette fabrication fut inaugurée à Bayeux.

Mais laissons parler ici M. Ernest Lefébure[1], pour l'instruction de nos compatriotes : « Une branche de la dentelle française, le point « d'Alençon, tout en vivant sur son antique réputation, restait très « stationnaire. M. Lefébure avait cherché plusieurs fois à obtenir des « facteurs d'Alençon qu'on essayât de refaire pour lui quelques-uns « des anciens points de France, avec fleurs à reliefs et fonds picotés, « si appréciés sous Louis XIV[2] et sous Louis XV.

« Les Alençonnais ne voulaient pas démordre du petit réseau ; ils « en avaient des commandes et ils se refusaient à étudier ces points « anciens, dont la technique était oubliée depuis longtemps[3].

« M^me^ Lefébure persuada à son mari, pour surmonter cette diffi-

1. Auteur de : *Broderies et Dentelles.*

2. M^me^ A. Lambert fit ces points chez nous plus tard, en 1877. Il s'agit là, sans doute, de la *Colberte.*

3. « On emploie moins la bride bouclée... mais la manière de la faire n'est pas perdue; il n'y a du reste aucun point de perdu dans la fabrication du point d'Alençon. » (M^me^ DESPIERRES, *Histoire du Point d'Alençon*, p. 80.)

« culté, d'établir un atelier spécial de recherches et d'échantillon-
« nage en point d'Alençon, travaillé à l'aiguille, dans leur maison de
« Bayeux.

« Mais il fallait trouver un personnel d'ouvrières d'élite pour
« cette fondation. Justement, il apparut à l'Exposition de Londres
« quelques fleurs d'Alençon, construites comme les fleurs artificielles,
« mais au lieu d'être en batiste ou en soie, elles étaient composées de
« pétales travaillés et comme damasquinés en dentelle point d'Alen-
« çon... [1], exposées par Mme Hubert, de Mondeville, près Caen...

« Mme Lefébure alla trouver Mme Hubert. C'était la femme d'un
« conseiller à la Cour d'appel de Caen, qui, précédemment, avait été juge
« à Alençon.

« Pendant son séjour dans cette ville, Mme Hubert avait appris, en
« femme habile de ses doigts, à faire tous les détails du point d'Alençon.
« Une fois à Caen et installée dans une villa de Mondeville, Mme Hubert
« attira chez elle les demoiselles Bénard, qui étaient quatre sœurs, dont
« elle fit ses élèves et ses ouvrières en fleurs d'Alençon. Mme Hubert
« avait pris un brevet, elle en exigeait un gros prix. Mais rien n'arrêta
« M. Lefébure ; il acheta le brevet et toutes les fleurs faites, malgré le
« sacrifice d'argent, trop large peut-être, qu'on lui demandait et fit
« venir à Bayeux trois des sœurs Bénard : l'atelier de point à l'aiguille,
« rêvé par Mme Lefébure, dans la maison de Bayeux, se trouvait ainsi
« fondé. On ne s'y attarda pas à faire seulement des fleurs dont la
« vente était difficile, mais on y mit à l'étude la reproduction des beaux
« points à reliefs de l'ancien temps [2].

« Mlles Bénard déchiquetèrent de vieux morceaux, comptant les
« fils et reproduisant chaque détail avec un soin scrupuleux. Bientôt
« elles purent montrer les premières guipures à reliefs travaillées à
« l'aiguille, à Bayeux, et ressemblant à celles que Colbert avait fait
« exécuter dans les manufactures royales, en 1665. Par reconnaissance
« pour ce grand protecteur de la dentelle, le nouveau point [3] fut nommé
« point Colbert.

« Ce nom a été très exploité par d'autres depuis... Mais il est bon

1. « Dentelle point d'Alençon » : Cette expression composée, sous la plume d'un professionnel, écrivain de plusieurs ouvrages sur la matière, n'est pas pour éclaircir la confusion signalée (au ch. Ier, partie technique) entre les termes : « dentelle » et « point », non plus qu'entre les objets désignés par lesdits mots.

2. Il s'agit là des Guipures d'abord exécutées, au XVIIe siècle, à Alençon.

3. Point renouvelé du XVIIe siècle, exécuté d'abord à Alençon, sous le nom de *Colberte* ou *Colbertine*.

« de constater que c'est à Bayeux, et à cette époque, qu'il fut employé « pour la première fois [1]. »

Cette histoire du transport de notre dentelle à Bayeux est assez intéressante et instructive en elle-même, sans qu'il soit besoin d'y rien ajouter, à part quelques réserves [2].

La suite nous montrera le parti qu'on peut retirer du point d'Alençon, quand on veut s'en donner la peine.

Dès l'année suivante, en 1854, la maison Lefébure présenta les fleurs en dentelle d'Alençon à l'Exposition d'Avranches ; elle obtint une médaille de vermeil, aussi favorisée que la vieille maison d'Ocagne, tandis que les autres fabricants d'Alençon durent se contenter de médailles d'argent.

*Ses pareils à deux fois ne se font pas connaître*
*Et pour leur coup d'essai veulent des coups de maître.*

En 1856, la Maison Lefébure eut à fournir la toilette du Prince Impérial. La robe et le coussin sur lequel devait être porté l'enfant étaient en point d'Alençon... commandés à M. Lefébure par le baron Haussmann, préfet de la Seine, et offerts à l'Impératrice, au nom de la ville de Paris [3].

En 1857, Auguste Lefébure prit pour associé son fils Ernest [4] et la raison sociale devint « A. Lefébure et Fils ».

En 1858, le premier mouchoir en point d'Alençon, exécuté à Bayeux, fut offert à l'Impératrice qui passait en cette ville, se rendant à Cherbourg, avec l'Empereur, pour recevoir la reine Victoria : attention intelligente qui rappelle les façons si profitables et honorables de notre célèbre fabricant indigène, le baron Mercier.

En 1864, Anatole Lefébure entre dans la maison, dont la raison sociale ne change pas.

En 1867, à l'Exposition de Paris, la maison A. Lefébure et Fils est signalée, d'une manière toute spéciale, pour sa fabrication de point à

1. « Les dessins de Malines ressemblaient beaucoup à ceux du point d'Alençon, et cette ressemblance a fait dire à Young (poète anglais, mort en 1765) qu'on redoutait de voir une question de préséance s'élever entre la Malines et la Colbertine (on désignait sous ce nom les dentelles d'Alençon, parce que la fabrique d'Alençon avait été fondée par Colbert). » *Les Dentelles anciennes*, par Alan S. COLE, traduit par Ch. Haussoulier, page 12.

2. Voir l'*Écho d'Alençon* du 20 février au 26 juillet 1920.

3. *Histoire de la Dentelle à Bayeux*, par E. LEFEBURE.

4. Ernest LEFEBURE. auteur de : *Broderies et Dentelles.*

l'aiguille : « Alençon, depuis Colbert, était le centre de cet admirable « travail ; mais, depuis 1855, un de nos plus habiles fabricants, M. Au- « guste Lefébure, a importé à Bayeux ce genre spécial qu'il a modifié « et amélioré en introduisant dans les motifs du dessin des effets ombrés, « relevés de profondes nervures, qui donnent à ces nouvelles dentelles « un cachet exceptionnel. C'est le plus sérieux progrès à signaler ; jamais « à aucune époque on n'avait rien vu d'aussi réellement artistique que « ces points d'Alençon, provenant de Bayeux. »

L'admiration du rapporteur ne peut être ici expliquée par la « nouveauté » de procédés, très discutables en art [1], et connus depuis longtemps [2]. Il apparaît trop peu renseigné sur l'histoire de la dentelle d'Alençon et sur les mérites d'un travail qui n'avait pas dégénéré. En regardant avec plus de soin dans les vitrines de la C^ie^ des Indes, voisines de celles de Lefébure, le dit rapporteur aurait pu constater la valeur intacte d'une dentelle qui fut jugée digne de la médaille d'or [3], récompense pareille à celle qu'emporta Lefébure et non moins justement gagnée.

Mais comment ne se trouva-t-il pas un Alençonnais, exposant ou maire de la ville, pour présenter à temps quelques observations parfaitement justifiées ?

Et maintenant rendons justice à l'esprit d'à-propos, toujours en avant, qui ménageait opportunément, à la maison Lefébure, la place d'honneur apparente, en tête des concurrents.

On inaugura, dans cette Exposition de 1867, la classe des « Travaux manuels ».

« MM. A. Lefébure et Fils ont été chargés de représenter notre « industrie normande dans cette section. Ils ont fait venir une ouvrière « en point d'Alençon... pour montrer, au public ébahi, comment on « exécute la dentelle.

« Cette installation... est une très bonne chose pour le renom de « notre industrie des dentelles. Cela porte à la connaissance du grand « public... que notre pays sert de type pour la bonne fabrication de ces « tissus légers si bien appropriés à la toilette des femmes [4]. »

Les absents ont toujours tort, Alençon n'y avait pas songé.

1. Voir ch. III, *Notions Artistiques, Dessin*, p. 89.
2. M. Beaumé, vers 1855, avait introduit... les effets « ombrés » (M^me^ DESPIERRES, *Histoire du Point d'Alençon*, p. 71).
3. M^me^ Besnard, collaboratrice à Alençon de la Compagnie des Indes, eut une médaille de bronze.
4. *Histoire de la Dentelle à Bayeux*, par E. LEFEBURE.

« C'est en 1874, que, sur la demande instante de MM. Alphonse « Béchard, sous-préfet d'Argentan, et Lebouc, maire de cette ville, « MM. Lefébure frères entreprirent de faire revivre le point d'Argentan, « dont la fabrication avait tout à fait cessé depuis le commencement « du siècle. Ayant retrouvé à Argentan quelques morceaux de vélin à « moitié travaillés et abandonnés en cet état dans les greniers de l'hospice « Saint-Louis, M. Lefébure les confia à une des meilleures Alençon- « neuses [1] de son atelier bayeusain et la chargea de retrouver la manière « de refaire les grands réseaux qui caractérisent les anciennes dentelles « d'Argentan [2]. Mlle Désirée Hamel accepta de faire cette recherche et « même de quitter Bayeux. Le 22 janvier 1874, en la fête de saint Vincent, « patron de la ville, elle vint s'installer chez les Bénédictines d'Argentan, « qui lui formèrent un atelier, avec un certain nombre de leurs orphelines. « Malgré les difficultés d'un début où elle devait tirer tout d'elle-même, « Mlle Hamel, encouragée et soutenue par les sacrifices que firent « MM. Lefébure, parvint, en quelques années, à reconstituer le travail « du point d'Argentan [3]... »

A l'Exposition de Paris, en 1878, la maison Lefébure frères présenta la splendide toilette en point Colbert [4], que la duchesse Santona portait au mariage du roi d'Espagne ; la pièce avait demandé 5 ans de travail et avait été payée 50.000 francs.

« Dans une salle voisine, un meuble-bibliothèque renferme les « 400 traductions en langues diverses de la Bulle promulguant le dogme « de l'Immaculée-Conception. Les reliures marquaient l'art spécial à « chaque contrée ; le volume en dialectes normands, œuvre de l'abbé « Jacquemin, de Rouen, avait une couverture en dentelle, exécutée « par la maison Lefébure. Le centre était en point d'Argentan,entouré « d'un cadre en point Colbert. Il portait en tête le chiffre enlacé de la « Vierge Marie et en bas l'inscription : « Pie IX ». Dans le milieu se « trouvait l'écusson de Rouen, archevêché-primat de Normandie, et, « aux quatre angles, les armoiries des quatre évêchés suffragants :

1. Cette expression, pour désigner une ouvrière en dentelle d'Alençon, est un hommage au renom industriel de notre ville.

2. « C'est à tort que plusieurs auteurs ont prétendu que la bride ne se faisait pas à Alençon; toutes les brides s'y exécutèrent ainsi que le réseau, tandis qu'à Argentan, on fabriqua spécialement la bride, surtout la bride tortillée, que nous croyons avoir été trouvée à Argentan. » (*Histoire du Point d'Alençon*, par Mme Despierres, p. 82).

3. *Histoire de la Dentelle à Bayeux*, par Lefebure. Mme Despierres dit du *point d'Argentan* que sa fabrication est « exactement la même que celle du *point d'Alençon* » (*Histoire du Point d'Alençon*, p. 92).

4. Voir : Point Colbert p. 258.

« Bayeux, Coutances, Evreux et Sées. Ce meuble est depuis dans la « Bibliothèque du Vatican[1]. »

A l'occasion de cette Exposition, Ernest Lefébure fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction n'était que la juste récompense des services rendus à notre belle industrie d'art ; il ne nous en coûte pas de rendre hommage aux mérites éminents d'un rude adversaire ; sachons seulement trouver dans ses succès un stimulant à notre ambition.

Admirons en outre ici comment E. Lefébure savait encourager ses collaborateurs, leur faisant partager l'honneur après le travail et la peine : 28 personnes de sa maison emportèrent des médailles d'argent ou des médailles de bronze.

En 1886, la comtesse de Paris, « voulant réserver aux dentellières « de Normandie » la commande du voile qu'elle destinait à la princesse Amélie, sa fille, à l'occasion du mariage de celle-ci avec le duc de Bragance, choisit la maison Lefébure pour l'exécution de la dite pièce « en « point d'Alençon ».

Pourquoi nos fabricants alençonnais se virent-ils préférer celui de Bayeux pour un travail auquel ils semblaient avoir droit ? Sans doute parce qu'ils se laissèrent oublier. Vivre sur sa renommée ne mène pas loin ; on passe bientôt pour mort.

Il faut voir comment la maison Lefébure sonnait de la trompette, au delà même des frontières de la France. On peut croire qu'elle ne fut pas étrangère à l'idée qui vint, en 1887, justement aux fidèles de Bayeux, à l'occasion du Jubilé de S.S. Léon XIII : offrir au Pape un rochet en dentelle.

« La fabrication s'en poursuivit avec une grande activité et une « véritable émulation entre toutes les ouvrières de Bayeux et d'Ar- « gentan[2]... »

Le Pape fut émerveillé : « Oh ! que bellissima opera ! Quel travail « merveilleux ! Il faudra lui donner une place d'honneur à l'Exposition ! »

Il fut décidé qu'au lieu d'être confondu avec les autres objets de la section française, il lui serait aménagé une vitrine spéciale dans le Brachio Novo de la Galerie Chiaramonti, où l'on réunissait les pièces les plus précieuses et les dons des souverains. Aucune autre dentelle n'avait été jugée digne d'y être admise.

1-2. *Histoire de la Dentelle à Bayeux*, par E. LEFEBURE.

Rome et le Vatican, quelle place pouvait-on mieux choisir pour se présenter au monde catholique, avec l'autorité du succès sans rival ?

Et ce travail de Bayeux et d'Argentan est tout simplement fait de point d'Alençon, en ses diverses formes !

L'Exposition de Paris, en 1889, valut à E. Lefébure la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Une robe en point de France, un volant en point d'Argentan, un autre en point Colbert, tels furent les ouvrages jugés dignes de si haute récompense ; leur simple énoncé rattache ce succès magnifique à l'histoire de la dentelle d'Alençon [1].

L'année 1893 vit aux Etats-Unis « The Worlds'fair », « La Fête du Monde ». Ainsi voulut être appelée l'Exposition de Chicago. La dentelle d'Alençon y parut dans les vitrines de la maison Lefébure. Elle eut assurément sa bonne part des éloges donnés à notre industrie française. « A Chicago... la France garde sa supériorité incontestable dans « l'industrie de la dentelle. »

En 1895, un nouveau voile de mariée, pour la princesse Hélène, fiancée du duc d'Aoste ; en 1896, un autre pour l'archiduchesse Marie-Dorothée, fiancée du duc d'Orléans, vont à la suite du voile de la princesse Amélie, solliciter les doigts des « Alençonneuses » de Bayeux.

L'Exposition de 1900, à Paris, nous offre l'occasion de relever un nouveau succès pour la maison Lefébure, en même temps qu'une nouvelle leçon pour l'industrie alençonnaise.

Le travail à l'aiguille y était représenté par une berthe en point de France, qui donna lieu à une remarque intéressante et opportune : « Jusqu'à présent on ne connaissait pour les fonds que deux variétés : « les fonds à réseaux réguliers pour les dentelles et les fonds à barrettes « irrégulières pour les guipures. Or M. Lefébure a introduit ici un nou- « veau fond à petits rinceaux s'enroulant comme les filigranes des « bijoux d'or qu'on fabrique en Orient. Un volant à mailles *argentella* [2] « et plusieurs bandes en *point Colbert* m'ont paru infiniment supérieurs « aux pâles copies de vieux points de Venise que j'ai vues dans le palais « italien [3]. »

Nous apercevons là, au compte d'une seule Exposition, deux fonds

1. Se reporter aux divers articles traitant des dits Points, tous issus d'Alençon (*Écho d'Alençon*, du 20 février au 26 juillet 1920).
2. Voir à l'Appendice : *Argentella*.
3. *La Dentelle à Bayeux*, par E. LEFEBURE.

de fantaisie, filigrane et argentella, et un point renouvelé de l'ancien, le point Colbert.

Pendant que nos fabricants d'Alençon « ne veulent pas démordre « du petit réseau », la Maison Lefébure continue ses succès avec toutes les ressources offertes par les diverses formes traditionnelles de la dentelle d'Alençon.

Elle y ajoute même de son invention, tel le fond *filigrane*, qui lui appartient en propre. Il convient même d'insister sur ce point original, qui, sans nuire à la composition harmonieuse de la reine des dentelles, y met un agrément de plus.

En ce genre, l'audace est ordinairement malheureuse ; nous connaissons tous, hélas ! des innovations qui, pour ne rien apporter de neuf au point d'Alençon, y installent l'incohérence et la pauvreté[1].

Un plus long récit ne justifierait pas davantage la place très spéciale donnée à la maison Lefébure, dans l'histoire de la dentelle d'Alençon. Bien que les ateliers de cette société soient installés à Bayeux et à Argentan, ils n'en travaillent pas moins à la gloire du point d'Alençon ; il convenait seulement de le dire.

Au surplus, la maison Lefébure eut dans notre ville, jusqu'en 1912, des correspondants qui firent pour elle, comme pour tous leurs clients, du point d'Alençon, parfaitement authentique.

Ce fut d'abord Mme Douville à laquelle les demoiselles Taunay succédèrent, vers 1876[2]. Les dentelles de cette fabrique, qui travaillait aux débuts du XIXe siècle pour le baron Mercier, ont toujours joui d'une renommée particulière, en raison d'un travail poussé à la perfection.

Un autre bureau d'Alençon, fondé en 1855 par M. Roussel, travailla plus ou moins pour la maison Lefébure. Il obtint, en 1878, à l'Exposition de Paris, une grande médaille d'argent.

Après avoir rendu justice aux mérites d'un heureux rival, exprimons l'espoir qu'un industriel de telle envergure se lèvera bientôt ici, parmi les descendants des familles dentellières qui firent autrefois la fortune et l'honneur d'Alençon.

1. On expose, depuis quelque temps, des photographies où le Point d'Alençon apparaît associé à des points à l'aiguille quelconques et même à des ouvrages aux fuseaux.

2. Mlle Mézescazes a succédé, en 1907, aux Demoiselles Taunay.

## Les fabriques Alençonnaises de dentelle

Les maisons Videcoq et Simon, Verdé-Delisle et Cie, A. Lefébure et Fils furent les représentants de la fabrication alençonnaise sur le marché mondial, pendant la seconde moitié du XIXe siècle. Nous leur avons fait une place d'importance particulière, parce qu'en réalité ce furent elles qui soutinrent, à l'extérieur et dans les plus lointains pays, la vogue de la dentelle d'Alençon.

Il nous faut maintenant enregistrer au tableau d'honneur de notre fabrication locale les noms de compatriotes qui, moins nombreux, auraient été dignes chacun d'une mention spéciale. La nécessité de nous borner nous permet seulement de les citer tous en groupe.

Ce sont, par ordre alphabétique : M. A. Barbrel ; M. Beaumé ; Mme Besnard ; Mme Douville ; Mlles Gauthier ; M. Gouhier ; Mlle L. Guérin ; M. Huignard père ; Mlle Lépine ; Mme Normand ; M. G. Pichard ; M. Roussel ; M. Stoupy ; Mlles Taunay.

Quelques-uns d'entre eux nous sont déjà connus comme correspondants des grandes sociétés dont nous avons parlé précédemment. Ils ont pourtant droit à une place dans la compagnie mémorable des fabricants autonomes alençonnais, car, tout en collaborant avec les maisons étrangères à la place, ils réservèrent leur liberté d'action personnelle et servirent, sous leur propre nom, comme leurs confrères, les marchands et les particuliers.

Tous ont droit à tenir place aux annales de notre industrie. Quelques-uns, sans avoir brillé d'un autre éclat, ont marqué leur passage par un trait original dans leurs procédés techniques, se faisant une place à part dans l'histoire de la fabrication.

Beaumé (Jules-Pierre) fut le plus remarquable par son esprit d'invention. Renouvelant un essai, tenté dès 1811, il introduisit, vers 1855, des « effets ombrés » dans les fleurs et dans les feuillages [1]. Il imagina les « moniteurs [2] », dessins fournis à chaque ouvrière, sur lesquels on voit les détails du travail qu'elle doit exécuter. Enfin il adopta le premier l'usage exclusif du coton, remplaçant le fil de lin. Nous signalons, en

1. Voir p. 89, l'opinion de Ch. Blanc.
2. Voir p. 89, Partie élémentaire, ch. III, *Dessin.*

toute impartialité, ces innovations auxquelles ne vont pas d'emblée tous les suffrages. Il a cessé la fabrication vers 1860[1].

Mme veuve A. Lambert reprit, vers 1877, la fabrication des guipures du XVIIe siècle, rappelant à l'admiration des connaisseurs les superbes dessins de style Louis XIV, qu'une maison, étrangère à la place, exploitait sous le nom de point Colbert.

Mlle Mary, dite Lépine, conservant pieusement les anciennes traditions, ne voulut pas appliquer le coton à la dentelle, la faisant toute en fil de lin. En 1858, le Jury de l'Exposition d'Alençon, en lui décernant une médaille de vermeil, lui rendit cet hommage mérité : « Pleine de « foi dans un genre dont la *supériorité*, surtout au point de vue de la soli- « lidité[2], a reçu la sanction du temps, elle craint, par-dessus toutes « choses, d'altérer par des innovations cette qualité, qui, autant que « leur beauté, a élevé si haut les produits de l'industrie alençonnaise. »

Souhaitons que cet exemple retrouve des imitateurs, servis par des circonstances économiques favorables.

En lutte avec des concurrents de plus en plus nombreux et inférieurs, la dentelle d'Alençon doit d'autant plus se séparer de tous par une tenue supérieure et propre. Qu'on dise toujours d'elle qu'elle est la plus chère, mais aussi qu'elle est la plus belle et la reine des dentelles.

1. On peut voir, à l'École Dentellière, un album des dessins, dits « moniteurs », de Beaumé, album en partie dépouillé.

2. Vieille renommée qui faisait donner au Point d'Alençon le surnom mérité de « Dentelle éternelle ».

## CHAPITRE XII

# Le XX$^{e}$ Siècle

(1900-1919)

*Histoire prématurée.*

*Décadence.*

*Considérations superflues.*

*École Dentellière.*

*Séjour des Américains à Alençon.*

*Marasme et adaptation.*

*La Dentelle, servante de la Broderie.*

*Devoirs de la Cité.*

*La Dentelle immortelle.*

L'histoire a besoin de perspectives qui font encore défaut aux années écoulées depuis la fin du XIX^e siècle.

Il est prématuré d'écrire sur des événements en cours, dont la portée générale n'est pas fixée ; sur des institutions qui n'ont pas reçu la sanction d'une expérience suffisante ; sur des personnages vivants, dont l'action n'a pas donné les derniers résultats.

D'autre part, l'état de décadence, où la dentelle d'Alençon est aujourd'hui tombée, ne fournit pas à l'histoire une matière intéressante, si tant est qu'elle suffise au récit. Les conditions précaires dans lesquelles ont vécu, depuis vingt ans, deux cents ouvrières environ, réduites aujourd'hui à moins de cent ; une fabrication sans initiatives et sans activité ; une industrie sans envergure ni éclat, privée du concours des grands correspondants d'autrefois, veulent une simple mention attristée.

Sans doute la considération des causes de cette ruine, celle des moyens de relèvement, proposés avant 1914, pourraient donner corps à quelque développement. Mais l'étude rétrospective de conditions transformées, dépourvues aujourd'hui de toute influence sur le sort de la dentelle, nous entraînerait trop loin. Elle a d'ailleurs été faite, pour l'histoire, aussi pertinemment que possible, dans une thèse de droit [1], où sont, en outre, exposées, à leur juste place, les mesures d'assistance, en tous genres, législatives, administratives et privées, données à l'industrie dentellière, avant la récente évolution sociale.

L'auteur a lui-même présenté ses impressions sur la crise et ses idées particulières sur les moyens de restauration, dans une série d'articles de presse, auxquels il s'excuse de renvoyer les chercheurs [2].

Le souci d'une œuvre impartiale oblige seulement à indiquer ici ces sources de renseignements, où nos successeurs trouveront les éléments mûris d'une histoire arrivée au point.

Deux faits cependant nous paraissent à retenir immédiatement,

1. *La Dentelle d'Alençon*, par B.-J. POUPET (1913).
2. *L'Écho d'Alençon*, du 20 juin 1918 au 27 février 1919.

dans la période en cours ; d'ordres différents, ils fournissent, chacun en leur genre, des indications à relever sans retard, en vue d'applications pratiques.

8. — Style Moderne.

Nous voulons parler de la création, à Alençon, d'une école dentellière et du séjour des troupes étrangères, dans notre ville, en 1918-19.

C'est en 1902 qu'une école dentellière fut fondée, à Alençon, par

la Chambre de Commerce. En principe la mesure était excellente, mais elle ne fut pas servie par une largeur de vues suffisante. Les pouvoirs publics ont simplement montré là qu'ils ont la notion de devoirs spéciaux envers une industrie d'art, intéressant le pays tout entier ; mais il reste à faire le nécessaire.

D'abord les moyens mis à la disposition de l'école, pour le recrutement et l'instruction des apprenties, furent médiocres, bornés à quelques modestes subventions de l'Etat, du département et de la commune.

Les conditions offertes aux pupilles, ni nourries, ni logées, ni payées, n'étaient pas autrement engageantes ; un système de primes d'encouragement, aléatoires, promises aux progrès constatés, n'eurent pas l'efficacité pratique d'un salaire immédiatement assuré.

D'autre part, les jeunes filles qui se décidèrent, en petit nombre, à suivre les leçons de l'école, se virent, après deux ans d'apprentissage, laissées sans emploi par les fabricants de la ville. Ces derniers considéraient en effet l'école plutôt comme une rivale que comme une auxiliaire.

Incapable de compenser ses frais à l'aide de subventions insuffisantes, qui d'ailleurs lui firent défaut pendant la guerre, l'école était bien obligée, pour vivre, de vendre les ouvrages des élèves : nécessité, malgré tout, fâcheuse, qui n'était pas pour servir l'industrie locale, allant par suite à l'encontre du but annoncé.

En résumé, les résultats qu'on s'était proposés de l'institution ne furent pas atteints ; le recrutement des ouvrières finit par cesser complètement.

Le zèle et l'intelligence des administrateurs, desservis par un ensemble de circonstances adverses, ne prévalurent pas contre les erreurs de principe qui avaient présidé à la fondation de l'école.

Pendant qu'elle mourait lentement d'anémie, un fait inattendu, d'importance majeure pour la dentelle alençonnaise, s'était subitement produit : le stock des marchandises, accumulé depuis longtemps dans les cartons de nos fabricants, se trouva liquidé, en peu de mois, par les Américains, cantonnés à Alençon.

En plus du bénéfice immédiat, réalisé par le commerce, d'autres profits, de portée lointaine, qu'il faut signaler en passant, sortirent de l'événement.

D'abord il fut démontré, non sans opportunité, que dans un temps plus ou moins long, les marchandises fabriquées d'avance finissent toujours par trouver acheteurs : il faut toutefois pouvoir attendre.

Ensuite l'épuisement subit des réserves motiva la reprise de la fabrication, tout au moins dans la mesure indispensable aux besoins momentanés.

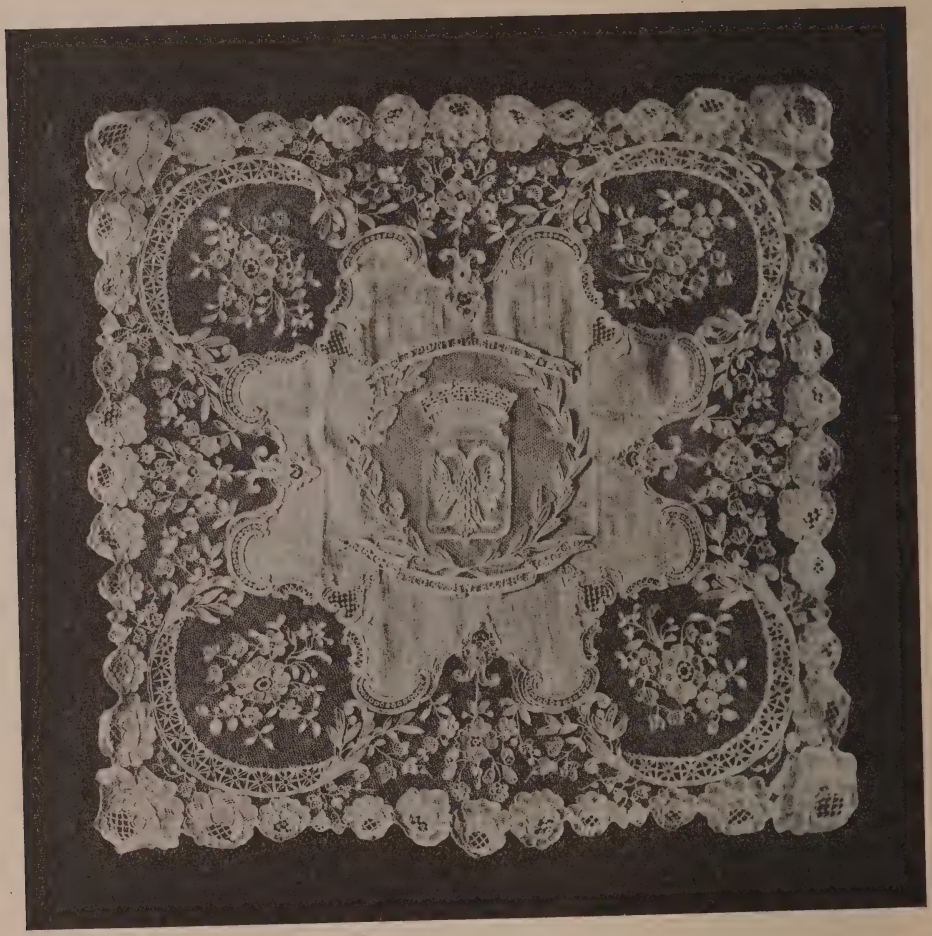

9. — Style Moderne.
*École Dentellière*

Enfin la rareté de la main-d'œuvre produisit le relèvement des salaires : fait regardé précédemment comme impossible, condition pourtant nécessaire du recrutement ouvrier.

Ces observations sont à classer provisoirement au dossier de la dentelle, bonnes à retrouver, à l'occasion, comme indications pratiques.

Cependant l'industrie alençonnaise continue à décliner. Débarrassés du poids ruineux dont les accablait le vieux stock, les fabricants ne pensent pas à en constituer un nouveau ; les conditions qui leur sont faites aujourd'hui ne leur permettent pas de travailler pour l'avenir.

Il s'agit seulement de servir les besoins médiocres d'un marché retombé, depuis le départ des étrangers, dans son marasme ordinaire.

On applique la main-d'œuvre encore existante à la fabrication de tous les ouvrages en broderie blanche, dont le profit est immédiatement réalisé.

Perdue en un flot de lingerie ouvrée, la dentelle est utilisée comme ornement accessoire, dans la mesure où elle peut, sans excès de prix, donner aux ouvrages à la main une supériorité commerciale sur les produits de la machine.

La reine des dentelles est devenue la servante de la broderie !

Certaines personnes, officiellement mêlées au mouvement industriel, plus soucieuses de l'importance des affaires que de leur qualité, voient dans les tendances actuelles le salut de notre fabrication.

Il faut, nous dit-on, démocratiser la dentelle ! Fantasmagorie du verbiage politique qui trouble même, à ce point, les cervelles des hommes d'affaires...

Le vrai diamant peut-il donc être démocratisé, c'est-à-dire changé en strass pour les commodités du peuple ? La dentelle d'Alençon peut-elle être réduite à ce niveau d'ouvrage inférieur qui lui permette de lutter, sur le marché populaire, avec les tulles mécaniques ? Non, assurément... ; les mots *diamant* et *démocratie*, *dentelle d'Alençon* et *marché populaire* expriment des idées absolument contradictoires, sans relations possibles.

Que temporairement, pour occuper nos dentellières, on applique leurs doigts de fées à de modestes travaux d'aiguille, la chose est triste, en dépit du but recherché ; une manœuvre de circonstance trouve son excuse dans la nécessité. Remarquons toutefois qu'il ne s'agit plus ici de servir la dentelle, mais seulement la dentellière.

Nous ne condamnerons d'ailleurs pas un esprit d'entreprise que nous avons admiré chez nos fabricants du XIX^e^ siècle ; mais a-t-il aujourd'hui les mêmes chances de succès ?

Les puissantes maisons d'autrefois, les Mercier, les d'Ocagne et

autres, qui disposaient d'une main-d'œuvre très abondante et de plus peu coûteuse, n'eurent à compter qu'avec les machines à leurs débuts, lesquelles produisaient, en quantités relativement minimes, des articles très inférieurs à ceux de l'aiguille ; les ouvrages à la main l'emportaient aisément, autant par leur valeur de fond que par les qualités d'art apparent.

Mais aujourd'hui les métiers de la Suisse et du Nord fabriquent des ouvrages perfectionnés, capables de tromper un œil averti : nos concurrents s'élèvent de plus en plus pendant que nous nous entraînons à descendre. Le travail à la main ne se trouvera-t-il pas finalement submergé par la marée, toujours montante, d'articles de prix négligeable et d'art très suffisant ?

Et pendant cette lutte suprême, dont les résultats restent au moins problématiques, que deviendra la dentelle d'Alençon ? Contrainte à des promiscuités indignes, cette reine déchue, tombée de son trône de beauté sans égale, perdra fatalement ses droits à l'admiration du monde.

Or, ne l'oublions pas, un temps viendra sûrement, tôt ou tard, où la mode, seule maîtresse du moment, donnera le signal de la renaissance attendue. Heureuses alors les cités qui auront su conserver, avec la renommée de leur fabrication, des ouvrières aptes à la dentelle !

Nous sommes d'ailleurs loin des temps où l'action des intéressés principaux suffisait à la conservation d'une industrie d'art locale.

Désormais ce doit être la Ville elle-même qui, par ses moyens propres, supérieurs à ceux des particuliers, pourvoie à la situation critique. Seule, une collectivité, dont les intérêts se prolongent en l'avenir indéfini, peut faire, en vue de bénéfices éloignés, les frais d'une entreprise qui reste momentanément sans profits.

L'Etat, sans doute, n'a pas moins de devoirs que la Ville, envers une des rares industries qui célèbrent à l'étranger le génie de la France ; mais l'Etat est si loin, si difficile à mettre en mouvement, si réclamé par tant de prétentions... ; ne comptons que sur nous !

Ce n'est d'ailleurs pas ici la place de tracer un programme d'action avec les précisions qu'une pareille affaire comporte [1].

L'histoire n'est que l'enregistrement des faits acquis, dont elle doit toutefois, pour être utile, dégager l'enseignement.

Or, que nous apprennent les annales de notre industrie dentellière ?

1. Voir dans l'*Écho d'Alençon*, n^os^ des 11, 18, 25 mars 1920 : « Un Conservatoire de la Dentelle. »

Alençonnais, écoutez la leçon :

« Vos ancêtres ont traversé comme vous des crises difficiles, dont ils sont sortis à leur honneur ; courage donc, soyez dignes de vos pères !

« L'art ne meurt pas ; l'art de la dentelle ne saurait périr ; la den-
« telle d'Alençon, merveille de l'art, est immortelle comme lui !

« Sachez seulement, par un culte attentif et fervent, retenir la Reine des dentelles en la ville où elle a pris naissance. »

# PARTIE COMPLÉMENTAIRE

## Avis au Lecteur

*Cette partie complémentaire comprend des matières déjà traitées, au cours de l'ouvrage, dans la mesure qui a paru convenir à l'occasion et aux besoins de l'ensemble.*

*Mais, d'autre part, les questions envisagées ici offrent, en elles-mêmes, un intérêt spécial qui justifie une étude à part, relativement plus poussée.*

*Au surplus, les raisons de ce complément nous sont apparues tardivement, fournies par des aperçus nouveaux, sinon par les nécessités historiques de certaines mises au point.*

*Nous espérons qu'on ne verra pas en ces pages un prolongement oiseux, mais l'épilogue obligé de l'ouvrage.*

# Point de France

*Une mesure désordonnée.*

Tous les ouvrages d'art, à l'aiguille et aux fuseaux, deviennent Point de France.

Caractères du Point de France Alençonnais.

Disparition du nom de Point de France.

L'esprit de système trop absolu que nous avons vu si néfaste à l'industrie alençonnaise, dans la création d'un monopole, inspira aux auteurs de celui-ci une autre idée fâcheuse : celle d'imposer une appellation unique et collective à tous les passements, fabriqués en divers

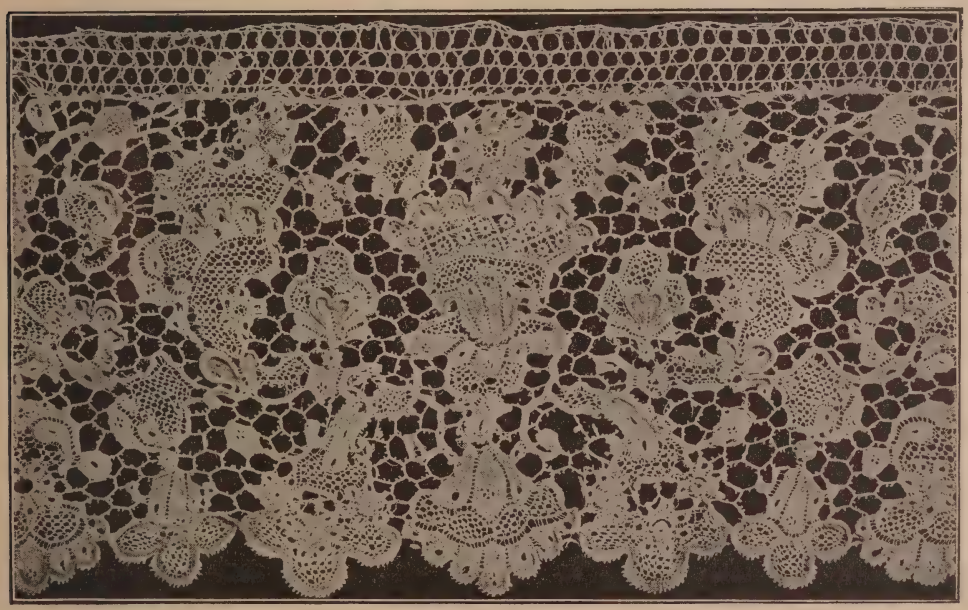

10. — Point de France.
Bride à picots, fin du XVII^e siècle (Reproduction grandeur naturelle).
*Propriété de M^me de Bournonville.*

lieux dans les manufactures royales, quels que fussent d'ailleurs les procédés de travail et l'aspect des ouvrages.

Cette mesure est si extraordinaire que nous sentons, pour l'enregistrer, le besoin de nous appuyer sur le témoignage de M^me Despierres [1].

1. *Histoire du Point d'Alençon*, pages 20 et 61.

Cet auteur énonce d'abord le fait : « Tous les produits obtenus, « de quelque genre qu'ils fussent, devaient porter le nom de *point de* « *France.* »

Ensuite le dit historien insiste : « Toutes les dentelles fabriquées « pour le compte de la compagnie, qui avait le monopole, devaient porter « le nom de point de France, indistinctement, qu'elles fussent faites « aux fuseaux ou à l'aiguille. »

Ainsi tout ce qui avait été précédemment *point d'Alençon, point d'Aurillac, point de Château-Thierry, point du Quesnoy, point de Loudun, point de Reims*, etc... devenait instantanément, par la volonté du roi, *point de France*[1]. Et de même tout ce qui allait se fabriquer dans les localités nouvellement désignées pour l'ouverture des ateliers royaux, comme Argentan, Caen, Le Mans, Verneuil, La Flèche, etc., devait s'appeler *point de France*. C'était le moyen de rendre inextricable la confusion déjà signalée dans une partie où les mots *dentelle* et *point* étaient appliqués, sans discernement, à tant d'objets différents ; le nom du lieu de fabrication faisant désormais défaut, toute lumière s'éteignait dans une nuit épaisse.

On eût pu faire suivre le nom collectif de celui de la localité ; dire, par exemple : *point de France d'Alençon*, ou *point de France d'Aurillac*, etc...

Mais l'usage, qui reste simpliste, ne le voulut pas. Et tous les ouvrages de France furent *point de France*, tout simplement.

On reste étonné d'un pareil désordre, administrativement installé dans une industrie de l'Etat, en un temps où, justement, la méthode et la clarté illustraient, d'autre part, la pensée française. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas lieu d'essayer l'histoire d'un objet aussi polymorphe que fut le point de France, dans sa généralité. Nous devons nous borner à dire ce qu'il faut y voir, pour Alençon. L'usage a prévalu de désigner chez nous, sous le nom de point de France, l'ouvrage qui sortit finalement de la manufacture royale.

Ses caractères sont les suivants : dessins variés, parfaitement équilibrés, différents par leur symétrie, de ceux qu'on voit au travail vénitien ; — fond de bride à picots, mailles plus ou moins régulières ou parfaitement régulières ; — modes nulles ou rares.

1. « Quand on a parlé des points de France, on les a tous pris pour des dentelles à l'aiguille, quoiqu'il s'en fit... uniquement aux fuseaux. » (*Le Poinct de France*, par Mme Laurence de Laprade.)

« Il fut ordonné qu'il serait établi, dans plusieurs villes de France, des manufactures royales de dentelles, tant à l'aiguille qu'aux fuseaux, qui seraient appelées Point de France. » (*La Dentelle*, par J. Séguin, 1875).

Tel est le genre du travail alençonnais auquel on peut conserver le nom de point de France, caractérisé surtout par la *bride à picots*.

Dans sa généralité, le qualificatif *point de France* disparut de l'usage, au cours du XIX^e^ siècle.

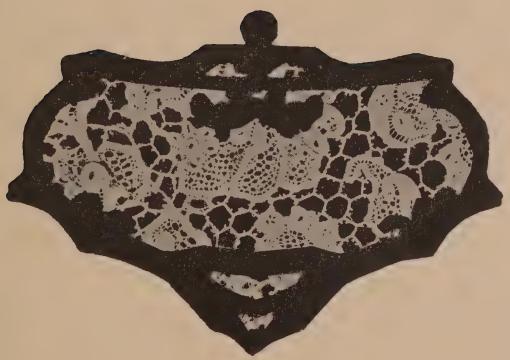

# Point d'Alençon et Point de Venise

Pendant que les autres dentelles à l'aiguille continuent à chercher à travers les archives, sinon dans les légendes, leurs titres d'origine, la dentelle d'Alençon peut montrer les siens en des pièces de lingerie ouvrée, d'une conservation parfaite et d'une authenticité reconnue.

Les broderies de Marguerite de Lorraine, rencontrées par nous, en 1921, au monastère des Clarisses d'Alençon, se sont révélées véritables ancêtres de notre merveille.

Il faut corriger désormais la notion, précédemment admise, qui voulait que notre point fût sorti du point de Venise, au XVII^e siècle.

C'est au XV^e siècle que remontent nos origines, c'est dans notre ville même qu'une duchesse d'Alençon fit ces essais de point coupé, de jours et de modes, qui constituent les travaux les plus anciens du genre.

Tant qu'on ne pourra pas nous opposer de documents positifs antérieurs, les textes écrits ne sauront prévaloir contre le témoignage d'une réalité concrète. En supposant même qu'on finît par identifier les introuvables vénitiennes venues, nous dit-on, au péril de leur vie, donner aux ouvrières d'Alençon des leçons d'un travail, que celles-ci pratiquaient d'ailleurs « à la perfection » [1] avant 1665, époque de la problématique visite, il resterait toujours ceci, que notre ville gardait dans ses murs, depuis plus de deux siècles, un ouvrage qui présente les points du futur Venise et de plus les modes de notre future dentelle.

Au point de vue plus général de l'art français, qui n'importe sans doute pas moins à nos rivaux indigènes qu'à nous-même, n'est-il pas intéressant de montrer que, dans le domaine de l'aiguille, nous ne devons rien à l'étranger ?

La présente histoire de la dentelle d'Alençon n'ayant pu paraître en temps voulu (crise de l'imprimerie, 1920), nous y avons gagné cet avantage de pouvoir, aujourd'hui, la mettre au point sur le sujet des origines.

1. Favier-Duboulay à Colbert, 7 septembre 1665. — Lettres recueillies par G.-B. DEPPING, tome III, p. 747.

L'authenticité des broderies de notre bienheureuse duchesse ne paraît pas sérieusement discutable. Elles sont, pour ainsi dire, signées des armes de la princesse ouvrière, armes de Lorraine, dont la présence en un ouvrage alençonnais resterait sans explication, si ces broderies

11. — Point de Venise.
*(Collection de Mme la Baronne de Sainte-Preuve.)*

n'étaient pas des mains de la dite, ou ne lui étaient pas tout au moins contemporaines, établies par ses soins.

L'admission de ces pièces aux reliques retenues par *la Cause de la Béatification*, sur les conclusions favorables de M. Robert Triger, président de la Société historique du Maine, leur confère une garantie

# Planche XIII

Reproduction d'une Broderie faite
par Marguerite de Lorraine

(*L'original se trouve chez les Clarisses d'Alençon.*)

officielle. D'autre part, le caractère primaire du travail qu'on y voit représente bien un début, celui des ouvrages sur toile ajourée, qui prirent communément, au XVI^e siècle, le nom de point-coupé. On y observe les éléments primitifs du point d'Alençon, qu'on s'arrêtait à voir dans le point de Venise, au XVII^e siècle. Ils n'y sont assurément pas aussi bien traités que dans ce dernier, mais cette exécution inférieure est une condition de leur antériorité.

Les *jours*, pratiqués dans le fond à l'aide des ciseaux, très nombreux, mais semés de-ci, de-là, sans recherche d'un effet d'ensemble imitant une guipure, font à peine présager la disparition totale du support dans les futurs ouvrages de point et de dentelle. Mais ils ne font pas moins des dits morceaux les premières *broderies à jours* connues, essais timides des merveilles de légèreté, réalisées chez nous deux siècles plus tard.

Les quatre évidements carrés, aperçus dans les médaillons qui renferment le monogramme du Christ, sont, plus spécialement, ce qu'on peut appeler du *point-coupé*, ornés d'une rosace couramment rencontrée, par la suite, au dit ouvrage. On peut remarquer, autour des mêmes médaillons, entre les traits simulant des rayons de lumière, des ornements à jours qui représentent des chaînettes à quatre chaînons. On y voit, avec surprise, les essais évidents des modes, utilisées plus tard, au XVIII^e siècle seulement, pour l'agrément de la dentelle.

M^me^ Despierres nous dit formellement, dans l'*Histoire du point d'Alençon*, page 86 : « Sous Louis XIV, les modes n'étaient pas inven- « tées. » Cette opinion est expliquée par le fait que les modes ne se retrouvent pas couramment dans les ouvrages des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Faut-il attribuer leur rareté, sinon leur absence, à la forme géométrique adoptée par le point-coupé, qui n'offrait guère de place à la fantaisie des modes ?

Quoi qu'il en soit, par les *modes* qui font défaut au point de Venise ancien, non moins que par les *jours* et par les éléments du point-coupé, les broderies de Marguerite de Lorraine sont bien les ancêtres locales du point et de la dentelle d'Alençon.

Cette constatation reporte à la fin du XV^e^ siècle les origines de l'industrie dentellière alençonnaise, qui prennent ainsi place avant le point de Venise, loin d'avoir en celui-ci leur source [1].

1. Nous tenons du savant abbé Legros, curé d'Arçonnay, un document qu'il convient d'expliquer. Dans un *Inventaire des biens meubles de Gilles Bouchet, gouverneur de Châtellerault* (16 juin 1473), publié par l'abbé LEGROS et Arthur LABBÉ, on lit à la page 14 :

Ce n'est pourtant pas que nous ne devions rien au travail italien ; nous voulons ici lui faire sa juste place. On sait qu'au XVII^e^ siècle le point de Venise, sous ses différents aspects, géométriques jusque vers 1650, ensuite en rinceaux, eut en France une vogue extraordinaire. Il en vint à s'imposer de façon exclusive à tous ceux que les convenances ou la coquetterie soumettaient à la mode, de telle façon que l'argent de France passait les Alpes, à grands flots, pour aller enrichir l'Italie.

Henri IV et Louis XIII avaient déjà tenté, par des édits somptuaires, de remédier à la folie dépensière de ce luxe extravagant. Louis XIV, pourtant grand amateur de point de Venise, se vit contraint à le proscrire. Il promulgua, contre les dentelles étrangères, en 1660, un Edit qui provoqua la verve de Molière :

> Oh ! trois et quatre fois béni soit cet Edit
> Par qui des vêtements le luxe est interdit ;
> Les peines des maris ne seront pas si grandes,
> Et les femmes auront un frein à leurs demandes.
> Oh ! que je sais au Roi bon gré de ses décrets
> Et que, pour le repos de ces mêmes maris,
> Je voudrais bien qu'on fît de la coquetterie
> Comme de la Guipure et de la Broderie.
>
> (*L'École des Maris.*)

Une telle rigueur n'eut, d'ailleurs, d'autre effet que d'exciter le goût du fruit défendu, le Roi lui-même donnant l'exemple de la désobéissance au fameux décret. Colbert résolut alors d'établir, en France, la fabrication du point indispensable, renseigné, sans doute, au préalable, sur ce qui se faisait déjà, chez nous, dans le genre.

« Il est d'ailleurs bien établi, nous dit L. Duval, que le point d'Alen-« çon n'est nullement une création de Colbert. »

Ne recherchant ici que l'habileté de la main-d'œuvre et son abondance, le grand ministre ne paraît pas s'être intéressé d'abord à certain

« Six gros tabliers à l'œuvre de Venise, de trois aulnes et demye de long et de V cartiers de large, prisez l'aulne VII s. VI d. ; — trois XII^ues^ et demye de longières ouvrées Venise, prisé l'aulne à II . VI d. »

Les tabliers désignent des nappes de dimension égale à celle du plateau de la table (A. LEBEAULT, *La table et le repas à travers les siècles*).

Les longières sont des essuie-mains (LALANNE, *Glossaire du patois poitevin*).

Étant donnés les objets, qualités, quantités, dimensions, prix et usages, il paraît bien qu'il ne peut s'agir ici de « passements » quelconques.

Nonobstant une opinion précédemment émise, d'après une note insuffisante (*La Dentelle et Marguerite d'Angoulême*, 1918), après recherches faites, je crois en définitive qu'il ne peut être ici question que de lingerie tirée de Venise, la toile fine n'étant pas encore fabriquée couramment chez nous, à cette époque.

travail original de Mme La Perrière, dont nous allons parler bientôt. Il donna toute son attention à l'imitation du point de Venise, sortie des mains de l'habile Alençonnaise. Cette imitation ne fut, sans doute, au début, qu'une copie exacte du modèle italien, mais elle se transforma, petit à petit, sous l'influence du génie français.

Dans le *point de Venise alençonnais*, les énormes fleurs du modèle italien se rapetissent et s'allègent, les lourds rinceaux s'amenuisent, le décor s'étale en tous sens, sur des fonds plus clairs. Et si l'ouvrage conserve encore, quelque temps, de légers reliefs aux bords des pétales, il devient finalement assez plat pour que des auteurs, d'ailleurs mal inspirés, l'aient comparé à la Malines. C'est une nouvelle guipure, dont Colbert a l'honneur, sinon le mérite, les historiens ayant donné au travail en question le nom de *Colberte* ou de *Colbertine*.

Et pourtant le grand homme, dont la gloire est par ailleurs assurée, n'est pour rien dans cette forme de point alençonnais. Nous croyons être en mesure de le démontrer. Nous avons, en effet, en notre possession l'image d'un morceau de colbertine offrant une authenticité certaine, morceau qui n'a pas attendu, pour sa fabrication, l'ouverture, par Colbert, de la manufacture royale.

Cette image nous est fournie par une vieille toile, datée 1666, et signée Pierre Allard, peintre connu de l'Ecole d'Angers [1]. Le tableau en question représente un personnage que nous n'avons pu identifier, jusqu'ici, mais qui porte un rabat, où l'on reconnaît très bien la *Colbertine*.

Le témoignage de ce document paraît bien montrer que Colbert ne fut pour rien dans l'invention de la *Colbertine*. En effet, l'ouverture de la manufacture royale n'eut lieu qu'en 1665, vers la fin de l'année, pratiquement. Or la guipure représentée au tableau de 1666 ne peut, au plus tard, dater que de 1665, un ouvrage de cette importance n'ayant pas demandé moins d'un an pour son exécution. On peut ajouter, au surplus, qu'une pareille transformation du point de Venise n'a pu, quant à elle, se produire en une seule année.

La *Colbertine*, créée avant la manufacture royale, ne doit donc rien à Colbert. Celui-ci adopta d'ailleurs cette forme alençonnaise avec une faveur très marquée, si l'on en croit les nombreux portraits où le grand homme apparaît portant son noble chef sur de superbes cols de *Colbertine*. Cette guipure est d'ailleurs très intéressante et bien caractérisée. Il faut

1. On peut voir cette toile à l'Ecole Dentellière, qui l'a reçue de l'auteur du présent ouvrage.

la signaler à part, dans la série alençonnaise ; cette forme n'est pas celle qui doit vraiment porter le nom de *point d'Alençon* ; ce n'est, en effet, que du *point de Venise alençonnais.*

La créatrice de la *Colbertine*, Mme La Perrière, tout en s'appliquant, pour vivre, au travail en vogue, avait imaginé d'autre part, vers 1650, un point original, très différent du travail italien. Le Musée d'Ozé conserve, sous le no 53 du catalogue, un échantillon de ce premier point d'Alençon, reproduit par Mme Despierres, dans l'*Histoire du point d'Alençon* (planche V, page 62).

L'auteur cité, tout en voyant bien que ce travail ne ressemble pas à celui d'Italie, n'y a pas aperçu la création originale de Mme La Perrière ; l'opinion qui régnait alors, sans conteste, sur les origines du point d'Alençon, qu'il fallait trouver officiellement dans le point de Venise, tenait tous les yeux clos à la vérité.

D'ailleurs, l'audacieux essai ne valait pas, en ses débuts naïfs, le riche point vénitien ; mais il s'en distinguait très nettement. Ses motifs légers, isolés sur des fonds très clairs, à mailles presque régulières garnies de picots, ne ressemblent en rien aux rinceaux vénitiens, lourds et déroulés sans fin dans un même sens, reliés par de simples barrettes : ce travail n'est plus une guipure, c'est presque une dentelle déjà.

Mme La Perrière, qui ne mourut qu'en 1677, eut le temps de le perfectionner, d'abord avant l'établissement du Monopole, en 1665 ; continuant ensuite à le fabriquer clandestinement, suivant ce qu'il arrivait alors de tous les ouvrages défendus, différents du point d'Etat.

Par une action évidente dans ses effets, mais qui nous reste cachée dans ses moyens, le vrai point d'Alençon finit par s'imposer à la manufacture royale. Les ouvrières de Mme La Perrière, accaparées par le Monopole, l'introduisirent-elles dans la place ? Il y acquit un perfectionnement rapide dans la beauté de ses dessins, établis par les maîtres, entre autres Bérain et Lebrun. Mais il resta conforme, en l'essentiel, à l'œuvre de sa créatrice. N'est-ce pas de lui que procède absolument le *point de France* ? Fonds de tulle à picots, mailles bientôt régulières, dessins symétriques bien équilibrés, motifs alternés, de léger relief ; il n'y a rien là qui ressemble au point de Venise.

Cette forme, des mieux adaptée au génie français, l'emporta bientôt sur la *Colberte*, accaparant finalement la vogue.

C'est alors que, par un renversement curieux des conditions précédemment observées, se produisit une situation qu'il importe de signaler :

Venise en vint à l'imitation du *point de France alençonnais*. La mode, servie par les décrets qui fermaient nos frontières aux ouvrages étrangers, avait fini par ruiner, chez nous, le commerce italien.

> Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
> Que payait à leur art le luxe de nos villes,

n'acceptaient pas volontiers leur désastre industriel. D'autant qu'il s'étendait bientôt à toute l'Europe, convertie aux modes françaises.

Il est certain qu'à cette époque on vit apparaître à Venise un ouvrage tout nouveau qui s'efforçait d'imiter le nôtre. Venise, à son tour, nous disputait le marché de la dentelle, fabricant dès lors du *point d'Alençon vénitien*. On en fait toujours à Burano, dans les lagunes de Venise, avec un succès relatif.

Nous nous garderons bien, d'ailleurs, de tirer du fait, par esprit de représailles, la conclusion que le *point de Venise* soit sorti du point d'Alençon ; nous dirons seulement, avec juste mesure, qu'une forme particulière du point de Venise est issue du nôtre.

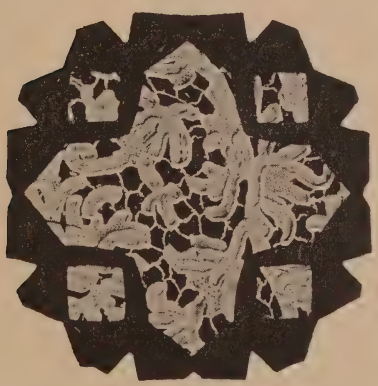

# Point d'Alençon et Point d'Argentan

Dans son *Histoire du Point d'Alençon*, Mme Despierres put formuler quelques propositions catégoriques qui, jusqu'ici du moins, n'ont été infirmées par personne. Dans l'ouvrage cité, nous lisons (page 33) : « La première personne qui, à Alençon, créa le point d'Alençon, fut « Mme La Perrière, vers 1650. »

Plus loin (page 92) : « ...Mme La Perrière avait répandu aux environs « d'Alençon, savoir : Argentan,... etc..., l'industrie qu'elle avait créée. « Le vélin était donc fabriqué à Alençon avant de l'être à Argentan. »

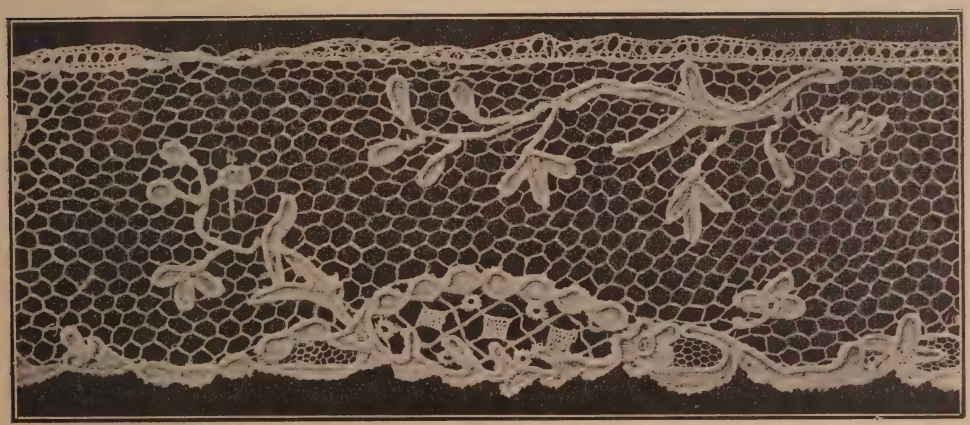

12. — Dentelle dite d'Argentan, en bride bouclée d'Alençon.
(*Collection de M P Romet.*)

Plus loin encore (page 102) : « Le point d'Argentan et le point d'Alençon se faisaient et se font encore l'un comme l'autre, seulement, « à Alençon, les ouvrières firent tous les points et, à Argentan, elles se « livrèrent plus spécialement à la fabrication de la bride. »

Les trois propositions de Mme Despierres peuvent se résumer en celle-ci : « Le point d'Alençon fut créé, dans la dite ville, vers 1650. « Il s'introduisit ensuite à Argentan, où la fabrication est restée la

« même qu'à Alençon, les ouvrières d'Argentan se donnant plus spécia-
« lement aux ouvrages de brides. »

Telle est la vérité historique, fondement de la suprématie alençonnaise, dans l'industrie de la dentelle à l'aiguille. Cette vérité reste toujours entière ; il paraît seulement opportun d'en faire ici le rappel, en réponse à des affirmations gratuites qui ne laisseraient pas, à la longue, d'abuser un public déjà trompé par certains faits.

***

Nous vivons présentement sous un régime de liberté, qui dégénère aisément en licence, laissant à la concurrence, dans le domaine de l'industrie, toutes les facilités. La propriété commerciale n'existe pour ainsi dire plus, la loi n'ayant pu, jusqu'ici, trouver les moyens efficaces de protéger les œuvres originales, les modèles, les marques de fabrique. Mettre à profit, par exemple, une expression ambiguë, pour appeler, avec à-propos, point d'Argentan un travail fait dans la dite ville, ne soulève plus d'objection pratique, même quand l'ouvrage en question n'est pas autre chose que du point d'Alençon.

Inauguré seulement dans la moitié du XVIII^e^ siècle, le nom de point d'Argentan, substitué à celui de point d'Alençon pour désigner les ouvrages à fonds de brides, entre de plus en plus dans les habitudes commerciales. S'il n'y a rien à opposer au fait brutal, il importe tout au moins de dire ce qu'il vaut et de ne pas laisser croire que, fondé seulement sur l'usage, il s'accorde, d'autre part, avec la réalité historique.

Or, depuis un certain temps, apparaissent dans une presse spéciale, utilitaire, des assertions tendant à faire croire que le point d'Argentan a précédé le point d'Alençon, auquel il ne doit rien, dit-on, n'ayant jamais été fabriqué que dans la sous-préfecture de l'Orne. Ces affirmations audacieuses contredisent absolument celles de M^me^ Despierres, admises par tout le monde.

Il est d'ailleurs inutile de reprendre le travail de notre célèbre compatriote, lequel reste ferme et solide, en face de prétentions qu'on ne soutient même pas d'un commencement de preuve. Nous n'avons pas besoin davantage d'appeler ici, comme témoins de notre bon droit, tous les écrivains qui ont traité de la dentelle ; qu'ils soient de l'étranger, de France, et même d'Argentan, ils admettent, tous également, la thèse de M^me^ Despierres.

Nous nous contenterons de donner l'avis de deux auteurs, rencontrés à Argentan même, fabricants, dans la dite ville, du point dont ils ont écrit l'histoire. La thèse adoptée par eux comme historiens, celle de Mme Despierres, n'est pas pour servir leurs affaires, puisqu'elle met au second rang leur point, issu d'Alençon ; nous pouvons donc les croire, en rendant hommage à leur impartialité : Il s'agit de MM. Lefébure, père et fils.

Le premier, décédé en 1913, a restauré la fabrication de la dentelle, à Argentan, en 1874. Dans son ouvrage *Broderies et Dentelles*, cet auteur reconnaît d'abord, sans hésitation, l'autorité de Mme Despierres. Nous lisons en effet, à la page 216 : « Il faut suivre, dans le livre si soigneu-« sement fait par Mme Despierres sur l'histoire du point d'Alençon, « tous les détails de cette fondation de Colbert. »

E. Lefébure adopte d'ailleurs, avec tous les écrivains, l'opinion de Mme Despierres sur la priorité du point d'Alençon. Il nous fournit même[1] (pp. 209, 210, 211, 212) la preuve que le point d'Argentan n'existait pas en 1661, nommant expressément tous ceux qui étaient connus à cette date, notamment le point d'Alençon, à l'exclusion de celui d'Argentan. Il nous dira plus loin (p. 230) que le point d'Argentan n'apparut dans l'histoire qu'au milieu du XVIIIe siècle, au plus tôt.

Les opinions de E. Lefébure, père, ont naturellement été recueillies par son fils, M. A. Lefébure, actuellement fabricant de dentelles, à Argentan. Dans un ouvrage, paru en 1904, sous le titre *Dentelle et Guipure*, il nous suffira de relever le passage suivant (p. 239), pour nous fixer sur ce qu'il pense lui-même de la priorité du point d'Alençon : « Alençon « a été, au XVIIe siècle, le premier centre, en France, pour la fabrication « des dentelles à l'aiguille. »

Tel est l'enseignement de M. A. Lefébure. On peut donc, en toute sûreté, continuer à dire avec Mme Despierres que : « le vélin était fabriqué « à Alençon, avant de l'être à Argentan. »

***

Que faut-il penser, d'autre part, de cette autre prétention, dont le simple énoncé paraît d'abord en contradiction avec la priorité si bien établie, en faveur du point d'Alençon : « l'invention de la maille

1. *Broderies et Dentelles*, par E. LEFEBURE.

« d'Argentan a précédé celle de la maille et de la bride d'Alençon ? »

E. Lefébure père va nous le dire péremptoirement ; il est très explicite sur la question. Nous lisons, en effet, dans *Broderie et Dentelles*, à la page 230 :

« Alençon a eu la spécialité des réseaux très réguliers. Elle les a « faits grands d'abord, en y employant le point de bride... Sur ces entre- « faites, Argentan trouva une simplification à l'exécution de la grande « maille... Au lieu de faire la *bride bouclée*, au point de boutonnière, les « ouvrières d'Argentan firent la *bride tortillée*. Cette simplification est « bien expliquée dans l'*Histoire du Point d'Alençon* de Mme Despierres. « Comme elle rendait le travail plus simple et plus économique, elle « eut un assez grand succès, au milieu du XVIIIe siècle, et, en propageant « les ouvrages à grands réseaux, elle leur fit donner, à son tour, le nom « de point d'Argentan. »

Peut-il se rencontrer rien de plus clair ? En résumé, M. Lefébure père nous dit : « C'est à Alençon qu'on fit d'abord les réseaux à mailles régu- « lières appelés brides. Argentan simplifia la bride bouclée d'Alençon, « et fit la bride tortillée, à la faveur de laquelle tous les ouvrages de « bride prirent, au XVIIIe siècle, le nom de point d'Argentan. »

Au point de vue spéculatif, il ne reste rien des assertions gratuitement émises contre la priorité du point d'Alençon, qu'il s'agisse de l'ensemble ou seulement d'un détail.

***

Mais, dans la pratique commerciale, le dommage fait au point d'Alençon par celui d'Argentan, paré des plumes du paon, est assurément notable. La vogue dont le point d'Alençon jouissait universellement autrefois, sans conteste, est aujourd'hui combattue par une adroite publicité, en faveur de la fabrication rivale.

Dans la grande presse paraît de temps à autre un article sur la dentelle, où, le plus naturellement du monde, le point d'Argentan se présente comme un travail original, ne devant rien à personne. Et toutes les publications pour *Ouvrages de Dames* embouchent la trompette : « Le plus beau des points à l'aiguille est le point de bride, et le point de « bride c'est le point d'Argentan ! »

Que le point de bride soit le plus beau des points, il n'est pas défendu de le penser ; mais qu'il soit originaire d'Argentan et ne se fasse que

dans la dite ville, il faut se garder de le croire et de le laisser dire. En face de cette exploitation outrancière d'un prétendu droit d'usage, le point d'Alençon doit se réclamer de son droit historique, avec non moins d'assurance et de fermeté.

***

Nous avons appris précédemment que le point d'Argentan, de l'aveu de ses propres tenants, est issu du point d'Alençon. La simple logique paraît donc vouloir que le nom du point d'Alençon, à titre de genre, précède toujours dans une classification rationnelle le nom du point d'Argentan, lequel n'est, au juste, qu'une espèce. Or, nous avons pu voir, naguère, en un Musée national de dentelles, les pièces de point d'Alençon, à fonds de brides, désignées simplement par le nom de point d'Argentan. L'usage peut-il, dans une manifestation officielle, autoriser un pareil oubli de la vérité historique ?

Est-ce trop demander que, dans l'enseignement public, chacun, mis à sa place, se trouve correctement traité suivant son droit véritable et non pas d'après les échos de la publicité commerciale ?

Notre protestation ne permettra pas que des erreurs, appuyées sur des faits de concurrence industrielle, plus ou moins recommandables, finissent par prendre la figure d'honnêtes vérités historiques.

Ce qui reste vrai définitivement, c'est que :

1° Le point d'Alençon est antérieur au point d'Argentan.

2° Les dentelles à fonds de brides, vulgairement appelées points d'Argentan, ne sont qu'une des formes du point d'Alençon.

# Diverses formes
# du Point et de la Dentelle d'Alençon

Pour condenser en traits précis une notion vaguement contenue dans le texte général, celle des divers modèles créés par l'industrie dentellière alençonnaise, nous croyons devoir les rassembler tous en une même leçon, établie suivant l'ordre chronologique.

Nous avons vu (Point de Venise et Point d'Alençon) que Mme La Perrière paraît avoir imaginé, pour sa part, deux types d'ouvrages très différents. Elle était venue à l'exploitation du point de Venise, après

13. — Colberte. Première création de Mme La Perrière.
(*Musée d'Ozé.*)

s'être exercée longtemps au point-coupé, suivant la marche historique de ces industries. Mme Despierres nous dit même que la mère de la dite était probablement déjà fabricante de point-coupé.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner autrement des facilités qu'elle eut dans ces sortes de travaux, ni des dispositions qu'elle y trouva naturellement pour inventer, elle-même, dans le genre : le génie est une longue patience !

En 1650, époque approximative de ses premiers essais audacieux, elle était déjà d'un certain âge, mariée depuis 1633 et bientôt occupée de pensées très mûres, puisqu'elle crut devoir faire un testament en 1658 (*Histoire du point d'Alençon*, p. 184).

En attendant sa fin, qui n'eut lieu d'ailleurs qu'en 1677, elle ne perdait pas son temps. Sa première création, la Colberte, sortie naturellement du point de Venise, est une guipure intéressante qu'il convient de noter à part dans la série indigène, car elle ne représente que du point de Venise alençonnais. Elle a été restaurée à Bayeux, en 1853, par la Maison Lefébure inaugurant par ce modèle, baptisé *point Colbert*, la fabrication du point à l'aiguille en ses ateliers.

Le véritable *point d'Alençon*, créé par Mme La Perrière, est tout autre chose que la précédente guipure. Nous ne reviendrons pas sur ses qualités particulières, ni sur les différences qui la séparent de l'autre, ayant abondamment traité ce sujet, en diverses places [1].

Nous avons également montré, sans qu'il paraisse utile d'y revenir, comment le point d'Alençon original s'était petit à petit transformé en *point de France*, en perfectionnant ses dessins et ses mailles.

Etabli d'abord avec des *barrettes*, le point de France finit par présenter des fonds de tulles à mailles garnies de picots, régulières, effectuant ainsi la transition entre les guipures (points) et les dentelles.

Nous savons en effet que le second groupe se distingue du premier par l'apparition des tulles réguliers, qu'ils soient d'ailleurs de *brides* ou de réseau.

Ils paraissent avoir été uniquement de brides, vers la fin du XVIIe siècle, ou dans les débuts du XVIIIe, avec des mailles hexagonales, sans picots, festonnées chacune de 90 à 120 points de boutonnière : ce fut la *dentelle d'Alençon, à la bride bouclée*, si particulièrement solide qu'elle fut surnommée *dentelle éternelle* [2].

Les fabricants d'Alençon faisaient d'ailleurs établir la bride bouclée de préférence à Argentan, ville où les ouvrières étaient spécialisées dans le détail du travail des brides en général.

On sait que le travail alençonnais passe dans de nombreuses mains, dix à vingt, suivant les époques, chaque ouvrière faisant un certain point, toujours le même, dans chaque localité : l'*entoilage* à La Lacelle ; le

1. Point d'Alençon et Point de Venise.
2. Voir figure à l'article : Point d'Alençon et Point d'Argentan.

*rempli* à La Roche-Mabile ; les *modes* et la *brode* à Damigny ; la *bride* à Argentan ; etc... L'assemblage des morceaux et le travail de mise au point définitif se faisaient à Alençon par les soins de véritables fées dentellières.

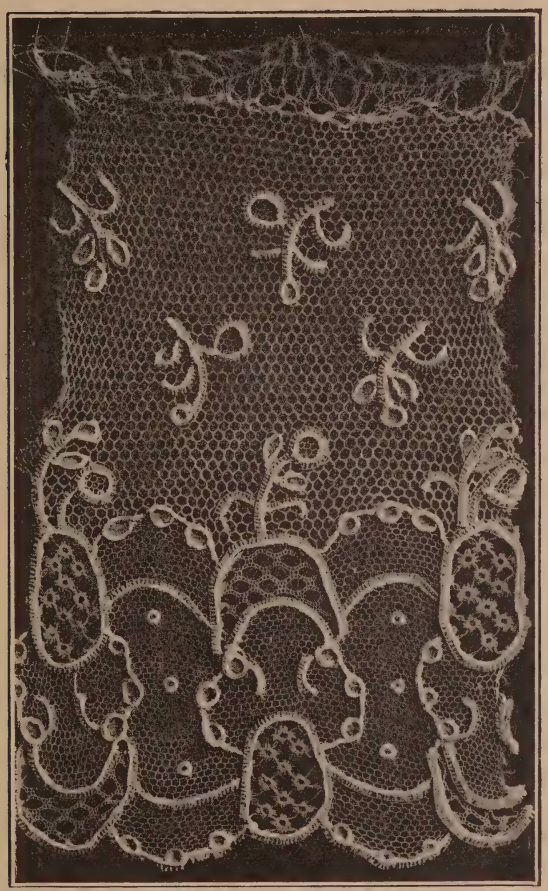

14. — Bride tortillée Louis XV.
(*Collection de M. P. Romet.*)

Mais revenons à la *bride bouclée*, fabriquée sans doute en notre ville, son lieu d'origine, mais de préférence à Argentan. Il arriva quelque jour qu'une ouvrière de cette dernière ville, apparemment excédée de cette tâche formidable, doter chaque maille du tulle de 90 à 120 points

de feston, se contenta de tortiller un fil autour des côtés de la cellule hexagonale : et la *bride tortillée d'Argentan* fut trouvée.

L'économie de main-d'œuvre, ainsi réalisée, fit de suite adopter la bride d'Argentan par les fabricants d'Alençon, l'organisation du travail en commun continuant, d'ailleurs, à fonctionner, comme par le passé, entre les deux villes.

Il arriva finalement, vers la fin du XVIII^e^ siècle, que tous les ouvrages à fonds de brides, fussent-ils même en bride d'Alençon et faits dans la dite ville, commencèrent à prendre le nom de *dentelle d'Argentan.*

Cependant, tandis qu'Argentan simplifiait la bride d'Alençon, notre ville adoptait, plus spécialement, un autre tulle économique, apparu, d'ailleurs, dans les ouvrages, depuis le commencement du XVIII^e^ siècle. Il s'agit du *réseau*, tulle à *mailles rectangulaires*, renforcées de fils tortillés, comme la bride d'Argentan.

La *dentelle réseau* peut avoir ses avantages et ses admirateurs ; mais elle n'a droit qu'à sa place en l'ensemble des diverses formes. Or, par un oubli, vraiment incroyable, de ses intérêts les plus certains, la fabrication d'Alençon a, depuis quelque temps, complètement abandonné les fonds de brides et s'est elle-même réduite systématiquement au seul fond de réseau.

Cet abandon spontané de ressources traditionnelles a laissé le champ libre à la fabrication d'Argentan dans l'exploitation des fonds de bride. Elle a trouvé dans ces tulles, très intéressants et décoratifs, une originalité d'occasion très avantageuse.

Sans doute une campagne poursuivie, depuis quelques années, dans la presse régionale, a restauré la juste notion de nos droits historiques, en une question obscurcie. La Chambre de Commerce a même adjoint à sa commission de l'Ecole dentellière deux membres spécialement chargés de « veiller à la stricte observance des traditions qui ont fait le renom « de cette merveilleuse dentelle[1] ».

Il s'agit d'abord de reprendre, ici, la fabrication de la bride et de produire publiquement, en cette forme, dans toutes les occasions possibles, la dentelle d'Alençon. Les amateurs, retrouvant, de façon suivie, la dentelle de bride en la série alençonnaise, comme il arrivait autrefois, corrigeront d'eux-mêmes une erreur accréditée par notre négligence autant que par l'habileté d'une rivale avisée.

1. Chambre de commerce d'Alençon, 27 janvier 1922.

# Falsifications et imitations de la Dentelle d'Alençon

Nous avons vu précédemment[1] que, dès le début du XIX^e siècle, les tulles mécaniques étaient entrés dans le domaine des dentelles, introduits malencontreusement dans notre travail alençonnais par un de nos plus célèbres fabricants, le baron Mercier.

Il ne s'agissait d'ailleurs, dans les intentions de l'innovateur, que d'apporter plus de facilité dans le travail des brides, par la suppression du *couchage des fils*. L'essai, n'ayant pas donné les résultats attendus, fut abandonné, mais l'idée restait. Les métiers à tulle commencèrent à entrevoir, pour leurs produits, la possibilité d'une concurrence aux dentelles et à s'exercer dans cette direction.

Aujourd'hui, la pseudo-dentelle mécanique a pris une telle importance que la dentelle à la main réclame, contre son envahissement, le secours des Pouvoirs publics.

Les dentelles aux fuseaux sont jusqu'ici seules gravement atteintes, certaines, comme la Valenciennes, étant déjà totalement remplacées par la concurrente mécanique. Les produits de la machine sont arrivés à une telle perfection qu'on les différencie difficilement des ouvrages à la main, dans la catégorie en question.

Par contre, les dentelles à l'aiguille offrent, avec leurs reliefs, des difficultés de fabrication que les machines n'ont pu, jusqu'ici, surmonter. On ne rencontre que très accidentellement le travail des machines dans la dentelle d'Alençon. On peut apercevoir dans certaines pièces, plus ou moins anciennes, dont la fabrication a même pu précéder l'emploi des machines, des parties plus ou moins grandes de tulle mécanique, remplaçant la bride ou le réseau usés. Elles ont été introduites dans la dentelle, non par le fabricant, mais par quelque ouvrière, inhabile au travail des fonds, qui trouva plus facile de réparer, à l'aide de morceaux de tulle, « les injures du temps ». On les distingue, d'ailleurs, aisément du fond véritable, soit par leur construction différente, soit par une régularité de mailles si parfaite que la main la plus adroite ne saurait les

1. *Partie Historique*, chap. XI, « Le tulle dans la dentelle ».

établir en cette perfection. C'est à cet usage occasionnel qu'a dû se borner, jusqu'ici, l'intrusion de la machine dans le domaine des dentelles à l'aiguille.

On ne peut, d'autre part, regarder comme une falsification le remplacement du *lin*, d'abord par le *coton*, vers 1830 [1], enfin par le *chanvre* et par le *jute*, vers 1914 [2]. L'élément frauduleux, qui caractérise la falsification, fait ici défaut. Il s'agit là seulement, en effet, de mesures dictées par des nécessités de circonstances, légitimées par le but visé.

Finalement, il reste à noter que la dentelle à l'aiguille échappe à la falsification par sa nature même. Elle se sépare ainsi nettement des *fuselles*, en dépit de la confusion imposée par l'application d'un même vocable à des ouvrages si différents.

***

Les *imitations* de la dentelle d'Alençon se rencontrent sous forme d'ouvrages provenant surtout des Flandres.

Nous verrons [3] que Bruxelles produit des ouvrages d'*application*, vulgairement nommés *points d'Angleterre*, établis de diverses sortes, suivant la variété qui peut être apportée soit dans les tulles de fond, soit dans les pièces appliquées sur le tulle.

Ce n'est pas ici le lieu de décrire une technique fort compliquée, étudiée plus loin [4]. Il suffit à notre présent objet d'indiquer le moyen de distinguer aisément les Ouvrages d'Application de la dentelle d'Alençon. Ce moyen consiste tout simplement à examiner l'envers des pièces, à l'aide d'une loupe ou d'un compte-fils ; on aperçoit ainsi, dans les dentelles d'application, le tulle sous les motifs appliqués.

Si, parfois, le tulle a pu être enlevé, à l'aide des ciseaux, sous chacun des motifs, le travail de suppression est toujours resté imparfait. Une attention plus poussée permet alors de découvrir le tulle sous les parties menues, comme sont les tiges des fleurs et des feuilles, ou sous les bords plus ou moins recouverts des parties plus larges.

Dans les Ouvrages d'Application, le tulle qu'on emploie, exclusivement aujourd'hui, est du tulle aux fuseaux, fait à la main ou à la

1. *Partie Élémentaire*, chap. II.
2. *Rapport sur l'emploi du fil de lin, dans la dentelle d'Alençon*, par F. BOULARD.
3-4. Voir à l'*Appendice : Classification rationnelle.*

machine. Il diffère complètement de tous les fonds usités dans la dentelle d'Alençon.

Les Ouvrages d'Application ne peuvent d'ailleurs tromper que les personnes ignorant tout de la dentelle d'Alençon ; elles seront d'ailleurs toujours le plus grand nombre.

Il n'en est pas de même des dentelles fines de Bruxelles, à l'aiguille, qui simulent assez bien la dentelle d'Alençon pour induire en erreur les plus avertis. Cependant un examen attentif, au compte-fils, suffit encore à différencier les premières de la seconde. Le tulle des dentelles de Bruxelles, à l'aiguille, est à un seul fil, non recouvert de points bouclés ou de points tortillés, comme on en voit à tous les fonds de la dentelle d'Alençon.

Les motifs des dentelles de Bruxelles, à l'aiguille, sont bordés de fils couchés ou de cordonnets, attachés au fond soit par des fils tortillés, soit par des points bouclés, plus ou moins rapprochés, *mais toujours très distants.*

Dans la dentelle d'Alençon, les bords des motifs sont faits d'un travail de *brode* caractéristique, consistant en fils couchés, recouverts de points bouclés, *exactement serrés les uns contre les autres.*

Les *modes* de Bruxelles diffèrent de celles d'Alençon, tant par leur forme que par un travail simplifié qui supprime les difficultés prodigieuses de notre *merveille.*

En somme, les dentelles de Bruxelles, à l'aiguille, ne sont que l'ébauche de la dentelle d'Alençon, ébauche que la faiblesse de nos yeux rend seule acceptable : elles supportent mal le contrôle de la loupe.

Les dentelles de Bruxelles sont plus connues sous le nom de *points à l'aiguille, points de gaze.* Il semble qu'on devrait réserver le dernier nom à d'autres imitations, moins approchées, de la dentelle d'Alençon, uniquement établies à l'aide de tulles mécaniques, repris par un ingénieux travail d'aiguille. En ce genre, on rencontre des ouvrages présentant l'aspect de dentelles légères, sans reliefs, que le plus simple examen montre absolument différentes de la dentelle d'Alençon.

En Italie, on fabrique à *Burano*, près de Venise, une dentelle à l'aiguille qui vise, parfois, à imiter celle d'Alençon. Mais, outre qu'on la rencontre peu chez nous, elle est d'un travail fruste et primaire qui ne recherche que l'économie, se décelant par une pauvreté de moyens notoire.

En résumé, par un privilège étonnant mais qui n'est pas niable, la dentelle d'Alençon a son principal caractère dans la perfection absolue de l'ensemble et du détail ; à telle enseigne que toute insuffisance et toute médiocrité trahissent toute imitation. Mais cette perfection ne sera-t-elle pas l'écueil de l'avenir, en nos temps de *moindre effort* ?

# APPENDICE

## ESSAI DE CLASSIFICATION RATIONNELLE

DES

## OUVRAGES CONFONDUS SOUS LE NOM DE DENTELLES

# AVANT-PROPOS

*Nous avons vu, dans le premier chapitre de* La Dentelle d'Alençon [1], *que les auteurs, de l'antiquité jusqu'à nos jours, ont confondu, sans discernement, un grand nombre d'ouvrages très différents par les procédés d'exécution, par la matière et par l'aspect, les désignant tous, depuis plusieurs siècles* (1598), *par le terme indéterminé de* Dentelles.

*Nous ne reviendrons pas sur les inconvénients d'une telle confusion, mais nous essaierons d'y apporter une correction rationnelle, pour autant du moins que l'entreprise est réalisable. Nous sommes en effet bien éloigné de prétendre instaurer un ordre absolu, dans une matière compliquée, négligée jusqu'ici par tout esprit de méthode, où, par contre, l'action de l'industrie s'exerce de plus en plus dans le sens du désordre. Il nous suffirait d'avoir pu rencontrer finalement un système de classement qui, permettant de se reconnaître, à peu près, dans les ouvrages du temps passé, préparât à l'avenir une voie tracée en des directions logiques.*

*La crainte d'un insuccès, relatif ou même complet, n'est pas pour nous détourner d'un projet où l'exemple d'une tentative, même avortée, reste toujours bon à donner ; de plus heureux pourront sans doute mieux faire après nous, profitant d'un premier effort.*

*Nous nous bornerons d'ailleurs à classer les ouvrages les plus connus dans notre pays, intéressant plus particulièrement nos lecteurs. Notre prétention s'arrête au surplus à la distinction des espèces ; il est impossible en effet de fixer les caractères des objets pris individuellement. Les changements apportés, au cours des temps, dans l'exécution de chaque ouvrage, le font différent de lui-même, suivant les époques. C'est la raison pour laquelle beaucoup d'ouvrages figurent dans plusieurs divisions, sous des étiquettes différentes ; par exemple, le travail Alençonnais, rangé d'abord aux* Guipures, *reparaît ensuite aux* Dentelles.

*D'autre part, les emprunts que les divers centres de fabrication se sont faits mutuellement, dans une même espèce, d'une espèce à l'autre, ou même de l'aiguille aux fuseaux, et réciproquement, ont pris une telle importance, que les différences caractéristiques s'atténuent de plus en plus, entre les divers ouvrages :* omnis definitio periculosa.

*Il saute aux yeux qu'une nomenclature, prétendant exprimer les différents états des ouvrages en question, ne peut manquer d'être quelque peu compliquée. Nous croyons pourtant avoir réduit le vocabulaire à l'indispensable, ayant évité l'emploi de mots bizarrement composés, ordinairement rencontrés dans les classifications. Il faut, au surplus, remarquer que la présente nomenclature, réduite à trois tableaux synoptiques, peut être aisément consultée, à l'occasion utile, sans qu'il soit nécessaire d'en charger la mémoire.*

1. Notions sur la nomenclature des ouvrages d'art, à l'aiguille et aux fuseaux.

# CLASSIFICATION

Les ouvrages confondus sous le nom de *Dentelles* se partagent en trois classes :

I. — Les ouvrages à l'*aiguille*.

II. — Les ouvrages aux *fuseaux*.

III. — Les ouvrages à l'*aiguille et aux fuseaux*, composés.

# I. — OUVRAGES A L'AIGUILLE [1]

Ils comprennent :

1° *Les Broderies ;*
2° *Les Guipures ;*
3° *Les Dentelles ;*
4° *Les Guipures-Dentelles.*

## 1° LES BRODERIES

Ces ouvrages comportent au préalable un fond : tissu, toile, étoffe, filet, etc..., auquel on ajoute à la main un travail supplémentaire.

Les Broderies renferment :

Le filet brodé;
Le Lacis;
Le Point coupé.

*Filet brodé.*

Broderie plate (filet Cluny);
Filet à reliefs et à jours ;
Quintins brodés.

*Lacis.*

Filets obtenus par *fils tirés* d'un tissu et brodés;
Punto a Maglia, etc...

*Point coupé.*

Toutes les broderies, du XV^e^ au XVII^e^ siècle, sur fonds ajourés aux ciseaux, portèrent le nom de Point coupé. Souvent additionnées de *filet brodé* et de *guipure*, elles prennent, suivant l'importance desdits éléments employés, les noms de *Punto a reticella*, *Punto tagliato*, etc...

## 2° LES GUIPURES

Ces ouvrages sont construits, sans support constitutif, sur des fils, comme la toile de l'araignée. Les motifs du dessin y sont rattachés ensemble soit par simple contact, soit à l'aide de fils lancés ou de barrettes.

1. Voir : *La Dentelle d'Alençon*, chapitre II : Notions techniques.

Les Guipures comprennent :

Le *Punto in Aria.*

Le *Point de Venise* : Ancien, géométrique; Renaissance, à Rinceaux; Point de Rose.

Le *Point d'Alençon* : Vélin ; Point Colbert; Point de France; Point de Sedan: Point d'Argentan; Point de Bayeux ; etc., etc...

## PUNTO IN ARIA

Travail italien du XVI^e^ siècle, établi provisoirement sur parchemin, à l'aide de points employés plus tard par la guipure Vénitienne.

On rencontre en cette sorte des entre-deux, mais surtout des garnitures en forme de pointes, attachées aux bords des Broderies du temps.

Ce dernier travail « en l'air » est particulièrement intéressant en ce qu'il représente la première application des procédés conduisant à la dentelle.

A ce titre, il avait droit à une mention spéciale.

## POINT DE VENISE

Le point de Venise est une Guipure, dont les barrettes sont la plupart du temps relevées de picots [1] ou d'agréments minuscules.

Le travail des motifs y est fait à l'aide du *point de Venise* [1], qui s'y prête à tous les effets de mat et de clair.

Au XVI^e^ siècle, et dans la première partie du XVII^e^ siècle, le dessin la plupart du temps géométrique, de carrés, de triangles, d'étoiles, de rosaces, etc..., présente souvent des personnages, des vases, des animaux, des fleurs, enfermés d'abord dans des médaillons, finalement dans des ornements en forme de rinceaux [2]. Plus tard, le dessin ordinairement asymétrique, de style Renaissance, se composa de rinceaux, contournés en divers sens, portant des fleurs et des feuilles de formes étranges, dont les éléments arrondis s'accolent et se superposent.

Les bords des ornements sont rehaussés de reliefs, fortement accentués, faits de points de boutonnière, serrés les uns contre les autres, par dessus un bourrage plus ou moins fort.

La grâce des lignes courbes donne, malgré tout, à un ensemble assez lourd, une élégance originale; la richesse ornementale y apporte, par surcroît, un air de somptuosité royale.

Particulièrement bien caractérisé, le Point de Venise se distingue de tout autre, à première vue. Cependant, un *Point de Venise à réseau* complètement différent du précédent, a été signalé par un auteur anglais [3]. Si tant est qu'il faille l'admettre, il ne faut y voir, je pense, qu'une production exceptionnelle, destinée à faire concurrence au Point d'Alençon.

Venise, peut, à titre accessoire, mais original, revendiquer le *Point de Rose*, travail imaginé au XVIII^e^ siècle [4], au temps où la mode ne voulait plus que dentelles légères, rinceaux grêles, garnis de picots, surchargés de fleurettes, de bouclettes et d'agréments multiples, où la fantaisie se donne libre carrière.

1. Voir : *La Dentelle d'Alençon*, chapitre II : Notions techniques.
2. *La Dentelle, Transformations progressives.* Paris, Édouard Rouveyre, éditeur.
3. *Les Dentelles Anciennes*, par ALAN S. COLE.
4. *Broderies et Dentelle*, par E. LEFEBURE.

### POINT D'ALENÇON [1]

Cette guipure présente diverses formes, dont nous allons parler successivement.

*Vélin* (1650-60). — Le premier point à l'aiguille, fait à Alençon par Mme La Perrière, porta, dans la localité, le nom de *Vélin*, appelé au dehors *point d'Alençon*.

Ce n'était encore qu'une guipure, de beauté naïve, dans laquelle les motifs ornementaux, de dessin primitif, n'étaient reliés entre eux que par des barrettes, jetées, comme au hasard, à travers les espaces vides. Ce premier travail, assez fruste, ne ressemblait guère à celui de Venise, dont il se rapprocha cependant petit à petit, gardant, malgré tout, nettement un caractère d'originalité.

*Point Colbert* (1660-65). — En cette seconde forme, plus semblable au modèle italien, il semble que le point d'Alençon ait alors reçu le nom de *Colbertine* [2], appellation que Bayeux transforma, dans la seconde moitié du XIXe siècle, en celle de *point Colbert*, pour honorer la mémoire du ministre de Louis XIV, nous dit-on. Le grand homme d'État, ayant en effet reconnu le profit à tirer d'une concurrence indigène au point de Venise, choisit Alençon pour y installer la première manufacture royale de point à l'aiguille.

*Point de France* (1665-75). — Fabriqué sous le contrôle de l'État, le point de France différait de la Colbertine par des barrettes plus fines, multipliées et ornées de picots, petits ornements en forme de pointes ou de bouclettes. De plus en plus nombreuses, les barrettes finirent par se rencontrer dans les intervalles laissés par les motifs du dessin, formant finalement un tulle accidentel, à mailles encore irrégulières. En prenant de plus en plus la forme d'un hexagone régulier, ces mailles présentèrent un fond nouveau qui prit le nom de *Bride picotée* ou de *Point de France*.

*Point de Sedan* [3]. — Modification du point d'Alençon, qui prit ledit nom pour avoir, sans doute, été pratiquée d'abord à Sedan. Cette variété conserve la bride à picots du point de France; elle supprime la brode autour des motifs, réduisant le tour de feston à quelques parties de choix, où le relief s'enlève avec plus de vigueur.

Ce genre de travail se voit notamment aux superbes rochets dont sont illustrés les portraits des prélats de l'époque.

*Point d'Argentan*,
*Point de Bayeux*,
Inconnus au XVIIe siècle [4].

Tous les autres points à l'aiguille français, compris sous le nom général de *point de France*, ne furent que du point d'Alençon, plus ou moins modifié.

## 3° LES DENTELLES

Ces ouvrages sont construits sur des fils, comme les Guipures, mais les motifs y sont reliés entre eux par un fond de réseau à mailles *régulières*.

*Dentelle de Bruxelles.*

(Point à l'aiguille. Point gaze.)
Cordonnet couché aux bords des motifs.

1. Une fois pour toutes, nous renvoyons à *La Dentelle d'Alençon*, pour plus amples détails sur les objets et sur les termes, dont il est fait état ici succinctement.
2. *Les Dentelles Anciennes*, par ALAN S. COLE.
3. « Sedan était, à la fin du XVIIe siècle, une succursale à la Manufacture d'Alençon. » *Dentelle et Guipure*, par A. LEFEBURE.
4. Voir plus loin : *Les Dentelles*.

*Dentelle d'Alençon.*

Pas de cordonnet. Bords des motifs festonnés.

1. — Réseaux à mailles claires : *Alençon.*
*Argentan.*
*Bayeux*, etc...

2. — Réseaux à mailles ornées : *Argentella.*

## DENTELLE DE BRUXELLES

Trop vantée par nos concurrents belges, cette dentelle a pourtant quelque analogie avec celle d'Alençon. Elle en diffère, dans l'ensemble, par une légèreté qui l'apparente aux *fuselles* [1]. Ses fines mailles hexagonales ne sont pas festonnées; les reliefs sont à peine marqués; la « brode » d'Alençon est remplacée par un simple cordon de fils couchés, qui borde les motifs.

## DENTELLE D'ALENÇON

La dentelle d'Alençon fait, avec ses filiales d'Argentan et de Bayeux, un tout tellement homogène que nous ne pouvons traiter séparément des parties diverses.

Avec les fonds de réseaux à mailles régulières, la fin du XVII^e^ siècle et les débuts du XVIII^e^ siècle nous donnèrent la dentelle d'Alençon en sa forme normale et définitive.

Les picots supprimés, les mailles renforcées chacune de 90 à 120 points de boutonnière fournirent un nouveau fond qui prit le nom de *bride bouclée*, ou de *bride d'Alençon*.

La fabrique Argentanaise trouva bientôt une simplification à la bride bouclée; elle remplaça les points de boutonnière, multipliés sur chaque maille, par de simples fils, enroulés autour de ladite, et ce fut la *bride tortillée* ou *bride d'Argentan*.

L'économie de main-d'œuvre, ainsi réalisée, permit une extension particulière de ce genre de travail. Il accapara facilement la faveur du marché, aux dépens de la bride d'Alençon, et prit, dans la deuxième moitié du XVIII^e^ siècle [2], le nom de *Point d'Argentan*, qu'il faut remplacer logiquement par celui de *Dentelle d'Argentan*.

La fabrique Alençonnaise ne dédaigna pas, à l'occasion, les avantages économiques du procédé d'Argentan. Cependant, tandis que cette dernière ville se spécialisait plus particulièrement dans les fonds de Bride tortillée, Alençon, sans rejeter absolument les brides, bouclée ou tortillée, recherchait, dans un fond différent, les économies réalisées par la fabrication rivale.

Le *réseau* lui offrit le procédé le plus adapté au but poursuivi. Le réseau est un tulle à mailles non plus hexagonales, mais rectangulaires en principe, bien que, par suite d'une déformation facile, elles paraissent souvent polygonales; les points de boutonnière de la bride bouclée y sont remplacés par des fils enroulés sur les grands côtés du rectangle.

Les deux cités dentellières de l'Orne, se faisant concurrence avec toutes les formes du Point et de la Dentelle d'Alençon, occupant indifféremment le même personnel ouvrier, soit dans les deux centres, soit dans les localités intermédiaires et voisines, comment distinguer entre eux les produits des deux fabrications? La chose est difficile, d'autant plus que l'impossibilité de faire, à l'œil nu, la distinction entre les deux sortes de brides, favorise

1. Voir plus loin : *Ouvrages aux fuseaux*.
2. *Broderies et Dentelle* (p. 230), par E. LEFEBURE.

la tendance à la confusion. L'usage prévaut aujourd'hui, servi d'ailleurs par des intérêts particuliers, d'appeler point ou dentelle d'Argentan tous les ouvrages à fonds de brides, sortiraient-ils même d'Alençon.

Cependant, s'il y a lieu de résoudre un tel problème, on peut s'éclairer des circonstances suivantes :

Au XVII^e siècle, il ne fut fait qu'un même point d'Alençon dans les deux villes; les dessins Louis XIV appartiennent tous au point d'Alençon.

Pendant le XVIII^e siècle, Alençon pratiqua la bride bouclée, jusqu'à l'avènement de Louis XV environ. Argentan fit de même, dans ladite période. Mais tandis que la première ville ajoutait ensuite le réseau à la bride bouclée, Argentan substituait presque complètement la bride tortillée à l'autre.

Pendant le XIX^e siècle, jusqu'en 1874, rien n'ayant été fabriqué à Argentan, tout le point d'Alençon de cette période provient de la dernière ville.

Depuis cette époque, il n'est sorti que peu de bride bouclée d'un centre ou de l'autre, Alençon s'adonnant de préférence au réseau, Argentan à la bride tortillée. Mais toute la question reste dominée par ce fait que Bride bouclée, Bride tortillée, Réseau, qu'ils soient faits dans un centre ou dans un autre, sont toujours Dentelle d'Alençon.

Tout ce qui vient d'être relaté du travail d'Argentan par rapport à celui d'Alençon peut être répété de la Dentelle de Bayeux. La fabrication du point à l'aiguille fut établie dans cette dernière ville, en 1853, par les soins d'une maîtresse sortie d'Alençon. Elle s'y continua depuis par les mains d'ouvrières appelées *Alençonneuses*, surnom qui constitue, pour la ville créatrice de l'ouvrage, un juste hommage de reconnaissance.

### ARGENTELLA

On désigne par ce nom une dentelle d'Alençon, dont les mailles formant le fond, au lieu de rester vides, sont remplies par une mode, dite « Rosacée ». Ce travail peut d'ailleurs provenir de tous les centres de fabrication. Nous proposons de généraliser l'expression, en l'appliquant à toutes les dentelles dont les mailles de fond sont ornées de modes quelconques.

## 4° LES GUIPURES-DENTELLES

Ouvrages présentant à la fois, sur la même pièce, des fonds irréguliers et des fonds réguliers.

Nous avons vu le travail de Bayeux classé successivement dans les Guipures et dans les Dentelles; c'est qu'il présente en effet des fonds tantôt irréguliers et tantôt réguliers. Mais il arrive en outre que les deux sortes de fonds soient réunis dans une même pièce de Bayeux (point Colbert et Dentelle d'Alençon) qui devient une Guipure-Dentelle. L'accident peut se reproduire, sans limites possibles, dans la suite des temps et pour tous les ouvrages.

Il est suffisant, pour les besoins du présent travail, de citer l'exemple relevé à Bayeux. Il est loisible d'y joindre tous les ouvrages analogues actuellement existants, ou qui pourront se découvrir à l'avenir. Il n'y a d'ailleurs pas lieu de décrire des caractères qui ne peuvent être que ceux des éléments de composition, déjà signalés à leur place.

I

# Tableau Synoptique des Ouvrages à l'Aiguille

**1° Broderies.**

- **Filet brodé.**
  - Broderie plate (*Filet Cluny*).
  - Filet à reliefs et à jours.
  - Quintins brodés.
- **Lacis.**
  - Filets obtenus par « Fils tirés » d'un tissu et brodés.
  - *Punto a Maglia*, etc...
- **Point-coupé.**
  - Toutes les broderies sur fonds ajourés aux Ciseaux.
  - *Punto a Reticella.*
  - *Punto tagliato*, etc...

**2° Guipures.**

- **Punto in aria.**
  - Première application des procédés de la dentelle.
- **Point de Venise.**
  - Ancien, ordinairement géométrique.
  - Renaissance, à rinceaux.
  - *Point de rose.*
- **Point d'Alençon.**
  - *Vélin.*
  - *Point Colbert.*
  - — *de France.*
  - — *de Sedan.*
  - — *d'Argentan.*
  - — *de Bayeux*, etc..., etc...

**3° Dentelles.**

- Cordonnet couché sur les bords.
  - *Flandres.*
  - *Bruxelles.*
  - Point à l'aiguille.
  - Point gaze.
- Pas de Cordonnet. Bords des motifs festonnés.
  - *Alençon.*
  - Mailles du fond vides.
    - *Alençon.*
    - *Argentan.*
    - *Bayeux.*
    - etc...
  - Mailles du fond ornées de modes.
    - *Argentella.*

**4° Guipures-Dentelles.** — Bayeux, etc...

## II. — OUVRAGES AUX FUSEAUX

(Ces ouvrages sont complètement en dehors de notre plan primitif, lequel ne visait que la Dentelle d'Alençon, travail à l'aiguille. Nous sommes entraîné à nous en occuper par la logique d'une situation, qui nous a conduit à l'essai d'une classification comprenant tous les ouvrages, sans exception, désignés par le mot *dentelles*. Nous nous bornerons d'ailleurs à nommer les ouvrages à leur place rationnelle, en justifiant le choix de celle-ci par la plus courte note.)

Construits à l'aide de fils croisés et tressés, sur un support provisoire, ils présentent des ouvrages à fonds irréguliers ou nuls et des ouvrages à fonds réguliers.

Les premiers pourraient prendre le nom de *Guipés*, qui se trouve être justement un synonyme vieilli de *Guipures* [1].

Les seconds pourraient prendre le nom de *Fuselles*, tiré de l'italien *fuselli*, qui signifie *fuseaux* [2].

Enfin, les ouvrages utilisant des fonds irréguliers et des fonds réguliers, sur la même pièce, seront des *Guipés-fuselles*.

### 1° LES GUIPÉS

Ouvrages aux fuseaux, à fonds irréguliers ou nuls.

Ils comprennent :

Les ouvrages d'*Aurillac*,
— de *Le Puy-en-Velay*,
— de *Craponne*,
— de *Mirecourt*.

Travail fait par bandes; dessin ordinairement géométrique, de carrés, d'étoiles, de rosaces, etc... (Guipure Cluny); motifs plus rarement tirés de la flore.

L'ouvrage d'*Honiton* (Angleterre).

Barrettes à picots; un rang de petites cellules autour des motifs.

Les ouvrages des *Flandres*, *Bruges*, *Binches*, etc..., etc...
*Duchesse*, *Trianon*, etc...

Travail fait en deux fois, fleurs d'abord, fonds ensuite.

Les ouvrages de *Gênes*.

Motifs clairs, à large bordure mate.

Les ouvrages de *Milan*.

Motifs en toilé mat, avec quelques jours.

1. « Dans leur acception primitive « Guipé » ou « Guipure » s'appliquent à un travail de passementerie... La Guipure est devenue dentelle... » (*La Broderie*, par L. DE FARCY).

2. Il est d'ailleurs impossible, dans une classification rationnelle, de laisser un travail aux fuseaux sous le vocable *dentelles*, utilisé déjà par un travail à l'aiguille.

## 2° LES FUSELLES

Ouvrages aux fuseaux, à fonds de mailles régulières.

Ils comprennent :

Les ouvrages d'*Aurillac*,
— de *Le Puy-en-Velay*,
— de *Craponne*,
— de *Mirecourt*.

Les ouvrages de *Gênes*,
— de *Milan*.

Les ouvrages des *Flandres*, *Bruges*, *Binches*, etc., etc...
— *Duchesse*, *Trianon*, etc...

Les ouvrages *Chantilly*.

VÉRITABLE : Réseau fait de losanges, traversés, en haut et en bas, par un fil horizontal (Fond chant).

IMITATION : Réseau à mailles quelconques, ordinairement hexagonales.
*Caen*, *Bayeux*.
*Enghien*, *Grammont* (Belgique).

Les ouvrages *Valenciennes*.

Maille losangique, dite carrée, ou fond de neige; motifs en natté plat et serré.
*Le Quesnoy*, *Bailleul*,
*Courtrai*, *Gand*, *Ypres*, etc...

Les ouvrages *Malines*.

Petite maille ronde, ou fond de neige. Ruban plat, en travail plus serré, autour des motifs.
*Arras*, *Lille*, *Bayeux*, font des imitations.

Les ouvrages *Marlis*.

Tulles bordés de picots; semés de pois, de mouches, de *Points d'esprit*.

Les ouvrages *Blondes*.

En soie écrue, ou blanche, ou noire.
*Caen*, *Mirecourt*, *Le Puy-en-Velay*, etc...

## 3° LES GUIPÉS-FUSELLES

Ouvrages aux fuseaux, à fonds à la fois irréguliers et réguliers, sur la même pièce.
Le *Binches* peut être donné comme exemple du cas à envisager ici.
Nous renvoyons, au surplus, à l'explication donnée à l'art. *Guipures-Dentelles*.

II

# Tableau Synoptique des Ouvrages aux Fuseaux

---

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1° Guipés. | France. | | Le Puy-en-Velay, Aurillac, Mirecourt, Craponne, etc..., etc... |
| | Flandres. | | Bruges, Binches, etc..., etc... Trianon, Duchesse. |
| | Angleterre. | | Honiton. |
| | Italie. | | Gênes, Milan. |
| 2° Fuselles. | France. | Chantilly | Caen, Bayeux. Enghien et Grammont (Belgique). |
| | | Imitations de Chantilly | Le Puy-en-Velay, Aurillac. Mirecourt, Craponne, etc..., etc... |
| | | Valenciennes | Le Quesnoy, Bailleul, etc... Courtrai, Gand, Ypres, etc... |
| | | Marlis. | Normandie. |
| | | Blondes. | Caen, Bayeux, Mirecourt, Le Puy-en-Velay. |
| | Flandres. | Malines | Arras, Lille, Bayeux, etc... |
| | | Imitations de Malines | Bruges, Binches, etc... Trianon, Duchesse. |
| | Italie. | | Gênes, Milan. |
| 3° Guipés-fuselles. | Flandres. | | Binches, etc..., etc... |

# III. — OUVRAGES A L'AIGUILLE ET AUX FUSEAUX COMPOSÉS

Il s'agit ici des *Points d'Angleterre* et des *Points de Bruxelles*, dits d'*application*, dont la cas spécial, très complexe, est irréductible aux deux premières classes.

Mais avant d'essayer un ordre quelconque, à l'usage particulier de ces points, rebelles à la règle, il nous faut tenter de dire ce qu'ils sont en eux-mêmes, si tant est que la chose soit possible.

## POINT D'ANGLETERRE

Avant de rechercher les caractères de ce point, assurons-nous de son existence contestée par certains, comme point d'origine anglaise.

J. SEGUIN [1] nous dit à ce sujet : « Depuis plus d'un siècle, on répète que ce point « n'a jamais existé. Cette prétention ridicule, d'invention belge, ne comporte pas une « opinion sérieuse. » Et il s'efforce de donner un corps à ses convictions, sans parvenir à dégager nettement les dentelles anglaises des dentelles belges, dont l'originalité est, elle, incontestable. Il donne même à entendre que le « véritable Angleterre » est une dentelle de Bruxelles, travail d'application sur un réseau aux fuseaux.

Cette attribution à la Belgique du « Véritable Angleterre » nous est expliquée par L. Duval [2] : « Il est d'usage de désigner sous le nom de *Point d'Angleterre* le point de Bruxelles, erreur dont Miss Bury-Palliser [3] explique l'origine : « Les fabricants anglais, « ne pouvant parvenir à faire de si belles dentelles que celles de Bruxelles, eurent recours « à un expédient bien simple. Possédant les capitaux nécessaires, ils achetèrent les plus « belles dentelles de Bruxelles, les firent entrer en contrebande et les vendirent sous le « nom de *Point d'Angleterre*. »

Un autre auteur anglais, Alan S. Cole [4], nous dit, sans détours, que les dentelles de son pays ne sont que des « imitations », et il se refuse à en faire aucun état.

Admirons la loyauté britannique, qui ne résout pourtant pas le problème.

Chez nous, A. Lefébure [5] admet commodément que « le Point d'Angleterre tire son « nom de la vogue que cette dentelle (belge) a eue en Angleterre ».

Pour finir sur une note accommodante et sans risques, nous concluerons avec E. Lefébure [6] : « L'Angleterre a fabriqué certainement quelques-unes des Dentelles qui ont porté « son nom; mais tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'elle en a vendu beaucoup « plus qu'elle n'en fabriquait. »

Maintenant, quels sont les caractères de ce sphynx des Dentelles? S'il est permis d'avoir une opinion, j'ose modestement penser qu'on baptise à l'habitude *point d'Angleterre* tous les ouvrages d'application, quels qu'en puissent être les éléments de composition et les origines. Le travail peut être aux fuseaux ou à l'aiguille; les fonds peuvent être de brides, de barrettes ou même de tulle mécanique; les ornements, de toutes les fabrications, mais toujours rapportés.

Malgré tout, on s'accorde à reconnaître une véritable originalité au guipé d'Honiton [7], ville anglaise du Devonshire.

1. *La Dentelle*, 1875, p. 41.
2. *Le point d'Alençon après Colbert*, 1882.
3. *The Hystory of lace*, 1865.
4. *Les Dentelles anciennes*, traduit par HAUSSOULLIER, 1873.
5. *Dentelle et Guipure*, 1904 (p. 175).
6. *Broderie et Dentelles*.
7. Voir précédemment à : 1° *Les Guipés*.

## POINT DE BRUXELLES

Ce que nous avons dit des caractères du point d'Angleterre, d'application, convient au point de Bruxelles, d'application, puisque les deux n'en paraissent faire qu'un. Cependant, par une autre bizarrerie, il semble que le terme *application Bruxelles* soit plus spécialement réservé aux ouvrages dont les fonds sont de tulle mécanique.

***

Les explications données laissent finalement les Points d'Angleterre et les Points de Bruxelles, dits d'application, en une confusion qui semble sans issue.

Faut-il ici jeter le manche après la cognée? Nous ne le pensons pas, espérant qu'à défaut de succès complet, on nous saura gré de notre bonne volonté.

Nous osons donc proposer le règlement suivant. D'abord, étant donné, pratiquement, la synonymie des termes *point d'Angleterre* et *point de Bruxelles*, nous estimons qu'il est logique d'en supprimer un, le dernier, qui figure déjà dans la classification, pour un autre emploi [1].

Tous les ouvrages d'*application* seront dits *Points d'Angleterre*, conformément d'ailleurs à l'usage déjà pratiqué couramment.

***

On aperçoit ensuite aisément que la composition d'un ouvrage d'application comporte deux éléments : 1° la pièce rapportée; 2° le fond, qui la porte.

Ces éléments peuvent être de même nature, par exemple : application à l'aiguille et fond à l'aiguille; application aux fuseaux et fond aux fuseaux. Ou bien les éléments de composition peuvent être de natures différentes, par exemple : application à l'aiguille et fond aux fuseaux; application aux fuseaux et fond à l'aiguille.

La première catégorie sera dite des : *Éléments homogènes.*

La deuxième catégorie sera dite des : *Éléments hétérogènes.*

Enfin l'application, rapportée sur un fond régulier ou irrégulier, peut avoir elle-même un fond semblable, régulier ou irrégulier. Dans ce cas, nous aurons les ouvrages à *fonds semblables.*

Au contraire, l'application présentant un fond régulier est rapportée sur fond irrégulier, ou inversement. Dans ce cas, nous aurons les ouvrages à *fonds dissemblables.*

Si l'application, réduite à un dessin linéaire ou à un simple ornement, ne comporte aucun fond en elle-même, l'ouvrage sera désigné comme suit : *Application simple, à l'aiguille, ou aux fuseaux, sur Guipure, ou Dentelle, ou Guipé, ou Fuselle, ou Tulle mécanique.*

1. Dentelle de Bruxelles (Point à l'aiguille. Point Gaze).

# APPLICATIONS DE POINTS D'ANGLETERRE

## *ÉLÉMENTS HOMOGÈNES*

### FONDS SEMBLABLES

AIGUILLE..... Fond de l'application *irrégulier.*
— ..... Sur fond —
Guipure double d'Angleterre.

AIGUILLE..... Fond de l'application *régulier.*
— ..... Sur fond —
Dentelle double d'Angleterre.

FUSEAUX..... Fond de l'application *irrégulier.*
— ..... Sur fond —
Guipé double d'Angleterre.

FUSEAUX..... Fond de l'application *régulier.*
— ..... Sur fond —
Fuselle double d'Angleterre.

### FONDS DISSEMBLABLES

AIGUILLE..... Fond de l'application *irrégulier.*
— ..... Sur fond *régulier.*
Guipure-Dentelle d'Angleterre.

AIGUILLE..... Fond de l'application *régulier.*
— ..... Sur fond *irrégulier.*
Dentelle-Guipure d'Angleterre.

FUSEAUX..... Fond de l'application *irrégulier.*
— ..... Sur fond *régulier.*
Guipé-Fuselle d'Angleterre.

FUSEAUX..... Fond de l'application *régulier.*
— ..... Sur fond *irrégulier.*
Fuselle-Guipé d'Angleterre.

## *ÉLÉMENTS HÉTÉROGÈNES*

### FONDS SEMBLABLES

AIGUILLE..... Fond de l'application *irrégulier.*
FUSEAUX..... Sur fond —
Guipure-Guipé d'Angleterre.

AIGUILLE..... Fond de l'application *régulier.*
FUSEAUX..... Sur fond —
Dentelle-Fuselle d'Angleterre.

FUSEAUX..... Fond de l'application *irrégulier.*
AIGUILLE..... Sur fond —
Guipé-Guipure d'Angleterre.

FUSEAUX..... Fond de l'application *régulier.*
AIGUILLE..... Sur fond —
Fuselle-Dentelle d'Angleterre.

### FONDS DISSEMBLABLES

AIGUILLE..... Fond de l'application *irrégulier.*
FUSEAUX..... Sur fond *régulier.*
Guipure-Fuselle d'Angleterre.

AIGUILLE..... Fond de l'application *régulier.*
FUSEAUX..... Sur fond *irrégulier.*
Dentelle-Guipé d'Angleterre.

FUSEAUX..... Fond de l'application *irrégulier.*
AIGUILLE..... Sur fond *régulier.*
Guipé-Dentelle d'Angleterre.

FUSEAUX..... Fond de l'application *régulier.*
AIGUILLE..... Sur fond *irrégulier.*
Fuselle-Guipure d'Angleterre.

## FONDS MÉCANIQUES

AIGUILLE..... Fond de l'application *irrégulier*.
— ..... Sur tulle mécanique.
Guipure-Tulle d'Angleterre.

AIGUILLE..... Fond de l'application *régulier*.
— ..... Sur tulle mécanique.
Dentelle-Tulle d'Angleterre.

FUSEAUX..... Fond de l'application *irrégulier*.
— ..... Sur tulle mécanique.
Guipé-Tulle d'Angleterre.

FUSEAUX..... Fond de l'application *régulier*.
— ..... Sur tulle mécanique.
Fuselle-Tulle d'Angleterre.

III

# Tableau Synoptique
## des Ouvrages à l'Aiguille et aux Fuseaux composés

---

### Applications de Points d'Angleterre.

*Éléments homogènes.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Fonds semblables. | Guipure | double | d'Angleterre. |
| | Dentelle | — | — |
| | Guipé | — | — |
| | Fuselle | — | — |
| Fonds dissemblables. | Guipure-dentelle | | — |
| | Dentelle-guipure | | — |
| | Guipé-fuselle | | — |
| | Fuselle-guipé | | — |

*Éléments hétérogènes.*

| | | |
|---|---|---|
| Fonds semblables. | Guipure-guipé | d'Angleterre. |
| | Dentelle-fuselle | — |
| | Guipé-guipure | — |
| | Fuselle-dentelle | — |
| Fonds dissemblables. | Guipure-fuselle | — |
| | Dentelles-guipé | — |
| | Guipé-dentelle | — |
| | Fuselle-guipure | — |
| Fonds mécaniques. | Guipure-tulle | d'Angleterre. |
| | Dentelle-tulle | — |
| | Guipé-tulle | — |
| | Fuselle-tulle | — |

Nous croyons avoir finalement classé les diverses espèces d'ouvrages, actuellement existant sous le nom de *Dentelles* [1], ou tout au moins préparé leur place. La classification proposée semble d'ailleurs assez souple et générale pour recevoir à l'avenir toutes les créations nouvelles.

Nous pensons donc avoir atteint, vaille que vaille, le but poursuivi : 1° Éclairer le passé en identifiant les *dentelles* anciennes; 2° mettre de l'ordre dans les ouvrages modernes, en préparant les cadres où pourront entrer les ouvrages futurs.

Nous serions amplement récompensé de notre effort, si les écrivains agréaient le vocabulaire ainsi mis à leur disposition, et si, d'autre part, dans le domaine pratique, les Musées de Dentelles trouvaient ici les moyens de présenter au public, en un ordre rationnel, les collections dont ils ont charge.

Jusqu'ici rangées, à défaut de méthode quelconque, d'après des indications purement conventionnelles, elles pourraient, en attendant mieux, profiter des essais d'un catalogue scientifique, en faisant l'expérience de ses qualités positives.

Négliger absolument les avantages d'un système, encore insuffisant, mais unique en la matière, ne serait-il pas, ce semble, prendre parti pour le désordre, qui paraît perdre enfin l'excuse séculaire?

1. C'est par un véritable abus que le travail *au crochet* est appelé dentelle; son aspect épais et lourd ne permet pas de l'assimiler judicieusement à des ouvrages aériens.

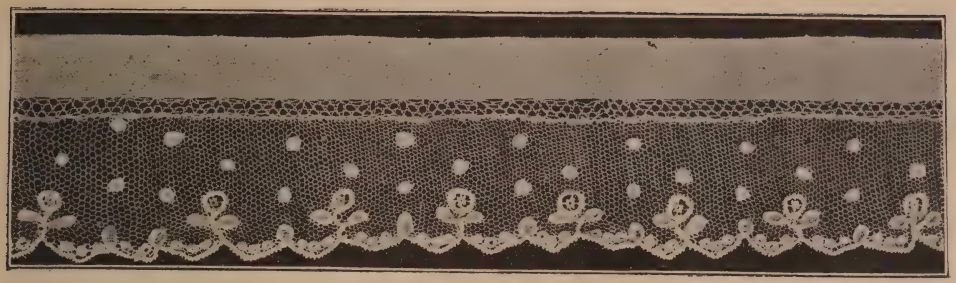

15. — Style Louis XVI.
(*Collection de M^me^ la Baronne de Sainte-Preuve.*)

# TABLE DES MATIÈRES

## PARTIE ÉLÉMENTAIRE


Pages

Chapitre Premier. — *Notions sur la nomenclature des ouvrages d'art, à l'aiguille et aux fuseaux* ..... 21

Chapitre II. — *Notions techniques.* — Les Broderies : Filet brodé ; Lacis ; Point-coupé. — La Guipure : Point de Venise ; Point d'Alençon ; Point de France. — La dentelle : Eléments de travail ; Nature et ordre des diverses opérations ; Organisation du travail ; Matières employées ..... 27

Chapitre III. — *Notions artistiques.* — Eléments de l'Art ; Dessin ; Styles ..... 81


## PARTIE HISTORIQUE


Chapitre Premier. — *De l'Antiquité à la fin du* XV^e^ *siècle.* — Temps anciens ; Ere chrétienne ; Moyen-âge ..... 113

Chapitre II. — *L'Industrie alençonnaise au* XVI^e^ *siècle.* — Influence des Duchesses d'Alençon ; Exploitation industrielle ; Application au costume ..... 121

Chapitre III. — *L'Industrie alençonnaise au* XVII^e^ *siècle.* — Luxe effréné ; Répression inefficace ; Ouvrages en faveur ; Alençon, centre industriel ..... 133

Chapitre IV. — *L'Industrie alençonnaise au* XVII^e^ *siècle* (Suite). — Apparition du Point d'Alençon ; Fabrication des ouvrages ; Commerce ; Application au costume ..... 147

Chapitre V. — *L'Industrie alençonnaise au* XVII^e^ *siècle* (Suite). — Les projets de Colbert ; Etablissement du monopole royal ; Résistance des intéressés ; Résultats du monopole.. 161

CHAPITRE VI. — *L'Industrie alençonnaise après la disparition du privilège.* — Décadence industrielle ; Résistances particulières ; Extension et progrès ..... 177

CHAPITRE VII. — *La Dentelle d'Alençon au* XVIII^e *siècle.* — Etat parfait de la dentelle ; Les mêmes procédés techniques ; La fabrication élargie ; Bienveillance de l'Eglise pour la dentelle ; Ecoles de campagne ; Lutte contre les essais de monopole ..... 185

CHAPITRE VIII. — *La Dentelle d'Alençon au* XVIII^e *siècle* (Suite). — Légèreté des dentelles ; Les dentelles dans le costume et dans l'appartement ; Simplicité sous Louis XVI ..... 195

CHAPITRE IX. — *La Dentelle d'Alençon pendant la Révolution.* — Opinions exagérées sur les temps révolutionnaires ; Fabriques pendant la Révolution ; Une famille dentellière pendant la Révolution ; La fabrication clandestine ..... 203

CHAPITRE X. — *Les Industries de l'aiguille à Alençon pendant la première moitié du* XIX^e *siècle.* — Les broderies sur blanc prennent la place de la dentelle ; Visite de Napoléon I^er à Alençon ; l'Empereur rétablit l'étiquette de cour, pour favoriser la dentelle ; Visite de la Duchesse d'Angoulême en 1827 ; Les Mercier ; Légendes de Lonray et de la dame Gilbert ..... 221

CHAPITRE XI. — *L'Industrie de la dentelle à Alençon pendant la deuxième partie du* XIX^e *siècle.* — Reprise de faveur ; Les d'Ocagne ; Période de prospérité ; Les fabriques alençonnaises ..... 247

CHAPITRE XII. — *Le* XX^e *siècle.* — Décadence ; Ecole dentellière ; Séjour des Américains à Alençon ; La dentelle, servante de la broderie ; Devoirs de la Cité ; La Dentelle immortelle ..... 267

## PARTIE COMPLÉMENTAIRE

POINT DE FRANCE ..... 279

POINT D'ALENÇON ET POINT DE VENISE ..... 285

POINT D'ALENÇON ET POINT D'ARGENTAN ..... 299

DIVERSES FORMES DU POINT ET DE LA DENTELLE D'ALENÇON ..... 307

FALSIFICATIONS ET IMITATIONS DE LA DENTELLE D'ALENÇON ..... 313

## APPENDICE

ESSAI DE CLASSIFICATION RATIONNELLE DES OUVRAGES CONFONDUS SOUS LE NOM DE « DENTELLES ».

I. — Les ouvrages à l'*aiguille* ..... 323
Tableau synoptique ..... 328

II. — Les ouvrages aux *fuseaux* ..... 329
Tableau synoptique ..... 331

III. — Les ouvrages à l'*aiguille et aux fuseaux composés* ..... 332
Tableau synoptique ..... 337

# TABLE DES HORS-TEXTE


Planche I. — Point de Venise ancien a dessins géométriques (XVI^e siècle) (*Agrandissement de la vignette* 11) ..... 45
Planche II. — Dentelle moderne (*Agrandissement de la planche IX*) ..... 55
Planche III. — Point de France (*Agrandissement de la vignette* 10) ..... 61
Planche IV. — Dentelle Louis XV (*Agrandissement de la vignette* 12) ..... 65
Planche V. — Dentelle XVIII^e siècle (*Agrandissement de la vignette* 14) ..... 69
Planche VI. — Modes ..... 73
Planche VII. — Style Louis XIV ..... 97
Planche VIII. — Style Louis XV ..... 101
Planche IX. — Réseau ..... 109
Planche X. — Portrait d'Elisabeth d'Autriche ..... 129
Planche XI. — La Nourrice de Franz Hals ..... 139
Planche XII. — La Famille Impériale ..... 233
Planche XIII. — Broderie de Marguerite de Lorraine ..... 291


# TABLE DES VIGNETTES


1 — Filet brodé au point de toile ..... 33
2. — Filet brodé a jours ..... 35
3. — Point-coupé ..... 36
4. — Point de Venise a rinceaux ..... 41
5. — Première guipure alençonnaise ..... 94
6. — Style Louis XVI ..... 104
7. — Style Empire ..... 105
8. — Style moderne ..... 270
9. — Style moderne ..... 272
10. — Point de France ..... 281
11. — Point de Venise ..... 288
12. — Dentelle dite d'Argentan, en bride bouclée d'Alençon ..... 301
13. — Colberte ..... 309
14. — Bride tortillée Louis XV ..... 311
15. — Style Louis XVI ..... 339

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 23 SEPTEMBRE 1924
SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE ALENÇONNAISE
11, RUE DES MARCHERIES, 11
ALENÇON

*Metteur en pages :* H. LANGLAIS.
*Conducteur :* M. RIBOT.

88-B125534

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01113 8126